3 1761 ... 268 2
D
UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

I

L'ARMÉE ALLEMANDE A LOUVAIN

ET

LE LIVRE BLANC ALLEMAND

L'Armée Allemande à Louvain

EN AOUT 1914

et le Livre Blanc Allemand

DU 10 MAI 1915

TORONTO LIBRARY UNIVERSITY OF

DEUX MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR LES SOINS DU GOUVERNEMENT BELGE

146010
10/5/18

PORT-VILLEZ (Seine et Oise, France)
Armée Belge. — Imprimerie de l'Institut Militaire des Invalides et Orphelins de la Guerre.
ÉDITEUR

1917

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

AVERTISSEMENT

De jour en jour s'accroît le nombre des documents publiés sur la conduite des troupes allemandes à Louvain en août 1914. Que de témoignages, pourtant, n'ont encore pu arriver à la lumière de la publicité !

On a déjà tant écrit sur la destruction partielle de la vieille cité brabançonne, sur l'incendie de la bibliothèque de l'Université et de la Collégiale de Saint-Pierre, sur le massacre d'hommes et de femmes, de vieillards et d'enfants, sur la déportation de paisibles habitants, sur la légende des francs-tireurs, que l'intérêt du sujet semble parfois épuisé.

Néanmoins, les relations qu'on va lire sont si vivantes et offrent en même temps de si sérieuses garanties d'exactitude, qu'il importait de les publier.

Elles représentent ce qui a été écrit de plus complet, jusqu'aujourd'hui, sur le drame atroce de Louvain, sur ses causes et sur les responsabilités qui en incombent à l'armée allemande et, tout particulièrement, à ses dirigeants.

Les auteurs des deux mémoires sont connus du Gouvernement belge.

PREMIER MÉMOIRE

AVANT-PROPOS

La tragédie de Louvain constitue un des épisodes les plus tristement célèbres de la légende des francs-tireurs belges. Les 25 août et jours suivants, l'armée allemande, sur l'ordre de ses chefs, a procédé au sac de la ville : elle a incendié la collégiale Saint-Pierre, les Halles et la bibliothèque universitaire, le palais de justice, le théâtre, l'école commerciale et consulaire de l'Université, l'Académie des Beaux-Arts et au-delà de 2,000 maisons privées (1); elle a mis à mort plus de 200 civils (2); elle a fait plusieurs milliers de prisonniers; elle en a déporté en Allemagne environ six cents, parmi lesquels une centaine de femmes et d'enfants; et, enfin, pour clore la série de ses méfaits, elle a chassé de ses foyers toute la population louvaniste, abandonnant au pillage ce qui restait de la vieille cité brabançonne. Pour paraître justifier de telles horreurs, les Allemands ont inventé de toutes pièces un conte digne du plus fantaisiste des romans. D'après leurs dires, la guerre des francs-tireurs aurait revêtu à Louvain un caractère particulier : ce ne seraient pas ici quelques bourgeois isolés qui auraient fait le coup de feu contre les premiers soldats qu'ils auraient aperçus, mais c'est la population toute entière, qui, après huit jours d'occupation, — et l'on connaît toute la rigueur de l'occupation allemande ! — aurait, d'accord avec le haut commandement de l'armée belge, réalisé une véritable opération stratégique : les Louvanistes devaient exterminer la garnison de Louvain et prendre à revers les troupes allemandes en lutte, à quelques kilomètres au N. O. de la ville, avec des divisions belges sorties d'Anvers. Voilà le thème principal sur lequel l'imagination des journalistes et des littérateurs allemands a brodé les récits les plus extravagants et aussi les plus contradictoires. Il suffirait, pour faire éclater la fausseté de la thèse allemande, de juxtaposer, sans un seul mot de commentaire, les relations des événements telles qu'elles ont été publiées par des témoins soi-disant oculaires dans les journaux d'outre-Rhin et les brochures de propagande dont on a inondé les pays neutres. Ce travail nous avait d'abord séduit; si nous ne l'avons pas mis à exécution, c'est parce que nous avons appris que le gouvernement impérial avait ordonné une enquête sur les événements de Louvain. Pour répondre aux mensonges de nos ennemis, nous avons préféré attendre le résultat de cette enquête afin de n'avoir à discuter que des documents officiels, irrécusables, plutôt que des articles de journaux ou des brochures sans valeur qu'un gouvernement peut toujours désavouer, même après les avoir secrètement provoqués. Oh, certes, les conclusions de la commission d'enquête, nous les connaissions d'avance. L'Allemagne officielle ne s'était-elle déjà pas prononcée ? Dans un manifeste qui couvrira à jamais de honte et de ridicule le pédantisme de la science allemande, 93 pontifes universitaires n'avaient-ils pas solennellement déclaré que Louvain avait été justement puni ? L'empereur lui-même, dans un télégramme au président Wilson, n'avait-il pas couvert de sa haute et impériale protection les excès de ses troupes à Louvain ? On conçoit qu'après de telles affirmations, la cause des Louvanistes était entendue. Mais si le jugement était rendu d'avance, quels allaient en être les considérants officiels ? Par quels mensonges établirait-on la révolte des Louvanistes ? Comment prouverait-on les atrocités auxquelles ils s'étaient livrés sur les soldats allemands ? Autant de questions auxquelles nous attendions impatiemment une réponse. Notre curiosité est aujourd'hui satisfaite : les résultats de l'enquête organisée par le gouvernement impérial au sujet de la guerre des francs-tireurs en Belgique ont été publiés par les soins du ministère des affaires étrangères d'Allemagne dans un LIVRE BLANC, intitulé : « *Die voelkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs* », Berlin, mai 1915.

---

(1) Ce total se décompose comme suit : Louvain-ville : 1120 ; faubourgs : Kessel-Loo : 461 ; Corbeek-Loo : 129 ; Herent : 312 ; Héverlé : 95.

(2) La liste des victimes est publiée à la fin du volume.

Malgré les circonstances défavorables dans lesquelles nous nous trouvons, nous voulons, dès à présent, répondre au LIVRE BLANC, pour tout ce qui concerne Louvain. Nous n'avons pas l'intention de raconter ici tout ce qui s'est passé dans cette ville pendant ces journées tragiques, ni de décrire toutes les cruautés dont ses habitants ont été les victimes : ce n'est pas à la sensibilité de nos lecteurs que nous nous adressons, c'est à leur raison ; notre but, c'est de démontrer, d'une manière irréfutable, la fausseté des accusations portées par la commission d'enquête contre les Louvanistes et conséquemment la culpabilité de l'armée allemande qui a commis le crime de Louvain et du gouvernement allemand qui s'en est fait l'apologiste.

Notre réponse sera complète ; elle ne passera sous silence aucune affirmation de nos accusateurs. Nous voulons que notre méthode soit en contradiction directe avec celles que les Allemands n'ont cessé d'employer jusqu'à présent pour se justifier des crimes qu'on leur reproche. Qu'ont-ils fait, en effet ? Ou bien, comme les 93 universitaires et comme les archevêques de Cologne et de Munich, ils ont exploité le faux prestige dont l'Allemagne jouissait auprès de tous les peuples civilisés, en se contentant de répondre : « Les alliés accusent l'armée allemande d'avoir commis des horreurs sans nom ; vous connaissez assez la vertu, la morale, la discipline du peuple allemand pour le juger incapable de violer aussi outrageusement les lois de l'humanité ; le mensonge est une arme empoisonnée que nous ne pouvons arracher des mains de nos ennemis ». Ou bien, comme l'ont fait ceux qui ont tenté de répondre aux rapports de la commission d'enquête belge et aux publications vengeresses de Bédier, de Nothomb et d'autres, ils ont, à grands renforts d'enquêtes, de dépositions sous la foi du serment, etc... rectifié l'un ou l'autre détail sans importance, en laissant tout à fait de côté les faits principaux, et ils se sont écriés victorieusement : voilà bien la preuve que nos ennemis mentent : *ab uno disce omnes*.

Pour nous défendre, nous ne nous contenterons, ni d'affirmations gratuites, ni de rectifications partielles ; malgré la répugnance que l'on éprouve à discuter longuement avec un adversaire de mauvaise foi, nous reproduirons l'acte d'accusation en entier, et, déposition par déposition, phrase par phrase, nous en démontrerons les invraisemblances, les contradictions et l'insigne fausseté.

Nous ne pouvons malheureusement pas, sous le régime de fer qui nous opprime, utiliser toutes les armes que, dès à présent, nous avons à notre disposition. Pendant les seize mois d'occupation qui se sont écoulés depuis les sanglantes journées d'août 1914, nous avons pu recueillir de nombreux matériaux qui pourront servir à écrire plus tard l'histoire du sac de Louvain. Mais bien des documents, bien des témoignages ne peuvent voir le jour que dans une atmosphère de liberté, qui nous est maintenant tout à fait étrangère. Nous les avons déposés en lieu sûr et nous attendrons patiemment, pour les livrer à la publicité, le moment si ardemment désiré de la libération de notre territoire. D'ici-là, les preuves que nous pouvons produire sont suffisamment nombreuses et convaincantes pour nous permettre de combattre efficacement toutes les allégations de la commisison d'enquête. Dans plus d'un cas, nous n'aurons pas même besoin de faire appel à d'autres témoignages qu'à ceux du LIVRE BLANC : ce plaidoyer maladroit contient en lui-même sa propre réfutation.

On comprendra aisément que nous soyons forcé de nous dissimuler sous l'anonymat; nous connaissons trop bien les représailles que nos maîtres de l'heure présente savent exercer envers ceux qui n'ont pas le culte de la vérité... allemande. La gigantesque Allemagne a écrasé la petite Belgique ; elle l'a foulée aux pieds ; elle l'a martyrisée ; et — comble de lâcheté — alors qu'elle la croit réduite à l'impuissance, elle l'accuse devant l'humanité toute entière des pires horreurs et elle ne lui permet pas de se défendre. Mais, grâce à Dieu, si la Belgique est occupée, elle n'est pas soumise, et, malgré le baillon qu'on lui met sur la bouche, elle ne cessera pas un instant de protester et de faire appel, devant tout juge impartial, aux immortels principes qui, tôt ou tard, finiront bien par triompher de la force brutale : LA VERITE ET LA JUSTICE.

Décembre 1915.

PREMIERE PARTIE

Valeur de l'enquête officielle allemande

Le Livre Blanc offre le curieux spectacle d'un accusé chargé de faire l'enquête sur son propre crime et présentant, pour sa défense, un mémoire justificatif qui ne contient que les dépositions de... ses complices. En effet, l'Allemagne est accusée d'avoir, sans la moindre raison, détruit Louvain ; pour se défendre, elle ordonne une enquête ; mais cette enquête, c'est elle et elle seule qui la fait ; non seulement aucun Belge, mais même aucun neutre, n'est admis à en suivre les travaux; et quand ceux-ci sont terminés, l'accusée proclame solennellement son innocence en basant uniquement son jugement sur les dépositions de ses complices, c'est-à-dire des officiers et des soldats qui ont ordonné et exécuté le sac de la ville. Ce sont là des procédés de justice quelque peu naïfs, et de nature à faire croire, à tout esprit sincère, que la cause ainsi défendue est singulièrement mauvaise. Ah ! s'il avait pu être prouvé, devant des juges impartiaux, que les habitants de Louvain s'étaient révoltés contre les troupes allemandes, qu'ils s'étaient livrés sur elles à des atrocités sans nom, et que, par conséquent, le châtiment infligé à la ville était mérité, le gouvernement allemand, que nous voyons à l'affût des moindres témoignages de sympathie des pays neutres, se serait certes empressé d'ouvrir toutes larges les portes de la salle où siégeait la commission d'enquête et d'inviter les représentants des pays non belligérants à prendre place à côté des juges. Bien au contraire, à toutes les propositions d'enquête sérieuse, dans laquelle les droits des deux parties seraient garantis, **les Allemands ont répondu par un refus catégorique ou par un silence tout aussi significatif.**

En voici deux exemples : Le 20 janvier 1915, le « Kreischef » de Malines, colonel Wengersky, adressait au cardinal Mercier la lettre suivante : « D'après une note parue dans un journal, de nombreux prêtres auraient été tués, quoique innocents dans l'évêché de Malines.

« Pour pouvoir commencer une enquête, je prie Votre Eminence de bien vouloir me faire savoir si des prêtres ont été tués, quoique innocents, et, dans l'affirmative, de me les signaler. Je désire beaucoup apprendre dans quelles circonstances ces faits se seraient produits, quelles troupes peuvent être mises en cause éventuellement et à quelles dates ces événements auraient eu lieu.

« (s.) Wengersky ».

Le cardinal Mercier adressa au « Kreischef » la réponse que voici :

« Monsieur le Kreischef,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée du 20 janvier, que vous avez bien voulu me faire parvenir. Les noms des prêtres et des religieux du diocèse de Malines qui, à ma connaissance, ont été mis à mort par les troupes allemandes sont les suivants : Dupierreux, de la compagnie de Jésus; les frères Sébastien et Allard, de la congrégation des Joséphites ; le frère Candide, de la congrégation des frères de la Miséricorde ; le père Maximin, capucin ; le père Vincent, conventuel ; Carette, professeur ; Lombaerts, Goris, De Clerck, Dergent, Wouters, Van Bladel, curés.

« A la date de Noël, lorsque je publiai ma lettre pastorale, je ne savais pas encore avec certitude quel sort avait subi le curé de Hérent ; depuis lors, son cadavre a été retrouvé à Louvain et identifié. D'autres chiffres, cités dans ma lettre pastorale, devraient être aujourd'hui majorés; ainsi, pour Aerschot, j'avais donné le chiffre de 91 victimes ; or, le total des Aerschotois déterrés s'élevait, il y a quelques jours, au chiffre de 143. Mais le moment n'est pas venu d'appuyer sur ces faits particuliers; leur rela-

tion trouvera place dans l'enquête que vous me faites espérer, et ce me sera une consolation de voir la pleine lumière se faire sur les événements que j'ai dû rappeler dans ma lettre pastorale et sur d'autres du même ordre.

« Mais il est essentiel que les résultats de cette enquête apparaissent à tous avec une indiscutable autorité. A cet effet, j'ai l'honneur de vous proposer, monsieur le comte, et de proposer, par votre obligeante entremise, aux autorités allemandes que la commission d'enquête soit composée en parties égales de délégués allemands et de magistrats belges à désigner par le chef de notre magistrature, et qu'elle soit présidée par le représentant d'un pays neutre.

« Je me plais à penser que Son Exellence M. le ministre des Etats-Unis ne refuserait pas d'accepter cette présidence ou de la confier à un délégué de son choix.

« Agréez, je vous prie, monsieur le Kreischef, les assurances de ma haute considération.

« (s.) D. J. Cardinal MERCIER,
« Archevêque de Malines »

Le colonel Wengersky n'a jamais répondu à la lettre du cardinal.

Le 27 septembre 1914, M. Magnette, sérénissime grand-maître du Grand Orient de Belgique, adressait aux neuf grandes Loges d'Allemagne, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« J'ai l'honneur de vous proposer d'abord d'adresser tant aux populations civiles des pays belligérants qu'aux armées en campagne un appel pressant et une invitation solennelle à ne jamais se départir des règles de l'humanité, de celles du droit des gens et du code de la guerre.

« Je vous demanderai ensuite de vouloir bien constituer, d'accord avec moi, une commission d'enquête qui parcourra les régions où s'est déroulée et où se poursuit la guerre, et qui, en s'entourant de tous les renseignements utiles, dressera un rapport de ses constatations. Cette commission se composerait de délégués de Grandes Loges appartenant à des pays neutres, par exemple, un frère Hollandais, un Suisse et un Italien, et naturellement il s'y trouverait un maçon Allemand et un maçon Belge.

« Je suis convaincu qu'une pareille commission rencontrera, pour l'accomplissement de sa mission, les concours très bienveillants des autorités civiles et militaires de tous les pays engagés dans ce regrettable conflit. »

Des neuf Loges, deux seulement répondirent : la Loge de Darmstadt et la Loge de Bayreuth; les sept autres ne donnèrent pas signe de vie.

Voici le passage de la réponse de la Loge de Darmstadt relatif aux propositions de M. Magnette:

« ...Un appel à l'humanité de nos dirigeants politiques, de nos généraux et de leurs soldats est superflu. Ce sont des Allemands et les Allemands sont des hommes, même dans le combat le plus violent. Et des frères Allemands, par un appel selon vos vœux, feraient à nos hommes en campagne et aux groupes politiques responsables l'injure d'avoir douté de leur humanité? Non, jamais je ne consentirai à faire cela. Par là, pour moi, la commission dont vous avez suggéré la création tombe d'elle-même. J'ai la plus ferme confiance dans nos armées et la conviction qu'elles mènent humainement la guerre scélérate dirigée contre nous, et que nos organismes administratifs rétablissent humainement l'ordre dans les pays occupés... »

Et voici ce que répond la Loge de Bayreuth:

« ... Le vœu qui est exprimé dans la lettre de M. Magnette repose pleinement sur des vues et des desseins maçonniques, mais la question se pose si ces desseins peuvent être réalisés maintenant, c'est-à-dire s'ils peuvent être pratiquement mis à exécution. A la solution actuelle de ce problème s'opposeront des courants dangereux, car nous savons que les atrocités des ennemis de l'Est et de l'Ouest doivent être imputées aux ordres d'officiers de haut grade ou au travail d'excitation de prêtres fanatiques. En conséquence, je tiens pour impossible d'intervenir à présent effectivement, sans compter que cette commission pourrait être suspecte d'espionnage... Pour le surplus, nous savons que nos troupes n'ont pas commis de cruautés. Les mesures sévères et impitoyables qui durent parfois être prises jusqu'à présent furent provoquées par la conduite de la population ennemie... »

Cette attitude des défenseurs de l'Allemagne vis-à-vis des propositions d'enquête impartiale ne suffit-elle pas à juger de quel côté se trouve le bon droit?

A une exception près, le Livre Blanc **ne contient que des dépositions d'Allemands.** Cependant, lorsque la commission d'enquête siégea à Louvain, en novembre 1914, elle fit comparaître devant elle un certain nombre de Louvanistes, parmi lesquels les principales notabilités de la ville. Il ne faudrait pas croire que ces témoins purent, devant le juge, raconter tout ce qu'ils savaient au sujet des événements d'août ; non, ils n'eurent que le droit de répondre aux questions qui leur étaient posées et lorsque l'un

ou l'autre d'entre eux s'en écartait en signalant un fait qui présentait cependant quelque intérêt, comme par exemple, qu'il avait vu un soldat allemand s'introduire dans un jardin et de là tirer dans la direction de la rue pour faire croire à une attaque de civils, le juge lui fermait la bouche en disant : **Das hat keinen Wert.** « Cela n'a pas d'importance ». Parfois les réponses aux questions pourtant habilement posées paraissaient encore trop compromettantes; le juge enquêteur essayait de les tronquer, de les dénaturer, au point que certains témoins protestèrent en disant qu'ils ne signeraient pas leurs dépositions si elles n'étaient en tous points conformes aux déclarations qu'ils avaient faites. Que sont devenues toutes ces dépositions ? Nul ne le sait. Même recueillies dans des conditions aussi flagrantes de partialité, elles ont sans doute été jugées encore trop accablantes et on a préféré les soustraire à l'appréciation de l'opinion publique. Peut-on de façon plus évidente se reconnaître coupable ? On nous objectera peut-être que la commission d'enquête belge n'a pas procédé d'une autre manière que la commission d'enquête allemande. Pas plus que celle-ci, elle ne comprend des membres appartenant à des pays neutres et la plupart des témoignages qu'on trouve dans ses rapports sont des témoignages belges. Le Livre Blanc lui-même, dans sa préface, se charge de répondre à l'objection. « La commission d'enquête belge, dit-il, n'est pas en état, dans les circonstances présentes, d'établir les faits dans toute leur exactitude; elle ne peut pas contrôler sur place les récits qui lui sont faits. » Que l'Allemagne offre un sauf-conduit aux membres de la commission belge et ceux-ci n'hésiteront pas un seul instant à venir en Belgique faire partie d'une commisison d'enquête internationale offrant toutes les garanties d'impartialité.

Dans un essai de réponse à la brochure écrasante de M. Bédier, le professeur Kuttner émet un beau principe que nous nous empressons de faire nôtre. Il dit à la page 5 : « J'espère être entendu partout où M. Bédier a trouvé une oreille bienveillante, car le vieil adage juridique : *Audiatur et altera pars,* qui se trouve inscrit sur de nombreux hôtels de ville et tribunaux allemands sous la forme suivante ou une forme analogue : « Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son », continuera, malgré la rupture de tous les câbles, à garder toute sa valeur dans le monde entier du droit... » Sur ce point au moins, Monsieur le professeur, nous serons tout à fait d'accord et nous espérons bien que vous serez à nos côtés pour condamner l'enquête officielle organisée par le gouvernement de votre pays. *Audiatur et altera pars.*

Nous pourrions nous arrêter ici et borner à ces quelques considérations notre réfutation du Livre Blanc. Il est clair, pour tout homme de bonne foi, qu'une enquête faite dans de telles conditions et dont les résultats sont publiés de façon si incomplète, ne mérite aucun examen ; elle est *a priori* dénuée de toute valeur. Mais nous voulons faire plus que constater la faute ; nous en mesurerons toute l'étendue et nous montrerons, surtout pour l'édification de ceux qui, dans les pays neutres, sont encore sous l'influence de l'ancien prestige de l'Allemagne, jusqu'à quel degré de cynisme peut atteindre, dans ce pays, le mensonge officiel.

La partie du Livre Blanc qui concerne Louvain comprend deux chapitres que nous reproduirons et critiquerons successivement : l'exposé général des faits et les dépositions des témoins.

DEUXIEME PARTIE

L'Exposé des Faits

CHAPITRE I

TRADUCTION DE L'EXPOSÉ DES FAITS D'APRÈS LE « LIVRE BLANC »

I. — La révolte de la ville de Louvain contre les troupes allemandes qui l'occupaient et le châtiment infligé à cette ville ont eu un écho retentissant dans le monde entier.

Et cela pour deux raisons : d'abord parce que Louvain est une ville connue par sa très ancienne université, ses riches monuments et ses trésors artistiques, dont le sort a provoqué un légitime intérêt dans une grande partie du public et, surtout, parce que les ennemis du peuple allemand, et en particulier le gouvernement belge, ont, par leurs représentants diplomatiques et par leurs commissaires envoyés dans toutes les directions, répandu, au sujet des événements d'août 1914, des récits de nature à indisposer l'opinion publique contre les Allemands.

La commission constituée par le gouvernement belge pour rechercher les cas de violation du droit des gens, les lois et usages de la guerre a essayé, par tous les moyens, de faire retomber la faute des troubles de Louvain sur les troupes allemandes. Dans plusieurs rapports, elle a accusé celles-ci d'avoir, en violation du droit des gens et sans aucune raison, attaqué et maltraité les habitants de Louvain, prétendûment pacifiques et innocents, d'en avoir blessé beaucoup, d'en avoir tué un bon nombre, et d'avoir pillé, dévasté, incendié, et même complètement anéanti la ville.

Ces accusations sont fausses ; bien plus, il est établi que les troupes allemandes se sont conduites d'une façon irréprochable et qu'elles n'ont commis aucun acte en violation du droit des gens. Par contre, la population civile de Louvain et des environs encourt le grave reproche d'avoir, par sa conduite insensée et criminelle, et au mépris des conventions du droit des gens, occasionné des pertes à l'armée allemande et, conséquemment, d'avoir été la cause de représailles exercées envers la ville.

II. — L'enquête a démontré que les faits se sont passés de la manière suivante :

Le 19 août 1914, les premières troupes allemandes firent leur entrée à Louvain et prirent quartier en ville. Les rapports entre les habitants et les troupes, dont l'effectif et la composition changèrent continuellement au cours des jours suivants, furent au début exceptionnellement bons. Il ne se produisit aucun excès. Les troupes allemandes se conduisirent d'une manière exemplaire, ainsi que les Belges eux-mêmes l'ont reconnu. La population faisait bon accueil aux soldats et ceux-ci se sentaient tellement en sûreté que la plupart d'entre eux sortaient sans armes. (Ann. 2, 3, 7 à 9, 11, 18, 31, 36, 38, 40, 45, 48.)

Ces dispositions pacifiques changèrent tout à coup le 25 août 1914. Ce jour-là, des troupes belges firent une sortie d'Anvers dans la direction de Louvain. Les troupes allemandes qui se trouvaient dans la ville et aux environs se portèrent à leur rencontre; d'autre troupes furent envoyées de Liége au front et passèrent par Louvain. Le combat se livrait sur la route de Malines, près de Bueken et de Hérent, dans les environs de Louvain. Les Allemands infligèrent une grave défaite aux Belges, qui, le soir, furent refoulés vers Anvers.

Apparemment, les habitants de Louvain qui, même après l'occupation de la ville étaient restés en communication avec Anvers et avaient connaissance de l'attaque que leurs compatriotes devaient entreprendre, ne s'étaient pas attendus à une défaite des troupes belges. Ils croyaient à tort que la poussée de l'armée belge devait réussir, grâce à l'appui de forces anglaises ; ils virent dans les débuts de la sortie des troupes d'Anvers un succès et un encouragement à prendre, eux aussi, part au combat. (Ann. 1, 3, 45, 48.)

L'engagement n'était pas encore terminé lorsque, vers 6 heures du soir (1), *une compagnie allemande de landsturm, qui s'était établie à la sortie N.-O., traversa la ville pour aller s'installer sur la place*

---

(1) Afin d'éviter toute confusion, nous adopterons partout l'heure belge. *(Note des auteurs du mémoire.)*

de la station, située du côté est. A leur passage, la ville paraissait encore tout à fait tranquille. Dans les rues se trouvaient quelques colonnes du train, quelques colonnes de munitions et plusieurs petits détachements de soldats allemands. Il n'y avait pas en ce moment à Louvain des corps de troupes particulièrement importants. (Ann. 3, 7, 8, 38.)

On a remarqué avec étonnement que, parmi les habitants de la ville qui regardaient le passage de la compagnie de landsturm, se trouvaient beaucoup de jeunes gens appartenant, semblait-il, à la classe aisée; ils se tenaient par petits groupes dans les rues et se retiraient lentement dans les maisons. (Ann. 7, 10, 34, 46.) On ne voyait ni femmes ni enfants.

Le retour de la compagnie et d'autres petits détachements confirma les habitants de Louvain dans l'opinion que les Allemands avaient subi un échec et battaient en retraite ; ils trouvèrent l'occasion excellente de mettre à exécution un plan préparé, à ce qu'il semble, depuis longtemps et qui consistait à anéantir les Allemands au moment où ceux-ci repasseraient, en retraite, à travers la ville. Peu de temps après que la compagnie de landsturm fut arrivée à la place de la Station et s'y fut installée pour prendre quelque repos, environ vers 7 heures, deux fusées s'élevèrent au-dessus de la ville. Un grand nombre de soldats virent apparaître, dans l'obscurité du ciel, d'abord une fusée verte, puis une fusée rouge, (Ann. 7, 8, 12 à 17, 22, 38, 45, 46.)

Au même moment, les habitants de Louvain, avertis par ce signal, commencèrent, à différents endroits de la ville, à tirer avec rage sur les troupes allemandes qui se trouvaient sur la place de l'Hôtel-de-ville, sur la place de la Station et dans les quartiers situés entre ces deux endroits. Ils se servaient de fusils, de revolvers et de pistolets ; ils tiraient des caves, des fenêtres et particulièrement des mansardes. (Ann. 1 à 8, 7 (sic) à 13, 18 à 22, 24, 25, 29, 30, 32, 33, 36, 37, 45 à 49.) Le bruit des détonations donnait l'impression, à certains endroits, qu'on employait aussi des mitrailleuses. (Ann. 2, 29, 38, 40, 42, 46, 49.) Les soldats allemands furent pris tout à fait à l'improviste. Beaucoup d'entre eux furent blessés, quelques-uns tués avant qu'ils n'aient pu se mettre en état de défense. Il en résulta une telle déroute parmi les colonnes et les détachements de bagages qui traversaient les rues que les chevaux, effarouchés par la fusillade ou atteints par les balles et par les plombs, rompirent leurs traits et se mirent à galoper à travers les rues. (Ann. 8, 18, 19, 37, 47.)

Un feu particulièrement violent fut dirigé sur la première division du commandement général qui s'était établie sur le « Marktplatz » (1). Plusieurs officiers et soldats furent tués ou blessés ; l'état-major du commandement général perdit, à lui seul, 5 officiers, 2 employés, 23 hommes et 95 chevaux. (Ann. 1.)

C'est dans la rue de la Station et à la place de la Station que la fusillade fut la plus violente. La compagnie du landsturm qui se trouvait au milieu des convois de bagages dut se retirer à la gare, pour pouvoir mieux se mettre à couvert. Les troupes qui stationnaient sur la place du Peuple eurent aussi à subir un feu violent. (Ann. 6, 20, 46.) L'obscurité qui régnait dans la ville — car l'éclairage des rues était détruit — rendait l'attaque plus sinistre encore. Les troupes surprises cherchèrent à se rassembler, se mirent sur la défensive et répondirent à la fusillade. Lorsque celle-ci se ralentit un peu, les soldats, sur l'ordre de leurs chefs, pénétrèrent dans les maisons d'où l'on avait tiré et se mirent à la recherche des coupables. Quelques-uns de ceux-ci furent tués dans le combat (Ann. 1, 3, 29, 37) ; un certain nombre furent saisis les armes à la main et fusillés d'après les usages de la guerre, après qu'il fut établi qu'ils avaient pris part au combat contrairement au droit des gens. (Ann. 19, 20, 37, 38, 40, 41, 43, 44, 48.) Beaucoup purent s'enfuir par les portes de derrière des maisons et participer, à d'autres endroits, aux combats de rues qui s'organisaient partout.

Pendant que ceux-ci faisaient rage, le général von Boehn, commandant le IXe corps d'armée de réserve, arriva en ville, revenant du champ de bataille. Il était environ 9 1/2 heures. On tira plusieurs fois sur lui pendant qu'il se rendait à l'hôtel de ville. Pour mettre fin aux combats de rues, il ordonna à une brigade de landwehr de rentrer en ville et fit saisir comme otages le bourgmestre et d'autres notabilités. Sur son ordre, les otages furent conduits à travers la ville et durent, à haute voix, exhorter les habitants à cesser les hostilités. Quoique, en même temps, la ville fût menacée de peines sévères, les exhortations des otages n'eurent aucun succès. Les habitants continuèrent à attaquer les troupes. Dans leur fureur, ils tirèrent sur les médecins, des membres du personnel ambulancier, des malades et des blessés qui se trouvaient sous la protection de la Croix-Rouge. (Ann. 9, 21, 25 à 28, 47.) Ils respectèrent si peu les décisions de la Convention de Genève qu'ils tiraient même de maisons qui portaient le drapeau de la Croix-Rouge (Ann. 29, 38) et qu'ils dirigèrent leur feu contre un hôpital. (Ann. 25, 27, 28.) Il est attesté de plusieurs côtés qu'ils ont employé des explosifs et des bombes (Ann. 36, 37, 46); il est aussi prouvé qu'ils ont versé du goudron bouillant sur les troupes allemandes. (Ann. 25, 29.)

Dans certains cas, la population se livra à des actes de barbarie féroce sur des soldats sans défense. Le soldat Hoos trouva dans la cave d'une maison le cadavre d'un soldat allemand dont on avait ouvert le ventre au moyen d'un instrument tranchant; les intestins sortaient de la plaie béante. (Ann. 35.) Des habitants dépouillés de tout sentiment d'humanité ont fait subir une mutilation révoltante à un soldat qui est mort des suites de ses blessures. (Ann. 37.)

---

(1) Le rapport, de même que la déposition du général von Boehn sur laquelle il se base, manque de précision. Il ne ressort pas clairement de son texte si par « *Marktplatz* » (traduction littérale : place du Marché), il vise la Grand'Place (en flamand : *Groote Markt*) ou la place du Peuple.

En présence de ces agressions brutales, les troupes allemandes durent avoir recours à d'énergiques représailles. Suivant les avertissements qui avaient été donnés, les habitants qui avaient pris part à l'attaque furent fusillés et les maisons d'où l'on avait tiré furent incendiées. On ne put empêcher que le feu ne se communiquât à d'autres maisons et n'anéantît certaines sections de rues. C'est de cette manière que la cathédrale prit feu. (Ann. 4.) Nos soldats empêchèrent le développement de l'incendie; sous la conduite de leurs officiers, ils se dévouèrent pour limiter les ravages du feu. (Ann. 4, 6.) C'est grâce à eux que seulement une partie relativement petite de la ville, c'est-à-dire le quartier situé entre la gare et l'hôtel de ville, devint la proie des flammes. C'est à nos soldats que l'on doit la conservation du superbe hôtel de ville. L'incendie des maisons éclairait de ses lueurs la nuit obscure; grâce à cela, nos troupes purent répondre d'une manière plus efficace à l'attaque des bourgeois. La révolte diminua peu à peu d'intensité ; pendant la nuit on n'entendit plus que de-ci de-là quelques coups de feu. Le lendemain matin, l'attaque recommença avec violence. Les troubles continuèrent ce jour et les jours suivants, malgré les exhortations des otages qui, le 26 et le 27, furent encore conduits à travers les rues de la ville pour engager les habitants au calme. (Ann. 1, 37, 38, 40, 44, 45, 47.)

III. — Cette révolte ne fut pas accidentelle ; elle était préparée de longue main ; ce qui le prouve, ce sont, outre les fusées-signaux que l'on a vu s'élever au-dessus de la ville pour marquer le début de l'attaque, les constatations suivantes :

1. Des armes furent trouvées en grande quantité, quoique le bourgmestre ait déclaré qu'elles avaient déjà été livrées le 19 août. (Ann. 1, 20.)

2. Un grand nombre de jeunes gens étaient arrivés à Louvain et s'étaient répartis dans les différents quartiers de la ville. (Ann. 34.) Il leur était facile de trouver du logement dans les hôtels et dans les nombreuses chambres d'étudiants qui étaient libres.

3. Dans les maisons en flammes éclatèrent de grandes provisions de cartouches et de matières explosives qui y étaient tenues cachées par les habitants. (Ann. 1, 2, 6, 37.)

On voit, d'après cela, que cette attaque doit avoir été préparée d'une façon méthodique. Elle a duré avec le plus grand acharnement pendant plusieurs jours. Rien que la longue durée du soulèvement contre l'autorité militaire allemande exclut l'idée d'une attaque soudaine et imprévue dont quelques habitants seulement seraient responsables. La conduite de ce soulèvement perfide doit avoir été entre les mains de personnes haut placées. Tout indique qu'il s'agit d'une organisation officielle. C'est à Louvain que se trouvait le siège administratif du commandement de la milice appelée garde-civique; immédiatement avant la sédition, le chef de celle-ci avait encore séjourné en ville; le mouvement commença alors par l'envoi à Louvain, par bandes non organisées, de jeunes gens sans chef, ne portant aucun signe distinctif, qui se cachèrent dans les maisons, en même temps que des soldats déguisés en civils, pour, sans être vus, tirer, au moment propice, sur les troupes allemandes qui paraissaient battre en retraite. Le gouvernement belge n'a jamais osé signaler le fait que des troupes régulières de l'armée belge avaient participé à l'action. Il s'agit d'un coup perfide des francs-tireurs qui reçurent l'accueil le plus empressé de la part de la population de Louvain et purent ainsi se cacher dans les maisons. Le cas classique de Louvain dévoile au monde civilisé tout entier les méfaits de la garde civique. (Ann. 1, 30, 45, 48.) Malheureusement, un certain nombre de prêtres se sont laissés aller à employer l'influence qu'ils exerçaient sur la population civile pour décider les habitants à recevoir les francs-tireurs; il est établi que certains d'entre eux ont été jusqu'à prendre part directement au combat. (Ann. 1, 19, 34, 37, 38, 41, 42, 45, 48.) Celui qui apprécie les constatations authentiques du gouvernement allemand, constatations qui ne reposent pas sur des dépositions faites à la hâte par des personnes excitées et souvent peu cultivées devant des juges tout aussi excités, mais qui, au contraire, sont basées sur des déclarations sérieuses, recueillies dans le calme, mesurera quelle valeur on peut accorder à d'autres accusations semblables que les Belges portent contre les troupes allemandes.

Dans le cas de Louvain, la commission d'enquête belge a voulu expliquer les coups de feu, qui l'embarrassaient, mais qu'ele aurait pu difficilement nier, en disant que les soldats allemands auraient tiré les uns sur les autres. Mais elle passe sous silence le fait que la fusillade a duré plusieurs jours et s'est constamment renouvelée; cette constatation suffit à écarter l'explication cousue de fil gris (fadenscheinig), que l'on a tenté de donner de l'origine des combats de rues.

Tandis que la commission d'enquête belge fait ainsi bon marché de la question principale concernant ce cas de violation du droit des gens, elle cherche, par des accusations particulières, à diffamer l'armée allemande. Aucun des cas qu'elle allègue n'a pu, de notre côté, être établi. Quiconque veut juger impartialement, ne doit pas perdre de vue, à ce propos, la qualité des témoignages sur lesquels reposent ces accusations qui, à côté de la question principale, à savoir la cause des combats de rues, doivent être reléguées à l'arrière-plan. Elles ont pour auteurs les mêmes personnes dont les affirmations mensongères ont été colportées dans le monde entier par la commission, à savoir que Louvain était totalement détruit et que, comme il est dit dans le troisième rapport, de toute la ville il ne restait que l'hôtel de ville et la gare. En réalité, on peut se rendre compte, d'après le plan ci-joint, des limites des dégâts causés par l'incendie : moins de la sixième partie de la ville — principalement le quartier environnant la gare — est devenue la proie des flammes. (Ann. 50.) Une des rares calomnies précises peut être contrôlée, car elle pousse la sottise jusqu'à s'en prendre à l'administration toute entière de l'armée allemande, D'après le cinquième rapport de la commission, une grande partie du butin provenant du prétendu pillage aurait été chargée sur des camions

militaires et envoyée plus tard en Allemagne. Cette assertion est inventée de toutes pièces; c'est l'administration de l'armée qui décide ce qui doit être chargé sur les camions et les wagons militaires et elle n'a jamais pris de mesure semblable à celle qu'on lui reproche.

Voici encore un fait qui montre le peu d'importance que la commission elle-même attache aux récits qui lui sont servis et que, malheureusement, elle propage sans discernement : c'est l'exécution de Monseigneur Coenraets et du père Schmit, mentionnée dans le cinquième rapport. La commission parle elle-même de la « prétendue » exécution et relate sans plus un conte d'après lequel les spectateurs involontaires de cette « prétendue » scène auraient été forcés d'applaudir. On ne saurait reconnaître, de façon plus évidente, que c'est pour faire sensation que l'on présente des dépositions recueillies à la hâte, sans trop se soucier de la vérité et de la justice. On doit savoir, en effet — et la commission belge peut difficilement l'ignorer, — que M. Coenraets vit actuellement en Hollande, en excellente santé, chez le professeur Dr Toels, à Jirlen (1).

Berlin, le 10 avril 1915.

Commission militaire d'enquête
sur les violations des lois de la guerre.

(s) Major Bauer. *(s) Dr Wagner,*
conseiller à la Cour d'appel

CHAPITRE II

CRITIQUE DE L'EXPOSÉ DES FAITS D'APRÈS LE LIVRE BLANC

§ 1. — Considérations générales.

Avant d'analyser les détails de ce récit qui, ainsi que nous le prouverons de suite, n'est qu'un tissu de mensonges, nous tenons à émettre quelques considérations d'ordre général qui sont de nature, nous semble-t-il, à mettre en pleine lumière son absolue invraisemblance.

Quel but auraient poursuivi les Louvanistes ? La commission d'enquête affirme qu'ils ne visaient à rien moins qu'à anéantir les Allemands au moment où ceux-ci repasseraient, en retraite, à travers la ville *(Die Deutschen bei ihrem Rückzug durch die Stadt vernichten.)* C'est prêter aux habitants de Louvain une dose de prétention ou de naïveté peu ordinaire. Pendant huit jours, les troupes allemandes, presque sans discontinuer, avaient traversé les rues de la ville : troupes fraîches, magnifiquement armées et équipées, superbes d'entrain, donnant l'impression d'une force à laquelle rien ne peut résister. Croit-on que les Louvanistes aient été assez niais pour caresser l'espoir de vaincre et même d'anéantir un tel colosse ?

Apparemment, ajoute le rapport, le plan de la révolte était préparé de longue main *(von langer Hand vorbereiteter Aufstand)*. Que faut-il entendre par « de longue main » ? C'est là une expression bien vague, sur laquelle nous désirerions avoir quelques précisions. Mais le Livre Blanc n'en donne pas, et pour cause (2).

Les combats de rues auraient duré du 25 au 28.

A qui fera-t-on croire que l'armée allemande, pour avoir raison de la population civile de Louvain, a dû soutenir une lutte acharnée pendant quatre jours ? Le Livre Blanc cherche à masquer le caractère fantaisiste de cette affirmation sous les circonstances qu'il n'y aurait eu en ville que peu de soldats allemands et que la population, disposant non seulement de carabines, de revolvers et de fusils, mais aussi de mitrailleuses et de bombes, aurait été soutenue par des gardes-civiques étrangers et des troupes belges déguisées. Nous démontrerons tout-à-l'heure (§ 6) que la coopération de gardes civiques étrangers et de soldats belges en civils à la soi-disant révolte de Louvain est une pure invention; elle n'est basée que sur des témoignages dont nous pouvons, même dans les circonstances actuelles, prouver l'évidente fausseté. Quant aux Louvanistes jetant des bombes et maniant des mitrailleuses, c'est là un conte que personne, croyons-nous, ne prendra au sérieux. Bien loin de posséder des engins de guerre perfectionnés, les habitants de Louvain n'avaient plus d'armes à leur disposition (§ 5). D'autre part. est-il vrai, comme le

---

(1) Il s'agit, en réalité, du professeur Dr Poels, à Heerlen.

(2) D'après certains allemands, la préparation du complot doit remonter bien haut, puisqu'on avait eu soin de construire les maisons en vue de la guerre des francs-tireurs. On lit, en effet, dans *Die Wahrheit über den Krieg,* seconde édition p. 60 (cité d'après Waxweiler, *La Belgique neutre et loyale,* p. 208) : « Ici, à Louvain, beaucoup de façades de maisons sont préparées en vue de la guerre des francs-tireurs : elles possèdent des ouvertures par lesquelles le canon du fusil peut passer et qui se ferment au moyen de plaques mobiles en métal. Cela a été fait par des techniciens spécialistes en vue d'une organisation systématique de la guerre ». Cet Allemand a pris pour des meurtrières les trous réservés dans les façades pour y placer les pièces de bois qui soutiennent les échafaudages, lorsqu'on procède à des réparations.

prétend le LIVRE BLANC, qu'il n'y avait à Louvain, ce soir, que quelques soldats allemands? Bien au contraire, nous prouverons (§ 3, B), et cela par les témoignages du LIVRE BLANC lui-même, que la ville à ce moment, renfermait encore de nombreuses troupes. Cela étant, quelle était la situation des deux adversaires en présence?

D'un côté, l'armée allemande, terrible, précédée d'une réputation de force et de cruauté, comprenant des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie; de l'autre, une population désarmée et terrorisée par les récits d'horreur qui était déjà parvenus jusqu'à elle et dont la réalité devait lui paraître plus évidente qu'elles s'étaient exercées, quatre ou cinq jours auparavant, à Aerschot, à quelques kilomètres seulement de la ville. Et dans un engagement entre de tels ennemis, il aurait fallu quatre jours pour décider de l'issue de la lutte!

Dans un combat aussi long et aussi acharné, les pertes doivent être considérables, surtout du côté des vaincus. On ne conçoit pas que les Allemands aient pu mater une telle sédition sans avoir tué et fait prisonniers un grand nombre de francs-tireurs. La liste totale des victimes (hommes, femmes et enfants) de Louvain et de l'agglomération compte 210 noms. **La commission d'enquête allemande n'a pu prouver qu'une seule de ces infortunées victimes ait tiré un coup de feu ou se soit livrée à un acte de violence quelconque sur un soldat allemand.** Quelques-uns de ces malheureux ont été extraits de leurs maisons parce que, prétendaient les soldats, on avait tiré; ils ont été traînés à la gare et là, après avoir subi un véritable martyre, ils ont été lâchement assassinés; d'autres ont été atteints d'une balle, soit à l'intérieur de leur maison, soit dans la rue, au moment où ils s'enfuyaient; d'autres enfin ont été carbonisés dans leur cave, où ils avaient cherché un refuge contre les brutalités des soldats. Plus de six cents civils ont été déportés en Allemagne, la plupart au camp de Munster. Sont-ce ceux-là les coupables? Non, et ce sont les Allemands eux-mêmes qui nous en fournissent la preuve. On lit, en effet, dans le *Berliner Tageblatt,* du 7 octobre 1914, numéro 509.

Il est inexact de prétendre que les nombreux prisonniers belges qui se trouvent au camp de Munster ont tiré sur nos soldats; un tel soupçon ne pèse que sur deux d'entre eux (1).

Et de qui émane ce certificat d'innocence? Du commandant du camp lui-même, le général von Linde. Nous ne savons pas si les deux francs-tireurs supposés étaient de Louvain, mais, en tout cas, tous les Louvanistes internés à Münsterlager sont rentrés, après cinq mois de détention, sans qu'on ait pu retenir contre aucun d'eux le moindre motif d'accusation. Mais alors, les francs-tireurs de Louvain, où sont-ils? L'armée allemande, dit le LIVRE BLANC, a lutté quatre jours contre eux; elle est parvenue, après une lutte acharnée, à les vaincre. Et lorsqu'on établit le bilan de la bataille, on constate qu'elle n'en a tué ni capturé aucun. Les francs-tireurs sont insaisissables : ce sont des fantômes.

Il est une dernière constatation qui suffirait à elle seule à détruire l'échafaudage de mensonges que la commission d'enquête a dressé autour des événements de Louvain : c'est celle de l'impossibilité absolue dans laquelle elle s'est trouvée de recueillir l'aveu d'un seul habitant (2). Les Allemands, depuis qu'ils sont les maîtres de notre ville, sont en rapport constant avec toutes les classes de la population : ils ont de plus à leur service une nuée d'espions qui se glissent partout, dans les trams, dans les cafés, dans les réunions publiques, pour surprendre les conversations qu'on n'oserait tenir en présence d'un uniforme. Ont-ils jamais reçu un seul aveu? Ont-ils jamais même surpris une seule allusion au fameux complot? Qu'on vienne à Louvain; qu'on interroge tous les habitants l'un après l'autre, les autorités civiles et religieuses, les riches et les pauvres, les intellectuels et les ouvriers, les catholiques et les francs-maçons, les Flamands et les Wallons; il n'en est pas un seul, nous osons l'affirmer, même parmi ceux qui, auparavant, faisaient profession de germanophilie — et ils étaient nombreux — qui ne haussera les épaules, lorsqu'on lui parlera d'une conspiration organisée par les Louvanistes contre les troupes allemandes. Et cependant comme ils ont souffert! Les uns ont perdu des êtres aimés; d'autres ont subi cinq mois de détention en Allemagne; d'autres ont vu leurs biens détruits par l'incendie; tous, plus ou moins, ont été les victimes des journées tragiques. Et personne ne pousserait un cri de révolte! Personne même n'aurait un mot de reproche pour les auteurs et les organisateurs de ce soulèvement aussi insensé que funeste! 40,000 conjurés de condition, d'opinion, de religion, de langue différente arrivant à garder, pendant de longs mois, le silence le plus absolu sur un complot qui aurait si lamentablement échoué et qui aurait eu pour eux des suites si redoutables, ce serait un fait absolument unique dans l'histoire et, au point de vue psychologique, purement inconcevable.

---

(1) Es ist unzutreffend dass die in Münsterlager befindlichen zahlreichen belgischen Gefangenen auf unsere Soldaten geschossen haben; nur bei zwei Gefangenen liegt ein solcher Verdacht vor.

(2) Certaines dépositions (*Ann.* 30, 38, 45) contiennent des semblants d'aveu, très imprécis, dont nous ferons justice plus loin. Une brochure de propagande de la série *Der Weltgrieg 1914,* intitulée *Sturmnacht in Loewen,* renferme (p. 25) l'aveu d'un habitant de Louvain, M. Rutgers, directeur du service des eaux de la ville, sujet hollandais. L'auteur, Robert Heymann, déclare que M. Rutgers lui a affirmé que les fenêtres de toutes les maisons étaient garnies de francs-tireurs. Or, M. Rutgers a publié, dans le journal des *Petites Affiches,* de Louvain, du 8 août 1915, avec l'autorisation de la censure allemande, une protestation dans laquelle il certifie que Robert Heymann lui est parfaitement inconnu et qu'il n'a jamais dit à personne qu'il avait vu des francs-tireurs!

§ 2. — Du 19 au 25 août.

Passons à l'examen détaillé du récit :

Pour mieux mettre en relief l'habile préparation du complot, le Livre Blanc déclare que, depuis l'entrée des Allemands à Louvain, le mercredi 19 août, jusqu'au mardi 25, jour de la révolte, les rapports entre la population et les troupes allemandes furent « exceptionnellement » bons. Les habitants se montraient prévenants, sans doute pour endormir la défiance des officiers et des soldats et pouvoir ainsi les attirer plus sûrement dans le guet-apens qu'ils voulaient leur tendre. « D'ailleurs, ajoute le Livre Blanc, il ne se produisit aucun excès ; les soldats allemands se conduisirent d'une façon exemplaire, ainsi que les Belges eux-mêmes l'ont reconnu. »

Ces affirmations appellent quelques réserves et quelques compléments. L'armée allemande nous paraît être dans la situation d'un cambrioleur qui, après s'être introduit dans une maison à l'aide de violences,

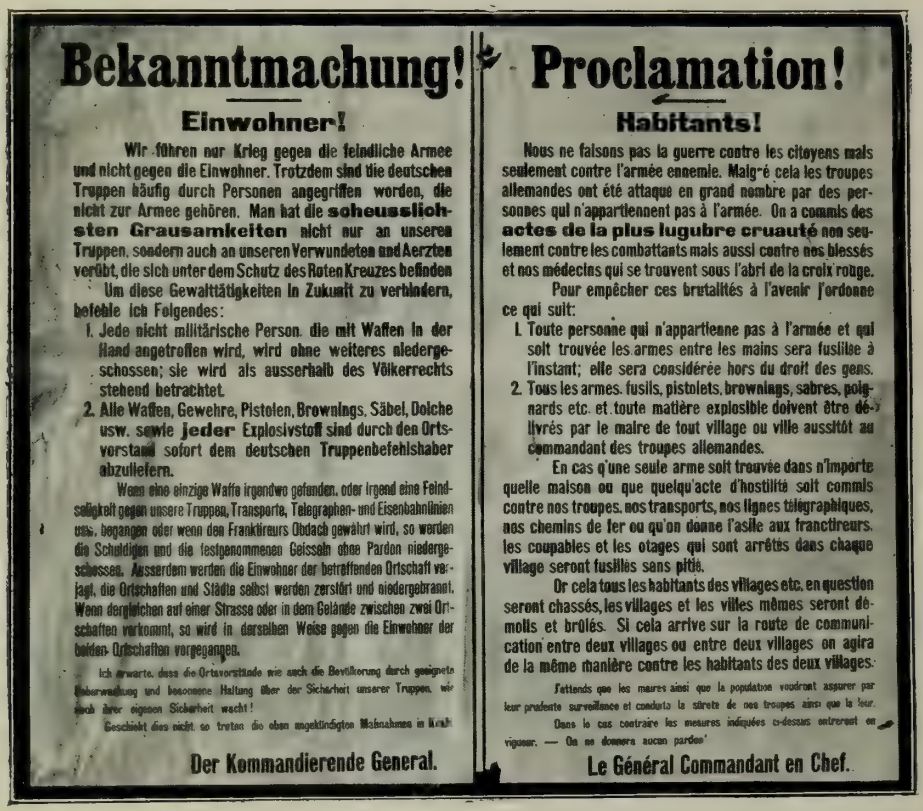

Bekanntmachung!

Einwohner!

Wir führen nur Krieg gegen die feindliche Armee und nicht gegen die Einwohner. Trotzdem sind die deutschen Truppen häufig durch Personen angegriffen worden, die nicht zur Armee gehören. Man hat die **scheusslichsten Grausamkeiten** nicht nur an unseren Truppen, sondern auch an unseren Verwundeten und Aerzten verübt, die sich unter dem Schutz des Roten Kreuzes befinden.

Um diese Gewalttätigkeiten in Zukunft zu verhindern, befehle ich Folgendes:

1. Jede nicht militärische Person, die mit Waffen in der Hand angetroffen wird, wird ohne weiteres niedergeschossen; sie wird als ausserhalb des Völkerrechts stehend betrachtet.
2. Alle Waffen, Gewehre, Pistolen, Brownings, Säbel, Dolche usw. sowie **jeder** Explosivstoff sind durch den Ortsvorstand sofort dem deutschen Truppenbefehlshaber abzuliefern.

Wenn eine einzige Waffe irgendwo gefunden, oder irgend eine Feindseligkeit gegen unsere Truppen, Transporte, Telegraphen- und Eisenbahnlinien usw. begangen oder wenn den Franktireurs Obdach gewährt wird, so werden die Schuldigen und die festgenommenen Geisseln ohne Pardon niedergeschossen. Ausserdem werden die Einwohner der betreffenden Ortschaft verjagt, die Ortschaften und Städte selbst werden zerstört und niedergebrannt. Wenn dergleichen auf einer Strasse oder in dem Gelände zwischen zwei Ortschaften vorkommt, so wird in derselben Weise gegen die Einwohner der beiden Ortschaften vorgegangen.

Ich erwarte, dass die Ortsvorstände wie auch die Bevölkerung durch geeignete Ueberwachung und besonnene Haltung über der Sicherheit unserer Truppen, wie auch ihrer eigenen Sicherheit wacht!

Geschieht dies nicht, so treten die oben angekündigten Massnahmen in Kraft.

Der Kommandierende General.

Proclamation!

Habitants!

Nous ne faisons pas la guerre contre les citoyens mais seulement contre l'armée ennemie. Malgré cela les troupes allemandes ont été attaqué en grand nombre par des personnes qui n'appartiennent pas à l'armée. On a commis des **actes de la plus lugubre cruauté** non seulement contre les combattants mais aussi contre nos blessés et nos médecins qui se trouvent sous l'abri de la croix rouge.

Pour empêcher ces brutalités à l'avenir j'ordonne ce qui suit:

1. Toute personne qui n'appartienne pas à l'armée et qui soit trouvée les armes entre les mains sera fusillée à l'instant; elle sera considérée hors du droit des gens.
2. Tous les armes, fusils, pistolets, brownings, sabres, poignards etc. et toute matière explosible doivent être délivrés par le maire de tout village ou ville aussitôt au commandant des troupes allemandes.

En cas q'une seule arme soit trouvée dans n'importe quelle maison ou que quelqu'acte d'hostilité soit commis contre nos troupes, nos transports, nos lignes télégraphiques, nos chemins de fer ou qu'on donne l'asile aux franctireurs, les coupables et les otages qui sont arrêtés dans chaque village seront fusillés sans pitié.

Or cela tous les habitants des villages etc. en question seront chassés, les villages et les villes mêmes seront démolis et brûlés. Si cela arrive sur la route de communication entre deux villages ou entre deux villages on agira de la même manière contre les habitants des deux villages.

J'attends que les maires ainsi que la population voudront assurer par leur prudente surveillance et conduite la sûreté de nos troupes ainsi que la leur.

Dans le cas contraire les mesures indiquées ci-dessus entreront en vigueur. — On ne donnera aucun pardon!

Le Général Commandant en Chef.

Fig. 1. Proclamation affichée à Louvain, le vendredi 21 août 1914.

après avoir enlevé au propriétaire tout moyen de se défendre et l'avoir forcé, le revolver sur la poitrine, à passer par toutes ses exigences, dirait en sortant, les poches remplies de ce que sa victime lui a « donné » : « Ce propriétaire, mais c'est un charmant homme; il s'est montré à mon égard d'une amabilité vraiment remarquable. » La population de Louvain connaissait de réputation le cambrioleur qui venait de violer son domicile; le récit des horreurs qu'il avait commises depuis qu'il avait franchi la frontière lui était déjà parvenu; aussi, sachant qu'elle ne pouvait lui résister, tâcha-t-elle d'éviter la moindre parole ou le moindre geste capable de provoquer sa fureur, qu'elle savait terrible. Le cœur meurtri par les tristes nécessités qui leur étaient imposées, les habitants donnèrent aux officiers et aux soldats, dans la mesure du possible, la nourriture et le logement qu'ils réclamaient.

Les Louvanistes furent d'ailleurs avertis par l'autorité allemande elle-même que le moindre acte d'hostilité entraînerait les conséquences les plus redoutables. Dès le vendredi 21, on vit s'étaler sur les murs de la ville une affiche menaçante qui apparut à beaucoup comme un sinistre présage (fig. 1).

Cette affiche ne porte ni date, ni nom de lieu, ni nom d'imprimeur, ni signature; elle a tout l'air, on en conviendra, d'un placard anonyme, imprimé en Allemagne avant la violation du territoire belge, et

destiné à excuser d'avance tous les crimes et toutes les dévastations. C'est comme la préparation du refrain sinistre qui a retenti aux oreilles des Belges pendant toute la durée de l'invasion : *Sie haben geschossen* (vous avez tiré).

Suivant l'odieuse pratique qu'elle adopta partout, l'armée allemande prit des otages, choisis parmi les principales notabilités de la ville : représentants de l'administration communale, de la magistrature, de l'université. De nouvelles affiches firent savoir que, au moindre acte d'hostilité contre les troupes, les otages seraient mis à mort.

En même temps qu'elle terrorisait la population, l'autorité militaire allemande se livrait à des vexations de toutes sortes à l'égard de l'administration communale. Dès son arrivée, elle imposa à la ville des réquisitions dont l'exagération était manifeste ; sans parler d'énormes quantités de vivres de toute nature, elle exigea, entre autres, la fourniture immédiate de 7,000 paires de chaussures militaires. On fit le tour de tous les magasins de chaussures et ateliers de cordonnerie et on trouva en tout 72 paires qui pouvaient convenir. Le vendredi matin 21, un officier arriva à l'Hôtel de Ville et déclara qu'il lui fallait, ce jour même, une somme de 100,000 francs. Les autorités communales répondirent que c'était chose absolument impossible, que la caisse de la Ville n'était pas en état de supporter une telle contribution. Alors, comme un camelot sur un champ de foire, l'officier abaissa successivement ses prétentions jusqu'à 50,000, 25,000, 20,000, 10,000, 5,000 et finalement accepta les 3,000 francs que le receveur possédait dans sa caisse. Pour être complet, il faut ajouter que l'officier trouva encore, dans la poche de l'échevin, 80 francs et qu'en homme d'affaires correct, il donna à la Ville un reçu de 3,080 francs !

Comme, d'après l'aveu d'un officier, il fallait à tout prix trouver de l'argent pour payer les troupes, les Allemands décidèrent, le lundi 24, d'aller lever les caisses des banques. Le butin fut maigre; si à la Banque Populaire, ils trouvèrent 13,000 francs, ils durent se contenter, à la Banque de la Dyle, de 600 francs et à la Banque Nationale... de quelques bouteilles de bière (1).

Le lundi 24, à 11 heures du soir, le quartier de la gare fut mis en émoi. Un détachement de soldats venait d'arriver; l'officier, qui le commandait, exigea qu'on apportât immédiatement des matelas et des aliments chauds pour 200 hommes. De sa propre autorité, sans passer par la Kommandantur, il fit chercher le bourgmestre sous prétexte d'assurer l'éclairage électrique de la gare; il le fit garder à vue par deux soldats et, en vociférant comme un possédé, menaça de le faire fusiller si on ne fournissait pas immédiatement les prestations demandées. L'officier était d'ailleurs manifestement ivre; aussi un soldat dit-il à un témoin de la scène : « Ne faites pas attention, il est pochard. » Les habitants, toujours pleins de prévenance pour les soldats, dirait le Livre Blanc, mettaient déjà à la disposition de cet officier ce qui leur restait de matelas et de vivres, lorsque la Kommandantur, avertie, intima à celui-ci l'ordre de retirer ses réquisitions; les habitants purent rentrer chez eux avec tout ce qu'ils avaient apporté.

D'après la commission d'enquête, les Belges eux-mêmes auraient reconnu que, pendant la première semaine d'occupation, les troupes allemandes se conduisirent à Louvain d'une manière exemplaire. Cette affirmation repose sur le témoignage de M. le professeur Lemaire (Ann. 31). Celui-ci déclare qu'il n'a pas eu à se plaindre des soldats qui sont venus prendre quartier chez lui le mardi 25. Voilà bien la méthode allemande prise sur le vif : deux ou trois soldats arrivent dans une maison pour y passer la nuit du 25 au 26; à peine y sont-ils installés qu'on sonne l'alarme et qu'ils doivent partir. Le propriétaire de la maison déclare que, pendant les quelques instants que ces hommes ont passés chez lui, ils n'ont donné lieu à aucune plainte; de là, la commission conclut que, du 19 au 25 août, de l'aveu des Belges, la conduite des troupes a été admirable. La conclusion, on l'avouera, dépasse de quelque peu les prémices. Nous reconnaissons volontiers que bien des habitants auraient pu faire la même déclaration que M. Lemaire; nous savons que l'armée allemande n'est pas composée uniquement de bandits et qu'il y a parmi elle des officiers et des soldats qui savent respecter les lois de l'hospitalité, même en temps de guerre. Mais, avant de conclure, la commission d'enquête aurait dû poursuivre ses investigations; elle aurait pu, par exemple, demander à M. Lemaire s'il n'avait pas connaissance d'excès commis par les troupes; et celui-ci lui aurait dit que, dans la rue qu'il habitait, plusieurs maisons, entre autres celles de ses collègues MM. les professeurs Van Gehuchten, Sencie et Van Mosuenck avaient été saccagées et transformées en de véritables cloaques. Les armoires fracturées, les papiers éparpillées sur le sol, le linge extrait des armoires et souillé d'ordures, le tout recouvert d'immondices avec des raffinements de saleté que la plume se refuse à décrire, voilà le tableau que présentaient bien des maisons où avaient logé les soldats « à la conduite exemplaire ». Et ceci se passait dès le 20 août. La commission aurait pu citer aussi le cas de cette pauvre jeune fille de 15 ans odieusement outragée par trois brutes de soldats, blessée à la poitrine et à la jambe de plusieurs coups de baïonnette et amenée mourante à l'hôpital, le vendredi 21 août. Cet oubli est d'autant plus impardonnable que plusieurs Louvanistes, appelés comme témoins lors de la fameuse enquête et dont les dépositions ont sans doute été jetées au panier — entre autres les médecins qui ont soigné la malheureuse — ont fourni au sujet de cette affaire toutes les précisions désirables.

On pourra juger, par ces quelques faits, de l'extraordinaire cordialité des rapports qui ont existé, du 19 au 25 août, entre les habitants de Louvain et les troupes allemandes. Si le souvenir de cette semaine

(1) Les sommes prises à la Banque de la Dyle et à la Banque Populaire furent restituées plus tard.

s'est quelque peu effacé, c'est parce que ces vexations, ces déprédations, ces actes isolés de banditisme, si révoltants qu'ils puissent être, sont en réalité bien peu de chose en comparaison des scènes horribles d'incendie et de carnage qui se déroulèrent à partir de la soirée du 25 août.

§ 3. — La journée du 25 août et la nuit du 25 au 26.

A. — Etat de la ville.

Le 25 août, au cours de l'après-midi, de nombreuses troupes arrivèrent à Louvain ; elles se répandirent dans les différents quartiers de la ville et prirent toutes les dispositions d'usage pour passer la nuit chez l'habitant. Les soldats étaient en train de se débarbouiller et de se rafraîchir, lorsque, tout à coup, vers 6 heures, on sonna l'alarme. Effarés, la mine anxieuse, ils s'équipèrent à la hâte, abandonnant même dans certaines maisons le linge qu'ils venaient de laver et qui n'était pas encore sec. Ils se rendirent au lieu de rassemblement; certains détachements furent envoyés au combat; d'autres restèrent en ville. Les habitants, entendant le canon gronder, à une distance, semblait-il, assez rapprochée de la ville, crurent la délivrance prochaine. Le Livre Blanc affirme, sans apporter aucune preuve, qu'ils étaient restés en communication secrète avec le haut commandement de l'armée et qu'ils étaient au courant de la sortie des troupes belges d'Anvers; bien au contraire, tous étaient persuadés que les Français et les Anglais, dont on avait si souvent annoncé la venue, étaient enfin arrivés ; ils espéraient que les Allemands ne résisteraient pas aux Alliés, dont on disait les forces considérables, et que leur ville serait bientôt rendue à la liberté.

B. — Troupes allemandes.

La commission d'enquête allemande prétend que les Louvanistes auraient jugé le moment propice pour mettre à exécution le plan de révolte qu'ils avaient préparé depuis longtemps, car, ajoute-t-elle, il n'y avait en ville que peu de soldats. Cette affirmation est contredite par les dépositions elles-mêmes.

Voici, en effet, la liste des troupes dont la présence à Louvain, **le 25 août, après 8 heures du soir,** est affirmée par les témoignages des officiers et des soldats :

1. Le régiment de hussards de réserve n° 6, qui rentra à Louvain dans la soirée et dont les grands bagages étaient restés en ville (Ann. 1);
2. Une compagnie du régiment d'infanterie n° 163 (Ann. 1);
3. Une brigade de landwehr stationnait aux portes de Louvain, dans la direction de Hérent; une partie rentra en ville dans la soirée (Ann. 1);
4. La première division de l'état-major du IXe corps d'armée de réserve (Ann. 1, 46);
5. Deux compagnies de la 27e brigade de landwehr (Ann. 3);
6. Une batterie d'artillerie (Ann. 3);
7. Une compagnie indéterminée (Ann. 3);
8. 300 blessés à l'hôpital, qui prirent une part active à la fusillade (Ann. 6 et 25);
9. Une compagnie de landsturm de Neuss, réduite à 100 hommes (Ann. 7);
10. Un détachement de soldats affectés à la construction des chemins de fer comprenant 60 hommes (Ann. 8);
11. 150 soldats du 35e régiment de réserve (Ann. 8);
12. La 2e compagnie du régiment de landwehr n° 55 (Ann. 35);
13. Le régiment d'infanterie n° 162 (Ann. 36);
14. Le 3e bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75 (Ann. 37);
15. Une compagnie d'infanterie indéterminée (Ann. 46);
16. Un bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 18 (Ann. 48);
17. Une colonne de munitions du régiment d'artillerie de réserve n° 18 (Ann. 49).

En additionnant ces différentes unités, on arrive à un total de plus de 10,000 hommes ! Et la commission d'enquête, qui a recueilli tous ces témoignages, ose prétendre que les Louvanistes ont profité, pour exécuter leur plan d'attaque, d'un moment où il n'y avait en ville que quelques soldats !

C. — Fusées-signaux

Un des principaux arguments sur lesquels se base le Livre Blanc pour justifier l'existence du complot est l'apparition dans le ciel, vers 7 heures du soir, de deux fusées; ce devait être, d'après lui, le signal convenu pour commencer la fusillade. Ici encore, la thèse allemande est invraisemblable. En effet, si les organisateurs de la révolte avaient voulu indiquer aux habitants des différents quartiers de la ville que le moment était propice à l'attaque, ils n'auraient certainement pas choisi pour cela des signaux lumineux; car, à 7 heures du soir, le 25 août, surtout lorsque le temps n'est pas couvert — et c'était le cas le 25 août 1914 — il ne fait pas encore obscur; des signaux lumineux auraient risqué de ne pas être aperçus. Comment d'ailleurs aurait-on pu convenir d'avance de ce genre de signal, puisqu'on ne savait pas si les troupes allemandes repasseraient en retraite à 5 heures de l'après-midi ou à 10 heures du soir. Le tocsin ou l'éclatement d'une bombe aurait averti les habitants d'une façon bien autrement certaine. De plus, des

signaux lumineux ne pouvaient pas être destinés aux habitants qui, de l'aveu du Livre Blanc lui-même, étaient tous rentrés chez eux. Si des fusées ont été lancées, elles n'ont pu servir de signal qu'à ceux qui se trouvaient dans la rue, c'est-à-dire aux soldats allemands.

Le rapport dit qu'un grand nombre de soldats ont vu apparaître à 7 heures du soir, d'abord une fusée verte, puis une fusée rouge. Il renvoie aux annexes 7, 8, 12 à 17, 22, 38, 45 et 46, semblant indiquer par là que tous les témoignages sont concordants. Qu'on jette un coup d'œil sur ces dépositions et l'on sera édifié. Un seul soldat (Ann. 13) a vu une fusée verte et une fusée rouge; il en donne une minutieuse description. Les autres ont vu, soit deux fusées dont la couleur n'est pas déterminée (Ann. 17), soit une fusée rouge (Ann. 14), ou verte (Ann. 38 et 46), ou bleue (Ann. 12), ou de couleur non définie (Ann. 7, 15, 16, 22, 45). Quant à l'Oberleutnant von Sandt (Ann. 8), il n'a rien vu du tout, mais des soldats lui ont dit qu'on avait fait des signaux lumineux. Il n'y a pas plus de concordance au sujet de l'heure. Les témoins 12, 13, 14, 15 déclarent que les signaux ont été faits à 7 heures; les témoins 36 et 45, à 8 heures. La plupart affirment que les fusées furent le signal du commencement de l'attaque; d'après le témoin 12, plusieurs coups de feu avaient déjà été tirés lorsque la fusée apparut. Mais où la contradiction est la plus frappante, c'est dans la détermination de l'endroit d'où les fusées ont été lancées.

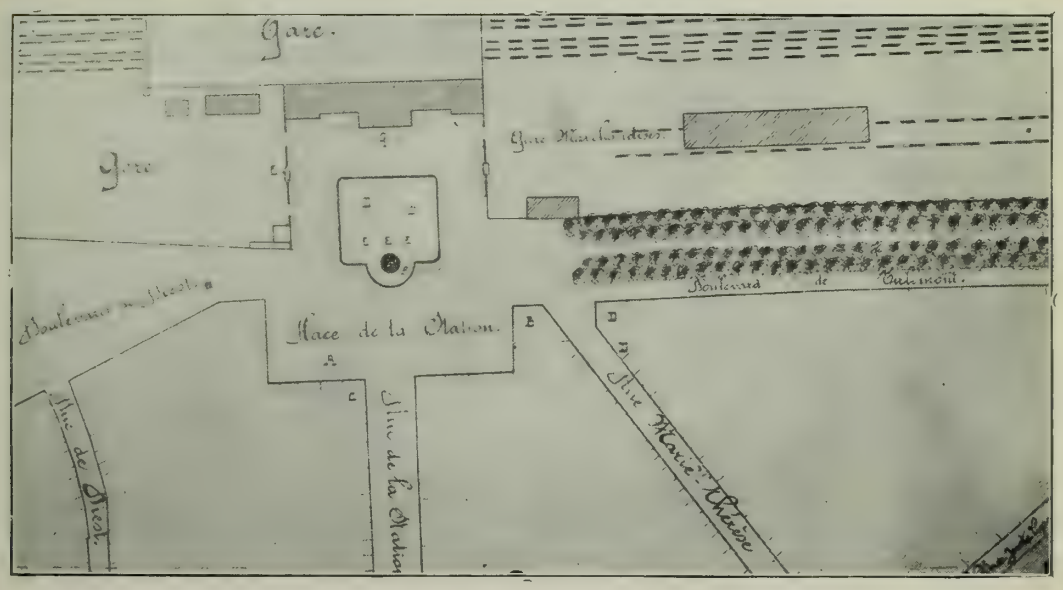

Fig. 2. Plan de la place de la Station et des environs.

A. Endroit où se trouvait Fenes.
B. Hôtel Marie-Thérèse.
C. Hôtel de l'Industrie.
D. Tombes des victimes belges.
E. Tombes des victimes allemandes.
G. Endroit où se trouvait Küppers.

Le soldat Küppers (Ann. 13) était de faction devant l'entrée principale de la gare; il a vu, dit-il, deux fusées venir de la ville dans la direction de la gare, l'une à droite, l'autre à gauche. Or, le caporal Fenes (Ann. 22), qui se trouvait devant l'hôtel de l'Industrie, déclare que la fusée est partie d'un endroit situé immédiatement en face de la gare où, précise-t-il, se trouvent aujourd'hui des tombes, c'est-à-dire presqu'aux pieds du soldat Küppers. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan ci-dessus (fig. 2) pour se convaincre de la contradiction absolue de ces deux témoignages. Quant au capitaine von Esmarch, qui se trouvait sur la place du Peuple, il a vu une fusée du côté S.-O., c'est-à-dire dans une toute autre direction (Ann. 46).

Avant de tirer parti, d'une façon vraiment démesurée, d'un argument aussi mesquin que celui des signaux lumineux, la commission d'enquête aurait dû commencer par mettre d'accord les témoignages sur lesquels elle prétend baser son accusation. A-t-on en réalité lancé des fusées dans la soirée du 25 août? Des nombreux Louvanistes que nous avons interrogés, aucun n'en a connaissance; nous ne voudrions cependant pas conclure par la négative, car, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, à partir de 8 heures, tous les habitants étaient rentrés chez eux, suivant l'ordre formel qui avait été donné par la Kommandantur. Ce que nous pouvons affirmer avec une entière certitude, c'est que, si des signaux lumineux ont été faits, ils étaient destinés, non pas aux habitants, mais bien aux troupes allemandes.

D. — Qui a tiré ?

« *Les habitants de Louvain, avertis par ce signal, commencèrent, à différents endroits, à tirer avec rage sur les troupes allemandes qui se trouvaient sur la place de l'Hôtel-de-ville, sur la place de la Station et dans les quartiers de la ville situés entre ces deux endroits. Ils se servaient de fusils, de revolvers et de pistolets ; ils tiraient des caves, des fenêtres et particulièrement des mansardes. Le bruit des détonations donnait l'impression, à certains endroits, qu'on employait aussi des mitrailleuses.* »

Qu'on ait tiré à Louvain pendant la soirée du 25 août, qu'on ait même tiré avec rage, cela ne fait de doute pour personne ; sur ce fait, les témoignages de tous les Louvanistes seront parfaitement d'accord avec ceux des officiers et des soldats allemands. Mais qui a tiré ? Voilà le point qu'il s'agit d'établir. Parmi les 53 témoins dont les dépositions sont reproduites dans le Livre Blanc, il n'y en a guère qu'une dizaine (Ann. 19, 22, 25, 27, 28, 29, 33, 34, 45, 46) qui déclarent avoir VU les civils tirer. Nous constaterons plus loin, en analysant en détail les dépositions, que chacun de ces témoins peut être convaincu de mensonge ; par conséquent, leurs déclarations n'ont aucune valeur. Tous les autres, et parmi eux les principaux chefs, comme le général von Boehn, le major von Klewitz, le major von Manteuffel, ont ENTENDU des coups de feu, mais n'ont pas vu ceux qui les tiraient. On dira peut-être que, si des coups de feu partaient des fenêtres des maisons, ils ne pouvaient être tirés que par des civils. Erreur ! Des soldats allemands s'introduisirent dans les maisons, se précipitèrent aux étages et de là tirerent dans la direction de la rue. Nous montrerons plus loin (§ 3, G.), en confrontant les dépositions elles-mêmes du Livre Blanc et sans nous servir d'autres preuves, qu'il a dû en être ainsi à la place de la Station. D'autre part, le fait est attesté par de nombreux témoins louvanistes ; nous pouvons citer M. Verhelst, professeur à l'Université, qui a passé la frontière quelque temps après la destruction de Louvain. Le mardi 25 août, peu avant 8 heures du soir, on frappa, à coups de crosse de fusil, à la porte de son habitation, située rue Léopold. Etant allé ouvrir, il fut bousculé par des soldats qui crièrent : *Wir müssen nach oben,* « nous devons monter ». Arrivés à l'étage, ils ouvrirent les fenêtres et tirèrent quelques coups de feu pour faire croire à une attaque de francs-tireurs. Immédiatement après, d'autres soldats pénétrèrent dans la maison, au cri de : *Man hat geschossen.* Heureusement, M. Verhelst réussit à s'esquiver. Sa maison, comme presque toutes celles de la rue Léopold, fut incendiée. La commission d'enquête n'ignore pas ces faits, puisque M. Verhelst, qui se trouvait encore à Louvain au moment où elle siégea, fut appelé devant elle en qualité de témoin et lui fit le récit de ce qui s'était passé chez lui pendant la soirée du 25. Qu'est devenue sa déposition ?

Plusieurs officiers et soldats affirment avoir eu l'impression qu'à certains endroits on employait des mitrailleuses. Ils ne se trompent pas. Les Louvanistes aussi ont entendu le bruit caractéristique de ces engins ; mais, encore une fois, qui les manœuvrait, sinon des soldats allemands ? Il serait absurde de prétendre que les bourgeois de Louvain étaient au courant du maniement de cette arme. Dira-t-on qu'elles étaient servies par des soldats belges déguisés ? Mais, alors, que sont devenues ces mitrailleuses ? Non seulement les Allemands ne les ont pas capturées, mais ils n'en ont même pas vu une seule. Ils en ont entendu le bruit, et pour eux, quand un coup de feu éclate, qu'il parte d'un revolver, d'un fusil ou d'une mitrailleuse, ce ne peut être l'œuvre que d'un franc-tireur.

L'épisode suivant est, à ce sujet, tout à fait caractéristique ; il s'est passé le 13 septembre 1914, à l'hôpital Saint-Thomas. Un convoi de blessés, belges et allemands, venait d'arriver du champ de bataille ; les ambulanciers volontaires étaient en train de les transporter de la voiture à la salle d'examen lorsque, tout à coup, plusieurs détonations retentissent dans le voisinage immédiat de l'hôpital. Les soldats de garde, pris de panique, se précipitent dans la cour en criant : *Man hat geschossen.* Le « Feldwebel » qui les commande, en vociférant comme un démon, accuse le personnel d'avoir tiré sur les blessés allemands et menace de lui faire un mauvais parti. Mais un ambulancier avait vu que les coups de feu provenaient d'une remise contigüe à la cour de l'hôpital. Il fait part de son observation au « Feldwebel » et s'offre à l'accompagner pour faire une perquisition. Le « Feldwebel » prend avec lui quelques hommes et, précédé de l'ambulancier qu'il menace d'abattre au premier coup de feu, il pénètre dans la remise et trouve en fait de franc-tireur, un... soldat allemand; celui-ci avait été réveillé par le bruit du transport des blessés; croyant à une attaque, il avait été pris de peur et avait déchargé son revolver par la fenêtre.

Tous les témoins s'accordent à dire que la fusillade fut terrible, colossale même, pour employer l'expression de l'un d'entre eux. (Ann. 6.) « *Les civils tiraient, presque sans discontinuer, des caves, des fenêtres, des toits, et même des arbres.* » S'il en fut ainsi, comment se fait-il que les troupes allemandes, à en croire le Livre Blanc, aient subi si peu de pertes ? Aux endroits où l'attaque fut la plus violente, il ne signale que quelques morts et quelques blessés. La première division de l'état-major du commandement général fut la plus éprouvée; ses pertes s'élevèrent, en morts, blessés et disparus, à 5 officiers, 2 employés, 23 hommes et 95 chevaux. Ce sont les chevaux, semble-t-il, que les Louvanistes visaient tout particulièrement ! Certains témoins ont essayé d'expliquer cette disproportion entre la violence de l'attaque et le petit nombre de victimes (Ann. 9, 10); nous ferons ressortir plus loin (§ 3, G et Ann. 10) le caractère fantaisiste des explications qu'ils proposent.

Il est encore un fait qui prouve que ce ne sont pas les civils qui ont tiré sur les officiers et les soldats, mais bien les Allemands eux-mêmes : c'est l'obstination avec laquelle les autorités militaires ont refusé

d'extraire les balles des cadavres allemands en présence de médecins belges. Une des notabilités de la ville demanda à un officier supérieur, pendant la soirée du 25 août, de faire pratiquer l'autopsie des soldats tués ; sait-on ce que l'officier lui a répondu ? « Inutile, l'autopsie ne prouverait rien, car nous avons la preuve que les civils se servent aussi de balles allemandes. » ! ! !

Lorsque la commission d'enquête internationale siégera à Louvain, des ambulanciers, dont nous possédons les dépositions, viendront déclarer avoir recueilli de la bouche de quelques-uns des blessés l'aveu qu'ils avaient été atteints par les balles de leurs camarades.

Certains médecins allemands (Ann. 9, 21) affirment avoir soigné des soldats blessés par des plombs. Si le fait est exact, pourquoi ne l'a-t-on pas fait constater par les médecins belges, les otages et les autorités communales ? Pourquoi a-t-on laissé échapper une preuve à laquelle la commission semble attacher une si grande importance ? Ces médecins n'ont-ils pas pris pour des blessures provoquées par des plombs des lésions occasionnées par des éclats de balles qui avaient fait ricochet ? Les membres du personnel médical ont, comme les officiers et les soldats, l'obsession du franc-tireur; lorsqu'ils voient un blessé, ce ne peut être qu'une de ses victimes. Le vendredi, 28 août, un médecin allemand amena, dans une ambulance de la ville, une quarantaine de soldats qui, d'après lui, avaient été atteints par les balles des civils. Après interrogatoire, il fut reconnu que tous ces soldats avaient été blessés dans les environs de Louvain, au cours de combats contre les troupes belges régulières, sauf un seul, qui avait la tête contusionnée... à la suite d'une chute de cheval qu'il avait faite dans une rue de la ville !

E. — Prétendues atrocités des Louvanistes.

Les bourgeois de Louvain, au dire du Livre Blanc, ne se sont pas contentés de tirer de leurs maisons sur les troupes allemandes ; ils se sont encore rendus coupables de toute une série de méfaits. Ils se sont postés, pour tirer, aux fenêtres de bâtiments qui portaient le drapeau de la Croix-Rouge ; ils ont dirigé leur feu sur des ambulances ; ils ont versé du goudron bouillant sur les soldats et ils se sont livrés sur eux à des actes d'une sauvagerie vraiment inouïe. Toutes ces accusations reposent sur des témoignages dont nous ferons justice plus loin. (Ann. 9, 21, 25 à 29, 35 à 38, 46, 47.) Nous nous bornerons ici, pour démasquer les procédés de la commission d'enquête, à relever le cas suivant : « *Des habitants dépouillés de tout sentiment d'humanité,* dit le rapport, *ont fait subir une humiliation révoltante à un soldat qui est mort des suites de ses blessures.* » Il renvoie à la déposition 37. Or, voici ce que dit ce témoin, le soldat Westerkamp : « *J'ai vu passer un soldat du régiment n° 162 ou 163 porté sur un brancard. Il gémissait terriblement. J'appris qu'au cours d'une patrouille en ville, il avait été surpris par plusieurs habitants et que ceux-ci lui avaient fait subir une odieuse mutilation; j'ai su plus tard que ce soldat était mort de ses blessures.* » Ce soldat mutilé, qui est-il ? On ne le dit pas. Quels sont les médecins qui l'ont soigné ? On ne le dit pas davantage. Qui l'a vu ? Personne. **Et c'est uniquement sur le témoignage d'un soldat qui a entendu tenir, au passage d'un blessé, quelques grossiers propos que la commission d'enquête se base pour porter contre les Louvanistes une accusation aussi infamante !** Il n'est pas une conscience honnête qui ne se révoltera devant de tels procédés.

F. — Echauffourée de la place du Peuple.

« *Un feu particulièrement violent fut dirigé sur la première division du commandement général qui s'était établie sur le « Marktplatz ». Plusieurs officiers et soldats furent tués ou blessés; l'état-major du commandement général perdit, à lui seul, 5 officiers, 2 employés, 23 hommes et 95 chevaux.* » *(Ann. 1.)*

La première division du commandement général était installée au « Marktplatz », assure le rapport, se basant sur la déposition du général von Boehn. Celui-ci a-t-il voulu désigner sous ce nom la Grand'Place (Groote Markt, en flamand), ou bien la place du Peuple, contigüe au Marché aux Grains, comme le font plusieurs autres témoins ? Quoi qu'il en soit, c'est sur la place du Peuple que se trouvait la première division du commandement général, ainsi que cela résulte à toute évidence des dépositions de ceux qui en faisaient partie, notamment le capitaine von Esmarch (Ann. 46).

C'est dans la rue de la Station et à la place de la Station que la fusillade fut la plus violente. La compagnie de landsturm qui se trouvait au milieu des convois de bagages dut se retirer à la gare, pour pouvoir mieux se mettre à couvert. Les troupes qui stationnaient sur la place du Peuple eurent aussi à subir un feu violent. (Ann. 6, 20, 46.)

Voyons ce qui s'est passé à ces deux endroits, place du Peuple et place de la Station, où, d'après la commission d'enquête, l'action des francs-tireurs a été la plus énergique.

Nous ferons d'abord remarquer que la place du Peuple était un endroit bien peu favorable à un guet-apens ; le terre-plein qui en constitue la plus grande partie est entouré d'une double rangée de marronniers,

à feuillage très épais, qui forme un rideau de verdure impénétrable. (Fig. 3.) Il eut été impossible aux habitants de tirer, des fenêtres des étages et des toits, sur les soldats qui étaient installés sur la place ; ils n'auraient pu atteindre que ceux qui se trouvaient immédiatement devant les maisons. De plus, la place du Peuple n'est pas située, comme son nom pourrait le faire croire, dans un quartier populaire; au contraire, c'était un des endroits les plus distingués de toute la ville. Les maisons qui l'entouraient étaient habitées en grande partie par des rentiers ou des personnes exerçant une profession libérale. En voici la liste :

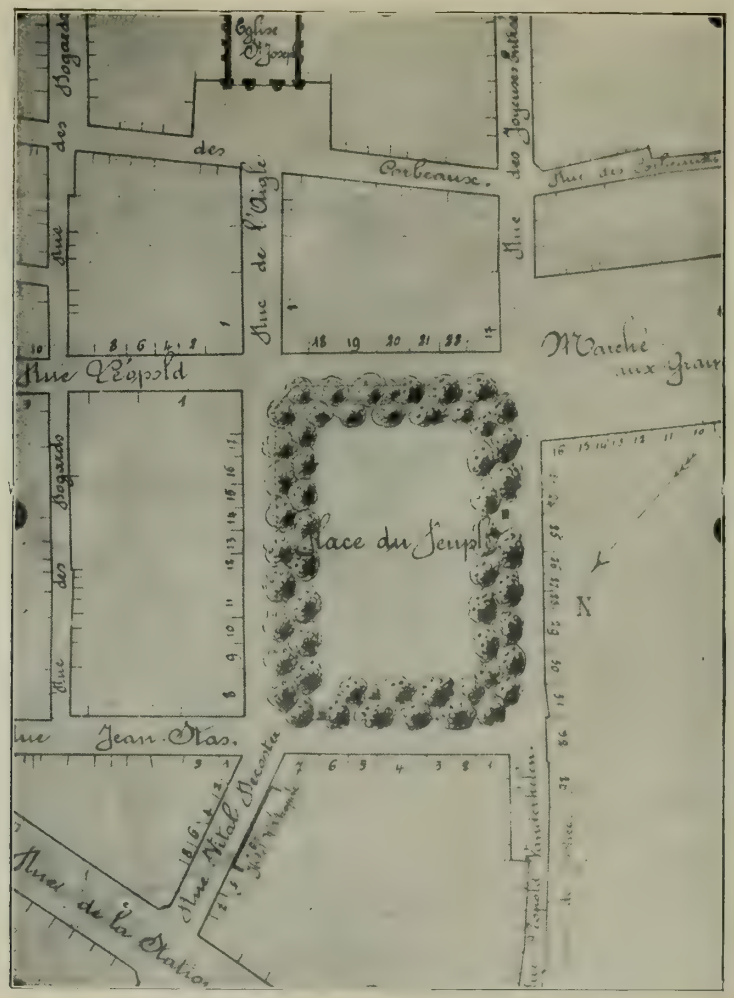

Fig. 3. Plan de la place du Peuple et des environs.

Café de la Régence ;
M. Schoofs, pharmacien ;
M. De Keyser, avocat ;
M. Bosmans, notaire ;
M. Perdieus, avocat ;
M. Fréson, rentier ;
Mlle Mertens, tailleuse ;
M. De Bruyn, conseiller provincial ;
M. Gilson, rentier ;
M. De Herdt, pharmacien ;
Mme Vollen, rentière ;
M. Gaudissart, médecin militaire ;
M. Moulin, ingénieur ;
Mlle Torf, dentiste;
M. Oliviers, avocat ;
M. Van Grunderbeek, libraire-éditeur ;
M. Louckx, photographe ;
Mme Dillen, modiste ;
M. Delmarcel, professeur ;
M. Mathy, médecin ;
M. Thirion, avocat ;
Mme la baronne de Dieudonné ;
Mme De Brouwer, rentière ;
M. Bauchau, industriel ;
M. De Becker, juge ;
Mme de Neef, rentière ;
M. Staes, marchand de vins ;
M. Simon, juge ;
M. Gilbert, homme de-lettres ;
M. Heerenaer, huissier ;
Café du Commerce ;
Mme Vinck, rentière ;
M. Van der Zypen, avocat ;
Maison inoccupée ;
Café du Casino.
Mme De Coster, rentière.

Plusieurs maisons, dont les habitants étaient partis, entre autres celles de M. Gilbert et de M. Staes, avaient été transformées, pendant la première semaine d'occupation, en de vraies casernes allemandes ; des soldats y avaient séjourné jusqu'au mardi soir.

Pour ce qui concerne les événements qui se sont déroulés à la place du Peuple, le rapport renvoie aux dépositions 6, 20 et 46 ; il aurait pu y ajouter la déposition 41. Les deux premiers témoins, 6 et 20, n'ont rien vu. Le témoin 41 se trouvait sur la place ; il déclare qu'à 8 heures des coups de feu partirent des maisons et qu'il chercha abri auprès d'un chariot dont les chevaux venaient d'être abattus; mais lui non plus n'a pas vu qui tirait. Seul, le capitaine von Esmarch (Ann. 46) affirme avoir vu les francs-tireurs. « *Ils furent saisis les armes à la main,* dit-il, *et abattus par les soldats qui se trouvaient sur la place.* » Nous analyserons plus loin en détail la déposition de ce témoin. Contentons-nous ici de réduire à néant ce qu'il dit au sujet des exécutions. **Aucun civil n'a été tué sur la place du Peuple** (1). En conséquence, nous avons le droit de dire que la constatation de la présence de francs-tireurs à cet endroit ne repose que sur une déclaration dont la fausseté est évidente.

Aux fanfaronnades du capitaine von Esmarch, on peut opposer le récit de l'échauffourée que Karl Moenckeberg a publié dans le *Düsseldorfer General Anzeiger* du 10 septembre 1914, sous le titre : « Notre baptême du feu à Louvain ». Moenckeberg, comme tous les Allemands, a l'esprit obsédé par le franc-tireur. Sur le parcours de Tirlemont à Louvain, il voit des maisons incendiées; il en conclut tout naturellement que les habitants ont tiré sur les troupes, et il plaint ces infortunés qui ont été assez naïfs pour croire que quelques coups de feu tirés au hasard pourraient arrêter l'armée allemande. Néanmoins, il craint les francs-tireurs, et il s'estime heureux d'être bien installé dans un compartiment de chemin de fer, à l'abri de leurs attaques. A peine débarqué à Louvain, il apprend qu'un combat se livre dans les environs. Ici, nous lui laissons la parole :

« *Je venais de manger un morceau à l'hôtel Métropole; de nombreux détachements d'infanterie n'appartenant pas à notre régiment passaient dans la rue ; on disait qu'on allait sonner l'alarme et que peut-être à la tombée de la nuit nous devrions prendre part au combat. Je cours jusqu'à la place, où se trouvaient nos chevaux sellés qui venaient d'arriver de la gare et où était installé le campement des chariots. Nous montons à cheval et chevauchons dans les rues qui* **grouillaient de soldats. L'excitation est grande et grandit encore à mesure que l'obscurité tombe ;** *personne ne sait ce qui se passe et les chefs sont forcés de retenir leurs hommes en criant à tue-tête, pour dominer le bruit du piétinement des soldats et du piaffement des chevaux. Après un certain temps, arrive un contre-ordre ; nous revenons en arrière et occupons de nouveau la place dont le terre-plein se remplit jusqu'au dernier petit coin de chariots attelés. Maintenant, on doit encore distribuer du fourrage, afin que, avant la nuit, hommes et chevaux puissent prendre leurs quartiers. Mon voisin, impatient, me citait la phrase suivante : « Le soldat passe la plus grande partie de sa vie à attendre en vain », lorsque le dernier mot s'arrête dans sa bouche. Une détonation formidable vient de partir d'un coin de la place ; nous nous retournons avec la rapidité d'un éclair. Je vois, à hauteur d'homme, une lueur brillante. Ma première pensée est que l'artillerie belge arrive et tire sur nos troupes parquées sur la place. Au même moment, tous les chevaux de selle se précipitent du côté opposé à celui d'où est venue la détonation, se heurtent les uns aux autres et, en se débattant, s'engagent dans la rue qui se trouve en face. Les chevaux attelés, pris aussi de panique, se cabrent et tirent les chariots dans tous les sens; beaucoup rompent leurs liens et se mettent à galoper à travers toute cette cohue. Impossible de les maîtriser. La panique des chevaux menace de s'étendre aux hommes; personne ne sait ce qui se passe. Tous, sans rien comprendre, regardent fixement dans la direction de la première détonation, en attendant une seconde. Alors, des quatre côtés de la place, une pluie de balles, venant des fenêtres fermées des principales maisons, s'abat en crépitant sur nous. Toute précaution est inutile. De quelque côté que l'on se tourne, les balles sifflent et crépitent à nos oreilles d'une manière folle.* **Quiconque a une arme — et tous avaient ou un fusil d'infanterie ou un mousqueton ou revolver — tire machinalement vers le premier point où il suppose un ennemi ; on tire une seconde fois, puis une troisième, on tire sans discontinuer, et tous se trouvent dans un double danger également grand, ou bien d'être abattus par les Belges, ou bien d'être atteints par leurs propres camarades.** *Mon revolver rate; une balle s'est calée dans le canon. Je me jette à plat ventre sous un arbre en même temps que plusieurs soldats qui tirent; je me représente d'une manière bien claire, mais aussi bien désespérée, que seul un miracle hautement invraisemblable peut me sauver, si ce chaos infernal doit encore durer quelques minutes. Je ne demande que d'être atteint d'un coup qui m'achève et ne me laisse pas à moitié mort entre les mains de ces agresseurs. Là ! écoutez ! Que signifient ces appels, ces ordres vociférés avec instance? D'abord, nous ne comprenons rien, car les détonations succèdent aux détonations.* « **Les Anglais arrivent** », *me dit un voisin à l'oreille.* « *Des troupes allemandes viennent à notre secours* », *crie un autre. Enfin, les coups de feu deviennent plus rares, les voix plus distinctes, et nous comprenons :* « **Tenez-vous tranquilles, ne tirez plus, ne tirez donc plus, tonnerre de tonnerre, tenez-vous tranquilles** ».

---

(1) Deux habitants de la place du Peuple ont trouvé la mort au cours de ces journées : M. Heerenaer, qui a été atteint d'une balle dans la maison de son père, rue Coutereel, et M. Gilson, qui a été entraîné par les soldats hors de sa maison et dont le cadavre a été retrouvé dans la cour de l'hôpital.

« **Et, en effet, la tempête s'apaise un peu. La discipline allemande triomphe, l'ennemi est vaincu...** »

Singulière victoire que celle qui est assurée à celui qui, le premier, abandonne la lutte! N'est-ce pas la preuve que l'ennemi contre lequel il s'acharne est un ennemi imaginaire? Epinglons cet aveu sorti, peut-être bien involontairement, d'une bouche allemande : **A la place du Peuple, la victoire a été remportée sur..... l'indicipline des troupes.**

Le récit qu'on vient de lire réfute l'allégation si souvent reproduite dans le Livre Blanc que, avant la fusillade du soir, les troupes allemandes étaient d'un calme parfait. Bien au contraire, dit Moenckeberg, l'excitation était grande et grandissait encore à mesure que tombait l'obscurité. Une détonation éclate et, aussitôt, c'est la plus folle des paniques. Qui a tiré? Personne n'en sait rien, mais n'importe, on riposte; tout le monde tire, à droite, à gauche, dans toutes les directions. Des officiers, des soldats, des chevaux tombent. Les chefs, s'apercevant que la comédie de l'attaque des francs-tireurs prend des proportions auxquelles ils ne s'attendaient pas, veulent la faire cesser. Mais ils ne sont plus maîtres de leurs soldats, et ce n'est qu'au prix de mille efforts qu'ils parviennent à ramener un peu de calme dans les rangs. Des morts et des blessés gisent sur la place. De qui sont-ils les victimes? Evidemment, des francs-tireurs. Et sus aux francs-tireurs ! Officiers et soldats se précipitent dans les maisons, pénètrent dans les caves où les habitants, terrorisés par la fusillade, ont cherché un refuge. Hommes, femmes, vieillards, enfants, on les fait sortir à coups de poing, à coups de crosse de fusils ; ce sont eux les meurtriers, les assassins. On les abreuve de coups et d'injures ; on les menace de les fusiller. Mais, auparavant, ils devront assister à l'incendie de leurs maisons. Pendant que les sauvages accomplissent leur sinistre besogne, on force ces malheureux à tenir les yeux fixés sur leurs biens qui flambent. Détournent-ils la tête? Un coup de crosse les rappelle bientôt à l'obligation qui leur est imposée. Une femme s'évanouit ; sa fille veut se baisser pour lui porter secours; un soldat l'en empêche brutalement et, en ricanant, brise sous son talon le flacon de sels qu'elle voulait présenter à sa mère... Mais, passons. N'insistons pas davantage sur toutes ces horreurs qu'il ne nous est pas permis, dans les circonstances actuelles, de préciser. Nous voulons avant tout ruiner les accusations de nos ennemis. Lorsque l'heure de la liberté aura sonné, à notre tour, nous dresserons les nôtres, et elles seront terribles !

G. — Echauffourée de la place de la Station.

Au sujet de ce qui s'est passé à la place de la Station, le rapport se contente de dire que c'est là que la fusillade fut la plus intense ; il n'esquisse aucune narration des faits et ne renvoie à aucune déposition. Cependant, bien des témoins parlent des événements qui se sont déroulés à cet endroit ; citons les dépositions 1, 2, 7, 8, 10, 11, 12, 23, 24, 37-1, 37-2, 37-3, 38, 40, 42, 43, 44, 45, 48, 49.

Qu'on jette un coup d'œil sur ces dépositions et l'on sera frappé une fois de plus, des contradictions et des invraisemblances qu'on y rencontre. En voici un exemple : le lieutenant-colonel Schweder (Ann. 7), venant de la rue Léopold, arrive à la place de la Station au moment où la compagnie de von Sandt est en lutte avec les francs-tireurs ; en confrontant sa déposition avec celle de von Sandt, il en résulte que ce devait être vers 7 1/2 heures, 8 heures au plus tard. Il prend part au combat ; après dix minutes, une accalmie se produit et il en profite pour envoyer de fortes patrouilles dans les maisons de la place, afin de saisir tous les habitants. Le « Feldwebel » Hilmer (Ann. 37) arrive par le train, à 8 heures; il reçoit l'ordre de perquisitionner dans les maisons situées en face de la gare et d'y mettre le feu.

« Vers 11 heures, dit-il, ce travail était fini. » L' « Oberleutnant » Doerffer, commandant de la gare (Ann. 44), affirme qu'entre 10 heures et 10 1/2 heures la plupart des maisons de la place de la Station étaient en flammes. Voilà donc trois témoignages d'où il ressort que, avant 10 1/2 heures, les maisons de la place de la Station avaient été évacuées et que la plupart d'entre elles brûlaient déjà. Or, voici ce que dit le général von Boehn (Ann. 1) : « *Un feu particulièrement violent, provenant des toits des maisons situées en face de la gare, vint surprendre soudainement vers 11 heures le commandement général et les troupes qui se trouvaient sur la place; nous nous vîmes dans la nécessité d'incendier les habitations.* » Qui faut-il croire? Le général von Boehn fait manifestement erreur ; la fusillade dont il parle ne partait pas du toit des maisons situées en face de la gare, mais bien uniquement de l'hôtel Marie-Thérèse. Cela résulte des dépositions 8, 10, 11, 44, 45. Nous reviendrons tout à l'heure sur cet épisode.

Voici comment on peut rétablir, dans les grandes lignes du moins, la suite des événements. Les cafés-hôtels, au nombre de quatorze, situés sur la place de la Station, avaient été occupés, dès l'entrée des Allemands à Louvain, par des officiers et des soldats. Des perquisitions avaient été faites de la cave au grenier et rien de suspect n'avait été découvert. Pour la nuit du 24 au 25, toutes les chambres étaient encore retenues par les Allemands, comme en témoigne l'officier-payeur Rudolph, arrivé à Louvain le 24 (Ann. 45) : « *D'abord, je m'adressai aux propriétaires des hôtels situés sur la place de la Station, et particulièrement au tenancier de l'hôtel Marie-Thérèse. On m'accueillit partout de la façon la plus aimable. Mais, comme les chambres étaient occupées par des officiers d'autres détachements, on ne put me fournir le logement nécessaire.* » On conviendra que, dans l'hypothèse du complot, le lieu de réunion des francs-tireurs eût été particulièrement mal choisi !

Le 25 août, à 8 heures du soir, les tenanciers des cafés fermèrent leurs portes, suivant l'ordre formel qui avait été donné par la Kommandantur : à partir de 8 heures, tous les établissements publics devaient

être fermés et aucun civil ne pouvait se trouver en rue. A ce moment, la place de la Station était remplie de chariots et de soldats. Quelques instants après 8 heures, un coup de sifflet très strident se fit entendre et aussitôt les soldats qui se trouvaient sur la place se mirent à tirer dans toutes les directions. Il était au moins 8 heures, et non pas 7 heures, comme le prétend le Livre Blanc, lorsque les premiers coups de feu éclatèrent; le fait que les cafés étaient fermés ne peut laisser aucun doute à cet égard. Cette constatation est importante, car elle confond tous les témoignages qui prétendent qu'il faisait encore suffisamment clair pour voir les civils tirer des maisons.

Les habitants, effrayés par la fusillade, se réfugièrent soit dans les pièces de derrière, soit dans les caves. Ils n'y furent pas longtemps seuls; des officiers, qui se trouvaient dans leurs quartiers au moment où les premières détonations se firent entendre, furent, eux aussi, pris de panique et allèrent rejoindre les civils dans leur refuge. Ce fut un spectacle peu banal que celui d'officiers allemands cherchant un abri contre le feu de leurs propres troupes dans les caves des francs-tireurs belges. Si extraordinaire que le fait puisse paraître, il est cependant parfaitement établi. En attendant que nous puissions produire les témoignages des habitants de Louvain, nous pouvons citer, pour faire la preuve de notre assertion, la déposition de l' « Oberleutnant » Telemann (Ann. 6) : « *Le 25 août, au soir, je soupais en compagnie de deux médecins d'état-major au café Royal, à la Grand'Place; ce café a été incendié. Tout à coup — d'après mes souvenirs ce devait être peu après 7 heures, — j'entendis au dehors, sur la Grand'Place, une violente fusillade qui augmentait continuellement d'intensité. La tenancière de l'établissement — une Allemande* (1) *— éteignit la lumière électrique, et, avec les autres clients, qui étaient presque tous des officiers de notre armée, nous nous retirâmes dans une salle de derrière pour ne pas être atteints par les coups qui étaient tirés de la rue.* » L' « Oberleutnant » Teleman avoue donc qu'il s'est réfugié dans une maison, sur laquelle des coups de feu étaient tirés de la rue, donc par des soldats allemands, et qui, dans la suite, fut incendiée comme étant un repaire de francs-tireurs. C'est exactement ce qui s'est passé dans plusieurs maisons de la place de Station.

Pendant que les habitants, accompagnés des officiers, étaient réfugiés dans la partie de leur habitation qu'ils croyaient la plus sûre, que se passait-il au dehors? Comme à la place du Peuple, les premiers coups de feu provoquèrent une panique. Nous n'avons pas, pour ce qui s'est passé place de la Station, de récit aussi vivant et aussi animé que celui de Moenkeberg (§ 3, G); mais le Livre Blanc lui-même offre la preuve de ce que nous avançons. Le caporal Fenes (Ann. 22) reconnaît que, dès les premiers coups de feu, il se produisit une cohue folle *(ein tolles Durcheinander)*. Les chevaux s'emballèrent et se mirent à galoper dans toutes les directions. Au milieu du bruit de la fusillade, on entendait distinctement les cris de : *Die Franzosen sind da. Die Englaender sind da.* — Les Français, les Anglais sont là. » Sur ces entrefaites, un train entra en gare, venant de la direction de Tirlemont; il amenait les troupes du 3e bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75. Croyant sans doute à l'arrivée de renforts ennemis, les soldats qui se trouvaient sur le boulevard de Tirlemont se mirent à tirer dans la direction du train. La méprise fut de courte durée, car, d'après les témoins 37-1 et 37-2, après dix minutes, le feu cessa tout à coup et les troupes nouvellement arrivées purent débarquer à l'aise. Comment expliquer l'arrêt brusque et définitif de la fusillade, sinon par l'intervention des officiers, qui, comme à la place du Peuple, ont dû courir à travers les rangs, en criant à tue-tête : « Tenez-vous tranquilles, ne tirez plus. »

Lorsque le calme se fut un peu rétabli, commença le second acte de la sinistre comédie : l'arrestation des francs-tireurs. Des groupes de soldats envahirent les maisons et saisirent tous les habitants qu'ils y rencontrèrent. Les officiers poltrons qui s'étaient réfugiés dans les caves eurent la lâcheté d'abandonner leurs protecteurs aux mauvais traitements des soldats; ils s'esquivèrent promptement, heureux sans doute d'en être quittes à si bon compte. L'un d'entre eux, cependant, eut un bon mouvement : pour protéger la maison où il avait trouvé un abri, il s'offrit à aller placer lui-même un drapeau blanc à l'étage ; à peine s'était-il approché de la fenêtre que, de la place, on se mit à tirer sur lui, si bien qu'il fut forcé de descendre sans avoir pu réaliser sa bonne intention. Il jugea sans doute qu'il ne pouvait faire davantage et disparut.

Trois patrons de café et un garçon furent assassinés ; les autres habitants de la place furent conduits, les uns à l'intérieur de la station, les autres à l'hôtel de ville ; ceux-ci furent dépouillés, par des soldats gradés, de tout ce qu'ils avaient sur eux; on enleva même jusqu'aux chapelets des femmes.

Après les perquisitions et l'arrestation des habitants, l'incendie. Le feu fut mis aux maisons de la place, sauf à l'hôtel Marie-Thérèse; cette dernière maison fut provisoirement épargnée, parce qu'un dépôt de benzine se trouvait à proximité. (Ann. 8.)

Tout ceci se passait entre 8 heures et 10 1/2 heures. Il est prouvé autant par le témoignage des Louvanistes que par ceux du Livre Blanc que, avant 10 1/2 heures, les soldats avaient fait sortir les habitants des maisons (Ann. 7, 37-2) et que la plupart de celles-ci étaient déjà en feu. (Ann. 37-2 et 44.)

Or, c'est entre 10 heures et 10 1/2 heures que le général von Boehn arriva à la place de la Station; l'heure de son arrivée n'est mentionnée en aucun endroit du Livre Blanc, mais on peut la déterminer par voie de déduction. En effet, le général, y est-il dit, rentra en ville, venant de Bueken, à 9 1/2 heures ; il se rendit d'abord à l'hôtel de ville ; là il se fit mettre au courant par les officiers de ce qui se passait, puis il fit adresser par un interprète des discours menaçants aux otages et prit des mesures pour réprimer la révolte.

(1) C'était la caissière et non la tenancière de l'établissement qui était allemande. Le café était exploité par un Belge, M. Raes.

En admettant que tout cela, y compris le parcours de la porte de Malines à l'hôtel de ville et de l'hôtel de ville à la gare, n'ait pris en tout qu'une demi-heure, von Boehn doit être arrivé à la place de la Station au plus tôt à 10 heures.

Il fit appeler l' « Oberleutnant » von Sandt (Ann. 8) et lui fit jurer que les habitants avaient attaqué les troupes allemandes. C'est la preuve qu'à ce moment-là aucun coup de feu n'était tiré des maisons, sinon le général n'aurait pas eu besoin de recourir au serment d'un officier pour s'assurer de l'attaque des civils.

Tout à coup, vers 11 heures, une fusillade violente partit des fenêtres et du toit de l'hôtel Marie-Thérèse. (Ann. 2, 8, 10, 11, 44, 45.) Or, à cette heure, il ne pouvait plus y avoir dans cette maison que des soldats allemands. Elle avait été fouillée de haut en bas ; le tenancier de l'établissement et les membres de sa famille avaient déjà été arrêtés et conduits à l'intérieur de la gare. En admettant même que des francs-tireurs aient pu se cacher dans l'hôtel et échapper ainsi à la perquisition des soldats allemands, auraient-ils été assez sots pour aller tirer quelques coups de feu du haut du toit de l'hôtel, alors que toutes les maisons voisines flambaient et que la place de la Station aussi bien que les rues avoisinantes étaient remplies de soldats (Ann. 45) ? Et puis, les francs-tireurs, que sont-ils devenus ? Rien n'était plus facile que de cerner la maison ; sa situation, au coin de la place de la Station et de la rue Marie-Thérèse (fig. 2, *lit.* B), rendait l'opération particulièrement facile, et il ne manquait certes pas de soldats pour former un cordon infranchissable. Les francs-tireurs ne pouvaient s'échapper, ils devaient être tués ou fait prisonniers. Eh bien, parcourons les dépositions qui relatent l'épisode et voyons comment la lutte s'est terminée.

Les témoins 11 et 45 ne disent absolument rien de ce qui s'est passé après la fusillade.

Les témoins 8 et 10 : « Nous avons tiré sur la maison, disent-ils, et puis nous y avons mis le feu. »

Le témoin 44 déclare que l'ordre fut donné de faire une nouvelle perquisition, mais il est muet sur les résultats qu'elle a donnés.

Quant au major von Klewitz (Ann. 2), il dit que, lui et ses compagnons, se mirent immédiatement à l'abri *(Wir nahmen sofort alle Deckung)*. Les troupes, ajouta-t-il, s'emparèrent de la maison et l'incendièrent.

Les francs-tireurs, personne ne les a vus ; leurs fantômes se sont évanouis.

Que s'est-il passé ? Pourquoi a-t-on tiré ? A-t-on peut-être voulu offrir au général von Boehn un

Fig. 4. Coupe de la place de la Station.
G. Bâtiments de la gare. B. Hôtel Marie-Thérèse.
F. Statue Van de Weyer. R. Rue de la Station.

specimen d'attaque de civils ? Nous ne le savons pas; mais, ce qui est absolument certain — et pour le moment cette constatation nous suffit, — c'est que, **de la confrontation des dépositions du** Livre Blanc, **indépendamment de tout autre témoignage, on peut conclure que les francs-tireurs de l'hôtel Marie-Thérèse ne peuvent avoir été que... des soldats allemands.**

En parcourant les dépositions, on est aussi frappé du nombre très restreint de blessés allemands dans l'échauffourée de la place de la Station, alors que, au dire des témoins, la fusillade fut d'une violence extraordinaire. « *De ma compagnie,* dit le lieutenant-colonel Schweder (Ann. 7), *un sous-officier et cinq hommes furent blessés.* »

Le sous-officier Hüllermeier (Ann. 10) a cherché à expliquer ce contraste entre la violence de l'attaque et le petit nombre des victimes. « *Les habitants,* dit-il, *tiraient beaucoup trop haut ; ce fut notre salut, car, sans cela, un feu aussi terrible que celui qui était dirigé sur nous de toutes les maisons de la place de la Station aurait certainement tué ou grièvement blessé la plupart des officiers et des soldats.* » Pour juger de la valeur de cette explication, il suffit d'examiner le croquis ci-dessus (fig. 4), donnant une coupe de la place, en tenant compte que, au dire du Livre Blanc lui- même (Ann. 45), la place et les rues avoisinantes étaient remplies de soldats *(Waehrend des Schiessens, war der Bahnhofsplatz und die angrenzenden Strassen von unseren Truppen gefüllt)*. Si les habitants, postés aux fenêtres et sur les toits des maisons, ont tiré trop haut de façon à ne pas atteindre les soldats qui couvraient la place, ils ont dû cribler de balles la façade de la gare; or, on ne relève sur celle-ci que six traces de balles provenant, selon toute vraisemblance, de coups tiré de la rue, donc par des soldats. Dès lors, il ne reste qu'une explication : c'est que les francs-tireurs, en visant, du haut des maisons, les troupes qui se trouvaient sur la place, ont été si maladroits que leurs projectiles ont passé au-dessus des bâtiments de la station !!!

H. — Arrestation et jugement des francs-tireurs.

Les scènes de la place du Peuple et de la place de la Station se renouvelèrent à plusieurs endroits de la ville, notamment Grand'Place, Vieux-Marché, rue de Tirlemont, boulevard de Tirlemont, rue des Joyeuses-Entrées (1). Partout, la comédie se déroule de la même manière : une ou deux détonations retentissent, suivies bientôt d'une fusillade très nourrie; les soldats, de la rue, criblent les maisons de balles ; les habitants, effrayés, se réfugient dans les caves; au bout de quelque temps, la fusillade cesse tout à coup; les soldats enfoncent les portes à coups de hâche ou de crosse de fusil, saisissent les civils qu'ils accusent d'avoir tiré et qu'ils maltraitent de mille manières différentes, et, finalement, mettent le feu aux habitations. Parmi les nombreux récits de ces tristes scènes que nous avons recueillis et contrôlés, nous en choisirons un qui nous semble constituer un épisode-type de cette prétendue guerre de francs-tireurs. Nous ne pouvons naturellement pas, dans les circonstances présentes, désigner d'une façon précise les personnes dont il s'agit; mais nous garantissons l'absolue exactitude de tous les détails.

Le 25 août 1914, vers 4 heures et demie de l'après-midi, quatre officiers vinrent prendre quartier dans la maison occupée par la famille X; celle-ci se composait du père, de la mère et de 5 enfants âgés de 4 à 10 ans. Le repas était à peine commencé, vers 8 heures du soir, lorsque, tout à coup, on entendit des coups de feu dans le lointain. Les officiers se levèrent de table, se précipitèrent dans leurs chambres et quittèrent la maison en hâte. La fusillade se rapprocha et bientôt entoura la maison. Pendant que M. X... montait au second étage pour aller y chercher les enfants qui étaient déjà couchés, sa femme et les domestiques se réfugièrent à la cave. Après un certain temps, Mme X..., inquiète de ne pas voir revenir son mari, remonta au rez-de-chaussée. Elle y trouva ses enfants; ceux-ci lui dirent que des soldats allemands les avaient enlevés de leurs lits en leur disant de descendre. Et votre papa ? Nous ne l'avons pas vu, répondirent-ils. Tout à coup entra un des officiers qui avaient pris quartier chez M. X...; il se disait blessé et prétendait qu'on avait tiré sur lui des fenêtres de l'étage. Mme X... soutint que c'était chose impossible, qu'il n'y avait pas une seule arme dans la maison. Elle fit remarquer que des soldats allemands avaient pénétré jusqu'au second étage, puisqu'ils avaient fait sortir les enfants de leurs lits. Ne serait-ce pas eux qui auraient tiré ? Un autre officier, arrivé sur ces entrefaites, parut touché à la vue du spectacle qu'il avait sous les eux; il s'offrit à faire une perquisition. Après avoir parcouru la maison de haut en bas, il revint en disant qu'il n'avait rien trouvé de suspect et, pour protéger l'habitation, il alla lui-même placer un drapeau blanc à la fenêtre de l'étage. Mais ses bons sentiments ne pouvaient rien contre la meute endiablée qui s'agitait dans la rue. Sentant son impuissance, il conseilla à toute la famille de partir. Avant de quitter sa maison, Mme X... voulut savoir ce qu'était devenu son mari; on ne lui en laissa pas le temps; un soldat se contenta de lui dire cyniquement : « *Mann,* en haut, *tot* » (Mari, en haut, mort). A peine sortis, la pauvre mère, les enfants et les domestiques tombèrent entre les mains d'autres officiers qui les accusèrent d'avoir tiré et, en les accablant des pires injures, menacèrent de leur faire un mauvais parti. Parmi ceux qui se distinguaient par leur violence se trouvait un officier qui, quelques instant auparavant, était encore assis à la table de M. X... Lorsque la maison fut évacuée, le pillage commença; sous les yeux de Mme X..., des soldats emportèrent tout ce que contenait la maison, depuis les objets d'art jusqu'aux ustensiles de cuisine, puis ils mirent le feu à l'habitation principale et aux dépendances. Mme X... fut retenue prisonnière, avec ses enfants et ses domestiques, pendant toute la nuit; le mercredi matin, elle fut libérée, mais à condition de quitter la ville. Elle dut prendre le chemin de l'exil avec ses pauvres petits enfants à peine vêtus, sans savoir ce qu'il était advenu de son mari. Elle avait le pressentiment qu'il avait été tué au moment où il montait à l'étage; ce n'était, hélas, que trop vrai; les restes du corps carbonisé de M. X... furent retrouvés dans les ruines de sa maison.

Cet infortuné père de famille, perfidement assassiné au moment où il se précipitait à l'étage de sa maison pour sauver la vie de ses cinq enfants, est probablement un de ceux que le Livre Blanc appelle « les coupables tués au cours du combat » *(Taeter in Kampfe getoetet)*. Franc-tireur aussi, sans doute, que cette jeune mère, accouchée de deux jours et frappée d'une balle à la tête dans les bras de son mari au moment où celui-ci la transportait à la cave. Le mari fut fait prisonnier sans qu'on lui permit de dire un dernier adieu à sa femme et, détail particulièrement horrible, des monstres s'acharnèrent sur le corps de la malheureuse et lui écrasèrent la tête. Et ces vieillards de 80 ans, et ces enfants de 6 et de 18 mois, ont-ils, eux aussi, traîtreusement tiré sur les troupes allemandes ? Dans quelle catégorie faut-il les ranger ? Est-ce parmi les francs-tireurs tués au cours de la lutte ou parmi ceux qui ont été fusillés d'après la loi martiale ? A en croire le Livre Blanc, il n'y a à Louvain que ces deux classes de victimes. **Or, la liste des tués donne les noms de 11 enfants au-dessous de 17 ans, de 8 vieillards âgés de plus de 70 ans et de 21 femmes dont sept avaient dépassé la soixantaine.** Ces chiffres sont suffisamment éloquents par eux-mêmes : tout commentaire serait superflu.

D'après la commission d'enquête, les Allemands n'auraient fusillé que les civils reconnus coupables par un jugement régulier d'avoir participé à l'attaque. Nous protestons avec la dernière énergie contre cette affirmation. **Aucune des victimes n'a été régulièrement jugée.** Pour le prouver, nous aurons recours, ici encore, aux dépositions allemandes elles-mêmes. Le témoin qui s'étend davantage sur cette question

(1) A la rue des Joyeuses-Entrées, le feu ne fut mis qu'à une seule maison ; et cependant la fusillade préparatoire avait été d'une extrême violence, comme en témoignent certaines façades qui ont été vraiment déchiquetées par les projectiles (fig 9).

est Gruner (Ann. 38). Il déclare que, pendant la nuit du 25 au 26, sur la place de la Station, on a jugé 600 civils!! Nous avons vu plus haut combien la place de la Station, pendant la nuit tragique, constituait un endroit peu propice à l'administration de la justice. Qui croira qu'au milieu de ces fusillades, de ces incendies, de toutes ces scènes d'horreur et d'épouvante, les tribunaux militaires aient pu juger avec quelque apparence de régularité?

Le témoin Gruner affirme qu'il a servi d'interprète à un grand nombre d'accusés, de 100 à 200. Admettons une moyenne de 150 et concédons — ce qui est manifestement exagéré — qu'il y ait eu pendant la nuit six heures d'accalmie relative. **D'après ces données, le procès de chaque accusé n'aurait pas même duré deux minutes et demie.** La justice allemande est expéditive! Gruner, ne se rendant pas compte de l'absurdité de ses déclarations, ose ajouter : « *D'après ma conviction intime, il est absolument impossible qu'un seul innocent ait été tué. En particulier, le capitaine Albrecht fit tout son possible, dans la situation présente, pour engager les soldats à dire la vérité. Si on ne trouvait sur l'accusé ni arme, ni médaille de soldat, il s'adressait lui-même encore aux témoins, en leur demandant s'ils étaient bien sûrs de ce qu'ils déclaraient ; il leur faisait voir que, de leur déposition, dépendait la vie ou la mort d'un homme. Ce n'était qu'après que les soldats, ainsi avertis, avaient maintenu leur déposition qu'était donné l'ordre de fusiller.* » Et tout cela en deux minutes et demie ! On ne peut mentir plus effrontément et plus maladroitement !

En réalité, voici en quoi ont consisté les prétendus jugements. Les soldats amenaient, sans discontinuer, des habitants qu'ils avaient fait sortir de leurs maisons. Ils les fouillaient. Malheur à eux s'ils étaient trouvés porteurs d'une cartouche ou simplement d'une douille vide, qu'ils gardaient comme souvenir de la guerre. Des munitions! C'était la preuve irrécusable de leur participation au complot; ordre était donné de les fusiller. Un d'entre eux, Jean Smets, fut mis à mort parce qu'il portait, dans la poche de son gilet, une ancienne douille de cartouche montée en porte-crayon. D'autres civils étaient accusés par les soldats d'avoir tiré. Ils avaient beau protester de leur innocence, en affirmant qu'ils n'avaient pas d'arme; ils avaient beau supplier, se jeter aux genoux de leurs bourreaux, rien n'y faisait ; ils passaient devant le peloton d'exécution. Parfois les soldats ne se donnaient même pas la peine d'accuser les habitants devant leurs chefs; ils fusillaient sans ordre. Pour s'en convaincre, qu'on lise le récit, par le docteur Berghausen, de l'assassinat de M. David-Fischbach, vénérable vieillard de 82 ans (Ann. 9) : « *En voyant le cadavre, je supposai,* dit le témoin, *que les camarades du soldat, ayant vu que c'était bien de la maison David-Fischbach qu'était parti le coup qui l'avait abattu, avaient aussitôt infligé le châtiment au possesseur de la maison.* Voilà bien un aveu formel que les soldats s'improvisaient eux-mêmes justiciers!

On ne connaîtra jamais tous les supplices qu'ont endurés ses martyrs; plusieurs de nos concitoyens qui ont assisté à la mort de M. David-Fischbach et de son fils certifient que ces malheureux, avant d'être fusillés, ont été assommés à coups de crosse de fusil. Les exhumations des victimes des journées tragiques, faites les 14 et 15 janvier 1915, en présence des autorités allemandes, ont permis de constater que plusieurs cadavres portaient, outre des traces de balles, des blessures faites à l'arme blanche. Les bourreaux avaient torturé leurs victimes avant de les exécuter. Les 27 corps qui furent retrouvés dans le square en face de la gare avaient été enfouis dans des fosses, pêle-mêle, comme un tas d'immondices. Le spectacle était à ce point révoltant qu'un officier allemand présent aux exhumations, — et ce geste l'honore — ne put s'empêcher de manifester tout haut son indignation. Les 7, 8 et 9 septembre 1914, 5 cadavres avaient déjà été retirés d'un puits à chaux et 16 autres d'une fosse, profonde de 2 mètres, qui devait servir de fosse d'aisance à une maison en construction, au coin de la rue Marie-Thérèse et du boulevard de Tirlemont (fig. 2, *lit.* E). Comme des ordures, les corps avaient été jetés, les uns sur les autres, au fond de la fosse, entre les poutrelles qui en obstruaient l'entrée et qu'on ne s'était même pas donné la peine de déplacer. Tout sentiment humain avait disparu du cœur des barbares qui torturaient en ce moment la cité louvaniste; ils avaient perdu jusqu'au respect de la mort.

I. — Incendies.

« *Les maisons d'où l'on avait tiré furent incendiées. On ne put empêcher que le feu ne se communiquât à d'autres maisons et n'anéantît certaines sections de rues. C'est de cette manière que la cathédrale prit feu. Nos soldats empêchèrent le développement de l'incendie; sous la conduite de leurs officiers, ils se dévouèrent pour limiter les ravages du feu. C'est grâce à eux que seulement une partie relativement petite de la ville, c'est-à-dire le quartier situé entre la gare et l'hôtel de ville, devint la proie des flammes. C'est à nos soldats que l'on doit la conservation du superbe hôtel de ville.* »

Les Allemands ont incendié Louvain et... ils se jugent dignes de l'admiration universelle parce que la ville toute entière n'est pas détruite. A lire le Livre Blanc, on croirait que les soldats n'ont été des incendiaires que pour avoir l'occasion de prouver leurs qualités de pompiers. Les agents de l'Allemagne ont claironné, aux quatre coins du monde, que l'hôtel de ville de Louvain avait été préservé grâce au dévouement des soldats; pendant que ceux-ci se livraient à leurs travaux de sauvetage, disent-ils, les civils ne cessaient de tirer sur eux. Une infâme brochure de propagande *Die Eroberung Belgiens* (p. 100) ne va-t-elle pas jusqu'à dire que les Louvanistes devront garder pieusement dans leur mémoire le souvenir des officiers et des sous-officiers à qui ils sont redevables de la conservation du joyau artistique de leur cité. L'armée allemande nous paraît se mettre dans le cas d'un bandit qui, après avoir précipité toute une famille

dans les flammes, aurait été subitement frappé de la beauté d'un enfant, l'aurait arraché du brasier et, pour prix de son acte, demanderait une médaille de sauvetage. Il est d'ailleurs faux de prétendre que les soldats aient essayé de circonscrire les ravages du feu; bien au contraire, à plusieurs endroits, ils ont malmené les habitants qui cherchaient à protéger leur maison ou les édifices publics; à la Grand'Place, le mercredi 26, quelques courageux citoyens, qui essayaient d'éteindre l'incendie des maisons avoisinant l'hôtel de ville ont été arrêtés et collés au mur comme pour être fusillés; lorsque la torture fut jugée suffisante, on les libéra. Le même jour, au même endroit, des soldats ont volontairement rendu inutilisable une pompe à incendie.

Dans un discours prononcé le 18 octobre 1872 à l'occasion de l'anniversaire de la défense de Châteaudun, le P. Monsabré parlait ainsi des soldats allemands : « Les voilà à la besogne ; les portes cèdent sous leurs coups ; ils chassent les habitants à la baïonnette et incendient les maisons avec une infernale méthode qui éloigne l'excuse de ces emportements auxquels se livre d'ordinaire la passion. Ils vont priver de leurs dernières ressources des pauvres qui n'ont pris aucune part à la défense : c'est égal, ils brûlent. On les supplie, on les conjure avec des larmes, on leur fait des promesses ; rien ne les émeut, ils brûlent. Des vieillards, des infirmes, des femmes, des enfants vont périr dans leurs lits ou dans les caves ; qu'importe, ils brûlent. Là où l'on a contenté leur voracité, ils brûlent. Le plaisir de manger tient une large place dans leur vie, mais pour eux une volupté plus grande, c'est le bruit des écroulements et la plainte des désespérés. Chose horrible, hideuse, des généraux, des princes même descendent, comme de vulgaires bandits, au rôle d'incendiaires. Le feu est une solennité qui complète les victoires. »

Lorsque, avant la guerre, nous lisions ce discours, nous mettions sur le compte du chauvinisme français ou de l'amplification oratoire, ce que nous croyions être des exagérations manifestes. Nous ne voulions pas croire à tant de barbarie. Aujourd'hui, nous ne doutons plus ; nous avons vécu toutes les scènes d'horreur dont parle le P. Monsabré, avec cette différence que, au lieu de 197 maisons, comme à Châteaudun, les Allemands en ont brûlé à Louvain, dans la ville et les faubourgs immédiats, plus de 2,000. Ils ont fait des progrès depuis 1870!

Leur rage de destruction ne s'est pas bornée aux habitations privées ; elle s'est étendue aux monuments publics. Ils mirent le feu à la collégiale Saint-Pierre, aux Halles universitaires, à l'école commerciale et consulaire de l'Université, au Palais de Justice et au théâtre. Le Livre Blanc soutient que le feu a été communiqué à la collégiale Saint-Pierre (qu'il appelle la cathédrale) par des flammèches provenant des maisons voisines. C'est une nouvelle explication de cet incendie ; car, au lendemain des événements, les journaux d'outre-Rhin ont annoncé que les troupes allemandes s'étaient vues dans la nécessité d'incendier l'église Saint-Pierre, parce qu'on y avait trouvé, d'après les uns, des fusils, d'après les autres, des mitrailleuses. L'explication du Livre Blanc est tout aussi fausse que celle de la presse allemande. Il n'est pas vrai que l'Eglise Saint-Pierre ait pris feu par contact; de nombreux témoins ont vu des soldats, montés sur les toits de l'église, promener des torches enflammées tout autour du campanille. D'ailleurs, il suffit de visiter la collégiale pour se rendre compte que le feu fut mis volontairement à six chapelles latérales du côté sud. Ces foyers d'incendie, heureusement, ne se développèrent point; d'autre part, la voûte résista, sauf à un endroit, à l'écroulement du toit et de la charpente ; c'est grâce à ces circonstances que nous n'avons pas à déplorer la perte totale de ce superbe édifice. Il est prouvé, de façon indéniable, que les Allemands avaient résolu de l'anéantir, puisqu'ils y avaient mis le feu, à la fois à l'extérieur et à l'intérieur.

Quant aux autres établissements publics que nous avons cités plus haut et qui sont devenus la proie des flammes, le Livre Blanc n'en dit mot ; il n'invoque même pas, pour en justifier la destruction, l'excuse du feu par contact. Ce silence est d'autant plus étonnant que, parmi eux, se trouve un monument qui doit intéresser tout spécialement la « savante et artiste » Allemagne : nous voulons parler des Halles universitaires. Cet édifice, bâti au XIVe siècle pour servir de halle aux draps, devint, depuis 1431, le siège principal de l'Université, fondée en 1426. En ces derniers temps, il avait été entièrement réservé à l'administration et à la bibliothèque de l'Université. Celle-ci comprenait, outre 750 manuscrits, dont la plupart dataient du moyen-âge, et une collection unique d'un millier d'incunables, plus de 230,000 volumes. De toutes ces richesses scientifiques, de toutes les archives de l'Université qui se trouvaient aux Halles, de tous les portraits d'anciens recteurs et professeurs qui retraçaient, en image, l'histoire de cette vénérable institution, il ne reste plus rien, absolument plus rien. Seuls, les murs extérieurs de l'édifice et les colonnes de la salle des Pas-Perdus ont résisté à l'incendie. A la suite de cet acte de vandalisme, l'attitude des défenseurs de l'Allemagne fut hésitante. La plupart — et parmi eux les 93 universitaires — jugeant sans doute le cas mauvais, adoptèrent la politique suivie par le Livre Blanc et passèrent sous silence la destruction des Halles et de la bibliothèque. Quelques-uns affirmèrent que c'était l'incendie des maisons voisines qui avait communiqué le feu aux Halles et que, si la bibliothèque avait péri, c'était malgré les soldats allemands qui avaient fait tout leur possible pour la sauver. La visite des ruines des Halles convaincra tout enquêteur impartial de la fausseté de cette affirmation; on y constate, en effet, qu'un foyer d'incendie extrêmement violent a été allumé dans les caves qui se trouvent sous la bibliothèque. Dans le *Düsseldorfer General-Anzeiger* (27 septembre 1914, n° 208, *Beilage*), le Dr Oskar Bongard déclare que si le feu a été mis aux Halles (donc volontairement), la faute en incombe à ceux qui avaient placé sur ce « célèbre asile de la science » des mitrailleuses, manœuvrées, lui a-t-on dit à Louvain, par des étudiants russes. On doit avoir singulièrement mystifié ce « Herr Doktor », car il n'y avait à l'Université de Louvain aucun étudiant russe proprement

dit. Quinze étudiants polonais étaient inscrits pour l'année scolaire 1913-1914 ; de ceux-ci, un seul était présent à Louvain au moment de l'incendie. Le comble de l'impudence nous semble avoir été atteint par Robert Rehlen, dans une brochure intitulée : *Kleine Kriegskunstgeschichte* (p. 14). L'auteur ne nie pas que le feu ait été mis volontairement aux Halles, mais si la bibliothèque a péri dans les flammes, la faute en est, dit-il, d'abord aux bourgeois de Louvain qui n'ont fait aucun effort pour sauver les trésors de la bibliothèque et ensuite à l'administration de l'Université dont l'incurie avait laissé subsisté les anciens rayons en bois! On ne peut être plus cynique! Rehlen se trompe d'ailleurs grandement. Il y avait à la bibliothèque de nombreux rayons en fer... provenant d'Allemagne. Nous lui conseillons de s'adresser à la firme Lippmann, de Strasbourg, qui pourra lui donner tous les renseignements nécessaires au sujet des commandes qui lui ont été faites par l'Université.

En présence de ces affirmations contradictoires nous aurions voulu savoir quelle était la version officielle de l'incendie des Halles et de la bibliothèque. Mais le Livre Blanc a jugé plus sage de ne pas en parler. Le gouvernement allemand pousserait-il la naïveté jusqu'à croire qu'il lui suffit de taire officiellement le crime pour que celui-ci disparaisse à tout jamais dans les profondeurs de l'oubli ? Chose vraiment incroyable, nous avons vu affiché sur les murs calcinés de nos Halles, ainsi que sur l'église Saint-Pierre, un placard officiel affirmant que les œuvres d'art n'ont pas de meilleurs protecteurs que les troupes allemandes! Cet exploit de barbares que constitue la destruction des Halles universitaires a déjà suscité l'indignation du monde entier; c'est une souillure que ni le silence, ni les mensonges des défenseurs de l'Allemagne ne parviendront jamais à effacer, et il avait raison celui qui proposait de placer sur les ruines de la bibliothèque le chronogramme suivant de 1914 :

ICI fInIt La CVLtVre aLLeManDe.

J. — Les otages.

Pour achever de passer en revue les allégations de la commission d'enquête au sujet de la nuit du 25 au 26 août, il nous faut dire encore un mot de la question des otages. On a déjà suffisamment stigmatisé le procédé inique de la prise d'otages pour que nous nous dispensions d'insister sur ce qu'il y a d'odieux dans le fait d'arrêter les notabilités d'une ville en les rendant responsables de l'acte isolé d'un criminel ou d'un dément.

D'après la commission d'enquête, le général von Boehn, en revenant de Bueken, fit saisir le bourgmestre et d'autres notabilités de la ville. Cette affirmation est fausse; voici comment les choses se sont passées :

Dès le vendredi 21 août — la commission d'enquête feint de l'ignorer — les autorités militaires avaient exigé des ôtages. Le bourgmestre, le recteur de l'Université, les échevins, des conseillers communaux, des membres de la magistrature avaient été successivement arrêtés; ils avaient dû, par groupes de deux ou de trois, rester prisonniers pendant vingt-quatre heures. Le mardi 25 août, les otages du jour étaient Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, et M. Maes, juge au tribunal.

Quelques minutes avant 8 heures, le P. Parys, dominicain, M. Meulemans, docteur, M. De Coninck, pharmacien, tous trois attachés à l'ambulance établie au couvent des P. P. Dominicains, se rendirent à l'hôtel de ville : ils désiraient obtenir un permis de circuler après 8 heures du soir, car les médecins militaires allemands avaient annoncé, à l'ambulance, qu'il arriverait sans doute de nombreux blessés au cours de la nuit. Pendant qu'ils se trouvaient dans le bureau de von Manteuffel, les premiers coups de feu éclatèrent; aussitôt le commandant ordonna d'arrêter et de retenir prisonniers ces membres du personnel de la Croix-Rouge, en même temps qu'un industriel, M. Nys, qui se trouvait aussi en ce moment à l'hôtel de ville. Les quatre otages d'occasion furent conduits dans une salle de l'étage où se trouvaient déjà les deux otages officiels, Mgr Coenraets et M. Maes; on les plaça dans l'embrasure des fenêtres ouvertes, le dos tourné vers l'extérieur; de la sorte, ils seraient les premières victimes si les habitants tiraient sur l'hôtel de ville.

Vers 9 h. 1/2, le général von Boehn, revenant de Bueken, entra dans la salle accompagné des officiers de son état-major. Il chargea son interprète d'adresser un discours menaçant aux otages. S'il entendait encore tirer, ils seraient tous pendus; la ville serait bombardée et condamnée à payer une amende de 20 millions. Mgr Coenraets et le P. Parys, en leur qualité de prêtres sans doute, furent désignés pour aller proclamer dans les rues les menaces du général. Ce fut un spectacle bien pénible que celui de ces deux prêtres, contraints, par la force et la menace, à demander à la population de ne plus tirer sur les troupes allemandes et paraissant ainsi se poser en accusateurs de leurs propres concitoyens. Ils ignoraient tout ce qui se passait autour d'eux; ils entendaient tirer, et à chaque coup de feu qui éclatait, les officiers ne cessaient de leur répéter que les habitants tiraient sur les soldats. La nuit était déjà bien avancée lorsque Mgr Coenraets et le P. Parys vinrent retrouver à l'hôtel de ville leurs compagnons d'infortune.

Le mercredi matin on fit sortir les six otages en disant qu'on allait les fusiller. Dans la cour de l'hôtel de ville un officier saisit à la gorge Mgr Coenraets et lui dit, en un français très correct : « Nous sommes des protestants, nous autres, et nous allons vous montrer comment nous savons fusiller de sales jésuites comme vous. » Ils furent conduits à la gare et enfermés dans un wagon à bestiaux; peu de temps après,

des soldats vinrent réclamer Mgr Coenraets et le P. Parys pour les faire passer, disaient-ils, devant le peloton d'exécution. Ceux-ci étaient sortis depuis quelques minutes lorsque les soldats, suivant un procédé de terrorisation qui fut d'application fréquente à Louvain, tirèrent une salve pour faire croire à ceux qui étaient restés dans le wagon que les deux prêtres avaient été fusillés.

Mgr Coenraets et le P. Parys furent reconduits en ville et chargés de faire de nouvelles proclamations : ils furent remis en liberté dans la journée. Les quatre autres otages furent emmenés en Allemagne, au camp de Munster; leur voyage, qui dura jusqu'au vendredi soir, fut un long supplice. A chaque gare, les soldats qui les gardaient excitaient la population contre les prisonniers, en disant que c'étaient des francs-tireurs louvanistes qui avaient coupé les jambes à un commandant allemand et des membres de la Croix-Rouge qui avaient empoisonné les soldats dans les hôpitaux et crevé les yeux aux blessés... Après quelques mois de captivité, les otages furent renvoyés à Louvain.

§ 4. — Les faits postérieurs à la nuit du 25 au 26.

Alors que le récit de la commission d'enquête décrit — nous venons de voir avec quelle exactitude — les événements qui ont marqué la nuit du 25 au 26, il est presque muet sur les faits qui ont suivi. Voici tout ce qu'il en dit : *Les troubles continuèrent ce jour (le 26) et les jours suivants, malgré les exhortations des otages qui, le 26 et le 27, furent encore conduits dans les rues de la ville pour engager les habitants au calme.* Il renvoie aux dépositions 1, 37, 38, 40, 44, 45, 47. Qu'on se reporte à ces dépositions et l'on verra qu'il n'y est question que de faits isolés, dans l'exposé desquels l'imprécision le dispute à l'invraisemblance. Nous les réfuterons en lieu et place.

Il y aurait de quoi alimenter une revue pendant plusieurs années avec les récits des souffrances que les Louvanistes ont endurées pendant les journées qui ont suivi la première nuit tragique. Aucune torture, ni physique, ni morale, ne leur fut épargnée. Le moment n'est pas encore venu de mettre à nu toutes ces horreurs. Le régime de terreur qui a enlevé à notre pauvre pays jusqu'au dernier souffle de liberté ne nous permet pas, par des précisions qui pourraient être dangereuses d'exposer nos témoins à d'iniques représailles. Plus tard, on détaillera, avec noms et preuves à l'appui, la lamentable odyssée de ces victimes. En attendant, les narrations précises qui ont été publiées, en terre libre, par des réfugiés louvanistes, suffisent déjà à donner une idée des méthodes de terrorisation en usage dans l'armée allemande.

Il faut cependant que nous suppléions au silence de la commission d'enquête sur les événements du 26 et des jours suivants. Nous nous bornerons à les esquisser à larges traits.

A. — La journée du 26.

Le mercredi 26, la chasse aux soi-disants francs-tireurs recommence de plus belle, principalement dans les quartiers avoisinant la gare — rue de la Station, rue de Diest, rue Marie-Thérèse, boulevard de Tirlemont, chaussée de Tirlemont, rue du Chemin de fer, etc. — Les soldats, dont beaucoup sont ivres et couverts de suie, pénètrent brutalement dans les maisons et en font sortir les habitants au cri de *Heraus* (dehors), souvent accompagné de quelques-unes de ces grossières épithètes dont leur bouche est coutumière. Rien ne les émeut. Un vénérable vieillard de 80 ans, appartenant à l'une des familles les plus considérées de la ville, se meurt; sa femme et ses deux fils assistent à son agonie. Des soldats ayant fait irruption dans la maison, la mère conjure, supplie, va jusqu'à se jeter aux genoux de l'officier qui les commande; celui-ci, pour toute réponse, pousse la cruauté jusqu'à lui dire qu'il la trouve très belle dans cette attitude. Il donne l'ordre d'arracher les fils du chevet de leur père, de transporter le moribond au jardin et de mettre le feu à la maison. Les deux fils sont faits prisonniers, ainsi que le médecin qui donnait ses soins au malade.

Les civils, ainsi arrêtés, sont emmenés sous bonne escorte, tandis qu'on donne aux femmes le conseil perfide de se diriger vers la gare; c'est de là qu'un certain nombre d'entre elles, comme nous le verrons tout à l'heure, furent déportées en Allemagne. Rien de plus sinistre que ce défilé des prisonniers à travers les rues de la ville en feu; la chaleur est suffocante, l'air irrespirable; à chaque instant des pans de murs menacent de s'écrouler; de-ci de-là, des cadavres d'hommes et de chevaux jonchent le sol; les prisonniers sont pâles de terreur à l'idée de la mort qui les attend et ce qui leur reste de courage s'évanouit devant les cris et les supplications des femmes et des enfants. La soldatesque s'amuse à leurs dépens; tantôt on leur fait lever les bras, tantôt on les fait courir, puis s'agenouiller, puis courir de nouveau; à chaque instant on les abreuve d'injures; les prêtres surtout sont malmenés; la soutane semble exciter tout particulièrement la fureur de ces forcenés. A certains moments on menace de les fusiller et lorsque tout est prêt pour l'exécution, ordre est donné de se remettre en route, afin de trouver un endroit plus favorable; et cette infâme comédie se répète de nombreuses fois, renouvelant toujours, dans l'âme de ces malheureuses victimes, les affres des derniers moments.

Les groupes de prisonniers eurent des aventures diverses; les uns accompagnèrent des troupes ou des convois de ravitaillement qui traversaient la ville; ils durent marcher en tête des colonnes jusqu'au village de Hérent, d'où ils furent ramenés à Louvain et remis en liberté : ce furent les privilégiés. D'autres, après avoir été traînés dans différents quartiers de la ville, furent conduits l'après-midi à la place de la Station. La

on leur lia les mains et les pieds; une corde solide servit à emprisonner tout le groupe, parmi lequel se trouvaient des vieillards de 80 ans; étroitement serrés les uns contre les autres, il leur était impossible de faire un mouvement. Ils durent rester dans cette position jusqu'au jeudi à 6 heures du matin, sous la pluie, sans boire ni manger, en butte à tous les mauvais traitements des officiers et des soldats qui menaçaient à chaque instant de leur donner le coup de grâce. Pour être rendus à la liberté, une centaine d'entre eux durent s'engager à livrer immédiatement des vivres. Un officier leur donna un bout de papier qui devait leur servir de sauf-conduit pour circuler en ville et sur lequel étaient inscrits les articles réquisitionnés : viande de boucherie, œufs, vin, café, etc... Au bout d'une demi-heure, les réquisitions furent fournies et les prisonniers purent rentrer chez eux.

D'autres groupes furent déportés en Allemagne. Entassés dans des wagons à bestiaux, dont le plancher était recouvert d'une épaisse couche de fumier, ces malheureux firent le plus épouvantable des voyages. Les uns furent débarqués à Cologne et, après une nuit passée dans des baraquements en planches, réexpédiés en Belgique. Arrivés à Louvain, ils croyaient leur supplice terminé. Pas du tout. On les traîna encore à Bruxelles et dans les environs pendant plusieurs jours et finalement on les lâcha dans la direction

Fig. 5. Femmes et enfants louvanistes prisonniers à Munsterlager.

des lignes belges, près de Malines. De ce groupe, plusieurs perdirent la raison; un autre, voulant mettre fin à ses tortures, se jeta dans le canal.

Un autre convoi fut emmené jusqu'au camp de Munster. A chaque arrêt, les portes du wagon s'ouvraient et les francs-tireurs louvanistes étaient exhibés à la population, on devine au milieu de quel concert de vociférations et d'injures. Ces prisonniers subirent cinq mois de captivité.

Parmi les déportés au camp de Munster, se trouvait un groupe de plus de cent femmes et enfants. Nous en reproduisons une photographie, prise au camp même, devant les baraquements (fig. 5).

Une de ces victimes a fait le récit suivant, que nous avons entendu répéter par d'autres prisonnières : « Le mercredi 26 août, les habitants de notre rue furent violemment expulsés de leurs maisons. On me sépara brutalement de mon mari, et l'on me conduisit à la gare; il s'y trouvait déjà un grand nombre de femmes, parmi lesquelles une mère accompagnée de ses trois petits enfants, dont le plus jeune, à ce moment, n'était âgé que d'un an. On nous fit entrer dans des wagons à bestiaux en disant qu'on allait nous conduire à Aix-la-Chapelle. A Aix-la-Chapelle, il nous fut défendu de descendre. La population se montrait très hostile à notre égard; on venait nous injurier et les soldats, pour fêter notre capture, tiraient des salves de joie. On nous conduisit ensuite à Cologne, où nous ne pûmes davantage sortir du wagon à bestiaux dans lequel nous étions toujours enfermées. Le train repartit et, le vendredi soir seulement, nous arrivions à Munster; pendant ces soixante heures, nous n'avions eu pour toute nourriture que de l'eau et un peu de pain noir que nous passaient les soldats. A Hanovre, la mère dont j'ai parlé tout à l'heure fit demander, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, un peu de lait pour son bébé d'un an. On lui répondit qu'on ne donnait pas de lait aux prisonniers de guerre. Un soldat compatissant ne put s'empêcher de s'écrier :

Unmensch! (quel monstre!) et, prenant la bouteille, alla lui-même la remplir de lait. Arrivées à Munster, on nous conduisit, entre deux haies de soldats, dans une grange, où nous fûmes parquées au nombre de 105. Nous dûmes y rester jusqu'au mardi soir, couchant sur la paille et devant nous nourrir, nous et les enfants, d'une mauvaise soupe qu'on nous donnait le matin et le soir. Pendant ces quatre jours et ces quatre nuits, il se déroula, dans la grange, des scènes d'épouvante; des enfants devenaient malades; de vieilles femmes — il y en avait une de 82 ans — tombaient d'épuisement et de fatigue; l'une d'elles devenait folle et, la nuit, rampait au-dessus de celles qui dormaient à ses côtés, en disant qu'elle cherchait sa maison. Le mardi soir on permit à celles d'entre nous qui pouvaient vivre à leurs frais de quitter la grange et d'aller s'installer dans une maison inhabitée. Nous ne fûmes libérées que le 27 septembre. »

Qu'on ajoute aux récits si émouvants de ces malheureuses la liste des vieillards, des femmes et des enfants qui ont été les victimes de la soldatesque allemande (§ 3, H), et l'on pourra juger alors de ce qu'il a fallu d'audace et d'hypocrisie mensongère pour oser publier dans le Livre Blanc (p. 5) l'affirmation suivante : *Les vieillards, les femmes et les enfants, même lorsqu'ils étaient particulièrement suspects, ont été épargnés dans la plus large mesure.*

Le mercredi 26, les aurorités allemandes firent savoir que la garde-civique devait se réunir à deux heures de l'après-midi. L'affiche ne mentionnait pas le but de la réunion; elle se contentait d'annoncer que ceux qui ne se présenteraient pas seraient punis d'après la loi martiale; mais les gardes furent avertis par les soldats qui allaient battre le rappel dans les différents quartiers de la ville qu'on faisait appel à leur concours pour éteindre les incendies. Un bon nombre d'entre eux, se défiant à juste titre du motif invoqué, et instruits par ce qui était arrivé à d'autres gardes-civiques du royaume, s'empressèrent de quitter la ville. Parmi ceux qui se présentèrent, les uns furent envoyés en Allemagne et allèrent retrouver à Munster les autres prisonniers louvanistes; les autres formèrent ce qu'on pourrait appeler une colonne volante de prisonniers. Leur supplice dura quatre jours pendant lesquels ni les injures, ni les menaces, ni les privations de toutes sortes ne leur furent épargnées; à plusieurs reprises, ils crurent leur dernier moment arrivé. On les conduisit d'abord à Hérent, puis à Bueken, puis à Campenhout, où ils durent creuser des tranchées. On les ramena à Louvain; on les entraîna de nouveau à Hérent et à Bueken; finalement, on les lâcha dans la direction des lignes belges, près de Malines, comme on l'avait fait pour les civils qui, après avoir été exhibés à Cologne, avaient été ramenés en Belgique.

Pendant toute la journée du 26 et la nuit du 26 au 27 on entendit encore des coups de feu isolés aux quatre coins de la ville. Des soldats, est-ce pour s'amuser, pour jouer la comédie ou pour se défendre contre un ennemi imaginaire, pénétraient dans les maisons et les jardins et de là déchargeaient leur fusil dans la direction de la rue. Vers 2 heures de l'après-midi, une rencontre se produisit entre soldats allemands dans la rue de Bruxelles; elle coûta la vie à plusieurs d'entre eux. Une affiche répétant les proclamations des otages ordonna aux habitants des quartiers préservés de laisser ouvertes les portes de leurs maisons et d'éclairer toutes les fenêtres. On s'empressa d'obéir à cet ordre; pour éviter jusqu'au moindre prétexte de représailles, des voisins complaisants enfoncèrent les portes des maisons inoccupées et en éclairèrent les fenêtres. Ils avaient l'illusion d'apaiser la colère de leur bourreau en passant par toutes les fantaisies qu'il lui plaisait de leur imposer. Cette illusion devait bientôt disparaître.

B. — La journée du 27.

Le jeudi 27 l'armée allemande organisa une comédie d'un nouveau genre : la comédie du bombardement. Sous prétexte que les civils continuaient à tirer sur les troupes, ordre fut donné à tous les habitants de quitter la ville avant midi car, à partir de cette heure, elle devait être bombardée. « Louvain devait disparaître, disaient les officiers; il n'en resterait plus pierre sur pierre. Rien ne devait être respecté, ni monuments historiques, ni hôpitaux, ni ambulances, ni asiles de charité; tous ceux qui voulaient avoir la vie sauve devaient partir. » Des préposés aux hôpitaux et aux maisons de bienfaisance firent remarquer aux officiers qui voulaient faire évacuer leurs établissements qu'il n'était pas possible de transporter aussi rapidement tous les malades hors ville et que, de plus, certains d'entre eux ne pouvaient supporter un déplacement. « Combien de blessés allemands y a-t-il chez vous? » demanda un officier à l'un d'entre eux. Et comme celui-ci répondit qu'il n'y en avait aucun : « Alors, reprit l'officier, cela ne nous regarde pas *(Die Sache geht uns gar nicht an)* ». A 9 heures, deux médecins attachés à l'ambulance Saint-Thomas allèrent trouver le commandant d'étape von Manteuffel; après de longs pourparlers, au cours desquels celui-ci déclara qu'il avait reçu l'ordre de bombarder toute la ville, il fut convenu que les ambulances seraient respectées dans la mesure du possible; ce semblant de protection arrivait trop tard; plusieurs établissements de la Croix-Rouge, entre autres l'hôpital civil, avaient déjà été forcés d'éloigner leurs malades.

On ne peut s'imaginer spectacle plus tragique que celui de toute cette population affolée, chassée de ses foyers par des soldats assassins et incendiaires et s'engageant, avec quelques hardes et quelques provisions ramassées au hasard, sur le triste chemin de l'exil. Plus de chevaux, ni de voitures pour transporter les malades; tout a été réquisitionné. Les personnes qui viennent de subir une opération, les femmes récemment accouchées, les vieillards impotents sont traînés à bras d'hommes, sur de mauvaises charrettes dont le cahot leur arrache des cris de douleur. Les orphelinats se vident; les pauvres petiots, des larmes plein les

yeux, défilent dans les rues, emportant dans leurs bras un petit paquet de linge, toute leur fortune. Les Frères de la Charité, qui desservent un asile pour enfants anormaux, veulent à tout prix sauver leurs chers pensionnaires; ils finissent par trouver un lourd chariot; ils y installent une soixantaine de leurs protégés les plus déshérités de la nature dont les uns pleurent, les autres rient ou grimacent; des cordes solides sont nouées autour des bras du chariot; une dizaine de ces dévoués frères s'attellent résolument et emmènent en lieu sûr ces pauvres et innocentes victimes de la soldatesque allemande.

Le supplice des Louvanistes n'était pas encore terminé; seuls, ceux qui s'enfuirent par la porte de Namur et la porte de Parc purent, sans être inquiétés, se rendre dans les villages voisins. Il n'en fut pas de même des autres. Sur la route de Bruxelles, on arrêta, à Tervueren, tous les prêtres, environ soixante, et, parmi eux, Mgr Ladeuze et Mgr Van Cauwenbergh, respectivement recteur et vice-recteur de l'Université, Mgr De Becker, recteur du Collège américain, M. le chanoine Cauchie et M. Becker, professeurs à l'Université, le R. P. Goemans, recteur du Collège des Jésuites, le R. P. Vermeersch, etc... Un jeune jésuite, le R. P. Dupierreux, fut fusillé parce qu'on trouva dans son carnet de notes des réflexions désobligeantes à l'adresse de ceux qui venaient d'incendier la bibliothèque de l'Université. Les ecclésiastiques furent répartis en plusieurs groupes; les uns furent relâchés assez promptement, les autres furent promenés dans les environs de Bruxelles et ne recouvrèrent la liberté que le samedi matin.

Sur les routes d'Aerschot et de Diest, les fuyards furent arrêtés à quelques kilomètres de la ville. Là, les hommes furent séparés des femmes; on permit à celles-ci de continuer leur chemin, tandis que les hommes furent ramenés à Louvain, en rangs serrés; c'était une nouvelle colonne volante de francs-tireurs; un bon nombre d'entre eux furent déportés à Münsterlager.

Ceux qui quittèrent la ville par la porte de Tirlemont durent marcher, sans s'arrêter et sous la garde de soldats allemands, jusqu'à Tirlemont, distant de Louvain de 18 kilomètres. Près de Lovenjoul, les prêtres, au nombre de douze, furent appréhendés et conduits dans une petite grange au bord de la route; on les fouilla; on enleva à deux d'entre eux 5,000 et 6,000 francs; on les injuria de mille façons, en les menaçant de les pendre; toutefois, au bout de quelque temps, ils purent continuer leur route vers Tirlemont.

A Blauwput, un faubourg de Louvain, le vendredi 28 août, des Frères de la Miséricorde furent forcés par les soldats de se dévêtir complètement; circonstance aggravante, la scène se passait devant des femmes et des enfants.

Les autorités militaires avaient fait annoncer que, à partir de midi, la ville allait être bombardée. En réalité, entre midi et deux heures, on tira quelques coups de canon, une dizaine tout au plus. Ce fut tout; le bombardement était fini; la comédie était jouée. Nous avons beau chercher, nous ne parvenons pas à trouver d'autre but à ces hypocrites manœuvres que celui d'écarter la population afin de pouvoir piller et incendier à l'aise. Ce résultat fut atteint; on peut dire que le jeudi, à midi, la ville était déserte; nous osons affirmer que c'est tout au plus s'il restait à Louvain 200 ou 300 habitants qui, pour soigner des soldats blessés, pour ne pas quitter un parent malade ou pour toute autre raison, avaient affronté le bombardement et s'étaient terrés dans les caves. Cela n'empêche qu'un témoin vient déclarer, dans un récit tout à fait invraisemblable, qu'il a été attaqué par des francs-tireurs dans la rue de la Station, le jeudi après-midi (Ann. 21). — La destruction de Louvain n'est pas due au bombardement : ce sont les soldats qui, au moyen de pétrole, de benzine, de pastilles et de fusées incendiaires, ont mis le feu aux maisons et aux monuments publics.

C. — Les journées suivantes.

Nos témoignages concernant ce qui s'est passé les premiers jours qui suivirent l'évacuation de la ville ne sont naturellement pas nombreux; mais ils établissent, d'une façon suffisamment certaine, la manière dont s'est comportée l'armée allemande. Le pillage et l'incendie furent organisés d'une façon méthodique, sous la conduite des officiers. Les soldats pénétraient dans les maisons, les visitaient de haut en bas, enlevaient tout ce qui était à leur convenance et chargeaient leur butin sur des camions qui prenaient la direction de la gare. Lorsque les coffres-forts étaient éventrés, les tiroirs vidés, les toiles des tableaux découpées — les cadres étant jugés trop encombrants — les vandales descendaient à la cave, vidaient force bouteilles de vin et s'amusaient ensuite à casser tout ce qui restait dans la maison à coups de baïonnette et de crosse de fusil; finalement, l'incendie couronnait cette œuvre de dévastation. A certains endroits, le feu ne s'est pas propagé, il s'est éteint de lui-même; ces maisons sont restées pendant quelque temps dans l'état où elles se trouvaient immédiatement avant l'incendie, témoins authentiques des procédés des soldats que le Livre Blanc appelle « à la conduite exemplaire ». Nous avons eu l'occasion d'en visiter quelques-unes. Non, ceux qui ont passé par là ne méritent plus le nom de soldats; les épithètes les plus atténuées qu'on peut leur attribuer sont celles d'ivrognes et de cambrioleurs.

Les Allemands, il fallait s'y attendre, ont rejeté la responsabilité du pillage... sur les Louvanistes. Certes, nous ne nions pas que certaines personnes sorties des bas-fonds de cette population louche qui existe dans toutes les villes aient participé au pillage, soit en acceptant des objets que leur donnaient les soldats, soit en dévalisant, pour leur propre compte, certaines maisons. Mais la faute de quelques bandits de profession ou de quelques femmes perdues n'excuse, ni n'atténue les crimes commis officiellement par l'armée allemande.

Quelques Louvanistes appartenant à l'élite de la bourgeoisie étaient restés, pendant toutes ces journées, à l'ambulance établie à l'Institut Saint-Thomas. Voulant essayer de sauver ce qui restait de Louvain, ils s'abouchèrent avec le commandant d'étape, von Manteuffel, et obtinrent de lui l'assurance que, si la population revenait, il n'y aurait plus ni incendies, ni pillages. Des affiches, signées de M. Nerincx, bourgmestre provisoire, et du comité des notables qui s'était constitué, furent placardées, le 1er septembre, à Louvain et dans les villages environnants. Elles annonçaient la promesse de von Manteuffel et engageaient la population à rentrer. Le commandant fit placer sur les habitations qui devaient être particulièrement protégées des affichettes portant, avec le cachet de la Kommandantur d'étape, l'inscription suivante : « *Dieses Haus ist zu schützen. Es ist streng verboten, ohne Genehmigung der Kommandantur, Haeuser zu betreten oder in Brand zu setzen.* » (Cette maison doit être protégée. Il est sévèrement défendu de pénétrer dans les maisons ou de les incendier sans le consentement de la Kommandantur) (fig. 6). Malgré cela, le mercredi 2 septembre, deux maisons furent encore incendiées rue Marie-Thérèse et une rue Léopold. Le pillage ne cessa pas davantage. Nous avons été témoin de la scène suivante, le 2 septembre : Des soldats étaient en train de vider la cave à vins d'une maison de la rue de la Station; ils se suivaient à la file indienne, les bras chargés de bouteilles, buvaient quelques gorgées et versaient le reste dans leur gourde.

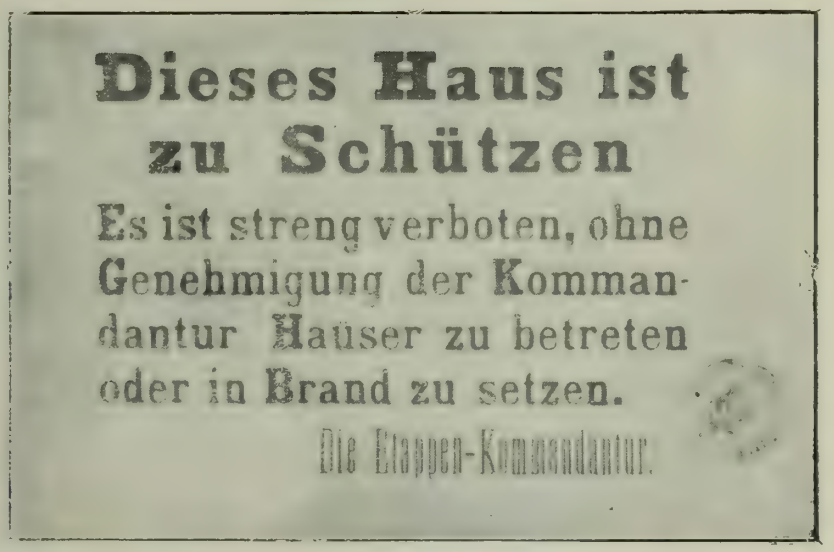
Dieses Haus ist
zu Schützen
Es ist streng verboten, ohne
Genehmigung der Komman-
dantur Hauser zu betreten
oder in Brand zu setzen.
Die Etappen-Kommandantur.

Fig. 6. Affiche protectrice placée sur certaines maisons.

Un peu plus loin, quelques soldats pochards titubaient en braillant; ils s'étaient noirci les joues et avaient remplacé leur casque par des chapeaux de soie qu'ils avaient volés dans les maisons. Un officier vint à passer à proximité du groupe; il ne détourna pas même les yeux.

Les proclamations allemandes elles-mêmes fournissent la preuve qu'il fallut longtemps avant de rétablir l'ordre et la discipline parmi les troupes qui avaient participé au sac de Louvain. Tel est le cas d'une affiche du commandant d'étape, datée du **9 septembre,** c'est-à-dire plus de quinze jours après le déchaînement des premières horreurs (voir ci-après fig. 7).

Cette proclamation, émanant du commandant de place lui-même, montre quelle confiance on doit avoir dans cette affirmation solennelle du Livre Blanc : « *Il est établi que, à Louvain, les troupes allemandes se sont conduites d'une façon irréprochable et qu'elles n'ont commis aucun acte en violation du droit des gens.* » (p. 233).

§ 5. — Les preuves du complot.

La commission d'enquête allemande termine son rapport par quelques considérations hautement fantaisistes sur les preuves du complot tramé par les Louvanistes, sur ses organisateurs et sur les procédés de la commission d'enquête belge. Comme nous l'avons fait pour le récit des événements, nous suivrons le rapport pas à pas et réfuterons successivement chacune de ses allégations.

Outre les fusées-signaux dont nous avons déjà parlé précédemment (§ 3, C), la commission d'enquête apporte trois preuves de la préparation du complot :

I. — Des armes furent trouvées en grande quantité.

II. — Un grand nombre de jeunes gens étaient arrivés à Louvain et s'étaient répandus dans les différents quartiers de la ville.

III. — Dans les maisons éclatèrent de grandes provisions de cartouches et de matières explosives.

Première preuve. — Des armes furent trouvées en grande quantité. Où ? Quand ? Par qui ? Le rapport ne le dit pas. Voyons si les dépositions 1 et 20 auxquelles il renvoie donnent à l'accusation une forme plus précise.

Ann. 1. — « *Dans une église de Louvain,* dit le général von Boehn, *on a trouvé 300 fusils.* » — Quel est le juge d'instruction qui, chargé de faire une enquête sur un crime, se servirait, pour charger un accusé, d'un témoignage aussi vague que celui-ci ? Le juge Ivers, qui a recueilli la déposition du général von Boehn, aurait dû, s'il avait eu un seul instant l'intention d'établir la vérité, demander dans quelle église, quand et par qui ces fusils avaient été découverts. L'a-t-il fait, et le général s'est-il trouvé dans l'impossibilité de préciser un racontar qui a fait le tour de la presse allemande au lendemain des événements de Louvain, ou bien, en Allemagne, le juge est-il tellement respectueux de l'uniforme de général qu'il doit se borner à enregistrer les déclarations que le témoin veut bien lui faire, sans oser lui poser des questions qui pourraient être embarrassantes ? Nous l'ignorons. Mais, quoi qu'il en soit, nous, accusés, nous avons le droit de dire au général von Boehn : « Nous vous sommons de préciser vos accusations et de dire dans quelle église,

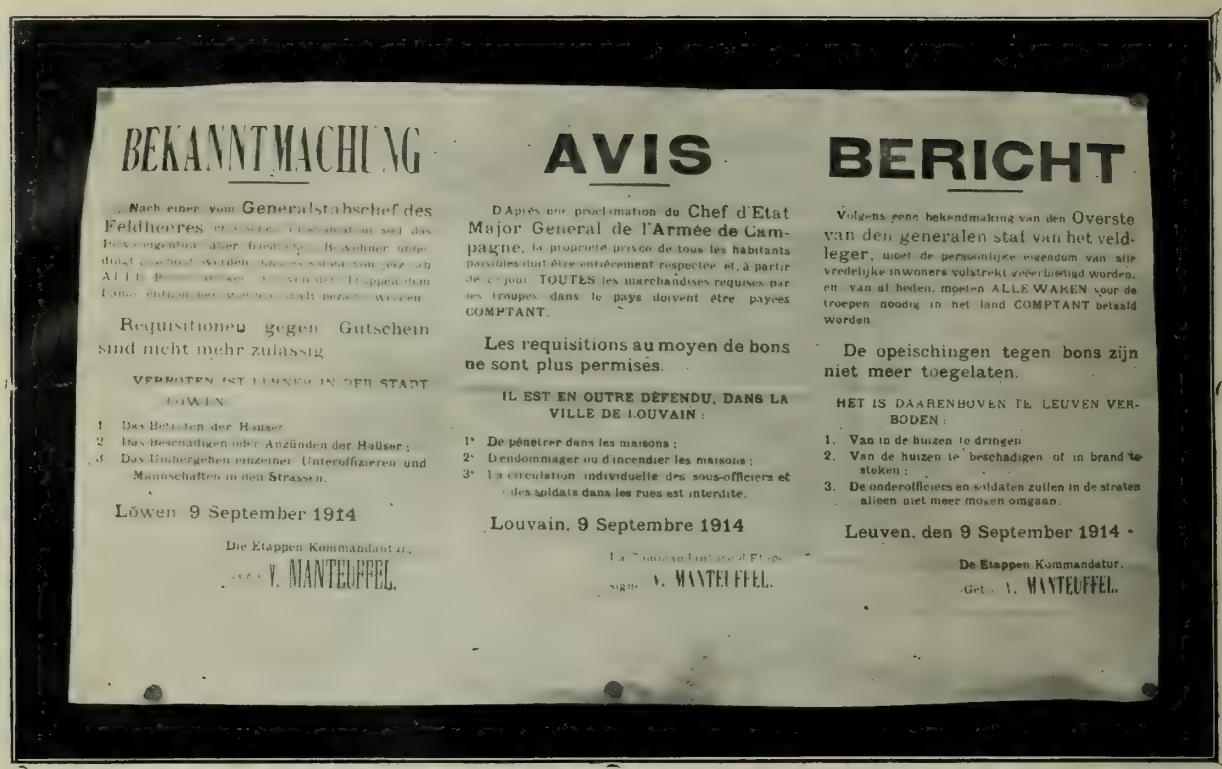

BEKANNTMACHUNG

Nach einer vom Generalstabschef des Feldheeres [illegible]

Requisitionen gegen Gutschein sind nicht mehr zulässig

VERBOTEN IST FERNER IN DER STADT LÖWEN

1. Das Betreten der Häuser
2. Das Beschädigen oder Anzünden der Häuser ;
3. Das Umhergehen einzelner Unteroffizieren und Mannschaften in den Strassen.

Löwen 9 September 1914

Die Etappen Kommandantur,
[illegible] V. MANTEUFFEL.

AVIS

D'Après une proclamation du Chef d'Etat Major General de l'Armée de Campagne, la propriété privée de tous les habitants paisibles doit être entièrement respectée et, à partir de ce jour TOUTES les marchandises requises par les troupes dans le pays doivent être payées COMPTANT.

Les requisitions au moyen de bons ne sont plus permises.

IL EST EN OUTRE DÉFENDU, DANS LA VILLE DE LOUVAIN :

1° De pénétrer dans les maisons ;
2° D'endommager ou d'incendier les maisons ;
3° La circulation individuelle des sous-officiers et des soldats dans les rues est interdite.

Louvain, 9 Septembre 1914

La Commandanture d'Etape
signé V. MANTEUFFEL.

BERICHT

Volgens eene bekendmaking van den Overste van den generalen staf van het veldleger, moet de persoonlijke eigendom van alle vredelijke inwoners volstrekt geëerbiedigd worden, en van af heden, moeten ALLE WAREN voor de troepen noodig in het land COMPTANT betaald worden

De opeischingen tegen bons zijn niet meer toegelaten.

HET IS DAARENBOVEN TE LEUVEN VERBODEN :

1. Van in de huizen te dringen
2. Van de huizen te beschadigen of in brand te steken ;
3. De onderofficieren en soldaten zullen in de straten alleen niet meer mogen omgaan.

Leuven, den 9 September 1914

De Etappen Kommandatur.
Get. V. MANTEUFFEL.

Fig. 7. Proclamation de von Manteuffel, affichée à Louvain le 9 septembre 1914.

quand et par qui ces armes ont été trouvées. En attendant ces précisions — et nous vous défions bien de les fournir — tout juge impartial a le droit de ne tenir aucun compte de votre affirmation. »

Le témoin 20, le caporal Kroeber, est un peu plus précis : « *Dans la rue de Tirlemont,* dit-il, *de certaines maisons, à droite de la caserne et près de l'hôpital militaire, on se mit à tirer avec violence des coups de carabine dans notre direction. Nous pénétrâmes dans un restaurant d'où l'on avait tiré et nous trouvâmes sur le propriétaire environ cent cartouches de browning. Il fut arrêté et fusillé.* » Le témoin a été interrogé le 16 novembre à Louvain, où il résidait depuis le 21 août en qualité d'employé à la Kommandantur. Il n'était pas bien difficile à la commission d'enquête de faire déterminer exactement le restaurant en question et d'établir le nom du propriétaire fusillé. Elle ne l'a pas fait, et pour cause. D'abord, il n'y a pas de restaurant dans la rue de Tirlemont, aux abords immédiats de la caserne et de l'hôpital militaire. De plus, aucun civil n'a été tué, ni à cet endroit, ni dans les rues voisines. Le seul habitant de la rue de Tirlemont qui ait trouvé la mort au cours de ces journées est un sieur Van der Willighen, charron, qui habite au n° 207 de la rue, c'est-à-dire à environ un kilomètre de la caserne et de l'hôpital militaire. Nous sommes donc autorisés à affirmer, en toute certitude, que le récit de Kroeber est inventé de toutes pièces.

Et c'est uniquement sur les deux témoignages de von Boehn et de Kroeber que la commission d'enquête se base pour affirmer que des armes ont été trouvées en grande quantité !

Lorsqu'éclata la soi-disant révolte, les bourgeois de Louvain étaient désarmés. Dès le 6 août, ordre fut donné aux habitants de remettre aux autorités toutes les armes qu'ils avaient en leur possession. Cet ordre fut réitéré, le 19 août, aussitôt après l'entrée des Allemands. Voici le texte de l'affiche du bourgmestre :

PROCLAMATION

Aux habitants de Louvain,

Le bourgmestre de Louvain invite tous les détenteurs d'armes quelconques à les déposer immédiatement, contre reçu, au bureau de police. Tous ceux qui n'obtempéreront pas à cette invitation s'exposent aux peines les plus sévères.

Louvain, le 19 août 1914. (s) L. Colins.

On s'empressa d'obéir à l'invitation des autorités communales; on déposa au bureau de police jusqu'aux fleurets d'escrime et aux ornements de panoplies (1). Nous ne voulons certes pas soutenir que, dès le 20 août, il n'y avait plus un seul fusil dans toute la ville de Louvain; il se peut que l'un ou l'autre habitant ait refusé de se soumettre aux ordres du bourgmestre et ait dérobé ses armes; de plus, il y avait à ce moment bon nombre de maisons abandonnées par leurs propriétaires depuis le début de la guerre et dans lesquelles les Allemands, au cours de leurs perquisitions ont pu trouver des fusils de chasse ou des revolvers; mais ne serait-il pas ridicule de tirer argument de la découverte de quelques armes isolées en faveur de la thèse du complot? Ce que nous pouvons affirmer — et cela, personne ne pourra le contester — c'est que, le 25 août, la population était, dans son ensemble, complètement désarmée.

Deuxième preuve. — « *Un grand nombre de jeunes gens étaient arrivés à Louvain et s'étaient répandus dans les différents quartiers de la ville.* — Cette assertion repose uniquement sur la déclaration du capitaine Josephson (Ann. 34). Le témoin raconte d'abord une histoire invraisemblable d'après laquelle il aurait entendu dire que, la veille de la révolte, une troupe d'environ 100 jeunes gens de mauvaise mine, s'entretenant dans les langues les plus diverses, s'étaient dirigés vers Louvain. Nous ne nous arrêterons pas davantage à ce conte; si quelqu'un désire le lire en entier, il peut recourir au texte de la déposition. Le capitaine Josephson ajoute que, en préparant le logement des troupes dans la rue des Joyeuses-Entrées, il remarqua avec étonnement que, dans presque chaque maison, se trouvait un jeune homme, alors que les jeunes gens belges avaient été appelés au service militaire. Pour lui, ce sont des étrangers et des francs-tireurs. Quelle preuve apporte-t-il? Aucune.

Qu'un officier allemand s'étonne de voir des jeunes gens en civil dans un pays qui est en guerre, nous le comprenons sans peine. Mais, avant de conclure à la présence d'étrangers, Josephson aurait dû savoir que tous les jeunes gens, d'après la loi militaire belge, n'étaient pas obligés de servir, et il aurait dû s'assurer que ceux qui attiraient son attention n'avaient pas leur domicile légal dans la rue des Joyeuses-Entrées. D'autre part, si des jeunes gens étrangers avaient été les principaux agents de la révolte, les Allemands devraient en avoir tué un bon nombre. Or, parmi les victimes, il n'y a que six jeunes gens n'habitant pas Louvain ou la banlieue immédiate. Trois d'entre eux sont respectivement de Thildonck, Lubbeek et Winghe-Saint-Georges, villages distants de Louvain de 8, 9 et 12 kilomètres; deux sont de Bruxelles, et le sixième est un forain hollandais. Cette constatation suffit à ruiner la légende des étrangers accourus à Louvain pour prendre une part active au complot contre les troupes allemandes.

Troisième preuve. — « *Dans les maisons en flammes éclatèrent de grandes provisions de cartouches et de matières explosives.* » — Quatre témoins confirment cette assertion (Ann. 1, 2, 6, 37). Ils ont entendu, disent-ils, des détonations provenant des maisons en feu, mais ils se gardent bien de dire comment ils ont reconnu qu'elles étaient produites par l'explosion des munitions amassées par les francs-tireurs. Ce qu'ils ont entendu, comme tous les Louvanistes, c'est l'éclatement des réservoirs de naphte, de benzine, de carbure, d'acide carbonique, etc..., qui se trouvaient dans les maisons particulières, dans les cafés et surtout dans les officines des pharmaciens et les magasins des droguistes. Conçoit-on l'incendie d'une ville sans de très nombreuses et très fortes explosions? Chez le soldat allemand, la hantise du franc-tireur est poussée à tel point qu'il ne peut pas entendre une détonation, quelle qu'elle soit, sans en voir surgir immédiatement le fantôme. Et si la détonation se produit dans un endront où il ne peut pas y avoir de francs-tireurs, par exemple dans une maison en flammes, c'est cependant encore à ceux-ci qu'il en attribuera la cause : ce seront leurs bombes ou leurs grenades à mains qui auront fait explosion!

(1) Ces armes ont été saisies par les Allemands et, s'il faut en croire leurs journaux, distribuées entre les musées de province comme butin de guerre. On lit, en effet, dans la *Düsseldorfer Zeitung*, du 25 octobre 1914, que parmi les « Beutestücke aller Art » (objets de toute sorte provenant du butin) qui viennent d'entrer au musée de Düsseldorf, on peut voir un arc et des flèches, en usage chez les insulaires du Pacifique, avec lesquels les francs-tireurs belges ont tiré sur les troupes allemandes pendant les combats de rues! — Ces armes proviennent, selon toute vraisemblance, des dépouilles de nos panoplies.

§ 6. — Les organisateurs du complot.

A qui faut-il imputer l'organisation du complot? La commission d'enquête, lorsqu'elle a voulu répondre à cette question, a dû se trouver quelque peu embarrassée. En effet, les témoignages sont loin d'être d'accord. Les uns prétendent que c'est la garde civique qui est responsable; suivant d'autres, c'est l'armée; suivant d'autres encore, c'est le clergé. Réunissant toutes ces dépositions, la commission d'enquête échafaude un système, qu'elle expose d'ailleurs d'une manière assez confuse, d'après lequel à la fois la garde civique, l'armée et le clergé auraient été les organisateurs des troubles. Analysons le cas de chacun des accusés.

La garde civique. — Au sujet de la garde civique, le rapport émet trois affirmations : 1° Le siège administratif du commandement de la garde civique était à Louvain ; 2° Le chef de la garde civique a séjourné à Louvain peu avant le 25 août ; 3° Son influence s'est manifestée par l'envoi, en ville, de nombreux jeunes gens étrangers.

Ces trois affirmations sont également mensongères. Qu'un journaliste peu au courant de notre législation ait, au lendemain des événements, sur la foi de l'un ou l'autre témoignage recueilli à la hâte, publié des erreurs aussi manifestes, on ne s'en étonnerait pas outre mesure. Mais ce qui est incompréhensible, c'est qu'une commission d'enquête officielle, qui prétend incarner l'impartialité et l'exactitude, affirme aussi solennellement des contre-vérités, alors que, cependant, il lui était loisible, opérant sur place, d'obtenir toute la documentation nécessaire.

D'abord, il est faux de dire que le siège administratif du commandement de la garde civique était à Louvain. Celui-ci était installé à Bruxelles, au ministère de l'intérieur. De plus, il n'y a pas de chef unique de la garde civique. L'article 45 de la loi du 9 septembre 1897 concernant la réorganisation de la garde civique porte qu'il y a, pour le royaume, quatre commandements supérieurs. L'article 48, il est vrai, dit qu'un inspecteur général peut être nommé pour tout le royaume; mais cette fonction, après avoir existé pendant quelque temps, avait été supprimée : il n'y avait plus, en 1914, d'inspecteur général. La circonscription comprenant les provinces d'Anvers et de Brabant était commandée par le lieutenant-général de Coune. Or, celui-ci n'a jamais résidé à Louvain. La garde civique de cette ville était sous les ordres d'un major faisant fonction de lieutenant-colonel. Quant à la légende de l'arrivée à Louvain de jeunes gens étrangers, nous l'avons réfutée plus haut (§ 5, II).

La garde civique ne peut avoir joué aucun rôle dans les événements de Louvain. Le 19 août, dans la matinée, donc avant l'arrivée des Allemands, elle fut désarmée et licenciée; les armes furent expédiées à Anvers. Le 25 août, le commandant d'étape von Manteuffel convoqua le commandant local de la garde; il voulut lui faire jurer qu'il n'y avait plus une seule arme de garde civique dans toute la ville. Celui-ci refusa, en disant que, s'il pouvait affirmer, sous la foi du serment, que les armes des gardes présents à Louvain avaient été expédiées à Anvers, il ne pouvait pas garantir que l'un ou l'autre de ses hommes, ayant quitté la ville avant la déclaration de la guerre, n'eût pas laissé son fusil dans sa maison abandonnée. D'accord avec von Manteuffel, il fut décidé de faire une perquisition dans les maisons des gardes absents, afin d'enlever les armes qui auraient pu s'y trouver.

Nous avons vu précédemment (§ 6) comment furent traités les membres de la garde civique. Nous reconnaissons bien volontiers que leur situation, au point de vue militaire, était assez ambiguë; mais à supposer que les lois de la guerre eussent permis aux autorités allemandes, en les considérant comme belligérants, de prendre contre eux certaines mesures, il n'en reste pas moins vrai que les tortures qu'elles ont fait subir à bon nombre de gardes, restent parfaitement injustifiables.

L'armée. — Voici ce que dit le rapport au sujet de la participation de l'armée au complot : « *Des soldats belges, déguisés en civils, se cachèrent dans les maisons pour tirer sur les soldats allemands. Le gouvernement n'a jamais osé signaler le fait que des troupes régulières de l'armée belge avaient participé à l'action.* » La commission d'enquête n'appuie ses affirmations d'aucune preuve ; elle ne renvoie pas même aux dépositions des témoins. Or, plusieurs de ceux-ci parlent des soldats déguisés : ce sont les témoins 1, 8, 19, 38.

Nous ne tiendrons aucun compte du témoignage de von Sandt (Ann. 8), qui se contente de déclarer ce qui suit : « *Il m'a été dit qu'on avait trouvé à maintes reprises sur des civils fusillés des médailles de soldats; d'où l'on doit conclure que des soldats belges en civil ont pris part à la fusillade provenant des maisons.* » von Sandt n'a rien vu; il ne cite pas même le nom de celui qui lui a donné ce renseignement; bref, son témoignage n'a aucune valeur.

Les témoins Dreher (Ann. 19) et Gruner (Ann. 38) affirment qu'ils ont trouvé des médailles de soldats dans les poches des victimes, et le général von Boehn (Ann. 1) va jusqu'à dire que les civils fusillés ont été, en grande partie, reconnus comme étant des militaires déguisés. Ces trois témoins — on peut s'en convaincre par l'analyse de leurs dépositions — sont pris plusieurs fois en flagrant délit de mensonge; nous pourrions donc nous contenter de dénier toute valeur à leurs déclarations. Mais, ici encore, nous pouvons les confondre. Ces médailles de soldats, trouvées sur les corps des victimes, que sont-elles devenues? L'autorité militaire allemande, ayant en mains des preuves aussi indiscutables de la culpabilité de l'armée belge, les aura sans aucun doute recueillies et mises en sûreté. Eh bien, qu'elle les montre! Nous la mettons

au défi de publier les noms et les numéros matricules qui s'y trouvent inscrits. **Toutes les victimes des journées tragiques ont été exhumées; parmi elles, il n'y a aucun soldat** (1).

On pourrait encore faire remarquer que, si des soldats belges, déguisés en civils, avaient voulu comme le prétend le LIVRE BLANC, réaliser à Louvain une opération stratégique, ils auraient organisé leur attaque suivant les principes militaires : par conséquent, on devrait trouver les traces des précautions qu'ils n'auraient certes pas manqué de prendre. Que disent les dépositions à ce sujet? Trois témoins seulement en parlent. Le général von Boehn (Ann. 1) affirme qu'une fabrique était organisée pour la défense. De quelle fabrique s'agit-il? Comment était-elle organisée? Il ne le dit pas. Le capitaine Hermansen (Ann. 42) a pris pour des meurtrières les trous que l'on trouve à la partie supérieure de la plupart des façades et qui servent à fixer les pièces de bois soutenant les échafaudages au moment des réparations. S'il s'était donné la peine d'entrer dans une maison, il aurait constaté qu'il est absolument impossible de se servir de ces ouvertures pour tirer du grenier dans la rue. Le capitaine von Esmarch (Ann. 46) a vu que, à la place du Peuple, les coups partaient de derrière les volets baissés et il en conclut qu'on avait dû, au préalable, y pratiquer des trous ! Voilà tout ce que la commission d'enquête a pu recueillir au sujet des préparatifs d'ordre militaire exécutés à Louvain par l'armée belge !!!

Le clergé. — Le clergé est accusé en ces termes : « *Malheureusement, un certain nombre de prêtres se sont laissés aller à employer l'influence qu'ils exerçaient sur la population civile pour décider les habitants à recevoir les francs-tireurs ; il est établi que certains d'entre eux ont été jusqu'à prendre part au combat.* (Ann. 1, 19, 34, 37, 38, 41, 42, 45, 48.) Nous ne nous attarderons pas à discuter ici chacune des dépositions dans lesquelles il est question de l'action des prêtres. Contentons-nous de remarquer, d'une manière générale, que pas une d'entre elles ne formule, contre un prêtre déterminé, une accusation précise ; elles se bornent à raconter des histoires, dont, la plupart du temps, l'invraisemblance saute aux yeux. Il y a même un témoin (Ann. 19) qui, comme preuve de culpabilité du clergé, signale le fait qu'il a vu cinq prêtres fusillés !

Au lendemain des événements de Louvain, les catholiques allemands, craignant sans doute que la fureur luthérienne, en présence des faits imputés aux prêtres catholiques belges, ne se retournât contre eux, entreprirent de venger le clergé des attaques injustifiées dont il était l'objet ; l'intérêt leur faisait recouvrer le sens de la justice. Dès le 15 septembre 1914, la *Koelnische Volkszeitung* publiait un long article de son correspondant de Berlin, intitulé : « Les prétendues atrocités des prêtres belges ». L'auteur s'y moque agréablement de la crédulité des Berlinois qui acceptent comme monnaie courante les histoires les plus idiotes *(saudumm)* que l'on colporte dans les trams, dans les cafés et dans les réunions publiques. Ainsi, on raconte que, dans la cave d'un couvent, à Louvain, on a trouvé les cadavres de 50 soldats allemands. Il ajoute : « *La* Koelnische Volkszeitung *du 8 septembre, n° 794, a communiqué à ses lecteurs que, dans la* « Taegliche Rundschau » *du 3 septembre, n° 206, se trouvait le récit suivant :* « *Comme nous étions en train d'inspecter un pont, près de Saint-Trond, un officier arriva en auto ; il nous annonça que la ville de Louvain était en pleine révolte et que, depuis la veille au soir, le feu y avait été mis. Dix prêtres, les organisateurs du soulèvement, avaient été fusillés.*» *Comme on a pu l'établir avec certitude depuis, on ne sait rien de tout cela à Louvain. Le correspondant de la* Taegliche Rundschau, *qui, près de Saint-Trond, a appris ce fait d'un officier qu'il ne nomme pas, est, jusqu'à présent, la seule source. La* Taegliche Rundschau *a l'impérieux devoir de tirer l'affaire au clair, et, si le récit du correspondant ne peut pas être prouvé, de la démentir purement et simplement. Ces deux faits — les 50 cadavres de soldats allemands trouvés dans la cave d'un couvent et les 10 prêtres fusillés comme auteurs de la révolte, — s'ils sont vrais, peuvent se contrôler à Louvain avec la plus grande facilité; mais, pour tout lecteur sensé et raisonnable, ils portent la marque de l'invraisemblance, si bien que la* Taegliche Rundschau *a fait preuve d'une crédulité incompréhensible en les acceptant aussi facilement. Puisqu'ils sont portés à la connaissance du public, elle ne peut plus échapper au devoir ou de les prouver ou de les démentir.*

» *De plus, les catholiques, et principalement le clergé catholique, doivent réclamer, dans de telles circonstances, la protection des autorités. A Louvain, les administrations civile et militaire sont aujourd'hui établies; elles sont dans la situation de donner les éclaircissements dont on a besoin. Ceux-ci sont d'autant plus nécessaires que, aussi bien en Belgique qu'en Allemagne, circulent, de bouche en bouche, des histoires de ce genre, qui n'ont aucun fondement. Si une enquête est faite et si, comme c'est notre intime conviction, elle démontre la fausseté des affirmations grossières de la* Taegliche Rundschau, *les reporters n'accepteront plus et les écrivains tendancieux ne colporteront plus aussi aisément des inventions comme celle-là. Afin d'obtenir à l'avenir un reportage sérieux et fidèle, il importe au plus haut point que ces deux contes reproduits à la légère par la* Taegliche Rundschau *soient entièrement tirés au clair.* »

Nous voudrions pouvoir louer sans réserve l'attitude apparemment courageuse de la *Koelnische Volkszeitung*, mais malheureusement, nous ne pouvons nous défendre de voir, dans le zèle empressé qu'elle met à défendre les prêtres belges, un sentiment intéressé qui n'a rien de commun avec l'esprit de justice.

---

(1) On a trouvé, au cours des exhumations faites dans le square Van de Weyer, en face de la gare, le cadavre d'un soldat belge, en uniforme ; ce ne peut être une victime des événements de Louvain, car il avait la jambe gauche placée dans une attelle en tôle de zinc, et la région abdominale entourée d'un pansement ; c'est sans doute un blessé qui sera mort dans un train de la Croix-Rouge et que l'on aura inhumé à cet endroit.

Pourquoi les catholiques allemands réservent-ils les bénéfices de leur enquête au clergé et continuent-ils à colporter, sans la moindre critique, les plus infâmes calomnies sur le compte des civils? Les populations belges ont maltraité les troupes allemandes, mais les prêtres sont innocents : voilà la thèse défendue par certains catholiques d'Allemagne, entre autres par Bachem, dans sa dernière brochure *Das religioese Problem in Belgien* (1). Eh bien, non, nous ne voulons ni de demi-enquête, ni de demi-justice. Il faut que la vérité apparaisse, pleine et entière. En attendant ce jour béni, nous ne pouvons nous empêcher de flétrir la duplicité de cette conduite qui consiste, suivant l'intérêt qu'on croit y trouver, à faire éclater la vérité ou à favoriser le mensonge.

La *Taegliche Rundschau* a dû être piquée au vif par la provocation de la *Koelnische Volkszeitung*, car, un mois après, le 19 octobre 1914, n° 245, elle publiait, sous la signature d'Adolf Zimmerman, l'étonnante déclaration que voici : « *En présence des affirmations contradictoires de la presse, il m'a paru important, comme j'étais ici (à Louvain), d'établir jusqu'à quel point les influences du clergé ont joué un rôle dans l'échauffourée de Louvain. Que des prêtres ont pris part, à d'autres endroits, à la guerre des francs-tireurs, je le sais; mais qu'en était-il au juste ici? Je posai la question à von Manteuffel, le commandant de Louvain, et voici ce qu'il me répondit :* **Je n'ai aucune raison de croire que des prêtres aient participé à la révolte de Louvain, soit comme instigateurs, soit de quelqu'autre manière. (Ich habe keinerlei Anhaltspunkte für die Annahme dass Geistliche als intellektuelle Urheber oder sonstwie an dem hiesigen Verbrechen beteiligt sind.)** *Par cette réponse l'affaire est entendue. A chacun son dû.* »

La *Koelnische Volkszeitung* du 23 octobre 1914, qui reproduit cet interview, ajoute : « *Un bravo à l'auteur de cet article pour le noble amour de la vérité dont il fait preuve. Espérons que son souhait s'accomplira et que, après cette manifestation* **officielle**, *tous les Allemands considéreront cette affaire comme finie.* »

Le vœu de Zimmermann, de la *Taegliche Rundschau*, et de la *Koelnische Volkszeitng* ne s'est pas réalisé ; bien au contraire, le Livre Blanc reprend, avec une nouvelle force, les accusations contre les prêtres. Pourquoi? Nous ne nous chargeons pas de l'expliquer, ce ne sont pas nos affaires. Nous nous bornerons à faire ressortir, une fois de plus, la mauvaise foi de la commission d'enquête, qui, d'une part, enregistre, sans la moindre critique, les accusations les plus invraisemblables contre le clergé et qui, d'autre part, passe sous silence l'opinion du commandant von Manteuffel sur la participation des prêtres au complot. Il y a parfois, même parmi les complices, des témoins gênants !

§ 7. — La Commission d'enquête belge et le Livre Blanc.

Au réquisitoire accablant que la commission d'enquête belge a dressé contre l'armée allemande, le Livre Blanc se contente de répondre : « *Aucun des cas allégués par la commission belge n'a pu, de notre côté, être établi.* » Nous doutons fort qu'une défense semblable soit de nature à convaincre un juge impartial de l'innocence de l'accusé en cause; bien au contraire, il sera tenté, et à juste titre, d'y voir plutôt une preuve de sa culpabilité.

Au lieu de réfuter les accusations de la commission belge, le Livre Blanc se retourne contre elle; il lui fait le triple grief :

1° D'avoir passé sous silence le fait que la fusillade a duré plusieurs jours et s'est constamment renouvelée ;

2° D'avoir annoncé que Louvain était totalement détruit et que, de toute la ville, il ne restait que l'hôtel de ville et la gare ;

3° De s'en être prise, en accusant les militaires allemands de pillage, à l'administration toute entière de l'armée allemande.

Premier grief. — Il n'est pas étonnant que le rapport belge ne parle pas des coups de feu qui ont été tirés après la nuit du 25 au 26. En effet, les témoignages de tous les Louvanistes, comme ceux des officiers et des soldats reproduits dans le Livre Blanc, s'accordent à dire que, le mardi soir, la fusillade fut violente et générale, tandis que, les jours suivants, on ne tira plus que de-ci de-là quelques coups de feu isolés. Les réfugiés qui ont déposé devant la commission d'enquête n'ont pas eu la prétention de ne rien omettre de ce qui s'était passé; ils se sont bornés à signaler les faits principaux dont ils avaient été les témoins. Or, la fusillade du mardi soir tient une place importante dans le récit du sac de Louvain, puisqu'elle en marque le début, tandis que les coups de feu tirés le mercredi et le jeudi n'ont qu'un caractère tout à fait accessoire : ce qui signale ces journées, ce sont les incendies, le pillage, les arrestations, les assassinats. Et c'est, comme nous l'avons vu, la raison pour laquelle le Livre Blanc après avoir détaillé ce qui s'est passé le mardi soir, fait tenir en deux lignes le récit des journées suivantes. D'après la commission d'enquête allemande, la longue durée du soulèvement serait une confirmation éclatante de la thèse du complot, et c'est pour cela que la commission d'enquête belge l'aurait passée sous silence. Nous sommes d'un avis tout à fait opposé; ainsi que

(1) Nous trouvons dans Bachem, au sujet des crimes imputés aux prêtres belges, la déclaration suivante du représentant du ministère des affaires étrangères von Mumm :

« Il est dès maintenant établi que la plupart de ces histoires sont inventées et constituent d'abominables mensonges. » *(Schon jetzt steht fest, dass die meisten dieser Geschichten erfunden, erlogen und erstunken sind.)*

nous l'avons fait remarquer plus haut (Chap. II, § 1), il n'est pas un homme de bon sens qui admettra qu'il ait fallu quatre jours à l'armée allemande pour réduire une population désarmée et terrorisée, comme l'était celle de Louvain. **Si l'on a tiré pendant quatre jours dans les rues, c'est une preuve, non pas du complot tramé par les Louvanistes, mais de la comédie organisée par les Allemands.**

Deuxième grief. — Dans son 2e rapport daté du 31 août, la commission d'enquête belge reproduit une déclaration d'après laquelle Louvain serait entièrement détruit, à l'exception de l'hôtel de ville et de la gare. C'est manifestement une erreur, mais qui s'explique cependant de la part d'un témoin qui n'aurait vu que les quartiers situés entre l'hôtel de ville et la gare, où, à part ces deux édifices et quelques maisons particulières, tout a été incendié. La presse allemande, au lendemain des événements de Louvain, a commis la même faute; elle a annoncé que la ville était détruite, anéantie, complètement rasée : *Loewen ist zerstoert, untergegangen, dem Erdboden gleich* (1). Le Livre Blanc est coupable en laissant croire que la commission belge n'a pas rectifié ses premières constatations au sujet des ruines de Louvain. Voici ce qu'on lit dans le 5e rapport, daté du 25 septembre : « Sans compter les Halles universitaires et le Palais de Justice, 894 maisons ont été incendiées sur le territoire de Louvain. » Bien loin d'exagérer, le rapport est ici en-dessous de la réalité. Aux Halles et au Palais de Justice, il aurait dû ajouter, en fait d'établissements publics, l'école commerciale et consulaire de l'Université, l'académie des beaux-arts et le théâtre; en outre, ce ne sont pas 894 maisons, mais plus de 1,100 qui, dans la ville seule, ont été incendiées. La sincérité de la commission belge contraste singulièrement avec la mauvaise foi de la commission allemande. Cette mauvaise foi s'accuse encore dans l'affirmation suivante : *Un sixième seulement de la ville est détruit.* Cela est vrai, si l'on tient uniquement compte du nombre des maisons; mais c'est tromper le lecteur que de lui laisser ignorer que les 1,120 immeubles ruinés constituaient les quartiers les plus riches de toute la ville. On peut dire, sans être taxé d'exagération, que, au point de vue de la valeur immobilière, plus du quart de la ville a disparu. Et que de pertes irréparables ! Sans parler des trésors inestimables de la bibliothèque, des archives de l'Université et du Palais de Justice, plusieurs collections de tableaux, de porcelaines, d'objets d'art de toutes sortes ont péri dans les flammes. 14 avocats, 5 juges, 15 médecins, 5 notaires, 19 professeurs de l'Université ont perdu, dans le désastre, leurs bibliothèques particulières et toutes leurs notes scientifiques ou professionnelles.

Troisième grief. — Le 5e rapport de la commission d'enquête belge affirme qu'une grande partie du butin, chargée sur des fourgons militaires, a été transportée en Allemagne. Le Livre Blanc proteste contre cette assertion; « *elle est,* dit-il, *inventée de toutes pièces; c'est l'administration de l'armée qui décide ce qui doit être chargé sur les camions et les wagons militaires, et elle n'a pris aucune mesure semblable à celle qu'on lui reproche.* » C'est, on en conviendra, une bien singulière façon de rendre la justice que de demander à l'accusé s'il a commis le crime qu'on lui reproche et, sur sa réponse négative, de conclure à sa parfaite innocence. Que les soldats allemands se soient livrés au pillage à Louvain, nous l'avons déjà prouvé par les affiches du commandant de place von Manteuffel (fig. 6 et 7); de plus, il est prouvé, par des témoignages nombreux et autorisés, que le pillage fut organisé systématiquement sous la conduite d'officiers et que le butin, chargé sur des camions militaires, prit le chemin de la gare. Des soldats, pillant individuellement et pour leur propre compte, enlèvent de l'argent, des bijoux, du linge, des vivres, tous objets qu'ils peuvent facilement emporter; mais ils ne démontent pas des meubles et ne dévalisent pas des magasins de pianos; or, ce fut le cas à Louvain. Les soldats devaient piller, par ordre; deux d'entre eux remirent à la supérieure d'un couvent de la banlieue des objets qu'ils avaient été forcés de prendre dans des maisons qu'ils désignèrent; ils prièrent la religieuse de les restituer aux propriétaires, car, disaient-ils, ils n'étaient pas des voleurs.

En terminant l'exposé de ces faits, le Livre Blanc déclare que la commission belge n'attache elle-même que peu de poids aux racontars qui sont débités devant elle; « *et la preuve,* dit-il, *c'est que, en parlant dans son 5e rapport de l'exécution de Mgr Coenraets et du P. Schmidt, elle a soin d'ajouter au mot « exécution » l'épithète « prétendue », car elle pouvait difficilement ignorer que Mgr Coenraets vit aujourd'hui en Hollande en parfaite santé* ». Or, il n'est pas question dans ce rapport d'exécution « prétendue », mais bien d'exécution « simulée ». Avant de faire cette critique, les membres de la commission d'enquête allemande auraient dû apprendre le français ; ils auraient ainsi évité de faire un contre-sens en traduisant « simulée » par « *angeblich* », qui signifie « prétendue », et ils auraient compris qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre l'exécution « simulée » de Mgr Coenraets et sa présence actuelle en Hollande. Nous reconnaissons toutefois que le récit de la commission d'enquête belge est inexact; d'après les renseignements que nous avons recueillis, Mgr Coenraets et le P. Parys (et non le P. Schmidt) (2), en leur qualité d'otages, ont été à plusieurs reprises menacés d'être passés par les armes, mais n'ont pas été soumis à la torture du simulacre d'exécution; c'est à d'autres — et ils furent nombreux — que ce genre de supplice fut réservé.

---

(1) *Frankfurter Zeitung,* du 28 août, *Koelnische Zeitung,* du 1er septembre, *Koelnische Volkszeitung,* du 1er septembre, *Taegliche Rundschau,* du 2 septembre.

(2) Il y eut confusion entre le P. Parys, dominicain, et M. l'échevin Schmidt ; tous deux faisaient partie du cortège des otages.

TROISIEME PARTIE

Les Dépositions

REMARQUES GÉNÉRALES

L'exposé général des faits est suivi de 50 annexes ; celles-ci comprennent les dépositions de cinquante-deux témoins (51 Allemands et 1 Belge), un procès-verbal de descente judiciaire et un plan de la ville de Louvain.

Chaque témoin a déposé devant un juge militaire *(Feldkriegsgerichtsrat)*, assisté d'un secrétaire *(Kriegsgerichtssekretaer als Protokollführer)*, à l'endroit où il se trouvait au moment de l'enquête; ainsi, le général von Boehn a été interrogé à Noyon, le capitaine von Esmarch à Berlin, le major von Manteuffel à Louvain. Juges et secrétaires varient la plupart du temps de ville à ville, ce qui n'est pas de nature, on en conviendra, à assurer de l'unité à l'enquête. Certaines dépositions — celles des principaux chefs notamment — sont précédées de la formule suivante : *Il est donné connaissance au témoin que le gouverneur général, le général feld-maréchal von der Goltz, a ordonné une enquête judiciaire afin d'établir si l'on pouvait faire grief à des militaires allemands de l'incendie de Louvain, et, dans l'affirmative, à quels militaires.* Toutes les dépositions se terminent par les mots : *Vorgelesen, genehmigt, unterschrieben* (Lu au témoin, approuvé et signé par lui) et par la constatation que le témoin a fait sa déclaration **sous la foi du serment.**

Nous analyserons toutes les dépositions, dans l'ordre adopté par le LIVRE BLANC; nous n'en passerons aucune; si l'un ou l'autre de nos lecteurs désirait, sans s'astreindre à parcourir toutes ces pièces, être rapidement fixé sur la valeur des témoignages et sur les procédés de la commission d'enquête allemande, nous lui signalons, comme particulièrement caractéristiques, les annexes 1 à 6, 9, 30, 32, 37-3, 38, 46 et 49-2.

Afin d'éviter de fréquentes répétitions, nous commencerons par faire quelques critiques générales qui s'adressent à la plupart des dépositions, sinon à toutes.

Remarquons d'abord que le juge, contrairement au rôle de tout juge d'instruction, a enregistré les déclarations les plus vagues, sans provoquer de la part des témoins les explications ou les précisions nécessaires à l'intelligence des faits qu'ils signalaient.

Toutes les dépositions sont incomplètes. D'après la commission d'enquête, le soulèvement des Louvanistes contre les troupes allemandes a duré quatre jours, du 25 au 28 août. Or, à part Hilmer (Ann. 37-2), aucun témoin ne détaille, jour par jour, la manière dont il a vu se dérouler la révolte. La plupart sont absolument muets sur les faits postérieurs à la nuit du 25 au 26, et cependant leur présence à Louvain pendant les journées suivantes est certaine. Quelques-uns même se bornent à venir déclarer devant le juge que, le 25 août au soir, ils ont aperçu dans le ciel une ou deux fusées. Est-ce donc là tout ce qu'ils savent des événements de Louvain? Qu'ont-ils vu? Qu'ont-ils fait pendant les quatre jours de la révolte? Nous ne le savons pas.

Presque tous les faits signalés sont d'une imprécision déconcertante. L'exemple vient de haut. Le général von Boehn ne déclare-t-il pas qu'ON a trouvé 300 fusils dans UNE église? Les scènes se passent dans un quartier, dans une rue, dans une maison, etc., sans que ni le quartier, ni la rue, ni la maison ne soient désignés de façon exacte. A la rigueur, on pourrait admettre que des officiers et des soldats qui n'ont fait que passer quelques jours à Louvain et qui sont interrogés par un juge qui n'y est peut-être jamais allé soient dans l'impossibilité de fournir des indications topographiques précises. Mais il n'en est pas de même pour des témoins qui comparaissent devant le juge à Louvain, où ils résident depuis le mois d'août. Ici, l'imprécision est inexcusable; on sera tenté de croire qu'elle est voulue et qu'elle ne sert qu'à masquer la fausseté du témoignage.

Enfin, les déclarations sont souvent impersonnelles. Le témoin n'a pas vu le fait qu'il signale, mais il l'a entendu raconter par des personnes que, la plupart du temps, il ne nomme même pas. Les expressions : on m'a dit que..., j'ai appris que..., et d'autres semblables, se rencontrent pour ainsi dire à chaque page. Et c'est cependant en s'appuyant sur des témoignages de cette nature que la commission d'enquête ose porter contre les Louvanistes les accusations les plus déshonorantes (Voir chap. II, § 3, E du présent ouvrage et LIVRE BLANC, ann. 37-3).

ANNEXE I.

Déposition du général von Boehn,
commandant du IXme corps d'armée de réserve.

Noyon, le 27 septembre 1914.

Lorsque la première division du commandement général fut entrée à Louvain, le 25 août, nous discutâmes brièvement les ordres qui venaient d'arriver et préparâmes le rapport au commandement supérieur de l'armée sur les heures d'arrivée du IXme corps de réserve. Le débarquement des troupes n'était pas encore terminé, lorsque nous fûmes avisés par la 18me division de réserve que l'ennemi prononçait une attaque le long de la chaussée de Malines à Louvain, dans les environs de Bueken. Je me rendis aussitôt en automobile sur le champ de bataille, accompagné du chef d'état-major général et d'une partie de l'état-major. Ce furent principalement la 18me division de réserve et, vers la fin, des parties de la 17me division de réserve qui prirent part ici à l'action. Les pertes ne furent que très minimes.

Pendant leur marche, les hussards et une partie de l'infanterie de la 18me division de réserve subirent un feu violent de la part des habitants du village de Hérent et des groupes de maisons situées au sud de Bueken. Les pertes furent importantes. Les personnes saisies au moment où elles tiraient furent fusillées et leurs maisons incendiées.

Comme, la nuit tombée, je voulais rentrer à Louvain avec des officiers de l'état-major, je fus averti par la 27me brigade de landwehr, qui était au repos au nord de la ville, de n'en rien faire, car on y entendait un feu d'infanterie. Cependant, comme tout le commandement général devait se trouver à Louvain, j'entrai en ville en automobile. Peu après, on tira sur nous. Je fis rentrer à Louvain la brigade de landwehr et, accompagné de détachements pris à cette unité, je me rendis à l'hôtel de ville, où le bourgmestre et d'autres otages furent saisis. Ceux-ci furent chargés d'aller, sous la protection d'un peloton d'infanterie, proclamer dans toutes les rues que, dans le cas où l'on continuerait à tirer des maisons, les otages seraient fusillés et la ville mise en feu par l'artillerie. J'appris alors aussi que la première division du commandement général, après être entrée en ville et s'être installée sur le « Marktplatz » (1), avait été assaillie soudainement par un feu meurtrier provenant des maisons entourant la place. Les officiers et les soldats avaient riposté; cependant, le capitaine de cavalerie von Harnier, le capitaine de cavalerie von Esmarch, le capitaine von Raven, l'Oberleutnant von Oertzen, le lieutenant Risler, etc., et plusieurs soldats avaient été blessés ou tués. Presque tous les chevaux de selle étaient tombés, avaient été blessés ou s'étaient enfuis et n'avaient pu être repris. Les pertes totales de l'état-major se montaient en morts, blessés ou disparus à 5 officiers, 2 employés, 23 hommes et 95 chevaux avec leur équipement complet. Différentes maisons, dans les environs du « Marktplatz » (1), avaient été mises en feu. On avait aussi tiré de l'hôtel dans lequel avaient été transportés les bagages légers de l'état-major. Aussi, je décidai de me rendre avec le commandement général à la gare et de rester là, car il fallait assurer les transports de troupes qui arrivaient d'heure en heure. Tout d'abord, on attela de nouveaux chevaux, et l'état-major fut réorganisé.

C'est grâce à la circonspection du commandant de la colonne de munitions, le colonel Stubenrauch, aidé du premier adjudant, le capitaine von Kretschmann, qu'il fut possible, malgré les plus grandes difficultés, de réorganiser complètement l'état-major pendant la nuit et de le tenir prêt à la gare; une partie de la brigade de landwehr et une compagnie du régiment d'infanterie n° 163 restèrent là également pour protéger le débarquement des troupes. Au moment où les gros bagages du régiment des hussards de réserve n° 6 sortaient de la caserne de cavalerie, on tira sur eux des maisons, et ils furent forcés de rentrer. Lorsque, le soir, le régiment des hussards fut rentré à son tour, on tira de toutes les maisons avoisinantes vers l'intérieur de la caserne. Le calme ne se rétablit que lorsque toutes les maisons eurent été mises en feu et que les habitants, saisis les armes à la main, eurent été fusillés. On entendit de nombreuses explosions de dépôts de cartouches et de matières explosives, ce qui prouve la préparation systématique de l'attaque. Le lendemain matin, le régiment put quitter la caserne sans subir de pertes; cependant, à Rotselaer, une patrouille du premier escadron fut attaquée par environ 50 civils : 2 hussards furent blessés et un cheval tué. Partout où, en ville, se montrait un détachement, on tirait sur lui. Un feu particulièrement nourri provenant du toit des maisons situées en face de la gare vint surprendre soudainement, vers 11 heures, le commandement général et les troupes qui se trouvaient sur la place de la Station. Les proclamations du bourgmestre n'avaient donc eu aucun résultat. Nous nous vîmes dans la nécessité d'incendier ces habitations et de fusiller les civils qui avaient tiré; ceux-ci furent en partie reconnus comme étant des soldats déguisés. Malgré cela, les troupes du corps de réserve, qui, déjà à leur entrée en gare, avaient été attaquées de tous côtés, durent encore combattre le lendemain matin, en traversant la ville; elles subirent des pertes.

Le 26 août, au matin, je me rendis avec les officiers de l'état-major sur le champ de bataille. En route, on tira encore sur nous. La 2me division du commandement général resta en ville, ainsi que le 3me officier d'état-major général, le capitaine Albrecht, à qui je donnai l'ordre d'enlever toutes les armes de la ville. Pour cela, je mis à sa disposition le deuxième bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75 et une compagnie du régiment d'infanterie n° 163. La population fut menacée, dans le cas où elle continuerait ses attaques, de voir la ville mise en feu par des obus. Le mercredi, dans la matinée, les combats reprirent avec une nouvelle intensité. Le désarmement méthodique devenait impossible, ainsi que le recouvrement

(1) Il s'agit, en réalité, de la place du Peuple, voir Deuxième Partie, chapitre II, § 3, F.

d'une amende de 20 millions de francs à payer par la Ville. D'après la déclaration du capitaine Albrecht, celui-ci dut réunir toute la garnison à la gare pour pouvoir, en tout état de cause, assurer la possession de celle-ci en vue des nouveaux transports. La menace venait surtout des maisons situées du côté est et d'une fabrique qui avait été organisée pour la défense; les maisons et la fabrique durent être rasées, car on recommença même à tirer des murs d'enceinte qui étaient restés debout après l'incendie. La population, qui s'était réfugiée dans les caves, se procura des échelles du haut desquelles elle recommença à tirer. On saisit dans les arbres d'une allée de nombreux hommes armés, remarquables par leur forte stature et leur aspect encore relativement jeune. Beaucoup de ceux-ci furent reconnus par leur médaille de soldat et les pièces d'uniformes qu'ils portaient sous leur costume civil comme étant des soldats déguisés. On entendait dans les maisons en flammes, l'éclatement de provisions de cartouches et de matières explosibles. Les jours suivants aussi, les fusillades se renouvelèrent. Le capitaine Albrecht avait encore fait exhorter la population au calme par deux ecclésiastiques; cet appel ne réussit pas mieux que les autres. Le 27 août, comme la révolte augmentait de nouveau d'intensité, on envoya une batterie d'artillerie; plusieurs maisons furent détruites. La batterie fut placée sous le commandement du lieutenant-colonel Schweder, du bataillon de landsturm de Neuss. Le 28 août, le deuxième bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75 fut remplacé par deux bataillons du régiment de landwehr n° 53, et la batterie d'artillerie par une batterie de landsturm. Un détachement du génie pratiqua ce jour une brèche dans le couvent qui se trouve à la sortie de la ville vers Hérent, d'où l'on avait dirigé un feu particulièrement violent sur la route d'étape.

Malgré toutes ces mesures, on a encore, jusqu'au 28 août, tiré d'une manière continue sur les colonnes et sur les troupes.

Après avoir fait la déposition ci-dessus, S. Exc. le général von Boehn donna, en annexe au procès-verbal judiciaire et devant le conseiller de conseil de guerre de campagne Dr Ivers, qui dirigeait l'instruction, l'avis suivant sur l'incendie de la ville de Louvain :

L'intensité des combats et la manière dont ils se sont déroulés suffisent à prouver qu'ils sont le résultat d'une organisation systématique. Cette opinion est confirmée avec évidence par les faits suivants :

1° Dans une église de Louvain, on a trouvé 300 fusils; à Hérent, la 18me division a trouvé de nombreux fusils et pistolets, ainsi que des munitions en grande quantité ;

2° Les civils qui ont pris part aux combats et qui ont été fusillés ont été reconnus, en grande partie, comme étant des soldats;

3° Dans les havresacs de soldats morts, on a trouvé des habits civils et, en particulier, des vêtements d'ecclésiastiques. Le clergé lui-même a conduit et excité la population. A Bueken, par exemple, la sortie du curé de l'église était le signal convenu pour commencer la fusillade. Quoiqu'il ait affirmé qu'il n'y avait dans l'église aucun homme armé, on en trouva cinq; ces hommes avaient tiré du toit de l'église. Ils furent tous fusillés.

Le ff. de maréchal des logis-chef Predoehl, du régiment de hussards de réserve n° 6, a déclaré que douze prêtres avaient tiré sur lui au cours d'une patrouille à cheval; ceux-ci purent être arrêtés, grâce au secours d'une colonne de boulangerie de campagne du 3me corps de réserve qui se trouvait à proximité; après jugement, ils furent acquittés, parce qu'on ne put établir lequel d'entre eux avait tiré. Ces prêtres avaient des médailles de soldats, du linge et des bottes militaires;

4° On trouva souvent sur le champ de bataille, à côté du havresac vide, un uniforme, mais pas de cadavre; le possesseur, sans aucun doute, s'était éloigné en civil;

5° Parmi les personnes saisies sur le fait et fusillées aussitôt, il s'en trouvait un grand nombre dans une tenue de travail très négligée. Leurs mains bien soignées, leur linge extraordinairement élégant et fin prouvent avec certitude que l'habit ouvrier qu'ils portaient n'était pas leur habit normal.

Des habitants disaient qu'ils ne connaissaient pas ces personnes et qu'ils ne les avaient jamais vues dans la localité. Le noyau de ces bandes de francs-tireurs est constitué par la garde civique, à la tête de laquelle se trouve manifestement le commandant de Louvain, dont on a capturé la malle à l'hôtel Métropole.

On comprend combien aisément une troupe, qui, comme la garde civique, porte ordinairement des habits civils, garde ceux-ci, les abandonne ou les reprend, suivant qu'elle y trouve son avantage. Louvain a été certainement le centre de cette organisation, et c'est là qu'elle a été la meilleure, parce que le commandant se trouvait sur place.

La sortie d'Anvers, le 25, fut, sans aucun doute, le signal du commencement des hostilités.

En conséquence, toute la population dut être éloignée des environs; on envoya autant que possible les habitants en Allemagne, comme prisonniers. Car, comme Anvers n'était pas complètement fermé, ils auraient toujours pu revenir et recommencer la lutte avec le courage du désespoir. L'éloignement de la population vers Anvers ne pouvait donc avoir aucun résultat.

Dès le début de sa déposition, le parti-pris du général s'affirme naïf et maladroit. Le 25 août, dit-il. ses troupes furent aux prises, à Bueken, avec l'armée belge régulière; le combat dura depuis 10 heures du matin (Ann. 7) jusqu'à 8 heures du soir (Ann .2). Les pertes ne furent que très minimes *(Die Verluste waren nur sehr gering)*. En passant par Hérent et Bueken, les soldats allemands subirent le feu des villa-

geois; là, les pertes furent considérables. *(Die Truppen erlitten erhebliche Verluste).* Donc, d'après le général, des paysans, tirant quelques coups de feu sur les soldats qui défilaient dans les rues du village, auraient causé plus de pertes dans les rangs de l'armée allemande que les troupes régulières de l'armée belge au cours de dix heures de combat!

Vers 9 1/2 heures du soir, le général, revenant en automobile de Bueken, rentre à Louvain. La brigade de landwehr qui stationne à la porte de Malines l'avertit que des coups de feu se font entendre en ville; il continue néanmoins sa route, mais à peine est-il entré dans la rue de Malines qu'on se met à tirer dans sa direction. Que fait-il? Va-t-il ordonner de rechercher et d'arrêter les francs-tireurs? Ce serait chose facile; il a toute une brigade sous la main. Non, il descend d'auto, ordonne à la brigade de rentrer à Louvain et, accompagné d'un détachement pris à celle-ci, se rend à l'hôtel de ville. Notons, en passant, que le témoignage du général est ici en contradiction avec celui du major von Klewitz (Ann. 2); celui-ci dit que le général, en se rendant de la porte de Malines à la Grand'Place, n'était accompagné que de quelques officiers et de ses chauffeurs.

Le témoin arrive à l'hôtel de ville, où, dit-il, le bourgmestre et d'autres otages furent saisis. Nous avons vu plus haut (Chap. II, §3, J) ce qu'il fallait penser de cette affirmation.

Il apprend que, avant son arrivée, les habitants du « Marktplatz » (place du Marché) avaient attaqué la 1re division du commandement général; or, celle-ci était installée non pas à la place du Marché (?), mais à la place du Peuple (Ann. 46) (1); nous avons déjà parlé de l'échauffourée qui s'est produite à cet endroit (§ 3, F). On a même tiré, ajoute le témoin, de l'hôtel où avaient été transportés les menus bagages de l'état-major. Cet hôtel ne peut être que l'hôtel Métropole. Depuis l'arrivée des Allemands, il était occupé par les officiers et leurs ordonnances. L'état-major du général von Kluck, comprenant 80 officiers, après avoir fait toutes les perquisitions d'usage, y avait séjourné du mercredi 19 au samedi 22. Le lundi 24 et le mardi 25, de nouveaux officiers étaient arrivés et, après avoir renouvelé les perquisitions, avaient pris possession des chambres. Au moment où les premiers coups de feu éclatèrent, l'établissement était encore rempli de militaires (Ann. 3, 5). Et c'est dans cet hôtel, bondé d'officiers et de soldats et gardé à vue par de nombreuses sentinelles, que les francs-tireurs auraient cherché un refuge! Si des coups de feu sont partis de l'hôtel Métropole, ils ne peuvent avoir été tirés que par des soldats allemands.

Le régiment des hussards de réserve n° 6 eut aussi, paraît-il, à subir le feu des bourgeois, mais, chose étonnante, ceux-ci attendirent, pour l'attaquer, qu'il fut rentré à la caserne ! Ecoutons le général : « *Au moment où les gros bagages du régiment des hussards de réserve n° 6 sortirent de la caserne de cavalerie, on tira sur eux des maisons et ils furent forcés de rentrer. Lorsque, le soir, le régiment fut rentré à son tour, on tira de toutes les maisons avoisinantes vers l'intérieur de la caserne. Le calme ne se rétablit que lorsque toutes ces habitations eurent été mises en feu et que les habitants, saisis les armes à la main, eurent été fusillés.* »

L'invraisemblance et l'imprécision de ce récit suffiraient à lui enlever toute valeur; de plus, nous pouvons faire une constatation qui en démontre l'évidente fausseté. Dans le quartier de la caserne de cavalerie, il n'y eut, le mardi soir, qu'une seule victime : le nommé Poels, un vieillard de 88 ans, habitant rue du Manège. Etait-ce donc ce pauvre vieux qui faisait trembler tout un régiment de hussards?

Le général jugea prudent de se retirer à la gare, afin d'assurer le débarquement des troupes qui arrivaient d'heure en heure. Nous avons vu, en relatant les événements qui se sont déroulés à la place de la Station (§ 3, G), que le témoin fait manifestement erreur lorsqu'il affirme qu'à 11 heures une violente fusillade partit du toit des maisons situées en face de la gare; ainsi qu'il résulte de tous les autres témoignages, ce n'est que de l'hôtel Marie-Thérèse que des coups de feu furent tirés à cette heure. Pour atténuer son mensonge, le général ne peut invoquer qu'une excuse : c'est que, à l'exemple de ses soldats, il était tellement pris de panique qu'il n'était plus à même d'apprécier ce qui se passait autour de lui.

Passons à la journée du 26. Le matin, le témoin se rendit de nouveau, avec les officiers de l'état-major, sur le champ de bataille. En route, dit-il, on tira sur nous. Où a-t-on tiré? Qui a tiré? Qu'ont fait les officiers? Il ne le dit pas. Il se contente, comme le dernier de ses soldats, d'invoquer la formule classique, prétexte de tous les crimes et de toutes les ruines : *Man hat geschossen,* on a tiré. En partant, il avait donné l'ordre au capitaine Albrecht d'enlever toutes les armes de la ville. Mais celui-ci, paraît-il, en présence de la violence du soulèvement, trouva la chose impossible et se vit obligé de battre en retraite, avec toutes ses troupes du côté de la gare. Même là, les milliers de soldats qui occupaient en ce moment Louvain, n'étaient pas en sûreté! Quoi d'étonnant! ce n'étaient pas des ennemis ordinaires qu'ils avaient à combattre, c'étaient des francs-tireurs, des êtres dangereux, hardis, mystérieux et insaisissables. Aux dires du général, ceux-ci étaient postés derrière le mur d'enceinte d'une fabrique (laquelle?) qui venait d'être incendiée; ils s'étaient réfugiés dans les caves (lesquelles?) et du haut d'échelles qu'ils y avaient amenées, ils tiraient par les soupiraux; certains même poussaient la hardiesse jusqu'à se hisser sur les arbres d'une allée (laquelle?) pour, de là, décharger leurs fusils sur les malheureux soldats allemands!! On ne sait si l'on doit s'indigner ou rire de la naïveté d'un général qui, devant une commission d'enquête officielle, vient, sous la foi du serment, débiter des contes aussi fantaisistes, bons tout au plus à illustrer des images d'Epinal.

---

(1) Ainsi qu'il a déjà été relevé, le général von Boehn, de même qu'une série d'autres témoins, manque de précision dans la désignation de la place dont il s'agit.

« *Le 27 août,* dit le témoin, *une batterie d'artillerie fut amenée en ville et placée sous le commandement du lieutenant-colonel Schweder : plusieurs maisons furent détruites.* » Est-ce là tout ce qu'il sait de la comédie du bombardement et des scènes lamentables qui en furent les conséquences?

« *Le 28 août,* ajoute le général, *un détachement de pionniers pratiqua une brèche dans le couvent qui se trouve à la sortie de la ville vers Hérent, d'où l'on avait dirigé un feu violent sur la route d'étape.* » Ce couvent est l'abbaye bénédictine du Mont-César. Le 29 août — et non le 28, — ordre fut donné d'incendier le couvent sous le prétexte habituel : on avait tiré. L'officier chargé de l'exécution de cet ordre fit une perquisition minutieuse dans tout l'établissement pendant que ses hommes, en rassemblant chaises et tables et en cassant les vitres pour établir des courants d'air, préparaient des foyers d'incendie. Après avoir visité le couvent de fond en comble, l'officier, — qui, dans ces circonstances, fit preuve d'un caractère droit et loyal — fut convaincu que l'accusation portée contre les moines était fausse et que ce serait un crime de détruire cet asile de la science et de la prière. Il fit rapport à ses chefs; ce n'est qu'après de vives instances, plusieurs fois répétées, qu'il parvint à sauver l'abbaye. Le récit détaillé de cet épisode sera publié plus tard, avec noms et pièces à l'appui.

Le général termine sa déposition par une série d'affirmations dont nous pouvons, dès maintenant, établir le caractère mensonger :

1° Il est faux que 300 fusils aient été trouvés dans une église de Louvain; à cette accusation imprécise, nous répondons — et sans crainte d'être démenti — qu'aucun fusil n'a été trouvé dans aucune église de notre ville; il n'est pas plus vrai que des armes aient été saisies en grande quantité à Hérent;

2° Il est faux que les civils tués aient été, en grande partie, reconnus par leur médaille de soldat comme étant des militaires déguisés. Les victimes des tristes journées d'août 1914 ont été exhumées : il n'y a, parmi elles, aucun soldat (Chap. II, § 6);

3° Il est faux que les prêtres aient pris une part quelconque à la soi-disant révolte. Le major von Manteuffel lui-même, commandant de Louvain, le déclare (Chap. II, § 6).

Le général raconte ici une histoire dont l'invraisemblance dépasse toute limite. Le sous-officier des hussards Predoehl fut attaqué, au cours d'une patrouille, par un groupe de 12 prêtres. Ceux-ci purent être arrêtés, grâce à l'aide d'une colonne du train qui se trouvait à proximité. Traduits devant le tribunal militaire, ils furent acquittés parce qu'on ne put déterminer qui avait tiré. Les prêtres portaient des médailles de soldats, du linge et des bottes militaires. Ces douze soldats déguisés en prêtres, qui sont-ils? Les juges du tribunal auront, sans aucun doute, recueilli leurs noms et leurs numéros matricules. Qu'on les montre! D'après le témoin, ils auraient été acquittés parce qu'on ne put désigner de façon précise ceux qui avaient fait le coup de feu. L'armée allemande ne nous a pas habitués à tant d'indulgence! Le fait est d'ailleurs contredit par les déclarations qu'on rencontre à chaque page du Livre Blanc et d'après lesquelles les civils, pris les armes à la main ou trouvés porteurs d'une médaille de soldat, ont été fusillés sans pitié.

4° En admettant que quelques soldats aient abandonné leur uniforme sur le champ de bataille et aient cherché à se procurer des vêtements civils pour pouvoir s'échapper sans être reconnus, qu'est-ce que cela prouve en faveur de la thèse du complot? Il aurait fallu commencer par établir — et la commission d'enquête a été dans l'impossibilité de le faire — que ces soldats déguisés sont venus à Louvain ;

5° Il est faux que parmi les personnes fusillées se trouvent un grand nombre d'étrangers (Chap. II, § 5, deuxième preuve).

Il est faux que la garde civique ait joué un rôle quelconque, sauf celui de victime, dans les événements de Louvain (Chap. II, § 6).

Il est faux que le chef de la garde civique ait résidé en ville (Chap. II (§ 6).

Il est faux que sa malle ait été trouvée à l'hôtel Métropole; la malle que les Allemands y ont « capturée » est celle du lieutenant-colonel Wielemans, officier de l'armée belge, qui avait séjourné dans cet hôtel avant l'arrivée des Allemands.

Les dépositions du général von Boehn suffiraient, à elles seules, à apprécier la valeur de l'enquête officielle. C'est le type du témoignage incomplet, imprécis et impersonnel; incomplet, car il n'expose qu'une minime partie des faits qui se sont passés à Louvain du 25 au 28 août; imprécis, car on y rencontre, à tout moment, des expressions comme celles-ci : dans UNE église, dans la cave d'UNE fabrique, dans les arbres d'UNE allée; impersonnel, enfin, car les principales affirmations qu'il contient reposent, semble-t-il, non pas sur des constatations faites par le général lui-même, mais sur des rapports qui lui ont été transmis par des inférieurs. Ceci, cependant, n'est dit nulle part; lorsque le témoin affirme que 300 fusils ont été trouvés dans une église, il ne dit pas s'il a constaté lui-même le fait ou s'il le tient d'une autre personne. Ambiguïté voulue, sans doute; mais, comme nous ne voulons accuser qu'à bon escient, nous admettons, à la décharge du témoin, qu'il a été induit en erreur par ses subordonnés et nous lui accorderons le bénéfice de cette circonstance atténuante; **s'il affirmait avoir vu lui-même les faits qu'il signale, nous n'hésiterions pas un seul instant à le qualifier de parjure.**

En tout état de cause, le général von Boehn, en sa qualité de commandant en chef des troupes présentes à Louvain, porte la responsabilité du sac de la ville. En admettant, ce qui est cependant bien invraisemblable, qu'il ait été complètement trompé par ses inférieurs, il n'en reste pas moins coupable d'avoir, sur la foi de rapports absurdes qu'il ne s'est même pas donné la peine de contrôler, ordonné l'incendie de la ville et le massacre de ses habitants. Aussi son nom sera-t-il à jamais gravé, en lettres de feu et de sang, dans l'histoire de Louvain.

ANNEXE 2.

Déposition du major von Klewitz,
officier d'état-major du IXme corps de réserve.

Noyon, le 27 septembre 1914.

Lorsque l'état-major du commandement général fut arrivé à la gare de Louvain, il reçut du capitaine Albrecht — tué récemment à l'ennemi — qui avait été envoyé en avant pour préparer l'arrivée de l'état-major, l'avis qu'il avait trouvé du logement en ville, à l'hôtel Métropole, là où le commandement supérieur de l'armée avait également logé; il annonçait en même temps que la ville était parfaitement tranquille. Nous nous rendîmes à l'hôtel Métropole, et, de là, à nos bureaux. Ceci se passait vers 5 heures du soir.

A peine avions-nous commencé à déplier nos cartes et à nous informer de la situation, que le ff. de maréchal des logis-chef Fischer arriva dans une automobile du IIIme corps de réserve, annonçant que celui-ci avait été attaqué devant Anvers et qu'il demandait tout de suite du renfort du IXme corps de réserve. A ce moment, la moitié du corps environ avait débarqué; l'autre moitié se trouvait encore en chemin de fer. Le chef de l'état-major et moi, nous allâmes trouver immédiatement le général-commandant. Son Excellence se rendit sans retard sur le champ de bataille, accompagné d'officiers de l'état-major. Toutes les troupes disponibles furent employées, et nous réussîmes, après un combat qui dura jusque vers 8 heures du soir, à repousser les Belges. Dans l'entretemps, la plupart des officiers du commandement général étaient arrivés; on était en train de débarquer leurs chevaux. Il faut encore mentionner que le général-commandant, en se rendant au champ de bataille, avait fait sonner l'alarme pour envoyer au combat toutes les troupes qui venaient d'arriver à Louvain.

A 8 heures du soir, le général-commandant, le chef de l'état-major général et moi, nous revînmes à Louvain en automobile. Le combat s'était livré à Bueken, à 7 kilomètres au nord de la ville. Le long de la route, nous rencontrâmes partout, dans les villages situés entre Bueken et Louvain, des troupes d'étape composées de soldats de la landwehr; ceux-ci nous dirent que, dans les villages environnants, on tirait sur nos troupes. Nous vîmes nous-mêmes comment, dans un village, toute circulation était arrêtée parce qu'on avait tiré des maisons. Toutes les troupes prévenaient le général-commandant de ne pas se rendre à Louvain, parce qu'il s'y livrait des combats de rues. Mais celui-ci déclara qu'il se refusait à abandonner son état-major en ville, s'il était attaqué, et qu'il voulait aller le rejoindre. En conséquence, nous dûmes descendre de voiture, à notre entrée en ville. Le général-commandant avec les chauffeurs, quelques officiers et moi, nous nous rendîmes, vers 9 heures du soir, à travers la ville obscure au « Marktplatz ». En cours de route, on ouvrait sur nous un feu de côté, chaque fois que nous arrivions au coin d'une rue. Tout à coup, arriva le vétérinaire de l'état-major; il nous annonça que l'état-major du commandement général avait été attaqué et que les chevaux en partie avaient été tués, en partie s'étaient échappés; il ajouta que les troupes avaient commencé à tirer sur les maisons, que les bagages étaient intacts et que, seuls, les chevaux étaient perdus. Nous nous rendîmes d'abord à l'hôtel de ville et là nous trouvâmes un certain nombre d'otages qui, entretemps, avaient été saisis. Mon frère, le lieutenant von Klewitz, annonça à ceux-ci, en présence du général-commandant, que, si l'on ne cessait pas immédiatement de tirer en ville, ils seraient fusillés. Là-dessus, les otages demandèrent à être autorisés à user de leur influence sur les habitants. En leur compagnie, le lieutenant von Klewitz parcourut les rues de la ville et fit exhorter la population au calme. Nous nous rendîmes ensuite à l'hôtel Métropole. Arrivés là, nous trouvâmes devant la porte d'entrée le cadavre d'un civil qui avait été fusillé. Nous apprîmes que cet homme, qui s'était installé dans l'hôtel, avait été, au moment de la perquisition, trouvé dans une chambre, porteur d'une arme, et qu'il avait blessé deux soldats. Dans un combat corps-à-corps, les soldats l'avaient tué et, ensuite, jeté par la fenêtre. Dans l'hôtel, il n'y avait plus personne, sauf un civil, au sujet duquel nous ne savons rien.

Ensuite, le général-commandant, sous la protection d'une compagnie d'infanterie, se rendit à pied à la gare et s'y installa pour prendre la direction des opérations. Les automobiles du commandement général y furent aussi amenées. Tout fut tranquille pendant quelques instants. Vers 10 heures, on commença à tirer quelques coups de feu des maisons voisines sur les troupes qui se trouvaient là; ensuite, le feu devint de plus en plus violent, si bien que le général commandant ordonna de s'emparer de la maison. Celle-ci fut prise et, comme on y trouva de la résistance armée, elle fut mise en feu. A peine la maison avait-elle commencé à flamber que, personnellement, j'ai vu, de façon précise, ce qui suit :

Je me tenais le dos tourné vers la gare et regardais une autre maison. Je vis que la fenêtre du coin, à l'étage supérieur, s'éclairait; une forme obscure apparut à la fenêtre, et un coup de feu fut tiré de là dans la direction de la rue. Au moment où le coup de feu partait, je vis que les tuiles du toit de l'hôtel Marie-Thérèse étaient soulevées et que, de là, on ouvrait un feu enragé sur nos troupes qui se trouvaient sur la place de la Station; nous nous mîmes aussitôt tous à l'abri. J'ai eu personnellement l'impression très nette, à la façon dont crépitaient les balles, que, de l'hôtel Marie-Thérèse, on tirait sur nous avec des mitrailleuses. Le lendemain matin, on put établir qu'il en avait bien été ainsi, car on voyait nettement la série des coups sur la

porte d'entrée de la gare. Ce feu dura environ 4 ou 5 minutes; nos troupes y répondirent aussitôt; elles prirent d'assaut la maison et l'incendièrent. Entretemps, on apportait une quantité de blessés. On avait donné l'ordre catégorique de brûler toutes les maisons d'où l'on tirerait. Beaucoup de civils belges furent saisis les armes à la main; d'après l'ordre du général commandant, ils devaient être fusillés. Vers une heure, le feu cessa. Pendant que les maisons brûlaient, des munitions explosaient continuellement. De 1 à 3 heures, le général commandant est resté dans un wagon de chemin de fer. Le matin, à 3 heures, le corps d'armée se rendit au combat. Nous ne traversâmes pas les rues principales, mais nous suivîmes une allée. Là, j'ai vu, de façon précise, ce qui suit :

J'étais installé dans une automobile; tout à coup plusieurs coups de feu partirent d'une cave, du côté gauche, à 20 mètres de moi. Nous tirâmes dans la direction du soupirail, et le feu cessa. Le général-commandant quitta son automobile, le revolver chargé au poing, et se rendit alors sur la place qui se trouvait juste devant le pont. Ensuite nous partîmes pour le champ de bataille. Derrière nous marchaient des troupes d'infanterie. L'officier qui était à leur tête fut tué, au même endroit, où nous étions descendus de voiture, par un civil qui était juché sur un arbre.

Comme on tirait continuellement sur la route d'étape, l'ordre fut donné de procéder à l'épuration de la ville de vive force. On envoya deux canons avec 150 projectiles. Ces deux canons ont, de la gare, balayé les rues à coups de grenades. Ainsi au moins, les environs de la station furent rendus sûrs, et il fut possible de faire passer à travers la ville les colonnes qui avaient bivouaqué des journées entières devant Louvain. Sans cela, les troupes de la première armée auraient dû mourir de faim. La conduite des troupes à Louvain fut exemplaire.

Le major von Klewitz déclare que, en revenant du champ de bataille de Bueken où, en sa qualité d'officier d'état-major, il avait accompagné le général von Boehn, des soldats lui ont appris que des paysans tiraient sur les troupes. Il n'a pas vu les francs-tireurs, il n'a même pas entendu le bruit de leurs armes, mais il a constaté — et c'est la seule preuve qu'il apporte de leur présence — que, dans un village, toute circulation était arrêtée parce qu'on avait tiré des maisons!

En arrivant en ville, l'automobile du général, dans laquelle le témoin avait pris place, s'arrêta. *Nous descendîmes de voiture,* dit-il; *le général commandant avec ses chauffeurs, quelques officiers et moi, nous nous rendîmes, vers 9 heures du soir, à travers les rues obscures de la ville, au « Marktplatz »* (1). Il faut savoir que la porte de Malines est reliée à la Grand'Place — le groupe des militaires alla, en premier lieu, à l'hôtel de ville, qui est situé sur cette place, — par une rue étroite et tortueuse, longue d'environ un kilomètre, la rue de Malines. Dès lors, comment expliquer l'attitude de ces officiers supérieurs qui, accompagnés seulement des chauffeurs de l'automobile, traversent la ville à pied, alors qu'on vient de les avertir qu'il s'y livre des combats de rues. Le général von Boehn affirme qu'il se fit accompagner d'une escorte; le major von Klewitz, par contre, détaille ainsi le groupe qui accompagnait le général : « *Der Kommandierende General, mit den Chauffeuren und uns paar Offizieren...* »

Pendant que nous marchions, dit-il, *on ouvrait sur nous un feu de côté, chaque fois que nous arrivions au coin d'une rue.* Ce détail est intéressant à relever; pourquoi était-ce précisément aux carrefours que ces officiers essuyaient des coups de feu, si ce n'est parce que ceux-ci étaient tirés, non pas des maisons, mais bien des rues latérales, par des soldats allemands qui, apeurés, croyaient à l'arrivée de l'ennemi? Quoiqu'il en soit, le cortège arriva, sans encombre, à la Grand'Place. Les francs-tireurs, par leur maladresse venaient de laisser échapper une proie peu ordinaire!

Le témoin ne donne pas de détails nouveaux sur ce qui se passa à l'hôtel de ville. De là, il se rendit à l'hôtel Métropole : *Nous trouvâmes,* dit-il, *devant la porte d'entrée, le cadavre d'un civil qui avait été fusillé. Nous apprîmes que cet homme, qui s'était installé dans l'hôtel, avait été, au moment de la perquisition, trouvé dans une chambre porteur d'une arme et qu'il avait blessé deux soldats. Dans un combat corps-à-corps, les soldats l'avaient tué et ensuite jeté par la fenêtre. Dans l'hôtel, il n'y avait plus personne, sauf un civil, au sujet duquel nous ne savons rien.* Nous avons déjà fait remarquer, à propos de la déposition du général von Boehn, combien il est invraisemblable qu'un franc-tireur se soit installé dans l'hôtel Métropole, entièrement occupé par les Allemands. La pauvre victime dont parle von Klewitz est Jan Oms, un vieux serviteur de l'hôtel, occupé aux menus travaux de la cuisine; il avait été, sans le moindre prétexte, lâchement assassiné et son corps avait été jeté par la fenêtre.

Quant au civil qui se trouvait encore dans l'hôtel, le témoin dit qu'il ne sait rien du tout à son sujet. Nous sommes plus favorisé que lui et nous pouvons suppléer à l'insuffisance de sa documentation. Ce civil est un Allemand qui, sans dévoiler son nom, a raconté ses aventures dans un article de la *Koelnische Zeitung*, reproduit par la *Taegliche Rundschau*, du 9 septembre 1914 (*Unterhaltungsbeilage*, n° 37). Il se trouvait, dit-il, à l'hôtel Métropole au moment de la panique. « Les soldats allemands me prenaient pour un franc-tireur : j'ai cru que mon dernier moment était arrivé. Je leur criai en patois : « Vous n'allez » cependant pas tuer un enfant de Cologne! » — « Ah! me répondirent des soldats, vous êtes de Cologne! »

(1) Le témoin désigne vraisemblablement sous ce nom la Grand' Place (en flamand : Groote Markt).

Mais d'autres se précipitèrent sur moi en vociférant : « Que fait ici cet individu ? Allez, tuez-le ! » Heureusement qu'un officier intervint; après avoir examiné mes papiers, il me fit mettre en liberté. » Ce témoin, que la commission d'enquête aurait bien fait d'interroger, ajoute : « Les soldats criaient : « Les Anglais » sont là ! » Il y avait une cohue telle que je ne parviens pas encore à comprendre comment j'en suis sorti vivant. Dans les cafés, les réservoirs à essence explosaient; tout cela produisait un vacarme si terrible que, aujourd'hui encore, j'en suis à moitié sourd ».

Le récit de von Klewitz au sujet de ce qui s'est passé à la place de la Station est assez confus. *Vers 10 heures,* dit-il, *on tira des maisons voisines sur les troupes; le feu devint si violent que le général ordonna de s'emparer de la maison (Das Haus).* De quelle maison s'agit-il ? Il est impossible que les civils aient tiré, à 10 heures, des maisons situées en face de la gare puisque, à ce moment, d'après les dépositions du Livre Blanc lui-même (Ann. 7, 37, 44), elles avaient été évacuées et brûlaient déjà en grande partie.

Le témoin parle ensuite de la fusillade partie du toit de l'hôtel Marie-Thérèse (§ 3, G). Nous ne reviendrons sur cet épisode que pour relever un nouveau mensonge de von Klewitz : il dit que, le mercredi matin, on put établir que les troupes avaient essuyé le feu des mitrailleuses, car on voyait nettement la série des coups sur la porte d'entrée de la gare. C'est faux : la commission d'enquête aurait pu constater que sur cette porte — qui n'a pas été changée depuis le mois d'août 1914 — **il n'y a pas une seule trace de balle.**

Le major continue sa déposition en insistant sur la valeur de son témoignage : *Les faits que je vais signaler,* dit-il, *je les ai vus de façon précise (genau gesehen).* Il va sans doute donner une preuve directe, irréfutable de la culpabilité des Louvanistes. Ecoutons : *J'étais installé dans une automobile. Tout à coup plusieurs coups de feu partirent d'une cave* (quelle cave ?), *du côté gauche, à 20 mètres de moi. Nous tirâmes dans la direction du soupirail et le feu cessa. Le général commandant quitta son automobile, le revolver chargé au poing, et se rendit alors sur la place* (quelle place ?) *qui se trouvait juste devant le pont* (quel pont ?) *Ensuite, nous partîmes pour le champ de bataille.* » Quel amusant personnage de vaudeville que ce général, se précipitant hors de son auto, le revolver au poing, et, après avoir fait ce beau geste de bravoure, rentrant dans sa voiture et continuant paisiblement sa route !

Le major a encore vu, de façon précise, un autre fait : *Derrière nous,* dit-il, *marchaient des troupes d'infanterie. L'officier qui était à leur tête fut tué, au même endroit où nous étions descendus de voiture, par un civil qui était juché sur un arbre.* Ici, le témoin ne nous dit pas ce que le général, ou lui-même, ou les troupes ont fait pour châtier ce téméraire franc-tireur qui était allé se poster sur un arbre pour attaquer tout un régiment d'infanterie !

La ville, dit von Klewitz, a dû être nettoyée à coups de grenades : de la gare, deux canons balayèrent les rues. C'est grâce à ce bombardement, ajoute le témoin, qu'il fut possible de faire passer à travers la ville les colonnes qui avaient bivouaqué des journées entières devant Louvain. *Sans cela, les troupes de la première armée auraient dû mourir de faim (Die Truppen der 1. Armee haetten sonst verhungern müssen).* Devant une affirmation aussi niaise, on ne peut que hausser les épaules en se demandant comment il est possible qu'un major de l'armée allemande ait été assez sot pour la faire, et une commission d'enquête officielle assez crédule pour l'enregistrer.

von Klewitz termine par une affirmation solennelle qui donne la mesure de toute sa déposition : *A Louvain, la conduite des troupes fut exemplaire.*

Annexe 3.

Déposition du major von Manteuffel,
commandant de la 15me Kommandantur d'étape mobile.

Louvain, le 23 septembre 1914.

Nous arrivâmes à Louvain le dimanche 23 août 1914, à 11 heures. La ville offrait un aspect calme et paisible. Une compagnie du régiment de landwehr n° 66 occupait l'hôtel de ville. Il n'y avait pas encore à ce moment d'autres détachements en ville. La compagnie devait commencer le service d'étape, dès l'entrée de nouvelles troupes. Ce fut le cas mardi à midi. Les troupes suivantes étaient entretemps arrivées : deux compagnies et un bataillon de la brigade de landwehr n° 27; les hommes avaient trouvé à se loger à l'hôtel de ville et dans le bâtiment situé en face. De plus, des troupes du IXme corps de réserve traversaient la ville. L'après-midi, vers 4 heures, arriva à la gare la première compagnie du bataillon de landsturm de Neuss, sous le commandement de l'Oberleutnant von Sandt.

Je m'étais rendu, vers 6 h. 1/2, à l'hôtel Métropole, rue Vital Decoster, pour prendre mon repas. J'avais à peine fini de manger le potage, lorsqu'un des six gendarmes que nous avions pris avec nous vint m'annoncer que je devais me rendre à l'hôtel de ville. En chemin, il me raconta que, dans les rues, des habitants avaient tiré sur les soldats. Lorsque, quelques minutes plus tard, je me trouvais à l'hôtel de ville, j'entendis tout à coup une violente fusillade sur la place. Je vis que, dans la salle d'en bas, les soldats de la compagnie étaient postés aux fenêtres et répondaient au feu des habitants. J'aperçus aussi, devant l'hôtel de

ville, sur l'escalier d'entrée, des soldats qui ripostaient en tirant des coups de feu dans la direction des maisons. A ma demande, ils me déclarèrent tous que les habitants avaient d'abord tiré sur eux de telles et telles fenêtres qu'ils désignaient. Le sifflement des projectiles était semblable à celui des balles de browning et tout à fait différent de celui des balles allemandes. Entretemps, les commandants de compagnie — il y avait aussi une compagnie dans la salle de l'étage — avaient fait cesser le feu. Il y eut un moment de calme. La place de l'hôtel de ville fut alors entièrement occupée par une batterie d'artillerie, des colonnes, des automobiles et des tanks à benzine. A ce moment recommença une nouvelle fusillade colossale des habitants provenant des maisons environnantes. Je vis qu'une compagnie cherchait à s'abriter à l'entrée de l'église Saint-Pierre.

Entretemps, nos blessés furent amenés à l'hôtel de ville ; je crois qu'il y en avait trois, atteints principalement aux jambes.

Après que, cette fois encore, le feu eut cessé, je donnai l'ordre de faire des perquisitions dans les maisons environnantes. Ce qui fut fait immédiatement, et de la façon suivante : tous les habitants qui furent trouvés porteurs d'armes ou de munitions furent fusillés sur le champ ; leurs maisons furent incendiées. Moi-même, j'ai vu un civil belge sur lequel on trouva encore un chargeur avec des cartouches. C'est à ce moment, environ vers 9 h. 1/2, que se place l'arrivée du général commandant le IXe corps de réserve, Son Exc. von Boehn. Il était fort irrité de cette fusillade des Belges. Alors qu'il traversait la ville à cheval avec son état-major pour se rendre à l'hôtel, les Belges, sans raison et tout à fait soudainement, ouvrirent un feu meurtrier des toits et des fenêtres sur lui et sur son état-major. Trois de ses adjudants furent blessés grièvement, au point que leurs jours furent en danger. Environ 90 chevaux furent dispersés, blessés ou tués. Son Exc. von Boehn demanda à être conduit auprès des otages. Il leur fit expliquer en sa présence, en français, par un de ses officiers, que, si l'on continuait à tirer dans les rues, les otages seraient fusillés, que la ville aurait à payer une contribution de guerre de 20 millions de francs et qu'elle serait détruite.

Je m'offris à faire connaître immédiatement ces mesures à la population ; je parcourus les rues, accompagné de deux otages et d'un groupe de soldats, et je fis répéter par les otages les paroles du général von Boehn. Le lendemain matin, sur l'ordre du général, le même cortège circula de nouveau en ville. Plusieurs maisons, d'où l'on avait tiré, brûlaient déjà. Sur la place de l'hôtel de ville les habitants cessèrent le feu, mais sur les boulevards on doit encore avoir tiré. Je veux encore mentionner que, sur la place de l'hôtel de ville, un cheval fut tué d'un coup à la tête.

Après avoir fait ma déposition, je désire encore, donnant mon avis sur l'affaire de Louvain comme commandant et comme soldat, déclarer que toute la fusillade des habitants avait été préparée. Au même moment, on signalait l'approche de deux bataillons belges venant de Bueken. L'alarme fut sonnée pour que les troupes allemandes de la garnison se portent à leur rencontre. Au moment où ces troupes étaient presque sorties de la ville, les habitants ouvrirent un feu violent des fenêtres et des toits. Nos soldats passaient tranquillement dans les rues sans se douter de rien, lorsque tout à coup on tira sur eux. Ceux-ci n'avaient en aucune manière commencé le feu, et ils n'avaient fourni aucun prétexte à l'attaque des Louvanistes.

Les deux témoins précédents n'ont passé que quelques journées à Louvain. Le major von Manteuffel, au contraire, y a séjourné en qualité de commandant d'étape, à partir du 23 août jusqu'au moment où il a été interrogé par la commission d'enquête, le 23 septembre 1914. Pendant tout ce temps, il a eu le loisir de réunir une documentation abondante et on est en droit de s'attendre de sa part à une déposition particulièrement complète et précise. Qu'on se détrompe! Le témoin se borne à signaler quelques faits qui se seraient passés le mardi soir; « le mercredi, ajoute-t-il, les otages circulèrent de nouveau en ville, et, sur les boulevards, on doit encore avoir tiré ». C'est tout! von Manteuffel ne dit absolument rien des événements qui se sont déroulés depuis le 26 août jusqu'au 9 septembre, date à laquelle il a fait afficher sur les murs de la ville une proclamation défendant à ses soldats d'incendier et de piller (fig. 7). Ce silence n'est-il pas significatif? von Manteuffel, nous l'avons vu (§ 6), a déclaré à Zimmerman que, d'après lui, les prêtres de Louvain étaient innocents. A-t-il fait la même déclaration à la commission d'enquête et celle-ci a-t-elle supprimé cette partie de son témoignage, ou bien a-t-il été lâche au point de ne pas donner son opinion sur les légendes concernant le clergé? Nous ne le savons pas. En tout cas, dans toute sa déposition, il n'y a pas un seul mot concernant la participation des prêtres à la prétendue révolte.

Il venait, dit-il, de commencer son repas à l'hôtel Métropole, vers 6 1/2 heures, lorsqu'un gendarme vint le prier de se rendre de suite à l'hôtel de ville. En chemin, celui-ci lui raconta que, dans les rues, les habitants avaient tiré sur les soldats. Voilà un fait bien étrange! Toutes les dépositions reconnaissent que, avant 7 heures, le calme le plus parfait régnait en ville et que c'est seulement à l'apparition des fusées que la révolte éclata subitement. S'il en fut ainsi, comment expliquer qu'un gendarme ait pu, entre 6 1/2 et 7 heures, annoncer à von Manteuffel que les soldats avaient été attaqués par les bourgeois?

Dans le récit, fait par le témoin, de l'échauffourée qui s'est produite à la Grand' Place, nous relevons les points suivants :

1° Il n'était pas présent lorsque les premiers coups de feu furent tirés, ce sont les soldats qui lui ont dit qu'ils avaient été attaqués par les habitants; quant à la fusillade « colossale » qui suivit, von Manteuffel ne dit pas qu'il a vu des civils tirer;

2°. Ici, comme ailleurs, lorsque les officiers ordonnent de cesser le feu, le calme se rétablit, preuve évidente que ce sont les soldats allemands qui causaient les troubles;

3° En fait de franc-tireur, on n'a amené devant lui, à la suite des perquisitions qu'il avait ordonnées, qu'un civil portant un chargeur de cartouches. Il affirme néanmoins que plusieurs habitants, saisis les armes à la main ou avec des munitions, furent immédiatement fusillés. **C'est faux : aucun civil n'a été tué à la Grand'Place;**

4° Malgré la violence de l'attaque, il n'y eut en tout que trois blessés; à la fin de sa déposition, von Manteuffel mentionne encore, comme particulièrement importante, la perte d'un cheval!

Le témoin affirme que, lorsque le général von Boehn traversa la ville avec son état-major et qu'il fut, prétendument, attaqué par les habitants, trois de ses adjudants furent grièvement blessés et 90 chevaux dispersés, blessés ou tués. Manteuffel est dans l'erreur : le chiffre des victimes indique qu'il fait allusion à la fusillade qui éclata, à 8 heures, à la place du Peuple, où se trouvait installée la première division du commandement général. Or, von Boehn ne pouvait se trouver là à ce moment, puisqu'il n'est rentré en ville, venant de Bueken, que vers 9 h. 1/2.

Beaucoup de Louvanistes croient que c'est à von Manteuffel que leur cité doit tous ses malheurs : ils ont vu son nom au bas des proclamations allemandes affichées en ville pendant les sinistres journées et ils en concluent que c'est lui, le commandant, qui est le principal coupable. En réalité, il semble bien que von Manteuffel n'a été qu'un intermédiaire et qu'il n'a fait qu'exécuter les instructions qui lui ont été données par le général von Boehn. Aux médecins qui vinrent, le jeudi 27, lui montrer tout ce qu'il y avait d'odieux dans le fait de bombarder les établissements de la Croix-Rouge, il répondit : « Je n'en peux rien, j'ai reçu des ordres ». *(Ich habe Befehl bekommen)*. Il voulait se donner la satisfaction d'obéir à un supérieur pour s'excuser des crimes qu'il faisait ou laissait commettre. von Manteuffel, c'est le Ponce-Pilate du sac de Louvain.

ANNEXE 4.

Déposition du lieutenant de réserve Ibach,
attaché à la 15me Kommandantur d'étape mobile.

Louvain, le 23 septembre 1914.

Le 25 août, je me trouvais à l'hôtel de ville de Louvain, en qualité d'attaché à la Kommandantur d'étape. Le soir, entre 6 et 7 heures, on me fit savoir coup sur coup que, dans les quartiers extérieurs (1) *de la ville, des Belges avaient tiré sur nos soldats. Je fis appeler à l'hôtel de ville le commandant d'étape, le major von Manteuffel. Peu de temps après son arrivée, vers 7 heures du soir, on ouvrit un feu violent immédiatement devant l'hôtel de ville. Je sortis du bureau de la Kommandantur et entrai dans la salle des Pas-Perdus. Là, nos soldats me dirent que les habitants avaient tiré des fenêtres et des toits des maisons qui se trouvaient en face. Les soldats allemands répondirent au feu des habitants. Parmi ceux qui se trouvaient à l'hôtel de ville, j'en vis plusieurs qui portaient des blessures provenant de balles; un d'entre eux, était blessé à la cuisse; il fut pansé dans le bureau de la Kommandantur. Au cours de la nuit, des soldats apportèrent un cadavre enveloppé dans une couverture rouge; ils me dirent que c'était un porte-drapeau du 90e régiment qui avait été tué par les Belges; une balle lui avait traversé la tête, de haut en bas.*

Pendant la nuit, je remarquai qu'une maison située obliquement à la façade de l'hôtel de ville et une autre maison située derrière étaient en feu. Je me rendis auprès de l'échevin Schmit qui se trouvait à l'hôtel de ville comme otage. A ma demande, il fit rassembler par les agents de police les pompiers qui, avec l'aide de soldats allemands, se mirent à éteindre l'incendie de ces deux maisons. Les autres habitations, qui se trouvaient près de l'hôtel de ville et qui sont brûlées, ont pris feu, pour autant que j'ai pu le voir, par contact. Ce fut aussi le cas de l'église Saint-Pierre; de celle-ci, c'est la tourelle qui prit feu en premier lieu. Un officier des hussards, qui se trouvait là, essaya, du toit de l'église, d'éteindre l'incendie au moyen d'un appareil Minimax; mais ses efforts furent vains.

Un soldat arrivant à l'hôtel de ville me donna un fusil de chasse brisé qui avait été trouvé sur un habitant; celui-ci avait été fusillé d'après la loi martiale.

Pas plus que von Manteuffel, le lieutenant Ibach n'a vu les civils attaquer les troupes qui se trouvaient à la Grand' Place; des soldats lui ont dit que les habitants avaient tiré des fenêtres et des toits des maisons situées en face de l'hôtel de ville. Et il les a crus! Le témoin a cependant fait quelques observations personnelles; il a vu :

1° Quelques blessés amenés de l'hôtel de ville. De qui étaient-ils les victimes? Des bourgeois louvanistes ou de leurs propres camarades?

(1) Le texte porte : *in der Aussenstadt.*

2° Une couverture rouge dans laquelle, lui a-t-on dit, se trouvait le cadavre d'un porte-drapeau du 90me régiment ;

3° Un fusil de chasse brisé, trouvé, lui a-t-on dit, dans les mains d'un habitant qui avait été fusillé.

Voilà tout ce que cet officier, attaché à la Kommandantur du 25 août au 23 septembre, connaît de la révolte des Louvanistes !

Il est faux que les maisons voisines de l'hôtel de ville et l'église Saint-Pierre aient pris feu par contact (Deuxième Partie, chap. II, § 3, I). Quant à l'officier des hussards essayant, juché sur le toit de la collégiale, d'éteindre l'incendie au moyen d'un appareil Minimax, c'est là un conte tout bonnement risible.

ANNEXE 5.

Déposition de Grebin, juge militaire.

Louvain, le 23 septembre 1914.

Je suis attaché à la 15e Kommandantur d'étape mobile en qualité de juge militaire; je réside à Louvain depuis le dimanche 23 août 1914. Le mardi soir, 25 août, environ vers 6 heures, je soupais à l'hôtel Métropole de Suède, rue Vital Decoster, en compagnie du major von Manteuffel, du capitaine von Westhofen et de l'Oberleutnant Winkler. Tout à coup, un gendarme arriva et annonça au major von Manteuffel qu'on avait sonné l'alarme. Celui-ci sortit immédiatement; nous restâmes encore à l'hôtel pendant quelques minutes, puis nous le suivîmes. Nous quittâmes l'hôtel pour nous rendre à l'hôtel de ville par la rue de la Station. En chemin, je me suis arrêté deux fois pendant quelques instants, pour m'adresser à une compagnie allemande qui suivait la rue de la Station se rendant de la Grand'Place à la gare et, aussitôt après, pour dire quelques mots à un officier qui se trouvait dans une automobile. Lorsque j'arrivai sur la Grand'-Place, tout à coup j'entendis une violente fusillade à ma droite, dans une rue qui débouche sur la Grand'-Place au coin de la rue de la Station. A en juger par le bruit, ce n'étaient pas des détonations provenant de fusils militaires allemands. Lorsque je me fus encore avancé de quelques pas dans la direction de l'hôtel de ville, un feu violent retentit aussi sur la Grand'Place; à en juger d'après la direction du son, c'était des maisons qu'on tirait. Comme je ne pouvais plus avancer et que je ne pouvais pas non plus rester à découvert sur la Grand'Place, je me mis à l'abri entre les fourgons qui se trouvaient à ma gauche. Pendant que je me tenais là, une balle vint frapper le pavé, à quelques pas de moi; j'ai très bien vu les étincelles provoquées par le choc. Lorsque, après un certain temps, la fusillade eut cessé, je me rendis à l'hôtel de ville, où je suis resté jusqu'au lendemain matin.

On pourrait croire qu'un juge militaire, ayant résidé à Louvain du 23 août au 23 septembre, a fait devant la commission d'enquête une déposition complète, précise, marquée au coin d'un vrai sens juridique. Il n'en est rien. La déposition de ce juge tient en deux mots : « En me rendant de l'hôtel Métropole à la Grand'Place, je me suis arrêté deux fois. Arrivé au bout de la rue de la Station, j'entendis une violente fusillade dans une rue (le témoin ne désigne pas la rue, mais, d'après les indications qu'il donne, ce doit être la rue de Diest). On tirait aussi sur la Grand'Place. Je m'abritai derrière un camion et, lorsque le calme revint, je me rendis à l'hôtel de ville, où je restai jusqu'au lendemain matin. »

Est-ce donc là tout le réquisitoire que, après un mois de séjour à Louvain, le juge Grebin a pu dresser contre les francs-tireurs louvanistes ?

ANNEXE 6.

Déposition de l'Oberleutnant de réserve Teleman,
attaché à la Kommandantur d'étape de Louvain.

Louvain, le 23 septembre 1914.

Depuis le 25 août, à midi, la caserne d'infanterie de la rue de Tirlemont était placée sous mon commandement; il s'y trouvait environ 300 soldats souffrant des pieds et quelques blessés. Ils servaient à assurer le service de garde à Louvain.

Le 25 août, au soir, je soupais, en compagnie de deux médecins d'état-major, au Café Royal, à la Grand'Place; ce café a été incendié. Tout à coup, — d'après mes souvenirs ce devait être un peu après 7 heures, — j'entendis au dehors, sur la Grand'Place, une violente fusillade qui augmentait continuellement d'intensité. La tenancière de l'établissement, une Allemande, éteignit aussitôt la lumière électrique et, avec les autres clients de l'établissement qui étaient presque tous des officiers et des sous-officiers de notre armée, nous nous retirâmes dans une salle de derrière, pour ne pas être atteints par les coups qui étaient tirés de la rue. Comme la plupart d'entre nous n'étaient pas armés, nous nous décidâmes à rester là pour le moment.

Lorsque, après un certain temps, le feu se fut calmé, nous nous précipitâmes dehors; nous nous heur-

tâmes à des soldats allemands qui se faufilaient le long des murs pour attaquer les maisons d'où les habitants tiraient. A ce moment, d'après mes souvenirs, on n'entendait plus que des coups isolés. Nous allâmes à l'hôtel de ville, où je rencontrai un groupe de soldats de ma caserne qui s'étaient mis à ma recherche. En leur compagnie, je me rendis aussitôt à la caserne d'infanterie. Pendant le trajet, nous n'entendîmes plus que des coups isolés, derrière nous. Devant la caserne se tenaient les sentinelles et un grand nombre de soldats qui y logeaient; tous avaient le fusil en mains, prêts à tirer. Ils me montrèrent plusieurs maisons de la rue de Tirlemont d'où, disaient-ils, l'on avait tiré sur eux. Ils voulaient mettre le feu à ces maisons; mais je le leur défendis sous les peines les plus sévères, afin de ne pas mettre en danger l'hôpital militaire, qui se trouvait en face, et la caserne elle-même, dans laquelle il y avait des blessés. Peu de temps après, nous entendîmes une fusillade prolongée dans la direction de la place du Peuple, située non loin de la caserne, et nous vîmes aussi dans cette direction plusieurs maisons qui commençaient à brûler. A ce moment arrivèrent des automobiles amenant des blessés allemands à l'hôpital militaire. D'après mes souvenirs, il y en avait en tout 30 à 35, parmi lesquels certains étaient assez grièvement atteints, par exemple le capitaine de cavalerie von Esmarch, qui avait été blessé à la tête et qui, en plus, s'était, en tombant, démis les deux bras.

Par suite du vent assez violent, les rangées de maisons situées derrière l'hôpital commençaient à brûler; apparemment, le feu avait pris par contact avec les maisons incendiées de la place du Peuple; cette circonstance me força de concentrer mon attention sur la protection des blessés qui se trouvaient à l'hôpital. Heureusement, le vent diminua quelque peu et dirigea les flammes d'un autre côté, si bien que nous réussîmes, après qu'on eut amené des tuyaux d'incendie, à sauver l'hôpital.

Pendant toute la nuit, sauf quelques interruptions, on entendit le bruit de coups de feu isolés, ainsi que des explosions de munitions qui se trouvaient dans les maisons en flammes.

Aux premières heures du jour, une compagnie du génie passa par la rue de Tirlemont; les soldats qui la composaient prétendaient qu'on venait de tirer sur eux des maisons de cette rue et voulaient également incendier ces maisons; je le leur défendis pour les raisons déjà indiquées.

Cette déposition peut se résumer comme suit : « Dès que la fusillade éclata, je me sauvai, en compagnie d'autres officiers et sous-officiers, dans une maison qui a été incendiée (donc dans une maison de francs-tireurs), pour ne pas être atteint par les coups de feu qui étaient tirés de la rue (donc par des soldats allemands). Lorsque le calme fut revenu, je m'efforçai de protéger, contre la fureur des soldats, les maisons qui entouraient l'hôpital militaire ».

Est-ce pour cet acte de bravoure que l'Oberleutnant Teleman, qui n'a pas quitté Louvain depuis le 25 août 1914, a été décoré de la croix de fer?

Nous serions curieux de savoir ce qu'il pense du complot, de la participation à la révolte du clergé, de l'armée et de la garde civique, des atrocités commises sur les soldats allemands, bref, de toutes les légendes reproduites par le Livre Blanc. Sur tous ces points, Teleman, comme les autres officiers de la Kommandantur, est absolument muet. N'est-ce pas là une preuve éclatante de la fausseté des accusations portées contre les Louvanistes par la commission d'enquête?

Annexe 7.

Déposition du lieutenant-colonel Schweder,

commandant du 2me bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss.

Louvain, le 17 septembre 1914.

Le lundi 24 août 1914, le bataillon de landsturm de Neuss, venant de Neuss, arriva à la gare de Tirlemont et fut aussitôt débarqué. Je me rendis en auto avec mon état-major à Louvain, où j'arrivai vers 5 h. 1/2 du soir. Mon intention était de tout préparer pour l'installation et le logement de la compagnie von Sandt; celle-ci arriva à Louvain à 7 h. 10; elle fut installée, en groupe, aux environs de la gare, prête à l'alarme. L'Oberleutnant von Sandt, le médecin en chef Dr. Berghausen, le lieutenant Lamberts et moi, nous prîmes quartier dans un hôtel en face. La nuit du 24 au 25 août s'écoula de façon tranquille. Le 25 août, à 5 heures du matin, commencèrent les grands passages de troupes du IXme corps d'armée de réserve, arrivant de Liége et se dirigeant vers Malines. De la compagnie von Sandt il n'y avait, le 25, à Louvain, qu'une centaine d'hommes, cent autres ayant été détachés pour servir de gardes et de postes. A ma connaissance, en dehors de ce détachement, il n'y avait à Louvain le 25 août aucune autre troupe. Ce jour, jusqu'à 4 heures du soir, la ville fut complètement tranquille. A 4 heures arriva le major d'état-major de la 17e division de réserve, von Rosenberg; il donna l'ordre à la compagnie von Sandt d'aller s'établir, prête à l'appel, à la sortie nord-ouest de la ville. Avec l'Oberleutnant von Sandt, je conduisis aussitôt la compagnie à l'endroit désigné et l'installai, bien à l'abri, derrière un pli de terrain. La

compagnie resta là depuis 4 h. 45 jusqu'à 6 heures du soir, sans prendre part au combat, qui, d'après mes souvenirs, avait déjà commencé à 10 heures du matin des deux côtés de la chaussée Malines-Louvain et dont le foyer principal se trouvait dans les villages de Hérent et de Bueken.

Quelques minutes après 6 heures, je donnai l'ordre à l'Oberleutnant von Sandt de ramener sa compagnie en arrière et de l'installer, prête à l'alarme, à la gare de Louvain; j'avais le pressentiment qu'elle serait plus nécessaire à cet endroit qu'à l'extérieur de la ville. Moi-même, je me rendis à pied à la gare à travers les rues qui étaient presque dégarnies de soldats. Je rencontrai des habitants isolés; j'en vis d'autres se tenir par petits groupes devant les maisons et circuler dans les rues. Les lumières étaient éteintes dans toutes les maisons. En fait de troupes allemandes, je ne vis ce soir que de petits détachements qui accompagnaient des bagages. J'étais à 500 pas environ de la gare, près de la rue Léopold, lorsque je vis tout à coup la lueur d'une fusée s'élever dans le ciel obliquement à la rue de la Station. Au même moment, on commença à tirer de toutes les maisons voisines, des fenêtres, des lucarnes des toits, des soupiraux, sur moi et sur les soldats allemands qui se trouvaient dans les environs; ceux-ci étaient à peu près au nombre de quinze; en partie, ils se trouvaient isolés dans la rue, en partie, ils suivaient les bagages qui s'étaient déjà avancés plus loin. Je signale d'une façon toute spéciale que, avant que la fusée ne fût lancée, un calme complet régnait dans la rue et, en particulier, que les soldats allemands passaient tout à fait tranquilles et inoffensifs. Je soutiens expressément que, avant l'attaque qui commença alors, ni un officier, ni un soldat allemand n'a tiré un seul coup de feu contre les habitants de Louvain. Je rassemblai une dizaine de soldats; je les disposai des deux côtés de la rue et je me rendis avec eux à la gare. Pendant ce trajet d'environ 500 mètres, on tira sur moi et sur mes dix hommes de la plupart des maisons de la rue, au point que nous nous trouvions au milieu d'une pluie ininterrompue de balles. En chemin, j'ordonnai à mes soldats de répondre au feu qui était dirigé sur eux.

Lorsque j'arrivai à la place de la Station, la compagnie de l'Oberleutnant von Sandt se trouvait déjà en lutte avec les habitants qui tiraient des maisons voisines, des toits, des fenêtres et des soupiraux. Je me plaçai aussitôt dans la ligne de feu et pris part au combat en me servant d'un fusil; l'Oberleutnant von Sandt fit de même. Après dix minutes environ, le feu cessa; je profitai de cette accalmie pour envoyer de fortes patrouilles à l'intérieur des maisons d'où l'on avait tiré, avec ordre d'en extraire les habitants. Moi-même, je retirai ma compagnie jusque près des bâtiments de la gare. Un sous-officier et cinq hommes de la compagnie furent blessés, plusieurs par des plombs.

Au cours de la soirée, arriva S. E. von Boehn, acompagné de quelques officiers; il me demanda, à moi et à l'Oberleutnant von Sandt, de lui faire rapport sur les principaux événements qui venaient de se passer.

Enfin, je signale encore que, pendant toute la nuit, sauf quelques interruptions, les habitants ont tiré de leurs maisons, et en outre aussi du groupe de maisons situées à l'est de la gare.

« *A ma connaissance, dit Schweder, il n'y avait à Louvain, le 25 août, que 100 hommes de la compagnie von Sandt* », et quelques lignes plus loin il ajoute : « *En fait de troupes allemandes, je ne vis ce soir que quelques petits détachements qui accompagnaient des bagages.* » Pour juger de la valeur de ces affirmations, qu'on se reporte à la liste que nous avons dressée, d'après les témoignages du LIVRE BLANC, des troupes présentes à Louvain le 25 août (§ 3, B).

Schweder donne l'ordre à von Sandt d'installer sa compagnie, prête à l'alarme, à la gare de Louvain, car, dit-il, il avait le pressentiment qu'elle serait plus nécessaire à cet endroit qu'à l'extérieur de la ville. Pourquoi ? Quelles raisons avait-il d'être inquiet, puisque, au dire de tous les témoins, rien ne faisait prévoir une attaque ?

Le récit que fait le témoin de la lutte qu'il a dû soutenir contre les francs-tireurs est de la plus haute invraisemblance. Il se trouvait, dit-il, près de la rue Léopold, à 500 pas environ de la gare. Tout à coup, une fusée s'éleva dans le ciel et, aussitôt, on se mit à tirer de toutes les habitations voisines. Schweder rassembla une dizaine de soldats qui se promenaient dans les environs, les disposa des deux côtés de la rue et se rendit avec eux à la gare, au milieu d'une pluie ininterrompue de balles. Chose vraiment incroyable, aucun d'eux ne fut atteint. Ah ! les maladroits tireurs que les Louvanistes !

A la place de la Station, l'intrépide Oberleutnant saisit un fusil et prit part au combat... contre les fantômes de francs-tireurs. Après dix minutes, le feu ayant cessé, il en profita pour envoyer de fortes patrouilles à l'intérieur des maisons. Il ne dit pas quel fut le résultat de ces perquisitions, mais il ose affirmer que, malgré toutes ces mesures, pendant le reste de la nuit, les habitants n'ont pour ainsi dire pas cessé de tirer des maisons environnant la gare; or, il est prouvé, autant par les témoignages du LIVRE BLANC (Ann. 37, 44) que par ceux des Louvanistes, que, avant 11 heures, le feu avait été mis à toutes ces habitations, sauf à l'hôtel Marie-Thérèse.

ANNEXE 8.

Déposition de l'Oberleutnant von Sandt,
commandant de compagnie du 2me bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss.

Louvain, le 17 septembre 1914.

Je suis arrivé à Louvain, venant de Neuss, le 24 août 1914 avec la 1re compagnie du 2e bataillon d'infanterie de landsturm mobile. Ma compagnie fut installée, en groupe, dans les environs de la gare, prête à l'alarme. La nuit s'écoula tranquillement; le 25 août au matin, je commençai par détacher immédiatement 150 hommes pour surveiller les voies du chemin de fer. Aucune autre troupe ne stationnait à Louvain ce jour, hormis un détachement de soldats affectés à la construction des chemins de fer et qui comprenait une soixantaine d'hommes. Ce même jour, passèrent en ville les grands convois de troupes du IXe corps de réserve, venant de Liége et se dirigeant vers Malines. Environ vers 4 heures, le lieutenant-colonel Schweder me donna l'ordre de me rendre avec ma compagnie à la sortie nord-ouest de Louvain; vers 5 heures, ma compagnie était installée dans une position abritée sur une petite hauteur. Un grand combat était engagé à environ 1,500 mètres de nous; ma compagnie n'y prit plus part. Sur l'ordre du lieutenant-colonel Schweder, nous retournâmes à la place de la Station. En chemin, jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville, nous rencontrâmes beaucoup de troupes allemandes et de bagages. Devant chaque maison se tenaient des habitants, tantôt seuls, tantôt groupés. Le long de notre chemin, jusqu'à la place de la Station, tout fut tranquille; on ne pouvait pas prévoir que les habitants préparaient une attaque. Environ 10 minutes avant 7 heures, je me trouvais avec ma compagnie sur la place de la Station, auprès des bagages qui étaient prêts à partir. A peine 5 minutes s'étaient-elles écoulées que, tout à coup, sans que nous nous y attendions, on commença à tirer sur ma compagnie des fenêtres et des toits des maisons environnantes. En même temps, j'entendis une vive fusillade provenant de la rue de la Station et de toutes les rues avoisinantes; on tirait aussi de mon hôtel (hôtel de l'Industrie), même des fenêtres de ma chambre.

Nous nous trouvions près des bagages; nous nous mîmes à genoux et tirâmes sur les maisons qui se trouvaient en face de nous. Après peu de temps, les chevaux des bagages et les chevaux de selle des officiers, dont plusieurs avaient été atteints de coups de feu, s'emballèrent. Je cherchai alors avec ma compagnie un abri à l'entrée de quelques maisons. Lors de cette attaque, cinq de mes hommes furent blessés. S'il y a eu si peu de blessés, c'est parce que les habitants tiraient trop haut. Sur l'ordre du lieutenant-colonel Schweder, je conduisis alors ma compagnie tout près de la gare.

Après environ une heure, arriva un adjudant qui cria mon nom : von Sandt. Il me dit qu'il était l'adjudant de Son Exc. von Boehn et me posa la question suivante : « Pouvez-vous affirmer sous la foi du serment que les Belges ont tiré sur votre compagnie des maisons situées en face et de côté? » Je répondis : « Oui, je peux le jurer. » Là-dessus, l'adjudant me consuisit auprès de Son Exc. von Boehn, qui se trouvait à proximité. Son Excellence désirait un rapport précis. Je le lui donnai exactement comme je l'ai fait ici devant le membre du conseil de guerre Dr. Ivers. Lorsque j'eus fini mon rapport, Son Excellence me dit : « Pouvez-vous affirmer sous la foi du serment ce que vous venez de me dire, en particulier que ce sont les habitants qui ont commencé à tirer des maisons? » Je lui répondis : « Certainement, je le puis. »

2e déposition.

Louvain, le 17 septembre 1914.

Une demi-heure s'était écoulée depuis que Son Exc. von Boehn m'avait parlé de la fusillade que les Belges avaient dirigée de leurs maisons sur ma compagnie et depuis que Son Excellence avait donné l'ordre de mettre le feu à ces maisons; celles-ci étaient déjà toutes en feu, à l'exception de l'hôtel Marie-Thérèse, qui n'avait pas été incendié parce qu'un dépôt militaire de benzine se trouvait à proximité; tout à coup, des fenêtres et particulièrement du toit de cet hôtel, on tira encore deux ou trois salves directement sur les officiers et les soldats qui étaient devant la gare. Je signale que, outre ma compagnie, 150 soldats du 35e régiment de réserve qui venait de débarquer, se trouvaient à cet endroit. Après qu'on eut éloigné les tonneaux de benzine, nous tirâmes sur la maison et nous y mîmes le feu.

3e déposition.

Malines, le 19 novembre 1914.

Je ne puis que confirmer, comme étant tout à fait conforme à la vérité, la déposition que j'ai faite, le 17 septembre 1914, et qui vient de m'être présentée. J'étais descendu, ainsi que mon commandant Schweder, à l'hôtel de l'Industrie. Moi-même, je n'ai pas remarqué qu'on avait fait à la gare des signaux lumineux; mais des soldats de ma compagnie m'ont assuré, à plusieurs reprises et de la manière la plus

digne de foi, que des fusées avaient été lancées près de la gare et que, immédiatement après, la fusillade avait commencé des maisons voisines. Les coups de feu partant de ces maisons étaient sans aucun doute tirés par des civils; il n'y avait encore, à ce moment-là, aucun soldat allemand dans les maisons. Ce ne fut qu'après qu'un feu violent eut été ouvert sur nos soldats que ceux-ci se mirent à tirer. Nos troupes étaient revenues du combat en rangs serrés, sans être poursuivies dans la direction de Louvain par des troupes belges; celles-ci avaient été repoussées au-delà de Hérent, dans la direction de Bueken. Les soldats n'avaient donc absolument aucun motif pour tirer avant qu'on eût commencé à le faire des maisons. On ne peut en aucune façon soutenir, je l'affirme sous la foi du serment, que, en ville, nos soldats aient commencé à tirer, par méprise, les uns sur les autres. Il m'a été dit qu'on avait trouvé plus tard, à de fréquentes reprises, sur des civils fusillés des médailles de soldats, d'où l'on doit conclure que des soldats belges en civil ont aussi pris part à la fusillade. Je n'ai pas vu personnellement des soldats mutilés à Louvain; mais des hommes du bataillon de marine que je crois être le 7e et qui se trouvait sous les ordres du lieutenant-colonel von Berund, m'ont raconté d'une manière digne de foi, qu'un soldat allemand avait été trouvé à l'hôtel de Suède, le crâne défoncé. D'après la même source, un cadavre de soldat allemand a été trouvé dans la rue Marie-Thérèse, les jambes et les bras coupés; cette maison fut ensuite incendiée (1).

---

von Sandt reconnaît que, en rentrant en ville à la tête de sa compagnie, il rencontra beaucoup de troupes allemandes.

A l'en croire, l'attaque des francs-tireurs à la place de la Station fut terrible : on tirait des fenêtres et des toits de toutes les maisons avoisinantes; et, cependant, cinq soldats seulement furent atteints. S'il n'y eut pas plus de blessés, c'est parce que, paraît-il, les habitants tiraient trop haut. Nous avons déjà réfuté cette explication fantaisiste du petit nombre de victimes allemandes (§ 3, G).

Pour ce qui concerne l'arrivée du général von Boehn et les coups de feu tirés de l'hôtel Marie-Thérèse, nous renvoyons à ce que nous avons dit précédemment (§ 3, G).

Le témoin affirme qu'au moment où la fusillade commença, il n'y avait aucun soldat dans les maisons. C'est faux. A plusieurs endroits, les officiers et leurs ordonnances se trouvaient dans leurs chambres; dès que les premiers coups de feu se firent entendre, les uns déchargèrent leur fusil ou leur revolver par les fenêtres, les autres, moins courageux, se précipitèrent dans les caves et cherchèrent un refuge auprès... des francs-tireurs.

von Sandt termine sa déposition par toute une série d'affirmations impersonnelles : il m'a été dit que..., les soldats m'ont raconté que... Les légendes les plus sottes concernant les mutilations de cadavres de soldats, les « Kriegsmaerchen », comme les a si bien appelés le P. Duhr, dans un intéressant opuscule intitulé « Der Lügengeist im Voelkerkrieg », sont reproduites ici sans la moindre critique. Quelle valeur doit-on accorder à un témoin et à une commission d'enquête qui se font l'écho de tels racontars ?

ANNEXE 9.

Déposition du Dr. Berghausen,

médecin en chef du 2me bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss.

Louvain, le 25 septembre 1914.

Je suis médecin du bataillon d'infanterie de landsturm de Neuss. J'arrivai à la gare de Louvain le 24 août 1914 après-midi, en même temps que la première compagnie de ce bataillon. Je descendis avec l'état-major à l'hôtel « de la ville »; pour bien disposer l'hôtelier et son personnel, je versai immédiatement de ma poche une somme de 50 francs destinée à l'achat de vivres. La soirée du 24 et la nuit du 24 au 25 s'écoulèrent tranquillement. Le 25, à midi, je fus appelé par mes occupations à Hérent et à Bueken. L'après-midi, vers 3 heures, j'étais de retour à Louvain. Environ vers 4 heures, j'appris qu'un combat se livrait à Bueken. La première compagnie du bataillon d'infanterie de landsturm de Neuss, sous le commandement de l'Oberleutnant von Sandt, se dirigea, vers la sortie nord-ouest de la ville; j'étais déjà parti auparavant, en auto, dans cette direction; je poussai jusqu'à la ligne de feu devant Bueken; là, pendant que je me trouvais dans mon auto, des habitants, à plusieurs reprises, tirèrent sur moi de leurs maisons; je portais cependant le brassard de la Croix-Rouge. Vers 10 h. 1/2 du soir, je revins à Louvain en auto. Dans les environs de la place de l'Hôtel-de-Ville, je descendis et envoyai ma voiture avec le chauffeur à la gare. Je m'engageai à pied dans la rue de la Station pour me rendre à mon hôtel. Sur le parcours de l'hôtel de ville à la gare, on tira plusieurs fois des fenêtres dans ma direction, peut-être bien dix à douze fois. Je vis immédiatement avant la place où s'élève un monument, le cadavre d'un soldat allemand gisant à terre; il avait reçu un coup de feu à la tête (à la bouche). Je demandai qui avait tué ce soldat; ses camarades,

---

(1) Le texte porte bien : *Dieses Haus ist daraufhin in Brand gesetzt worden.* De quelle maison s'agit-il ?

qui se trouvaient à ses côtés lorsqu'il passait près du monument, me dirent qu'il avait été atteint d'un coup de feu tiré de la maison qui formait le coin, la maison David-Fischbach. J'enfonçai moi-même la porte, aidé de mon ordonnance; je rencontrai d'abord l'habitant de cette maison, M. David-Fischbach père. Je lui demandai raison du meurtre du soldat, car, lui dis-je, comme ses camarades me l'ont déclaré avec précision, c'est des fenêtres de votre maison qu'est parti le coup qui a abattu le soldat étendu sur la place. Le vieillard me certifia qu'il ne savait rien. Sur ce, son fils, le jeune Fischbach, descendit l'escalier du premier étage, et un vieux serviteur sortit de la loge du portier. J'emmenai aussitôt dehors père, fils et domestique. A ce moment, une panique se produisit dans la rue, parce que, de quelques maisons situées un peu plus loin, du même côté, on tirait d'une façon terrible sur les soldats qui se trouvaient près de la statue et sur moi. Dans l'obscurité, je perdis de vue le père David-Fischbach, le fils et le domestique.

D'une maison située obliquement à la Kommandantur actuelle, rue de la Station, n° 120, on tirait violemment. Précisément devant cette maison passaient deux officiers supérieurs et plusieurs soldats qui, à cause de la violence de la fusillade, se hâtaient dans la direction de la gare. Je puis déclarer d'une façon formelle que les officiers et les soldats qui suivaient la rue de la Station au moment où je me rendais à la gare n'ont pas tiré. D'où il est établi que, dans la nuit du 25 au 26 août, environ entre 10 et 11 heures, les habitants de la rue de la Station, sans que les soldats allemands leur en aient fourni le prétexte, ont tiré de leurs fenêtres sur les officiers et les soldats et que, en particulier, lorsque nous passions devant la maison n° 120 de la rue de la Station, on a dirigé des fenêtres du second étage de cette maison, comme moi-même je l'ai vu, un feu meurtrier sur les officiers et les soldats. Que tous, ou du moins que quelques-uns d'entre nous, n'ayons pas été tués, je ne puis l'expliquer que par ce fait que les officiers et les soldats couraient sur le trottoir du côté de la rue d'où l'on tirait et que, en plus, il régnait une profonde obscurité.

Quelques minutes après, je rencontrai près de la statue le commandant d'étape, le major von Manteuffel, accompagné du président de la Croix-Rouge de Belgique, du prieur du couvent des Dominicains et du vieux curé de la ville. Nous quatre — ou plutôt nous cinq, — nous vîmes tous le soldat tué et, quelques pas plus loin, M. David-Fischbach père, tué lui aussi; il était étendu devant la statue. Je supposai que les camarades du soldat, ayant vu que c'était bien de la maison de Fischbach qu'était parti le coup qui l'avait abattu, avaient aussitôt infligé le châtiment au possesseur de la maison. Ensuite, je me joignis au groupe comprenant le commandant, les huit soldats qui lui servaient d'escorte et les trois otages. Le commandant, ainsi accompagné, parcourait les rues principales de la ville et faisait proclamer par le Père prieur, à haute voix, en français et en flamand, que, dans le cas où un coup de feu serait encore tiré par un Belge sur un soldat allemand, il devrait faire fusiller les otages, et la ville devrait payer une amende de 20 millions de francs; de plus, toutes les maisons d'où l'on aurait tiré sur les soldats allemands seraient brûlées.

De ma déposition, que je suis prêt à confirmer par un serment fait en toute conscience, il résulte d'une manière absolument irrécusable que, dans la nuit du 25 au 26 août, aussi bien que le 26 août avant-midi, les habitants de Louvain ont tiré à de nombreuses reprises sur les soldats allemands, et cela sans aucun prétexte, c'est-à-dire sans qu'un coup ait été d'abord tiré sur eux par un officier ou par un soldat.

Pour terminer, je veux encore ajouter que j'ai vu personnellement, pendant ces jours, un médecin en chef, un capitaine et un soldat du landsturm portant des blessures, les deux premiers au visage, occasionnées par des plombs. J'ai traité moi-même le soldat du landsturm: il avait des blessures à la main droite, au front et à la cuisse droite. En outre, j'ai encore traité un quatrième blessé, un soldat du landsturm, qui avait à la cuisse des blessures provenant également de plombs.

Le Dr. Berghausen, médecin de l'ex-roi d'Albanie, apparaît comme le type accompli de l'aventurier. Hardi, entreprenant, dépourvu de tout scrupule, servi par l'extérieur élégant et les manières apparemment distinguées du cambrioleur de marque, il ne recule devant aucune vilénie ni aucune bassesse pour arriver à ses fins. Suivant l'intérêt qu'il y trouve, il excite au crime ou il prêche la fraternité, il assassine ou il sauve, il donne l'ordre d'incendier ou de respecter les immeubles. On le voit baiser la main des dames infirmières belges auxquelles il vient d'adresser des paroles élevées sur la solidarité qui unit tous les membres de la Croix-Rouge et, quelques instants après, il tient aux soldats une harangue sanguinaire dans laquelle il leur dit que toute la ville de Louvain et tous ses habitants ne valent pas la vie d'un seul soldat allemand. Il se dit protecteur des établissements hospitaliers et il vole à l'ambulance Saint-Thomas l'unique automobile dont elle disposait pour le transport des blessés. Il traîne à la mort MM. David-Fischbach père et fils et, le lendemain, il se pose en sauveur de Mgr Coenraets. A certains endroits, il donne l'ordre de mettre le feu aux maisons, à d'autres, il étend sa protection aux immeubles de certains propriétaires à qui il a imposé une rançon. A l'occasion, Berghausen est prédicateur; la *Koelnische Volkszeitung* du 17 septembre 1914 raconte que, au cours d'une cérémonie religieuse qui eut lieu à Louvain, il prit place à l'autel, à côté du Père Dominicain et traduisit en allemand le sermon que celui-ci venait de faire, en français, aux soldats. Cet officier de santé sait aussi, toujours, d'après la *Koelnische Volkszeitung* (23 septembre 1914), jouer le rôle de combattant; à la tête de quelques hussards, il enleva une mitrailleuse aux Belges; pour cet

acte de bravoure, ose dire le journal allemand, il obtint la croix de fer de 2me classe. Un médecin, décoré pour avoir enlevé une mitrailleuse à l'ennemi, cela ne se voit que dans l'armée allemande!!

Toute la déposition de Berghausen est faite sur ce ton de fatuité et de suffisance qui caractérise bien ce singulier représentant de la science médicale d'outre-Rhin.

Analysons-la dans ses détails.

Il descendit, dit-il, à l' « hôtel de la ville »; il n'y a à Louvain aucun hôtel de ce nom : c'est à l'hôtel de l'Industrie qu'il prit quartier, en compagnie de Schweder et de von Sandt (Ann. 7, 10).

Dès son arrivée, il veut se singulariser; pour s'attirer les sympathies de l'hôtelier et de son personnel, il verse, de sa poche, une somme de 50 francs destinée, dit-il, à l'achat de vivres. Il ne dit pas que, à peine débarqué, il se rendit à la prison cellulaire et ordonna la mise en liberté de tous les prisonniers allemands de droit commun.

Dans l'après-midi du 25, à deux reprises différentes, il se fait conduire en automobile au champ de bataille. Est-ce pour soigner les blessés ou pour prendre des mitrailleuses?

Il rentre à Louvain vers 10 1/2 heures, au moment où, d'après le rapport de la commission d'enquête, la ville est en pleine révolte. Arrivé à la Grand' Place, il descend d'auto, envoie sa voiture en avant et, pour jouir sans doute de l'agrément de la promenade, se rend à pied à la place de la Station. On tire dix ou douze fois sur lui, mais, comme toujours, les francs-tireurs sont d'une insigne maladresse et manquent leur but. Devant la statue de Juste-Lipse, il aperçoit un cadavre : c'est celui d'un soldat allemand tué, lui dit-on, par un coup de feu tiré de la maison David-Fischbach. Aussitôt, Berghausen s'improvise justicier : il enfonce la porte de la maison, saisit MM. David-Fischbach père et fils, ainsi que le domestique; il les fait sortir violemment; puis, sous prétexte qu'on tire encore des maisons voisines, il se sauve et abandonne ses victimes à la soldatesque en furie; quand il repasse quelques instants après, MM. David-Fischbach père et fils avaient été assassinés. Berghausen pousse l'inconscience jusqu'à ne pas se rendre compte de la monstruosité de sa conduite : *Je supposai,* dit-il, *que les camarades du soldat, ayant vu que c'était bien de la maison David-Fischbach qu'était parti le coup qui l'avait abattu, avaient aussitôt infligé le châtiment au possesseur de la maison.* Il reconnaît donc que, sur un simple soupçon, et sans qu'il fût question, comme le prétend la commission d'enquête, de jugement régulier, il a livré aux bourreaux deux victimes, dont un vieillard de 82 ans! Et, ce qu'il ne nous dit pas, ce sont les tortures que ces malheureux ont subies. Il est affirmé par des témoins oculaires, absolument dignes de foi, qu'ils furent d'abord assommés à coups de crosse de fusil; ils étaient couchés, face contre terre, lorsque les soldats les transpercèrent de leurs balles. **Tout le monde le saura désormais, de l'aveu du coupable lui-même; l'auteur moralement responsable de l'assassinat de MM. David-Fischbach, père et fils, c'est le Dr. Berghausen.**

Le témoin, contrairement à beaucoup d'autres, ne se contente pas de dire qu'on a tiré; il précise : des coups de feu sont partis, dit-il, du n° 120 de la rue de la Station. C'est faux : cet immeuble est occupé par M. et Mme Mertens. Pendant la soirée du 25, des soldats pénétrèrent dans la maison, en prétendant qu'on avait tiré des fenêtres de l'étage. M. Mertens soutint que c'était impossible; il s'offrit à accompagner les soldats pour faire une perquisition. Il les conduisit partout, jusque sur le toit; rien de suspect ne fut découvert. Néanmoins, M. et Mme Mertens furent faits prisonniers et conduits à la gare; ils furent cependant remis en liberté peu après; leur maison ne fut pas incendiée.

Si nous n'avons pas tous été tués, dit Berghausen, c'est parce que nous nous trouvions sur le trottoir, du côté de la rue d'où l'on tirait. Voilà une explication bien bizarre de l'invulnérabilité des officiers et des soldats! Les coups de feu ne partaient donc que d'un côté de la rue et les francs-tireurs visaient le trottoir d'en face... où il n'y avait personne!!

Le témoin a soigné, dit-il, des officiers et des soldats qui portaient des blessures occasionnées par des plombs. Pourquoi n'a-t-il pas fait examiner ces blessés par ses confrères belges avec lesquels il affectait d'avoir les meilleurs rapports? D'autre part, pourquoi a-t-il refusé d'opérer les blessés allemands qui se trouvaient à l'ambulance des Pères Dominicains et les a-t-il fait transporter à la gare? N'est-ce pas peut-être parce que, au lieu de plombs, il s'attendait à trouver dans les plaies... des balles allemandes?

Comme presque tous les autres témoins, Berghausen est muet sur ce qui s'est passé le mercredi 26 et les jours suivants.

« *De ma déposition,* dit-il avec emphase, *il résulte, d'une manière irrécusable, que les Louvanistes ont tiré sur les soldats allemands.* » A part les membres de la commission d'enquête, personne, nous en sommes sûr, ne sera de cet avis. Bien au contraire : ce qui résulte de cette déposition, c'est, outre la vanité et la cruauté de celui qui l'a faite, l'absolue conviction que les accusations portées contre les Louvanistes sont fausses et que les troupes allemandes n'ont pas fusillé des coupables, mais qu'elles ont massacré de paisibles et inoffensifs habitants.

Le nom de Berghausen sera inscrit, avec ceux de von Boehn et de von Manteuffel, en tête de la liste des bourreaux et des incendiaires de Louvain.

ANNEXE 10.

Déposition de Hüllermeier,

sous-officier de la 1re compagnie du 2e bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss.

Louvain, le 17 septembre 1914.

Le lundi 24 août 1914, notre compagnie, venant de Neuss, arriva à Louvain; elle avait voyagé jusque là par chemin de fer. Je faisais partie d'un convoi de bagages, consistant en trois chariots, trois conducteurs, six soldats et quatre cyclistes. Nous arrivâmes le soir, vers 8 h. 1/2. La nuit se passa tranquillement. Le 25 août, jusque 4 heures de l'après-midi, le calme régna en ville. Nos chariots et nos bagages se trouvaient, avec quelques hommes de garde sur la place de la Station, devant les hôtels. A 4 h. 1/2, arriva le chef du convoi des bagages, le sous-officier Cardinco; il ordonna de chercher les chevaux dans l'allée et dans la rue voisine et de les préparer immédiatement pour le départ. Les chevaux furent attelés. Vers 7 heures environ, notre compagnie, à la tête de laquelle se trouvait l'Oberleutnant von Sandt, revint de la sortie nord-ouest de la ville. Elle s'installa entre nos bagages. A peine y était-elle depuis cinq minutes que, tout à coup, sans qu'on ne s'attendît à rien, on commença à tirer sur nous d'une manière terrible des maisons voisines, des fenêtres, des lucarnes et tout particulièrement des toits. A côté de moi se trouvait l'ordonnance du lieutenant-colonel Schweder, le caporal Fehnes; il reçut un coup à la tête et plusieurs coups aux bras; on l'emmena grièvement blessé. Je vis, en outre, que quatre de nos chevaux furent atteints par des coups tirés des fenêtres. Je vis également que beaucoup de coups dirigés sur nous partaient de l'hôtel de l'Industrie, où étaient descendus nos officiers. De notre compagnie, plusieurs soldats auraient été grièvement blessés. Je fais remarquer que les habitants tiraient beaucoup trop haut; ce fut notre salut, car, sans cela, un feu aussi terrible que celui qui était dirigé sur nous de toutes les maisons de la place de la Station, aurait certainement tué ou grièvement blessé la plupart des officiers et des soldats. Sur l'ordre du lieutenant-colonel Schweder, la compagnie fut conduite tout contre les bâtiments de la gare. Nous nous trouvions là depuis un quart d'heure, lorsque je vis que les maisons près de la gare, l'hôtel Marie-Thérèse excepté, étaient en flammes. On n'avait pas mis le feu à l'hôtel Marie-Thérèse parce que, comme je l'ai appris plus tard, le dépôt militaire allemand de benzine se trouvait à proximité. Je vis très nettement que, des fenêtres et du toit de cet hôtel, plusieurs salves furent dirigées sur les officiers et les soldats qui étaient devant la gare. Outre ma compagnie, il y avait là 120 à 150 soldats d'un régiment qui venait précisément de débarquer. Ce fut seulement après que les salves eurent été tirées de l'hôtel Marie-Thérèse sur notre compagnie que nous tirâmes à notre tour sur la maison et que nous y mîmes le feu. Pas un coup n'avait été tiré ni par les soldats qui se trouvaient près des bagages, ni par ceux de ma compagnie qui étaient revenus de la sortie nord-ouest de la ville vers 7 heures du soir et qui s'étaient placés les uns entre les bagages, les autres un peu plus loin. Ce ne fut qu'après que des coups de feu furent partis de presque de toutes les maisons situées autour de la gare que nous reçûmes l'ordre de répondre au feu. Je puis l'affirmer sous serment.

2e déposition. *Malines, le 19 novembre 1914.*

Le 25 août après-midi, on sonna l'alarme à Louvain, parce qu'un combat se livrait dans les environs. Je reçus l'ordre de me tenir à la gare, prêt à partir avec les chariots de bagages (bagages de l'état-major et de notre compagnie). Je ne vis pas le signal lumineux ni de lumière verte, mais je remarquai que, vers le soir, contrairement à ce qui se passait auparavant, un grand nombre de jeunes gens en civil circulaient dans les rues et se rendaient dans certaines maisons. Je vis aussi, à la soirée, certaines formes se glisser furtivement aux fenêtres des maisons voisines, et je constatai qu'à plusieurs endroits on tirait les rideaux des fenêtres restées ouvertes. Tout à coup, peu après 7 heures, comme sur un commandement, on tira de tous les côtés sur nous. Beaucoup d'entre nous furent atteints, quelques-uns même blessés à mort. Mon cheval reçut un coup à la tête. Nous reçûmes l'ordre de nous coucher par terre et de tirer dans la direction des maisons. Avant cette fusillade soudaine, un calme complet régnait, et les meilleurs rapports existaient avec les habitants. Des camarades, particulièrement ceux qui étaient de garde à la gare, m'assurèrent de la façon la plus digne de foi que, avant la fusillade qui éclata comme un coup de foudre, ils avaient vu s'élever dans le ciel des signaux lumineux, en particulier des lumières rouges et vertes. J'affirme sous serment que moi-même j'ai constaté que, des maisons voisines, et spécialement des fenêtres et des toits, on tirait sur nous; j'ai vu nettement de nombreux coups partir de l'hôtel de l'Industrie, ainsi que de vrais feux de salve des fenêtres et du toit de l'hôtel Marie-Thérèse.

Je maintiens, en tous points, la déposition que j'ai faite le 17 septembre et qui vient de m'être présentée.

Hüllermeier, qui se trouvait encore à Louvain le 17 septembre 1914, ne parle que des faits qui se sont passés à la place de la Station le mardi soir (§ 3, G). Toutes les allégations contenues dans ce récit ont déjà été refutées.

Dans une seconde déposition, le témoin apporte des preuves — combien convaincantes! — de la préparation du complot : il a vu que beaucoup de jeunes gens en costume civil circulaient dans les rues, que certaines formes se glissaient furtivement aux fenêtres des maisons et que, à certains endroits, on tirait les rideaux des fenêtres restées ouvertes!

ANNEXE 11.

Déposition de Krebbers,

soldat de la 1re compagnie du 2me bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss.

Louvain, le 17 septembre 1914.

Je puis déclarer avec certitude que les officiers et les soldats allemands n'ont tiré sur les maisons qu'après que les habitants eurent ouvert un feu réellement meurtrier sur nous; ceux-ci tiraient, soit des coups isolés, soit de véritables feux de salve, de toutes les maisons qui environnaient la gare, et tout spécialement des fenêtres et des toits.

J'étais conducteur de bagages. Lorsque la fusillade eut cessé, mon chariot et mes chevaux avaient disparu. Ce n'est que vers 11 h. 1/2 que je les retrouvai dans la rue de la Station, conduits par deux soldats d'un autre régiment. Je me plaçai sur le siège et me dirigeai vers la gare. Comme je passais devant l'hôtel Marie-Thérèse, on tira, des fenêtres et du toit, plusieurs feux de salve sur mon chariot. Les chevaux s'emballèrent et ne s'arrêtèrent que contre un mur derrière la gare.

Il résulte de cette déposition que, à deux reprises différentes, éclata, place de la Station, une violente fusillade. C'est exact. Mais qui a tiré? Le témoin affirme, sans apporter aucune preuve, que ce sont les habitants qui ont d'abord ouvert le feu sur les troupes allemandes. Il peut avoir cru, de bonne foi, que les coups de feu partis des maisons, et en particulier de l'hôtel Marie-Thérèse, étaient tirés par des civils; nous avons démontré, d'après les témoignages du LIVRE BLANC lui-même, qu'ils ne pouvaient provenir que des fusils allemands (§ 3, G).

ANNEXE 12.

Déposition de Schmiele,

Feldwebelleutnant de la 1re compagnie du 2me bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss.

Louvain, le 17 septembre 1914.

Je suis Feldwebelleutnant de la 1re compagnie du 2e bataillon d'infanterie de landsturm mobile de Neuss; je me trouve sous les ordres directs de l'Oberleutnant von Sandt.

Lorsque j'eus entendu les deux ou trois premiers coups de feu tirés par les habitants des maisons situées en face de la gare — il était environ 7 heures, — peu après la tombée de la nuit, je remarquai, venant de la direction sud-ouest, une pluie de petites boules lumineuses de couleur bleuâtre qui retombaient sans bruit en s'éteignant. J'attirai aussitôt sur ce fait l'attention des soldats qui se trouvaient autour de moi; cinq à six d'entre eux ont, comme ils me l'ont dit, fait la même observation. A mon avis, cette fusée devait être le signal convenu pour commencer la fusillade; en tous cas, il est établi qu'aussitôt après que les fusées-signaux eurent apparu dans le ciel, les habitants commencèrent à tirer de leurs maisons. J'ai vu que de deux maisons situées à la place de la Station on tirait sur nous des lucarnes du toit.

Je puis affirmer sous serment que, à la place de la Station, où ma compagnie se trouvait, ce sont les habitants qui, de leurs maisons, ont tiré les premiers sur nous et que nous n'avons fait que riposter en ouvrant le feu sur les maisons situées sur la place.

ANNEXE 13.

Déposition de Küppers,

soldat du bataillon de landsturm de Neuss.

Louvain, le 18 septembre 1914.

Le 25 août, je fus de garde, de 6 à 8 heures du soir, devant l'entrée principale de la gare de Louvain. Environ vers 7 heures, la compagnie, commandant en tête, arriva sur la place de la Station. Une partie de la compagnie se plaça parmi nos bagages qui se trouvaient là, une autre partie se coucha par terre. Les soldats étaient à peine installés depuis cinq minutes lorsque, tout à coup, je vis qu'une fusée verte s'élevait de la ville et prenait la direction de la gare en passant au-dessus de l'hôtel Marie-Thérèse; la fusée s'éteignit au-dessus de la statue qui se trouve sur la place, et, à ce moment, il s'en échappa une foule de petites boules lumineuses, de différentes couleurs; elles disparurent dans l'air, avant d'avoir touché terre.

A peine la fusée verte et les petites boules étaient-elles éteintes que, du côté opposé, une fusée rouge apparut, venant de la ville, également dans la direction de la gare. Après quelques instants, la fusée rouge s'éteignit aussi; il s'en échappa aussitôt une foule de petites boules lumineuses bleues, rouges, vertes, qui disparurent avant d'avoir touché le sol. Quelques secondes après, on ouvrit un feu meurtrier sur les soldats allemands des fenêtres et des lucarnes de presque toutes les maisons de la place. Je suis persuadé que ces

deux fusées étaient le signal dont les Belges avaient convenu pour commencer à tirer sur les soldats allemands. A 8 heures, je fus relevé de ma garde. Aussitôt je fis part de mon observation au sous-officier de service Grünewald, qui se trouvait dans la salle de garde; je lui dis que, vers 7 heures, j'avais vu une fusée rouge, puis immédiatement après une fusée verte, d'où s'échappaient une foule de petites boules lumineuses de couleurs variées; elles avaient été lancées de la ville, l'une du côté droit, l'autre du côté gauche.

ANNEXE 14.

Déposition de Engemann,
sous-officier du bataillon de landsturm de Neuss.

Louvain, le 18 septembre 1914.

Je suis sous-officier de la 1re compagnie du bataillon de landsturm de Neuss. Je me trouvais, le 25 août, comme sous-officier de service, au poste de garde à la cabine II, à environ 800 mètres de la gare de Louvain. J'étais assis devant le corps de garde, lorsque, au crépuscule, peu après 7 heures, je vis une fusée rouge s'élever dans le ciel. A mon avis, elle passait au-dessus de la gare de Louvain. Immédiatement après, j'entendis une vive fusillade du côté de la ville.

Je suis prêt, en toute conscience, à faire cette déposition sous la foi du serment.

ANNEXE 15.

Déposition de Messelke,
caporal du 2me bataillon de landsturm de Neuss, 1re compagnie.

Malines, le 19 novembre 1914.

Le 25 août, je traversais la ville de Louvain avec ma compagnie, qui, en rangs serrés, se rendait à la gare. Dans le combat qui venait de se livrer, les Belges avaient été repoussés. A notre retour, le calme régnait dans la ville. En route, nous n'avons entendu dans les rues aucun coup de feu; les troupes qui se trouvaient à Louvain ne nous ont pas pris pour des soldats belges pénétrant en ville. A la gare, je vis tout à coup, vers 7 heures du soir, un signal lumineux, semblant provenir d'une fusée, s'élever dans le ciel. A ce signal, on commença à tirer de tous côtés sur nous. Sur l'ordre de notre Feldwebelleutnant, nous nous mîmes à tirer sur les maisons. La fusillade dura assez longtemps. Je fis part aussitôt à mes camarades que le signal lumineux me paraissait être une fusée.

ANNEXE 16.

Déposition de Weinen,
caporal de la 1re compagnie du 2me bataillon de landsturm mobile de Neuss.

Malines, le 19 novembre 1914.

Le 25 août, au soir, me trouvant sur la place de la Station, je vis un signal lumineux. Aussitôt, on commença à tirer sur nous, de tous côtés, des fenêtres des maisons voisines. Les chambres d'où l'on tirait n'étaient pas éclairées. Je ne vis pas de silhouettes aux fenêtres, j'aperçus seulement les flammes des coups de feu; ces flammes, qui s'échappaient d'armes que j'ai prises pour des revolvers, se dirigeaient des maisons vers la rue. Les balles pleuvaient dru à côté de nous et sifflaient à nos oreilles.

ANNEXE 17.

Déposition de Mainz,
soldat de la 1re compagnie du 2me bataillon de landsturm de Neuss.

Malines, le 19 novembre 1914.

Le 25 août, au soir, j'étais de garde à la cabine située à environ 1,000 mètres de la gare. En me retournant, je vis distinctement, entre 7 et 8 heures, deux fusées très lumineuses s'élever dans les environs de la gare. Aussitôt après, j'entendis tout à coup une violente fusillade en ville et particulièrement à la gare.

De tout ce qui s'est passé à Louvain, les témoins 12, 13, 14, 15, 16, 17 ne savent qu'une chose : c'est que, le 25 août, à la tombée de la nuit, ils ont aperçu dans le ciel une ou deux fusées et qu'aussitôt après on commença à tirer. Ils sont absolument muets sur ce qu'ils ont vu et sur ce qu'ils ont fait à partir du moment où les premiers coups de feu éclatèrent. Ils auraient cependant pu fournir des renseignements

utiles et d'autant plus précis que trois d'entre eux résidaient encore en ville au moment de l'enquête et que les trois autres, se trouvant à Malines, pouvaient, très facilement, venir à Louvain faire leur déposition sur place.

Nous avons examiné plus haut la question des fusées (§ 3, C); nous n'y reviendrons pas. Constatons seulement que la commission d'enquête, en attachant une telle importance à une preuve aussi fragile et aussi douteuse que celle des signaux lumineux, semble reconnaître qu'elle manque d'arguments sérieux pour établir l'existence du complot.

ANNEXE 18.

Déposition de Bastian,
caporal de la 6me compagnie du régiment de réserve n° 94.

Louvain, le 16 novembre 1914.

J'arrivai le 22 août à Louvain avec l'Oberleutnant Teleman et pris quartier avec deux camarades chez un marchand de vins, W. Philipper, en face de la caserne d'infanterie. Les rapports entre les habitants et les soldats furent, jusqu'au 25 août au soir, tout à fait bons, si bien que les soldats, en partie, sortaient sans armes. Ce soir, vers 7 h. 1/2, nous nous mîmes au lit dans notre quartier; une demi-heure plus tard, nous entendîmes dans la rue quelques coups de feu isolés. D'après le bruit étrange de ces coups, je crois pouvoir dire avec certitude qu'ils ne provenaient pas d'armes allemandes. Nous nous habillâmes aussitôt. De la fenêtre de mon quartier, je vis plusieurs chevaux, particulièrement des chevaux d'officiers, galoper, sans cavalier, à travers les rues, venant de la direction de Tirlemont. Je vis aussi des chevaux d'attelage passer à la débandade, sans conducteurs; c'étaient vraisemblablement des chevaux de la colonne de bagages qui se trouvait alors sur le « Marktplatz » (1). Plus tard, nous nous rendîmes à la caserne d'infanterie, où nous fîmes une déclaration de présence. Comme la fusillade devenait plus violente, nous sortîmes, sous la conduite d'un sous-officier, dans la rue de Tirlemont, mais bientôt nous rentrâmes dans la caserne. Notre détachement n'a pas tiré. Pendant cette sortie, je vis, dans la rue, des cadavres de chevaux. Des chevaux sans cavaliers passèrent aussi à nos côtés. Nous occupâmes les fenêtres de la caserne; de là, je vis éclater plusieurs coups de feu; à en juger d'après la flamme, ils étaient tirés des maisons voisines, environ à hauteur du toit, dans la direction de la rue. J'entendais les balles rebondir sur les pavés. J'avais l'impression que c'étaient des coups de carabine. La rue était plongée dans l'obscurité, car l'installation électrique, qui fonctionnait encore le jour précédent, avait été détruite pendant la nuit.

Le caporal Bastian était en quartier dans la maison de M. Philippart (et non Philipper), marchand de vins, rue de Tirlemont. Cette maison, située à proximité de la caserne et de l'hôpital militaire, est une de celles d'où, à en croire cette déposition et les deux suivantes, on aurait tiré sur les troupes; aussi a-t-elle été incendiée. Or, Bastian était bien tranquillement couché dans ce soi-disant repaire de francs-tireurs au moment où il entendit quelques coups de feu isolés provenant de la rue. De la fenêtre de sa chambre, il vit passer des chevaux à la débandade; il s'habilla et se rendit, sans être inquiété, à la caserne. Ce récit ne constitue-t-il pas une preuve évidente que les francs-tireurs de la rue de Tirlemont n'ont jamais existé que dans l'imagination des soldats qui, en entendant des coups de feu tirés par leurs camarades, ont cru à une attaque ? Si les bourgeois avaient voulu exterminer la garnison de Louvain, ils auraient commencé par tuer les soldats qui étaient en quartier dans les maisons et ne les auraient pas laissé partir pour avoir ensuite l'occasion de tirer sur eux des fenêtres et des toits de leurs maisons.

Bastian, qui était encore à Louvain le 16 novembre, au moment où il a comparu devant la commission, a eu tout le loisir de constater que la rue de Tirlemont est éclairée, non pas à l'électricité, mais au gaz. Si elle fut plongée dans l'obscurité pendant la soirée du 25 août, la faute en incombe, non pas aux Louvanistes, mais bien aux soldats allemands, qui, au dire de deux témoignages du LIVRE BLANC (Ann. 36-1 et 36-2), s'empressèrent d'abattre les réverbères. A certains endroits de la ville, l'éclairage des rues a continué à fonctionner pendant toute la journée du mercredi.

ANNEXE 19.

Déposition de Dreher,
soldat de la 11me compagnie du régiment d'infanterie n° 48.

Louvain, le 16 décembre 1914.

J'arrivai à Louvain le 20 août, et je me trouve ici depuis lors. Comme je souffrais des pieds, je demeurais à la caserne d'infanterie. Le 25 août au soir, vers 8 heures, j'entendis tirer dans la rue. Sur l'ordre du Feldwebel, je sortis avec plusieurs soldats. Dans la rue de Tirlemont, on tira sur nous des maisons situées à droite et à gauche de la rue; ainsi que je l'ai vu à la lueur de la flamme des fusils, les coups étaient tirés par des civils, postés aux fenêtres et sur les toits; les balles rebondissaient sur les pavés. A en juger

(1) Le témoin veut sans doute parler du « Marché-aux-Grains ».

d'après le bruit des coups, ceux-ci ne provenaient pas d'armes allemandes. Nous pénétrâmes dans les maisons d'où l'on avait tiré et nous en fîmes sortir cinq ou six civils, qui avaient encore tous le revolver à la main. Ils furent fusillés plus tard sur la place de la Station. Je n'avais pas remarqué auparavant de signaux lumineux. Des chevaux sans cavaliers passaient au galop à nos côtés, ainsi que des chevaux attelés à des fourgons de bagages, sans conducteurs. Le 26 août, au matin, je vis fusiller à la gare plus de cent civils, parmi lesquels cinq prêtres. Ils furent passés par les armes parce qu'ils avaient tiré sur des soldats allemands ou parce qu'ils avaient été trouvés porteurs d'armes. Le 27 août, je me trouvais en ville avec un camarade. De derrière la haie d'un jardin, on tira dans ma direction sans m'atteindre; c'était l'après-midi; je n'ai pas pu voir la personne qui m'avait attaqué. Nous avons trouvé dans la suite des médailles de soldats sur des cadavres de civils fusillés, d'où je conclus que ceux-ci étaient des soldats belges.

Dreher ment : 1° lorsqu'il dit avoir trouvé des médailles de soldats sur des cadavres de civils. **Aucune des victimes ne faisait partie de l'armée** (Chap. II, § 6); 2° lorsqu'il dit avoir vu, le mercredi matin, à la place de la Station, fusiller plus de cent civils, parmi lesquels cinq prêtres. Toutes les personnes fusillées à cet endroit ont été exhumées : elles sont au nombre de 48, dont trois ecclésiastiques : les frères Allard et Sébastien, Joséphites, et l'abbé Van Bladel, curé de Hérent. Plusieurs de ces malheureux ont été passés par les armes le mercredi, le jeudi et même le vendredi, entre autres le vénérable curé de Hérent. **Il est donc impossible qu'il y ait eu, le mercredi matin, à la place de la Station, plus de trente à quarante victimes, parmi lesquelles deux ecclésiastiques.**

Ces deux mensonges flagrants suffisent à enlever toute créance au témoin lorsqu'il affirme avoir vu que les civils tiraient et que cinq ou six d'entre eux furent saisis le revolver à la main.

ANNEXE 20.

Déposition de Kroeber,

caporal du régiment des grenadiers de la garde n° 8.

Louvain, le 16 novembre 1914.

Je suis à Louvain depuis le 21 août. Comme je souffrais des pieds, je demeurais à la caserne d'infanterie de la rue de Tirlemont. Le 25 août, environ vers 8 heures du soir, nous entendîmes des coups de feu qui, à en juger par le bruit, provenaient, semble-t-il, de revolvers, mais non pas de revolvers allemands. Nous dûmes nous mettre en rangs dans la cour. Un Feldwebel nous distribua des cartouches; après cela, je sortis avec une vingtaine d'hommes. Dans la rue de Tirlemont, de certaines maisons, à droite de la caserne et près de l'hôpital militaire, on se mit à tirer avec violence des coups de carabine dans notre direction. Nous pénétrâmes dans un restaurant d'où l'on avait tiré et trouvâmes sur le propriétaire environ 100 cartouches de browning. Il fut appréhendé et fusillé. Sur la place du Peuple, je vis, dans la nuit du 25, deux cadavres de chevaux appartenant au convoi de bagages, et plusieurs cadavres de soldats allemands qui gisaient sur le pavé. On pouvait nettement voir, à la flamme des fusils, qu'on tirait sur nous des maisons de la rue de Tirlemont. Nous entendions aussi les balles rebondir sur les pavés de la rue.

Après notre retour à la caserne, j'entendis encore tirer dans le lointain de nombreux coups. Le 26 août, je ne suis pas sorti. Le 27 août après-midi, environ vers 4 heures, je quittai l'hôtel de ville en compagnie de cinq hommes, sous la conduite d'un sous-officier, et me rendis de là au « Marktplatz » (1). On tira, sur cette place, des coups de revolver dans notre direction des toits de plusieurs maisons; les balles tombèrent à proximité de nous.

Nous avons déjà constaté, à propos de la réfutation de l'exposé général des faits (§ 5, 1re preuve), que Kroeber a inventé de toutes pièces l'épisode de l'arrestation et de l'exécution du propriétaire d'un restaurant situé dans les environs immédiats de la caserne et de l'hôpital militaire. Le reste de sa déposition ne présente guère d'intérêt; notons seulement que la population avait été chassée de la ville le 27 août, dans la matinée, et que, par conséquent, les auteurs des coups de feu qui ont été tirés, durant l'après-midi de ce jour, des fenêtres et des toits des maisons, ne pouvaient être que des soldats allemands.

ANNEXE 21.

Déposition de Keuten,

médecin auxiliaire du 2e bataillon de landsturm mobile de Neuss.

Malines, le 18 novembre 1914.

D'après mes souvenirs, j'arrivai à Louvain le 27 août, au cours de l'après-midi; j'y restai jusqu'au commencement d'octobre, lors du départ du bataillon de landsturm. L'après-midi, j'entendis tirer dans la

(1) Il est impossible de déterminer quelle place Kroeber entend désigner sous le nom de « *Marktplatz* » (Place du Marché).

rue de la Station. Je portais alors le brassard de la Croix-Rouge. J'avais l'impression qu'on tirait d'une maison sur nous, malgré mon brassard, qui était bien visible. Nous nous dirigeâmes vers cette maison. Un soldat allemand d'un autre bataillon sauta du premier étage et se brisa la cuisse. Il me raconta qu'il venait d'être poursuivi dans cette maison par six civils qui avaient tiré sur lui. Plus tard, je me rendis à la gare. Là, on m'apporta, dans la salle d'ambulance que je dirigeais, deux soldats allemands, blessés tous deux par des plombs. Les projectiles avaient respectivement pénétré dans la cuisse et dans les muscles du ventre. D'après la déclaration de ces soldats, les civils avaient tiré sur eux des maisons, lorsqu'ils se trouvaient à la gare, entre les wagons.

Du 10 au 12 septembre, je dirigeai une salle d'ambulance à Wygmael, à environ 5 kilomètres de Louvain. Ces jours-là, des combats s'étaient livrés dans les environs, en particulier près de Rotselaer et de Wackerzerl (sic) (1). *On me fit savoir que, sur le champ de bataille, gisaient encore environ 300 Belges blessés. Je m'y rendis deux fois pour donner mes soins à ces blessés, la première fois avec une charette et quelques hommes qui portaient les insignes de la Croix-Rouge. Comme j'enlevais d'une maison les Belges grièvement blessés, on tira sur nous d'un taillis deux ou trois coups de feu, malgré qu'il fît encore clair. Il en fut de même la seconde fois; je m'étais rendu sur le champ de bataille avec deux autos du service d'ambulance et deux chariots servant à transporter les malades; les véhicules portaient la croix rouge et sur chacun d'eux flottait un drapeau, visible à distance, portant également la croix rouge. On tira plusieurs fois sur nous des taillis. Ce convoi avait été organisé uniquement pour enlever des blessés belges.*

La déposition du docteur Keuten offre une nouvelle preuve que les francs-tireurs louvanistes étaient... des soldats allemands. Le 27 août après-midi, dit-il, on a tiré sur lui, dans la rue de la Station, d'une maison qu'il ne désigne pas. Or, à ce moment, la population ayant été chassée, il ne restait en ville que des troupes allemandes. Si donc des coups de feu se faisaient encore entendre, ils ne pouvaient être tirés que par des soldats. Le récit de Keuten confirme cette assertion. Il se dirigea, dit-il, vers la maison d'où l'on avait tiré; qu'y vit-il? Des civils? Non, mais un soldat allemand qui sauta du premier étage et se brisa la cuisse. Celui-ci lui dit qu'il venait d'être poursuivi dans cette maison par six francs-tireurs. Le docteur et ses compagnons, qui paraissaient bien décidés à poursuivre les habitants coupables, ont sans doute appelé du renfort et fait cerner l'habitation... Nullement; leur zèle tomba tout-à-coup; ils continuèrent leur chemin et se rendirent à la gare!

Le témoin déclare avoir soigné des soldats blessés par des plombs. Cette allégation a déjà été réfutée plus haut (Chap. II, § 3, D).

L'histoire que Keuten raconte à la fin de sa déposition, s'étant passée le 12 septembre, à Rotselaer, n'intéresse pas directement les faits de Louvain. Remarquons toutefois que le récit d'une attaque de civils, à Rotselaer comme ailleurs, se ramène toujours à ces trois constatations : on a tiré, nous n'avons pas vu qui tirait, nous n'avons pas été atteints.

ANNEXE 22.

Déposition de Fenes,

sous-officier de la première compagnie du 2e bataillon de landsturm de Neuss.

Malines, le 19 novembre 1914.

Je suis arrivé à Louvain avec mon bataillon de landsturm le 24 août au soir. L'après-midi du jour suivant, environ vers 3 heures, je reçus l'ordre de seller immédiatement pour le combat les deux chevaux de notre commandant, lieutenant-colonel Schweder. L'hôtel où celui-ci était descendu se trouvait à un coin de la place de la Station, à droite quand on regarde vers la ville. Lorsque j'arrivai avec les deux chevaux sellés, mon commandant venait de partir en auto pour le champ de bataille. Je reçus l'ordre d'attendre devant l'hôtel avec les deux chevaux. De l'endroit où je me trouvais, je pouvais très bien embrasser d'un coup d'œil la place de la Station. Je remarquai que, au coup de 7 heures, une fusée, du genre de celles que j'avais déjà vues dans les feux d'artifice, partit tout à coup de la place de la Station. La fusée, qui brillait d'un vif éclat, s'éleva sur la place, partant d'un buisson situé à droite de la gare, là où se trouvent aujourd'hui des tombes; j'étais à environ 50 mètres de là. Je ne vis qu'une seule fusée. Déjà, auparavant, j'avais remarqué avec étonnement que, entre 5 et 6 heures du soir, beaucoup de civils qui passaient devant moi, entraient dans l'hôtel de mon commandant et montaient l'escalier.

A peine la fusée dont je viens de parler fut-elle lancée, que, de toutes les maisons entourant la place, on commença à tirer sur les soldats allemands qui se trouvaient là. Les coups étaient tirés des maisons par des civils, ainsi que je l'ai nettement remarqué; il faisait, en effet, encore assez clair. Je vis aussi des civils courir sur les toits des maisons voisines et, de là, décharger leurs fusils. Le tout premier coup partit d'une fenêtre de l'étage supérieur de l'hôtel où logeait mon commandant; il fut tiré par un civil, comme je l'ai distinctement vu. Immédiatement après, de nombreux coups partirent encore des fenêtres de l'hôtel dans la direction de la rue. Je montai aussitôt à cheval pour me mettre en sûreté. A peine étais-je monté,

(1) Wackerzeel.

que le cheval reçut une balle, tirée des fenêtres de l'hôtel de mon commandant, dans la patte de derrière; il tomba et m'entraîna dans sa chute. L'autre cheval reçut, lui aussi, tout de suite après, une balle, tirée également de l'hôtel. Il tomba sur moi, de sorte que j'eus l'épaule et une côte brisées. Pendant que je gisais entre les deux chevaux, je fus atteint tout à coup, à la partie supérieure du crâne, d'une balle tirée d'une fenêtre de l'hôtel. (Le témoin montre la blessure; la lésion produite par la balle est encore aujourd'hui très visible; elle se trouve à la partie supérieure du crâne, environ vers le milieu, de sorte que la balle doit avoir été tirée de haut en bas.) Mes camarades me transportèrent dans l'hôtel, où je fus pansé par un médecin militaire allemand qui n'appartenait pas à notre bataillon. Plus tard, je fus transféré dans une autre maison, puis couché sur une place où il y avait des arbustes; de là, je vis qu'on tirait encore violemment des maisons voisines. A cause de l'obscurité, je ne pouvais plus reconnaître les personnes qui tiraient. J'affirme de la façon la plus formelle que ce n'est qu'après que les civils, au signal de la fusée, eurent commencé à tirer des maisons, que les soldats allemands tirèrent à leur tour. Après que la fusée fut lancée, commença, aussitôt, de toutes les maisons voisines, une fusillade furieuse. Il en résulta une débandade folle. Des chevaux sans cavaliers, des camions sans conducteurs passèrent à côté de moi.

En traitant, dans la réfutation de l'exposé général des faits, de la question des fusées-signaux, nous avons déjà fait remarquer que le témoignage du caporal Fenes est en contradiction absolue avec celui du soldat Küppers (§ 3, C). D'après Fenes, la fusée serait partie d'un buisson situé à droite de la gare, là où, dit-il, se trouvent aujourd'hui des tombes. Comme on peut le voir sur le plan de la place de la Station (fig. 2), ce ne peut être qu'aux endroits désignés par les lettres D et E; or, à ce moment, le bataillon de landsturm de Neuss occupait toute la place. Conçoit-on qu'un franc-tireur, pour lancer une fusée-signal, soit allé se placer juste au milieu des soldats? En tenant compte de l'insistance avec laquelle Fenes affirme avoir constaté ce fait, toute sa déposition apparaît déjà comme singulièrement suspecte. Ce n'est pas le seul mensonge qu'elle contient. Il déclare qu'il a pu voir que les coups de feu étaient tirés par des civils, car, dit-il, il faisait encore assez clair. C'est faux : les premiers coups de feu éclatèrent à la place de la Station alors que l'obscurité était déjà tombée.

Fenes a observé des choses bien extraordinaires! Il a vu que des civils couraient sur les toits des maisons, et, de là, déchargeaient leurs fusils. Imprudents francs-tireurs qui, au lieu de se dissimuler derrière un abri, allaient ainsi s'exposer délibérément aux balles allemandes!

Le témoin vit successivement les deux chevaux qu'il gardait, abattus par les balles des bourgeois; l'un des chevaux, en tombant, l'entraîna dans sa chute, l'autre tomba sur Fenes, lui brisant l'épaule et une côte. Pendant qu'il était étendu entre les deux chevaux, il fut atteint, à la partie supérieure du crâne, par une balle tirée, dit-il, d'une fenêtre de l'hôtel. Il est vraiment inexplicable qu'il ait pu distinguer, au milieu de la fusillade qui partait de toutes les fenêtres et de tous les toits, le coup qui le frappait, d'autant plus que, comme il a été atteint à la partie supérieure du crâne au moment où il gisait par terre, il devait avoir, selon toute vraisemblance, les yeux tournés du côté opposé à l'hôtel.

Le juge a constaté que la lésion, encore très visible, se trouvait à la partie supérieure du crâne, environ vers le milieu, de sorte que la balle, à son avis, doit avoir été tirée de haut en bas. Comment le juge a-t-il pu, au simple examen de la blessure et sans savoir quelle était la position exacte de la tête du blessé au moment où celui-ci fut atteint, déterminer la direction de la balle et reconnaître que celle-ci a dû être tirée de haut en bas?

Fenes, en terminant, laisse échapper un aveu : Dès les premiers coups de feu, dit-il, il se produisit une débandade folle : *ein tolles Durcheinander.*

ANNEXE 23.

Déposition de Meschede,

sous-officier de santé de la 1re compagnie du 2e bataillon de landsturm de Neuss.

Le 26 août au soir, entre 7 et 8 heures, je me trouvais à la salle d'examen des malades, à la gare de Louvain. En ma qualité de sous-officier de santé, je pansais les blessés qu'on y amenait. Parmi ceux-ci se trouvaient deux soldats de la 1re compagnie de notre bataillon, les nommés Kloenters et Roesseler. Je constatai — je l'affirme sous la foi du serment — que tous deux avaient été atteints à la tête par des plombs.

Ce soir-là, on m'apporta en tout environ 40 à 50 soldats allemands blessés.

Pour la critique de cette déposition, nous renvoyons à ce que nous avons dit précédemment (§ 3, D), au sujet des soldats allemands prétendûment blessés par des plombs.

ANNEXE 24.

Déposition de Bongartz,

soldat de la 1re compagnie du 2e bataillon de landsturm de Neuss.

Malines, le 19 novembre 1914.

Le 25 août, au soir, nous revînmes du combat qui s'était livré près de Bueken et nous nous installâmes à la gare. Tout à coup, comme sur un ordre donné, on tira sur nous de tous côtés. Des maisons voisines, je l'ai vu très nettement, on dirigeait sur nous de vrais feux de salve. J'ai vu qu'on tirait aussi d'un café situé à cet endroit. Nous fîmes sortir de ce café quelques femmes et un homme; nous les conduisîmes à l'hôtel de ville. En chemin, on tira encore des maisons sur nous. Le jour suivant, vers 7 heures du matin, je reçus moi-même une balle dans le genou. Un soldat allemand de garde me montra un fusil qui, ainsi que j'ai pu m'en convaincre, avait été atteint par des plombs. J'ai vu distinctement que des civils tiraient des maisons. La balle qui m'atteignit au genou fut tirée, d'une cave, par un civil.

Le témoin a assisté à l'échauffourée de la place de la Station. Il a perquisitionné dans un café (lequel ?) d'où étaient partis des coups de feu. A-t-il trouvé un seul franc-tireur ? A-t-il saisi une seule arme ? Non, il a arrêté de paisibles habitants, les a faits prisonniers et les a conduits à l'hôtel de ville, il ne nous dit pas au milieu de quel concert d'injures et de menaces. Voici un détail dont l'exactitude est affirmée par de nombreux témoins : une des femmes prisonnières tenait dans ses bras un bébé d'un an; deux soldats avaient appuyé le canon de leur fusil sur chacune des épaules de la malheureuse et, dans cette position, tiraillaient sans discontinuer.

Le jour suivant, ajoute Bongartz, je reçus moi-même une balle dans le genou; le coup était parti d'une cave (laquelle ?) et avait été tiré par un civil. Comment le témoin a-t-il pu voir son agresseur, puisque celui-ci était dissimulé dans une cave ? Et qu'a-t-il fait pour répondre à cette attaque ?

ANNEXE 25.

Déposition de Zander,

soldat de la 3e compagnie d' « Ersatz » du 5e régiment d'infanterie du Hanovre, n° 165.

Quedlinburg, le 22 novembre 1914.

Le 21 août 1914, je fus transporté à l'hôpital de Louvain parce que j'avais une blessure au pied. L'hôpital était installé dans la caserne du 11e régiment d'infanterie belge (1), en face de l'hôpital militaire; on y avait arboré un drapeau de la Croix-Rouge.

Les repas nous étaient régulièrement servis par des jeunes gens belges qui faisaient leurs études à Louvain pour devenir prêtres, par quelques dominicains ou franciscains qui portaient des soutanes jaunes et aussi par quelques civils. Le personnel ambulancier portait des brassards blancs avec croix rouge.

Le 25 août, ces personnes qui nous servaient les repas avaient disparu dès l'après-midi. Ce furent des civils qui nous servirent le souper; celui-ci doit avoir été gâté en quelque façon, car la plupart de ceux qui en mangèrent éprouvèrent une violente diarrhée.

Le soir, lorsque la plupart étaient déjà au lit — il pouvait être environ 8 heures à 8 h. 1/2, — nous entendîmes tout à coup une violente fusillade. Tous ceux qui en étaient capables, sautèrent de leur lit et se mirent à la recherche d'un fusil pour se défendre.

Le plus haut gradé présent à l'hôpital était un tambour de bataillon (Feldwebel) du régiment 27; il était au lit grièvement blessé. Il essaya de nous tranquilliser en disant que nous nous trouvions sous la protection de la Croix-Rouge et que personne ne pouvait nous faire aucun mal. Ceux d'entre nous qui avaient pu se procurer un fusil se précipitèrent à l'entrée de l'hôpital pour se protéger et protéger en même temps ceux qui se trouvaient à l'intérieur.

J'ai vu très nettement que deux ou trois personnes étaient assises sur le toit d'une maison voisine et, de là, tiraient sur notre hôpital.

En bas, près de la porte cochère, où se trouvait la garde, nous entendîmes un feu violent. On saisissait très distinctement la différence entre les coups de pistolet tirés par les Belges et les coups de fusil tirés par nos troupes. Sur ces entrefaites, arriva l'un ou l'autre de nos hommes; ils nous dirent que nous devions nous tranquiliser et que l'attaque, entreprise par des habitants, était repoussée. Mais nous apprîmes que nos sentinelles étaient mal arrangées, qu'on avait versé sur elles du goudron bouillant et qu'elles enduraient de violentes douleurs.

Finalement, nous nous remîmes au lit. Pendant toute la nuit, nous entendîmes des coups de pistolet isolés, qu'on pouvait très bien distinguer des coups de nos fusils.

Le lendemain matin, environ entre 7 et 8 heures, je m'étais retiré à la cour; il y avait là, à proximité, deux autres soldats. Tout à coup, on tira sur nous environ dix coups de pistolet, dont les balles, comme je

(1) C'était la caserne du 10e de ligne.

l'ai vu distinctement, frappèrent le sol à côté de moi. Les coups étaient certainement tirés du toit voisin, car les tuiles avaient été soulevées. La même matinée, nous nous rendîmes à la gare; en chemin, les soldats de garde nous crièrent plusieurs fois de faire attention, car on tirait encore. Il s'écoula quelques heures avant que le train-hôpital ne quittât la gare. Pendant ce temps, on tira à l'arrière du train plusieurs coups de pistolet qui étaient dirigés certainement sur le train-hôpital; immédiatement après, on apporta à l'avant du train un camarade qui se trouvait à l'arrière et qui venait d'être grièvement blessé aux jambes par des balles.

Zander paraît être le type du soldat naïf et crédule, poursuivi par la hantise du franc-tireur belge, qu'on lui a représenté comme un ennemi barbare, empoisonneur et tortionnaire. A son arrivée à l'hôpital, il aura sans doute craint, comme plusieurs de ses camarades qui l'ont avoué depuis, que les infirmiers ne lui crevassent les yeux!

Le 25 août, après le repas du soir, quelques blessés — est-ce peut-être en entendant les coups de feu? — éprouvèrent un malaise. Pour le témoin, il n'y a pas de doute : les ambulanciers ont voulu les empoisonner. Contrairement à ce qu'il affirme, il n'y eut, le mardi soir, aucun changement dans le personnel; le service s'est fait comme à l'ordinaire.

La fusillade produisit dans les salles de la caserne, transformée en ambulance, la même panique que partout ailleurs; les soldats saisirent leurs fusils, prêts à tirer. Le témoin perdit tellement la tête qu'il vit des francs-tireurs assis sur le toit d'une maison voisine et, de là, tirant sur l'hôpital!

Les soldats se racontaient les uns aux autres des choses horribles! On avait versé du goudron bouillant sur les sentinelles de garde devant la porte de la caserne! A moins de s'être servis d'aéroplanes, nous ne voyons pas comment les Louvanistes auraient pu accomplir cet exploit; en effet, la maison la plus proche de la porte d'entrée de la caserne en est bien trop éloignée pour que l'on puisse, de là, diriger un jet de liquide sur les soldats de garde.

Le témoin, comme beaucoup d'autres, conclut, du fait que les détonations ne produisaient pas toutes le même bruit, que les unes provenaient d'armes belges, les autres d'armes allemandes. C'est une erreur; comme Moenckeberg nous l'a appris (§ 3, F), les Allemands se servaient de toutes les armes qu'ils avaient sous la main : fusils d'infanterie, revolvers d'ordonnance, mousquetons de cavalerie, etc.

Le mercredi matin, Zander a encore entendu des coups de feu; il a cru que les habitants continuaient à tirer; ceux-ci l'ont poursuivi jusque dans la gare, et ce n'est que lorsque le train-hôpital eut quitté Louvain qu'il put respirer à l'aise, en s'estimant sans doute très heureux d'avoir pu échapper à la barbarie et à la férocité des francs-tireurs louvanistes!

ANNEXE 26.

RAPPORT

Le 26 août 1914, une automobile, sur laquelle étaient peints les insignes de la Croix-Rouge et qui portait en plus un drapeau de la Croix-Rouge, s'arrêta sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Louvain.

Le combat qui s'était livré pendant la nuit dans les rues était fini.

On était occupé à nettoyer la place et à enlever le sang, etc. Une voiture était arrivée de Mons, transportant des blessés.

Parmi ceux-ci se trouvait un capitaine du 12e régiment des grenadiers, le comte von Reventlow; il fut transporté dans l'automobile des infirmiers volontaires. Il était midi; le soleil luisait avec des alternatives de pluie. A ce moment, des fenêtres des maisons on tira des coups de feu sur l'automobile.

(s) Georg von Zitzewitz.
Lieutenant-capitaine,
délégué des ambulanciers volontaires.

Il importe peu de savoir si, lorsque des coups de feu ont été tirés sur l'automobile de la Croix-Rouge, le soleil luisait ou si le temps était couvert; mais ce qu'on voudrait connaître, c'est de quelle maison on a tiré, quelles dispositions ont été prises pour répondre à cette attaque, quels civils ont été arrêtés? Or, de tout cela, le témoin ne dit mot. Pour cet infirmier volontaire, comme pour les officiers et les soldats, une seule formule, toujours la même, sert à tout expliquer et à tout justifier : **Man hat geschossen,** on a tiré.

ANNEXE 27.

Déposition de Herzog,

uhlan du 1er escadron de campagne du régiment des uhlans n° 3 (1r de Brandebourg).

Fürstenwalde, le 25 novembre 1914.

Je me trouvais à Louvain à l'hôpital. Le 25 août 1914, à 8 heures du soir, nous entendîmes éclater des coups de feu qui étaient dirigés contre notre hôpital. Ils partaient d'une maison située en face. Ils étaient tirés par des civils, que j'ai vus moi-même.

Le lendemain, je fus transporté de l'hôpital à la gare de Louvain. En chemin, je vis que des civils tiraient sur quatre sœurs infirmières qui portaient un soldat allemand blessé. Le soldat fut atteint au pied.

De quel hôpital s'agit-il? Les blessés allemands étaient hospitalisés, le 25 août, à l'hôpital militaire, à la caserne d'infanterie, à l'hôpital de la ville, à l'ambulance Saint-Thomas et à l'ambulance de l'Enfant-Jésus. Or, la façade des quatre premiers établissements ne porte aucune trace de balles; quant à celles que l'on voit sur la façade de l'ambulance de l'Enfant-Jésus, elles ne peuvent provenir de coups qui auraient été tirés des maisons situées vis-à-vis; car la direction des balles est oblique, de bas en haut et de gauche à droite; celles-ci ont été tirées de la rue, par les soldats du 162e (Ann. 36-1 et 36-2); de plus, aucune des maisons qui font face à ces ambulances n'a été incendiée, alors que, de l'aveu de tous les témoins, les maisons d'où l'on avait tiré ont été mises en feu. Nous sommes donc en droit de conclure, malgré l'imprécision du témoignage, que la déclaration de Herzog, d'après laquelle des civils auraient tiré sur l'hôpital où il se trouvait, est mensongère.

Qu'on juge, après cela, de la valeur de la seconde partie de la déposition, beaucoup plus vague encore que la première!

ANNEXE 28.

Déposition de Getzke,

réserviste de la 2e compagnie du régiment des grenadiers n° 12.

Frankfurt, le 23 novembre 1914.

Je me trouvai à Louvain, comme blessé, du 19 au 26 août 1914; j'avais été transporté avec d'autres soldats blessés dans une école convertie en hôpital. Le 25 août, peu après 8 heures du soir, nous entendîmes des coups de feu venant de la rue; plus tard, le bruit s'augmenta de celui des mitrailleuses. Comme, par suite de la disposition des lieux, nous ne pouvions rien voir des fenêtres de la maison où nous étions, un ff. d'officier que je ne connaissais pas interpella les sentinelles installées dans un bâtiment d'avant, séparé du bâtiment principal par la cour de l'école, pour s'informer des causes de la fusillade. Après que les sentinelles eurent répondu, le ff. d'officier s'encourut auprès d'elles et revint quelques instants après. Il ordonna d'éteindre toutes les lumières et défendit à quiconque de tirer. L'après-midi du jour suivant, l'hôpital fut évacué. Tous les blessés, parmi lesquels je me trouvais, furent transportés à la gare dans une voiture de déménagement. Immédiatement derrière la voiture, des sœurs de la Croix-Rouge portaient un soldat grièvement blessé. Au moment où nous arrivions à la gare et où nous nous disposions à quitter la voiture, des passants en civil se mirent tout à coup à tirer sur nous. Aucune des sœurs ni aucun des blessés ne fut atteint, mais bien quelques-uns des soldats de la landwehr qui accompagnaient le transport. Ceux-ci, ainsi que les soldats qui étaient de garde à la gare, répondirent immédiatement au feu. Un certain nombre des assaillants furent atteints par les balles de nos fusils.

L'établissement de la Croix-Rouge où la scène s'est passée n'est pas indiqué de façon précise, mais, d'après les indications fournies au sujet de la disposition des lieux, ce ne peut être, nous semble-t-il, que l'ambulance de l'Enfant-Jésus, rue des Joyeuses-Entrées.

Le témoin n'a rien vu, il a entendu le bruit des fusils et des mitrailleuses; c'est tout. Un ff. d'officier se renseigna, dit-il, auprès des soldats de garde sur les causes de la fusillade, mais il ne dit pas ce que ceux-ci lui ont répondu : tout ce que nous savons, c'est qu'il fit éteindre les lumières et défendit de tirer. La déposition de Getzke laisse soupçonner — et nous le savons d'autre part de source certaine — que, là comme ailleurs, dès que les premiers coups de feu éclatèrent, la panique s'empara des soldats; tous, sentinelles et blessés, croyaient leur dernier moment venu.

Le récit de l'attaque du convoi de la Croix-Rouge est d'une invraisemblance manifeste. Comprend-on que, le mercredi matin, alors que la ville était terrorisée au point qu'aucun habitant n'osait sortir de sa maison, des passants se soient mis à tirer sur des sœurs infirmières et des soldats blessés? Si le témoin a réelle

ment vu ce qu'il raconte, on ne peut en conclure qu'une chose : c'est que les Allemands ont organisé la plus indigne des comédies pour faire croire à leurs hommes que les Louvanistes attaquaient les convois de blessés.

ANNEXE 29.

Déposition de Dadaczynski,
soldat de la 6e compagnie du régiment d'infanterie de réserve n° 27.

Cologne, le 13 novembre 1914.

Pendant que mon bataillon se trouvait dans un village des environs de Louvain, dont je ne sais plus le nom, je fus atteint d'une affection pulmonaire; je fus conduit à Louvain par un sous-officier, en même temps que deux autres soldats qui souffraient des pieds.

Le mardi 25 août 1914, vers 8 heures du soir, nous étions déjà couchés dans nos chambrées, sur nos paillasses, à la caserne où nous logions; chacun de nous avait son fusil à ses côtés, ainsi que des cartouches à balles. Tout à coup, nous entendîmes que, de l'hôpital situé en face, on tirait sur notre caserne. De même, des coups partaient des maisons qui se trouvaient dans le voisinage. Je puis affirmer avec certitude qu'on tirait aussi de l'hôpital. On entendait très distinctement qu'on se servait non seulement de fusils, mais aussi de mitrailleuses.

Dès que nous entendîmes les coups de feu, nous prîmes nos fusils et descendîmes en courant du second et du troisième étages où nous nous trouvions. Comme la porte de la caserne était tenue sous le feu de mitrailleuses, nous ne pûmes sortir. Quelques-uns d'entre nous qui, malgré tout, essayèrent de le faire, furent blessés, un fut tué. La fusillade ayant cessé un instant, nous nous précipitâmes à 30 ou 40 hommes hors de la caserne. On tira sur nous de toutes les maisons voisines, des caves et des fenêtres.

Nous prîmes d'assaut toutes les maisons d'où l'on avait tiré; moi-même, avec quatre camarades, je me précipitai dans la première maison située à gauche de l'hôpital; nous en fîmes sortir cinq habitants; des autres maisons du voisinage, on amena environ 20 hommes. Ceux qui étaient trouvés porteurs d'armes étaient immédiatement abattus à coups de fusil ou à coups de baïonnette. Nous conduisîmes les vingt hommes non armés à la caserne. On tirait maintenant de toutes les ruelles latérales situées dans le voisinage immédiat de l'hôpital. Nous dûmes prendre d'assaut toutes les maisons l'une après l'autre. Dès qu'un habitant était trouvé porteur d'une arme, il était immédiatement tué, et la maison où il se trouvait mise en feu. Moi-même, j'ai, avec l'aide d'un camarade, abattu d'un coup de baïonnette un habitant qui se précipitait sur moi, un couteau à la main.

On ne se contenta pas de tirer des fenêtres et des soupiraux, mais on lança sur nous, des étages des maisons, des boîtes en fer-blanc remplies de goudron bouillant. Moi-même, j'ai vu jeter une boîte semblable sur le casque d'un de mes camarades, si bien que le goudron lui coulait dans la nuque et sur l'épaule. Un autre camarade fut aussi atteint au bras par un projectile de cette sorte, et le goudron se répandit dans sa manche. Heureusement pour eux, le liquide n'était plus assez chaud pour occasionner des blessures sérieuses.

En prenant d'assaut ces maisons, nous fîmes de nouveau un certain nombre de prisonniers, parmi lesquels des femmes et des enfants; ces gens furent arrêtés par mesure de sûreté. Nous les conduisîmes également à la caserne et dûmes en assurer la garde.

On entendit encore des coups de feu jusqu'à 1 heure de la nuit; le matin, entre 5 et 6 heures, la fusillade recommença.

Vers 8 heures du matin, je vis, dans les environs de l'hôtel de ville, une église en feu, ainsi que de nombreuses maisons dans le voisinage. La fusillade dura, avec des interruptions, jusqu'au jeudi 27. A cette date, je reçus l'ordre d'accompagner, de Louvain à Cologne, par Aix-la-Chapelle, le transport des francs-tireurs prisonniers, auxquels vinrent se joindre 400 prisonniers anglais. A Cologne, nous fûmes renvoyés au bataillon d'« Ersatz » du régiment d'infanterie de réserve n° 27.

Dadaczynski affirme que, dans la nuit du 25 au 26 août, aux abords immédiats de la caserne et de l'hôpital militaire, plusieurs civils, saisis les armes à la main, furent immédiatement abattus; lui-même, dit-il, a tué d'un coup de baïonnette un habitant qui se précipitait sur lui, le couteau à la main (!). Ces déclarations sont fausses : **aucun civil n'a été tué aux environs de la caserne et de l'hôpital militaire.**

Le témoin déclare que, de l'hôpital militaire, on a tiré sur la caserne d'infanterie. C'est faux. D'abord, la disposition des lieux rend la chose particulièrement difficile : chacun de ces bâtiments est séparé de la rue par une cour précédée d'un haut mur; de telle sorte que ce n'est que des fenêtres du dernier étage de l'hôpital que l'on pourrait atteindre la partie supérieure de la caserne. Si l'on avait tiré, comme le prétend Dadaczynski, on devrait retrouver des traces de balles dans les parties élevées de la façade de la caserne; **or, il n'y en a aucune.** De plus, comment des francs-tireurs auraient-ils pu s'installer dans l'hôpital militaire, alors que celui-ci était sous la surveillance de l'armée allemande ? Deux postes de garde y avaient été

installés : l'un à la porte extérieure, l'autre dans la cour. Remarquons enfin que l'Oberleutnant Teleman qui, d'après sa déposition (Ann. 6), s'employa particulièrement à protéger l'hôpital militaire, ne dit pas un mot des accusations formulées par Dadaczynski.

La valeur de ce témoin est suffisamment ébranlée pour qu'on lui refuse toute créance lorsqu'il affirme avoir vu — chose déjà invraisemblable par elle-même — que les habitants lançaient sur les soldats, des étages des maisons, des boîtes en fer-blanc remplies de goudron bouillant. Et voilà le seul témoignage direct dont dispose la commission d'enquête pour déclarer, dans l'exposé général des faits, que les habitants de Louvain ont versé du goudron bouillant sur les troupes allemandes!

Dadaczynski nous apprend, en terminant, qu'il fut chargé d'accompagner, de Louvain à Cologne, un convoi de francs-tireurs. On comprend, qu'avec de tels gardiens, les malheureux prisonniers aient eu à subir les pires tortures!

ANNEXE 30.

Déposition de Sittart, membre du Reichstag.

Aix-la-Chapelle, le 14 novembre 1914.

Le 31 août, à Louvain, un certain nombre de femmes en pleurs se plaignirent auprès de moi du mal que leur avait causé le bombardement de la ville. Elles reconnurent expressément qu'on avait tiré sur nos troupes des maisons et des caves. Une d'entre elles, veuve de médecin, croyait, il est vrai, que c'était dans les rangs de la garde civique qu'il fallait chercher les coupables. Mais lorsqu'elle apprit qu'à Aix-la-Chapelle se trouvaient des soldats grièvement blessés par des plombs, elle dut convenir que des civils avaient aussi pris part à la fusillade. Elle me donna aussi raison lorsque je lui dis que la garde civique, aussi bien que les troupes régulières, ne méritent aucun ménagement lorsque, au lieu de combattre ouvertement et d'une manière honnête, elles organisent une embuscade et tirent des fenêtres et des toits.

Le vice-recteur de l'Université de Louvain, Mgr Coenraets, me raconta que, étant otage, il avait reçu l'ordre de lire à la population de Louvain une proclamation d'après laquelle les otages seraient fusillés et la ville bombardée si l'on continuait à tirer traîtreusement sur les troupes. A peine avait-il, dans une rue, fini de lire sa proclamation que, en fait, on tira des coups de feu sur les soldats qui l'accompagnaient.

M. Sittart, membre du Reichstag, n'a pas pris part au sac de Louvain; il a cependant comparu devant la commission d'enquête, à cause sans doute de l'importance (!) des renseignements qu'il pouvait fournir. Lors d'une visite qu'il fit à Louvain, le 31 août, des femmes lui ont déclaré, dit-il, qu'on avait tiré sur les troupes allemandes; l'une d'entre elles, veuve d'un médecin, lui a même avoué qu'elle croyait que les coupables devaient être des membres de la garde civique; mais lorsqu'elle eut appris qu'il y avait à Aix-la-Chapelle des soldats grièvement blessés par des plombs, elle dut convenir que des civils avaient aussi pris part à la révolte. Oui, et si M. Sittart lui avait dit qu'il y avait à Aix-la-Chapelle, Stephanstrasse, dans une clinique officielle, une salle remplie de soldats dont les yeux avaient été crevés par les francs-tireurs (1), elle aurait sans doute reconnu que les Belges étaient descendus au dernier degré de la sauvagerie. Si les déclarations de ces femmes ne sont pas inventées de toutes pièces, nous pouvons en tout cas garantir qu'elles ont été singulièrement travesties par le témoin; car, certainement, aucune femme de Louvain n'a pu lui parler du « bombardement » (!) de la ville. On peut aussi s'étonner à bon droit que M. Sittart ait pu, au cours d'une simple visite, recueillir tant d'aveux de la part de la population, alors que les officiers de la Kommandantur, au cours de seize mois de séjour à Louvain, ne sont pas parvenus à en arracher un seul!

La mauvaise foi du témoin s'étale dans la seconde partie de sa déposition. La presse allemande et germanophile a fait grand bruit autour d'une interview de Mgr Coenraets, dans laquelle celui-ci disait que, pendant qu'il faisait, en qualité d'otage, les proclamations qui lui avaient été imposées, on continuait à tirer. Les amis de l'Allemagne traduisirent « on continuait à tirer » par « les civils continuaient à tirer sur les soldats allemands ». Alors que Mgr Coenraets avait simplement fait remarquer qu'il avait entendu des coups de feu — il n'avait pas vu d'où ils partaient —, on voulait lui faire dire qu'il reconnaissait la culpabilité de ses concitoyens. Pour mettre fin à cette fausse interprétation de ses paroles, Mgr Coenraets adressa la lettre suivante au rédacteur du *Nieuwe Limburger Koerier :*

« Très honoré rédacteur,

» Votre numéro du 5 septembre pourrait faire croire à vos lecteurs que, d'après mon témoignage, les bourgeois de Louvain auraient tiré sur les soldats allemands.

» Voulez-vous me permettre de déclarer ici publiquement que je ne savais pas d'où provenaient les coups de feu que j'entendais seulement dans le lointain : ceux-ci n'étaient certainement pas dirigés contre les soldats qui m'accompagnaient.

---

(1) Cette légende avait cours à Aix-la-Chapelle. (*Koelnische Volkszeitung*, 28 octobre 1914).

» Je n'ai pas la moindre connaissance qu'un seul coup de feu ait été tiré par un seul Louvaniste.
» Veuillez agréer, etc.

» (s.) E. Coenraets,
» Vice-recteur de l'Université de Louvain. »

Cette lettre, **datée du 8 septembre,** a été communiquée aussitôt à toute la presse par la légation belge à La Haye. Et **le 14 novembre,** M. Sittart ose venir déclarer devant la commission d'enquête, **sous la foi du serment,** que Mgr Coenraets lui a dit que, pendant qu'il faisait les proclamations, on tira plusieurs coups de feu sur les soldats qui l'accompagnaient.

Annexe 31.

Déposition de Lemaire,
professeur de médecine interne à l'Université de Louvain et chef de clinique à l'hôpital Saint-Pierre.

Louvain, le 14 novembre 1914.

Le 25 août, après-midi, des soldats de la landwehr (je ne connais pas le numéro de leur régiment) furent mis en quartier chez moi. Ils se conduisirent de façon tranquille et convenable. Dans la suite, lorsqu'on sonna l'alarme, ils partirent. Plus tard, dans la soirée, pendant que je soupais avec ma famille, j'entendis dans la rue une violente fusillade. Nous nous réfugiâmes dans la cave. Entre 11 heures et minuit, je sortis de la cave et me rendis au jardin. Là, on tira sur moi plusieurs fois, mais, à cause de l'obscurité, je n'ai pu voir qui tirait. J'avais entendu auparavant un Allemand crier : Louvain est en feu. De mon jardin, j'aperçus, à plusieurs endroits, des lueurs d'incendie. Je n'ai pas vu que des civils tiraient, soit des maisons, soit dans les rues. Presque toutes les maisons de la rue Léopold, habitées par des médecins et des professeurs, sont brûlées.

Le jour suivant, par mesure de prudence, je fis conduire ma famille à l'hôpital par deux soldats allemands. Le jeudi 27 août, on annonça le bombardement et la destruction de la ville. Je me rendis avec ma famille à la campagne. A mon retour, je trouvai ma maison réduite en cendres.

M. le professeur Lemaire est le seul de tous les Louvanistes interrogés par la commission d'enquête dont la déposition soit reproduite dans le Livre Blanc. Est-ce peut-être à cause du certificat de bonne conduite qu'il délivre aux soldats qui s'étaient installés dans sa maison et qui sont partis précipitamment, au moment où on a sonné l'alarme? Sans doute, car le rapport se base sur cette déclaration pour affirmer que les Belges eux-mêmes ont avoué que les troupes allemandes, du 19 au 25 août, se sont conduites d'une manière exemplaire. Nous avons déjà montré, à ce propos, le parti-pris de la commission d'enquête, qui, du fait qu'un habitant déclare n'avoir pas eu à se plaindre de deux ou trois soldats qui n'ont fait que passer quelques instants chez lui, conclut à la correction de l'attitude des troupes pendant toute la première semaine d'occupation! (Chap. II, § 2 *in fine.*)

Pour le reste, la déposition de M. le professeur Lemaire est un réquisitoire contre l'armée allemande; quoique chef de clinique à l'hôpital Saint-Pierre, il fut forcé, lors du prétendu bombardement, de quitter la ville; à son retour, il constata que sa maison, ainsi que celles de ses collègues de la rue Léopold, avaient été détruites par le feu.

Annexe 32.

Procès-verbal de descente judiciaire.

Louvain, le 20 novembre 1914.

Dans une rue perpendiculaire à la rue de Tirlemont, à Louvain, dans les environs de la maison d'arrêt, on a fait les constatations suivantes:

Dans cette rue se trouve, du côté gauche, quand on vient de la rue de Tirlemont, un long mur, haut d'environ 4 mètres. En face de ce mur s'élèvent, en une suite ininterrompue, des maisons à plusieurs étages. Le mur montre des traces nombreuses de coups de fusil. D'après ces traces, qui existent encore aujourd'hui et qui sont bien nettes, ces coups ont, sans aucun doute, été tirés des étages supérieurs des maisons situées en face. On constate en effet, d'après ces traces, que la direction des coups est oblique, de haut en bas.

En utilisant les données bien imprécises du procès-verbal, nous sommes parvenus à établir que le mur en question ne peut être que le mur du jardin du couvent des Collettines (fig. 8). Pourquoi la commission n'indique-t-elle pas la rue, d'une façon exacte, et se sert-elle d'une expression aussi vague que : *Dans une rue perpendiculaire à la rue de Tirlemont, dans les environs de la maison d'arrêt?* Elle est d'autant plus

inexcusable qu'en face du mur dont elle parle, sur une des maisons des prétendus francs-tireurs, se trouve, bien en vue, un écriteau portant l'inscription : Rue Marie-Thérèse.

Le procès-verbal affirme : 1° Que ce mur porte des traces nombreuses de coups de fusil. — C'est faux : **on y voit, en tout, six traces de balles;** 2° Que la direction des coups est oblique, de haut en bas. — C'est faux; à quatre endroits, la brique a éclaté et il est difficile de suivre, d'une manière certaine, la trace de la balle; mais, aux deux autres, il n'y a aucun doute possible : **la direction est oblique, de bas en haut et de droite à gauche.**

Les membres de la commission d'enquête n'ont sans doute pas remarqué que les maisons d'en face, d'où, d'après le procès-verbal, on aurait tiré, portent des traces de balles absolument semblables à celles que l'on constate sur le mur du jardin des Collettines. **On peut affirmer, sans l'ombre d'une hésitation, que les unes et les autres proviennent de coups de feu tirés de la rue, à quelques mètres de là, donc par des soldats allemands.**

La hauteur à laquelle se trouvent les traces de balles suffirait à prouver qu'elles ne peuvent provenir, comme l'affirme le procès-verbal, de coups de feu tirés des étages supérieurs des maisons d'en face; la trace la plus rapprochée du sol en est encore distante de 2 m. 50. Comme les francs-tireurs ne pouvaient avoir pour but que les troupes qui se trouvaient dans la rue, il faudrait donc admettre que, postés aux étages et visant les soldats, ils auraient été assez maladroits pour tirer sur le mur d'en face, à 2 m. 50 de hauteur!

Et voilà toutes les constatations que les membres de la commission d'enquête ont faites à Louvain!!!

Fig. 8. Mur du jardin du couvent des Collettines. (Sur cette partie du mur se voient trois traces de balles ; elles sont indiquées par des croix blanches)

S'ils recherchaient les traces de coups de feu, ils auraient pu relever, à quelque distance de là, dans la rue des Joyeuses-Entrées, des faits bien autrement intéressants. Là, certaines maisons sont littéralement criblées de balles tirées de la rue par les soldats allemands. Nous en donnons un spécimen ci-contre (fig. 9).

Ce procès-verbal est une condamnation éclatante des procédés de la commission d'enquête allemande; sa mauvaise foi, dans le cas présent, ne peut pas un seul instant être mise en doute.

ANNEXE 33.

Déposition de Behnke,

réserviste de la 11e compagnie du régiment d'infanterie de réserve n° 86.

Hagen, le 21 septembre 1914 (1).

Le 25 août, nous arrivâmes, par un train militaire, à la gare de Louvain. Nous entendîmes une violente fusillade, si bien que nous crûmes que nos soldats étaient engagés dans un combat avec des troupes belges. Toutefois, lorsque nous arrivâmes en ville, nous vîmes que des civils tiraient du haut des maisons et des arbres. Nous nous apercûmes que les troupes allemandes livraient contre eux un combat de rues en règle. Nous leur vînmes en aide. Les civils furent invités à quitter les maisons d'où l'on avait tiré. Ces maisons furent ensuite incendiées.

---

(1) Behnke a confirmé sa déposition le 28 novembre 1914.

Dans cette déposition, il n'y a à relever qu'une phrase : « *Nous vîmes que des civils tiraient du haut des maisons et des arbres.* » En fait d'arbres, il n'y a, autour de la gare, que les arbres du boulevard de Diest et du boulevard de Tirlemont. N'est-il pas vraiment absurde de prétendre que les francs-tireurs s'y seraient réfugiés, alors que, au dire du LIVRE BLANC lui-même (Ann. 45), ces boulevards étaient à ce moment remplis de troupes ? D'autre part, comment le témoin a-t-il pu apercevoir ceux qui tiraient des maisons, puisque, au moment où la fusillade éclata, l'obscurité était tombée ?

ANNEXE 34.

Déposition de Josephson,

capitaine-commandant du 2e bataillon du régiment d'infanterie de landwehr n° 53.

Thiescourt, le 29 novembre 1914.

Le 27 août 1914, le 3e bataillon du régiment d'infanterie de landwehr n° 53, se dirigeant de Rotselaer à Louvain, fut chargé d'emmener un transport d'environ 1,000 prisonniers civils; d'abord, la garde en échut à la 9e et à la 12e compagnies du régiment d'infanterie de landwehr n° 53, la première sous mes ordres, la

Fig. 9. Façade d'une maison de la rue des Joyeuses-Entrées.

seconde sous les ordres du capitaine Ernst. Plus tard, comme de nouveaux convois de prisonniers étaient venus s'ajouter aux précédents, des détachements du 1er bataillon du régiment d'infanterie de landwehr n° 53 se joignirent à nous. Parmi les prisonniers se trouvaient un certain nombre d'ecclésiastiques belges; un d'entre eux attira surtout mon attention, parce que, à chaque halte, il allait d'un prisonnier à l'autre et leur parlait avec agitation; je dus l'avoir particulièrement à l'œil. A la gare de Louvain, nous remîmes les prisonniers à un autre détachement, que je ne puis plus désigner d'une façon précise et qui fut préposé à leur garde pendant la nuit. Le lendemain matin, j'entendis raconter, de différents côtés, en particulier par le capitaine Ernst, que le prêtre dont j'ai parlé plus haut avait tiré dans la direction d'une sentinelle sans l'atteindre; ensuite de quoi, il avait été fusillé sur la place devant la gare, probablement sur l'ordre du commandant de place. Le capitaine Ernst a encore vu son cadavre gisant par terre à cet endroit, le lendemain.

Au sujet des événements de Louvain, je puis encore déclarer ce qui suit :

Le 3e bataillon du régiment d'infanterie de landwehr n° 53 entra à Louvain le 25 août, donc le jour de l'attaque, et séjourna encore en ville du 27 août au 1er septembre. Ma compagnie avait pris quartier chez le directeur belge d'un établissement d'enseignement moyen, un homme très tranquille et posé; je m'entre-

tins sérieusement avec lui de l'attaque. Il me raconta que, le jour avant le soulèvement, il était allé se promener dans les environs de Louvain et était entré dans une auberge. Le patron de l'auberge lui avait dit que ce jour-là une troupe d'environ cent jeunes gens, s'entretenant dans les langues les plus diverses, étaient passés devant sa maison, se dirigeant vers Louvain. Ils lui avaient demandé des rafraîchissements et du logement, mais tout cela lui avait paru si peu rassurant qu'il avait enlevé son enseigne pour ne rien avoir à faire avec ces gens-là. Il avait dit au directeur textuellement : « Si ces gens vont à Louvain, il sentira mauvais demain en ville », ce qui voulait dire que le sang coulerait. Le directeur m'expliqua encore que, dans presque toutes les maisons de Louvain, il y avait une chambre à louer pour étudiants. Ces chambres, à ce moment-là, étaient libres par suite des vacances universitaires; mais il était très facile, pour des amis et des connaissances des étudiants ou pour des personnes qui se faisaient passer pour telles, d'avoir accès à ces chambres; le directeur croyait que celles-ci avaient été occupées par les jeunes gens en question. Le fait est que, ayant précédé mon bataillon en compagnie du capitaine Ernst et de l'adjudant de bataillon lieutenant Stegmüller, afin de préparer le logement dans la rue des Joyeuses-Entrées, je remarquai avec étonnement que, dans presque chaque maison, se trouvait un jeune homme, alors que les jeunes gens belges avaient été appelés au service militaire; de plus, les habitants nous demandaient avec instance à n'avoir que des officiers à loger; et, enfin, ils prétendaient qu'il n'y avait place pour les ordonnances que dans les dépendances, mais jamais dans les maisons où logeaient les officiers.

Je devais, avec ma compagnie, assurer le service de garde à la gare; devant celle-ci se trouve une rangée de maisons et, devant ces maisons, une rue qui est séparée de la gare par une clôture en planches. De cette clôture on tirait journellement, une fois l'obscurité venue, sur le poste de garde. Je fis alors évacuer les maisons et plaçai autour d'elles des sentinelles. Ce même jour, je vis moi-même, à la tombée de la nuit, une bande de 50 à 60 civils sortir d'un bois éloigné d'environ 600 à 800 mètres; elle se retira lorsqu'elle aperçut les sentinelles. A partir de ce moment, on cessa de tirer sur le poste de garde.

Le capitaine Josephson fut chargé d'accompagner, le 27 août, de Rotselaer à Louvain, un convoi d'un millier de prisonniers civils; ce groupe était composé, nous le savons, de prêtres et de paysans des villages voisins, arrêtés sous le prétexte habituel qu'on avait tiré, et de Louvanistes qui, étant partis à l'annonce du bombardement, avaient été faits prisonniers près de Rotselaer et ramenés à Louvain sous bonne escorte. Le prêtre, dont parle le témoin, est un vieillard de 72 ans, M. l'abbé Van Bladel, curé de Hérent. Avec un zèle inlassable, le vénérable pasteur prodiguait tout autour de lui les consolations de son ministère et tâchait de ranimer, par quelques bonnes paroles, le courage de ses malheureux paroissiens; son dévoûment le rendit suspect au capitaine Josephson qui dut, dit-il, l'avoir particulièrement à l'œil. Le lendemain, ajoute-t-il, il entendit raconter que ce prêtre avait été fusillé pour avoir tiré sur une sentinelle. Il a ajouté foi à ce racontar sans même se demander comment un prisonnier qui avait été fouillé des pieds à la tête et gardé à vue pendant toute la nuit avait pu se procurer une arme pour attaquer un soldat de garde. Le curé de Hérent, au témoignage de ceux qui ont assisté à ses derniers moments, est mort en martyr. Le vendredi matin, à la suite de tous les mauvais traitements qu'il avait subis, il tomba d'épuisement : deux soldats l'empoignèrent, l'un par les épaules, l'autre par les pieds et, le balançant comme un colis, le jetèrent par-dessus la petite balustrade qui borde le square Van de Weyer. Le pauvre prêtre se redressa brusquement, et, avant de tomber sous les balles de ses bourreaux, il leur cria, de toutes les forces qui lui restaient : *Bandieten! Lafaards! Brandstichters! Moordenaars!* « Bandits! Lâches! Incendiaires! Meurtriers! »

Josephson raconte une histoire d'après laquelle le directeur d'un établissement d'enseignement moyen (lequel ?) lui aurait confié que, aux dires d'un patron d'auberge, un groupe d'environ cent jeunes gens, s'entretenant dans les langues les plus diverses (ce n'étaient donc pas des Belges!) étaient arrivés à Louvain le jour de la révolte. Si ce directeur a réellement tenu les propos que lui prête le témoin, on ne peut en tirer qu'une conclusion : c'est qu'il a dû bien s'amuser aux dépens de son hôte.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut (§ 5, II), avant de prétendre que les jeunes gens qu'il a vu au moment de prendre quartier dans la rue des Joyeuses-Entrées étaient des étrangers à la ville, Josephson aurait dû connaître la loi militaire belge et s'assurer que les jeunes gens en question n'avaient pas leur domicile légal dans cette rue.

Les habitants, dit le témoin, insistaient pour n'avoir que des officiers à loger et voulaient installer les ordonnances dans les dépendances. Voudrait-il insinuer par là que les Louvanistes avaient l'intention d'attirer les officiers dans des guet-apens et, suivant les contes horribles répandus en Allemagne, cherchaient une occasion propice pour leur couper la gorge ou leur crever les yeux ? Josephson appartient sans doute à cette catégorie d'officiers poltrons qui n'osaient même pas parler à une femme sans lui braquer un revolver sur la poitrine !

D'après la plupart des témoignages du Livre Blanc, les francs-tireurs louvanistes étaient intrépides, téméraires même; pendant que les troupes remplissaient les rues et les boulevards, ils se promenaient sur les toits des maisons et grimpaient sur les arbres. Au contraire, ceux que le témoin a vus étaient des timides; cinquante à soixante d'entre eux, ayant aperçu, à 600 ou 800 mètres de distance, des sentinelles allemandes, se sont empressés de s'enfuir dans le bois d'où ils étaient sortis et n'ont plus reparu !

La déposition du capitaine Josephson fait l'effet du récit d'un enfant, dont l'imagination a été excitée par la lecture d'histoires de brigands et qui tremble au moindre bruit, croyant toujours avoir devant lui les sinistres bandits dont il a lu les exploits.

ANNEXE 35.

Déposition de Hoos,
soldat de la 2e compagnie du régiment de landwehr n° 55.

Clèves, le 9 octobre 1914.

Le 25 août, nous entrâmes à Louvain et nous prîmes part au combat de rues. Le 26 août, au matin, en visitant les habitations à la recherche des blessés, nous trouvâmes dans la cave d'une maison le cadavre d'un soldat de notre régiment dont je ne connais pas le nom. Son ventre avait été ouvert au moyen d'un instrument tranchant, au point que ses entrailles sortaient. Nous n'avons pas constaté si le cadavre portait d'autres blessures. D'après moi, le ventre n'avait pu être ouvert qu'au moyen d'un couteau très aiguisé.

Le soldat Hoos a pris part le 25 août au combat de rues. Où? Qu'a-t-il vu? Qu'a-t-il fait pendant toute la nuit? Autant de questions que le juge aurait pu très utilement lui poser.

Le 26, il a trouvé dans **une** cave le cadavre d'**un** soldat allemand dont le ventre avait été ouvert au moyen d'un instrument tranchant. — Quel est le juge qui oserait condamner un accusé sur un tel témoignage? La commission d'enquête, elle, n'hésite pas un instant : cette accusation, si vague soit-elle, lui suffit; et même, en raison sans doute de l'horreur qu'elle relate, elle lui accorde une importance toute particulière; en effet, le soldat Hoos est le seul témoin qui partage, avec le général von Boehn, l'honneur d'être cité au cours de l'exposé général des faits. Cette attitude montre bien l'inanité des preuves sur lesquelles la commission d'enquête se base pour établir les crimes des Louvanistes.

Si le fait rapporté par Hoos était exact, les autorités en auraient certainement été averties; or, ni le commandant, ni les adjudants, ni aucun autre témoin ne fait la moindre allusion à cette lugubre trouvaille.

Faisons encore remarquer que, le mercredi 26, lorsque les soldats allemands pénétraient dans les maisons, ce n'était pas pour y chercher les blessés, mais bien au contraire pour arrêter les habitants et les soumettre à toutes les tortures dont nous avons parlé plus haut (Chap. II, § 4, A).

ANNEXE 36.

1. — **Déposition de Oldenburg,**
étudiant en droit, actuellement sous-officier de la 3e compagnie d' « Ersatz » du bataillon de dépôt n° 162.

Lübeck, le 8 mars 1915.

Le 25 août, entre 8 et 9 heures du soir, notre régiment entra à Louvain, en ordre de marche. Le drapeau de notre bataillon se trouvait à la tête de notre compagnie. Il faisait déjà obscur. Contrairement aux endroits que nous avions traversés la nuit précédente, des réverbères étaient allumés, et en si grand nombre que le fait nous frappa. Sur les portes des maisons se trouvaient des Belges en civil qui se tenaient tranquilles et ne paraissaient pas malveillants. Je n'ai pas vu de fenêtres éclairées. Nous avions marché environ pendant dix minutes dans Louvain lorsque tout à coup on fit une halte. Deux ou trois minutes après, peut-être même encore plus tôt, on tira subitement sur nous des maisons situées à droite et à gauche. J'ai aperçu aussi la flamme de plusieurs coups partis des maisons les plus rapprochées de moi. J'ai vu, en outre, tomber des bombes d'une maison. L'une toucha terre à environ dix mètres de moi et explosa avec un bruit violent. Je ne sais pas si quelqu'un a été atteint. Je puis désigner d'une façon précise la maison d'où la bombe a été lancée. Elle était située du côté gauche, près du second réverbère placé au-delà de la première rue latérale ou de la première impasse.

Lorsque la bombe tomba, aucun coup n'avait encore été tiré de notre côté. D'abord, on commanda : « Demi-tour, marche ». Mais, ensuite, lorsque nous eûmes fait demi-tour, on nous cria de derrière que nous devions tirer sur les maisons. Là-dessus, nous nous mîmes à tirer sur les façades des deux côtés de la rue. Dans quelle mesure on a riposté au feu, je ne puis le dire, car la confusion et le vacarme étaient trop grands. De plus, l'obscurité devint bientôt complète, car nous tirions sur les réverbères et les mettions en pièces de façon à n'offrir aucun but à l'ennemi. Cette fusillade peut avoir duré une bonne heure. Pendant qu'on tirait, je vis un soldat tomber à mes côtés. Je fus alors écrasé par un véhicule et perdis connaissance. Lorsque je revins à moi, la fusillade continuait toujours. Je me traînai jusqu'au mur voisin et fus alors emporté dans une automobile à l'ambulance.

A lire cette déposition, on serait tenté de croire qu'Oldenburg a voulu tourner en ridicule l'imprécision des témoignages contenus dans le LIVRE BLANC. « J'ai vu, dit-il, tomber une bombe d'une maison que je peux désigner **de façon précise** *(genau bezeichnen)* : elle était située du côté gauche, près du second réverbère placé au-delà de la première rue latérale ou de la première impasse. » Notons que le témoin ne

désigne en aucune façon l'endroit où il se trouve. Tout ce qu'on sait, c'est qu'après être entré en ville — de quel côté, on l'ignore — il a marché pendant dix minutes. Et voilà des indications que le témoin — et la commission d'enquête après lui — ose qualifier de précises!!!

Oldenburg a vu un grand nombre de réverbères allumés. Comment concilier cette déclaration avec les affirmations d'autres témoins (Ann. 2, 18), d'après lesquelles l'obscurité la plus complète régnait dans les rues? Si l'éclairage public ne fonctionnait plus à certains endroits, ce n'était pas, comme l'insinue la commission d'enquête, parce que les francs-tireurs avaient voulu plonger la ville dans les ténèbres, mais parce que les soldats allemands eux-mêmes, comme l'avoue Oldenburg, avaient mis les réverbères en pièces.

En comparant cette déposition avec celle du témoin suivant qui appartenait au même régiment, on peut conclure que les scènes qu'elle relate se sont déroulées dans la rue des Joyeuses-Entrées. A cet endroit, surtout dans la partie qui aboutit au boulevard de Tirlemont, la fusillade fut particulièrement violente : les façades de certaines maisons sont vraiment déchiquetées par les balles (fig. 9). Or, on ne constate pas une seule trace de coup de feu qui aurait été tiré des étages des maisons dans la direction de la rue. Deux habitants furent atteints mortellement: Mme Verleysen et M. Verhaegen; plusieurs autres furent blessés. Si le nombre des victimes n'a pas été plus considérable, c'est parce que la plupart des habitants de la rue, dès les premiers coups de feu, se réfugièrent dans leurs caves.

Retenons encore de la déposition d'Oldenburg que, à la rue des Joyeuses-Entrées, comme partout ailleurs, la panique s'empara des troupes.

---

2. — **Déposition de Hoehne,**

marchand d'objets d'art, actuellement caporal de la 4e compagnie du bataillon d'« Ersatz » n° 162.

Lübeck, le 8 mars 1915.

Le 25 août, vers 8 heures du soir, notre régiment entra à Louvain, en ordre de marche. En tête marchait la première compagnie, puis venait la seconde, à laquelle j'appartenais. Il faisait déjà obscur. Les réverbères étaient allumés. Dans le faubourg dans lequel nous sommes passés avant d'entrer en ville, quelques fenêtres étaient éclairées. Des personnes, portant des habits civils, nous offrirent de l'eau; cependant, nous n'en bûmes pas, parce qu'un officier nous avait mis en garde. Les civils se tenaient tranquilles et ne paraissaient pas malveillants.

Nous traversâmes le pont du chemin de fer et entrâmes en ville tout droit. La rue faisait un coude à un endroit où se trouvait une petite place occupée par des automobiles. Ayant dépassé ce coude, nous continuâmes notre route, droit devant nous. Jusque-là, rien de spécial ne se passa, sauf qu'à l'intérieur de la ville nous ne vîmes aucun civil. Dans cette partie de la rue, les fenêtres du rez-de-chaussée étaient fermées au moyen de volets. Les fenêtres des étages supérieurs étaient ouvertes. Je ne remarquai ce fait que lorsqu'on tira sur nous. A peine notre compagnie avait-elle dépassé le coude de la rue, qu'on tira un coup de feu, suivi aussitôt d'une violente fusillade. Je vis la flamme de plusieurs coups tirés des étages supérieurs et remarquai que les balles, en rebondissant sur les pavés, faisaient jaillir des étincelles. Tout au commencement de la fusillade, deux hommes tombèrent derrière moi; l'un d'entre eux était le caporal Wiessner; il s'assit sur le trottoir; l'autre soldat resta étendu sur le pavé, la face contre terre. Nous nous divisâmes en deux groupes, chacun occupant un trottoir, et nous nous mîmes à tirer dans la direction des étages supérieurs. Pendant cette fusillade, je vis encore tomber un autre soldat. En attendant, nous avions tiré sur les réverbères et les avions mis en pièces, si bien qu'on n'y voyait plus. Je ne puis dire combien de temps a duré la fusillade. Après un certain temps, on nous communiqua l'ordre de cesser le feu. Comme nous voulions nous rassembler, on commença à tirer aussi des fenêtres du rez-de-chaussée. Je fus atteint par une décharge de plombs; le coup avait été tiré directement à travers la vitre d'une fenêtre du rez-de-chaussée. Les plombs se logèrent dans mon havresac et dans mon manteau. Un camarade qui se retourna vers cette fenêtre tomba aussitôt, atteint, je crois, d'un coup à la tête.

Nous nous mîmes à tirer aussi dans les fenêtres du rez-de-chaussée et nous arrachâmes certains volets. Je pénétrai dans la maison d'où le coup dirigé sur moi était parti, en compagnie de quelques camarades qui avaient enfoncé la porte. Malgré nos recherches, nous ne trouvâmes personne dans la maison; mais dans la chambre, d'où le coup était parti, se trouvait sur la table une lampe à pétrole renversée et fumant encore.

Lorsque la fusillade se fut calmée, on sonna le rappel; j'entendis seulement le signal de notre compagnie. Nous nous rassemblâmes devant un café, à un coin de rue; on tira sur nous d'une fenêtre voisine; au bruit des détonations, on entendait que c'étaient des coups de revolver. Après nous être réunis, nous voulions revenir sur nos pas, en rangs serrés, lorsqu'on recommença à tirer des maisons. La plus grande partie d'entre nous continuèrent leur marche en arrière; avec quatre autres soldats, je fis demi-tour et repris l'ancienne direction. En chemin, nous vîmes plus d'une demi-douzaine de soldats blessés étendus dans la rue. Deux hommes étaient couchés, l'un à côté, l'autre sous le corps d'un cheval qui avait été atteint d'une balle. L'un d'eux parvint à se retirer lui-même; j'éloignai l'autre du cheval, mais je l'abandonnai, car il était mort. En ce faisant, je fus atteint au genou d'un coup de pied de cheval. Nous rencontrâmes plus tard le gros de notre bataillon aux environs du pont du chemin de fer, dans la rue qui relie directement le pont à l'entrée de la ville. Là, les troupes furent remises en ordre et chargées de faire des per-

quisitions dans les maisons. Peu auparavant, une femme, ayant un enfant sur les bras et deux autres enfants à ses côtés, passa au milieu du rassemblement des soldats. On ne lui fit aucun mal; sans l'inquiéter, on la laissa entrer en ville.

Avant d'arriver à Louvain, les officiers excitaient déjà l'imagination de leurs troupes : ils leur recommandaient de ne pas boire l'eau qui leur était présentée par les habitants, sous prétexte sans doute qu'elle devait être empoisonnée.

Le témoin, en entrant en ville — d'après les indications bien imprécises qu'il donne, ce devait être par la rue des Joyeuses-Entrées — s'étonne de ne voir aucun civil. C'est louche! Cela sent la conspiration! Il faut être sur ses gardes! Or, s'il n'y avait personne en rue à ce moment, c'est tout simplement parce que, d'après les ordres de la Kommandantur, les habitants devaient, sous peine d'être fusillés, être rentrés à 8 heures du soir.

Hoehne prit part à l'action; il explique que les soldats se divisèrent en deux groupes, chacun occupant un trottoir, et se mirent à tirer dans la direction des étages supérieurs. Ils avaient entendu des coups de feu et, immédiatement, prévenus comme ils l'étaient, ils avaient cru à une attaque de francs-tireurs. Or, les ennemis contre lesquels ils s'acharnaient n'existaient que dans leur imagination, et les soldats allemands étaient seuls à tirailler dans tous les sens. Cela résulte de la déposition même du témoin. En effet, lorsque, dit-il, on recommença à tirer des maisons, le gros des troupes fit demi-tour en arrière, tandis que lui et quatre de ses camarades continuèrent leur chemin. Chose étonnante, plus aucun coup de feu ne se fit entendre : les francs-tireurs étaient partis en même temps que les troupes! Ces cinq soldats purent se promener à l'aise dans la rue; il ne leur arriva aucun mal, sauf que le témoin fut atteint au genou d'un coup de pied de cheval.

Lorsque les troupes furent remises en ordre à quelque distance de là, on ordonna de faire des perquisitions dans les maisons. Hoehne ne dit pas ce qu'on y a trouvé.

Enfin, il cite, comme un fait extraordinaire, semble-t-il, qu'une femme, accompagnée de ses enfants, ait pu passer à côté d'un rassemblement de soldats sans être inquiétée. C'est en se basant sur des témoignages de cette nature que la commission d'enquête déclare que les femmes et les enfants ont été protégés dans la plus large mesure.

ANNEXE 37.

1. — Déposition de Kruse,

ff. d'officier de la 3e compagnie du bataillon d'« Ersatz » du régiment d'infanterie de réserve n° 75.

Brême, le 10 janvier 1915.

Le 25 août 1914, vers 8 heures du soir, le 3e bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75 entra en gare de Louvain. A environ 300 mètres de la gare, on commença tout à coup à tirer sur notre train des deux côtés du talus du chemin de fer. J'entendais que les balles crépitaient contre le wagon. Le train s'arrêta et on donna l'ordre de descendre. Je commandai à mes hommes de se déployer en tirailleurs sur les voies et de répondre au feu. Trois ou quatre minutes après, je fus atteint à la cuisse droite par une décharge de plombs. Je me fis panser; à partir de ce moment, je n'ai plus pris une part directe aux événements. Après dix minutes à peine, la fusillade cessa tout-à-coup. On rassembla les compagnies. Dans l'obscurité, on ne voyait que les flammes des coups de feu. La plupart venaient d'en haut, si bien qu'on doit admettre qu'ils partaient des fenêtres, des toits et des arbres; mais je n'ai pas vu les personnes qui tiraient. Environ une heure et demie plus tard, de la gare où j'avais été transporté, j'entendis encore une fusillade violente, mais qui cessa immédiatement.

Cette déposition vient à l'appui de ce que nous avons dit au sujet des faits qui se sont passés à la place de la Station (§ 3, G). Au moment où la fusillade faisait rage, un train, transportant le 3e bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75, entra en gare; il fut accueilli par des coups de feu. Kruse n'a pas vu les personnes qui tiraient; comme les voies situées en contre-bas de la route sont séparées, d'un côté, du boulevard de Tirlemont, de l'autre, de la rue du Chemin de fer, par des talus assez élevés, le témoin a pu croire que les coups de feu partaient des maisons et que le train était attaqué par des francs-tireurs. Comment ne s'est-il pas demandé pourquoi, au bout de dix minutes, la fusillade ayant cessé tout à coup, les compagnies purent, sans être inquiétées, se rassembler et gagner les bâtiments de la gare? L'explication, nous l'avons vu, est bien simple : les soldats postés des deux côtés du chemin de fer, crurent à l'arrivée d'un train ennemi; ils tirèrent dans sa direction; des voies, les troupes nouvellement arrivées, répondirent au feu; après quelques moments, on s'aperçut de la méprise; les officiers ordonnèrent de cesser le feu et le calme revint. Les francs-tireurs louvanistes étaient, ici encore... des soldats allemands.

---

2. — Déposition de Hilmer,

Feldwebel de la 3e compagnie du régiment d'infanterie de réserve n° 215.

Brême, le 10 janvier 1915.

Au moment où le train transportant le troisième bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75 entra en gare de Louvain le 25 août 1914, vers 8 heures du soir, on tira tout à coup sur nous, de droite et de gauche, lorsque nous nous trouvions encore à 300 ou 400 mètres de la gare. Dans mon compartiment, les vitres volèrent aussitôt en éclats. Nous descendîmes et nous mîmes à répondre au feu. On ne voyait pas l'ennemi, car il faisait déjà tout à fait obscur. Nous apercevions seulement les flammes des coups de feu. Nous crûmes qu'ils étaient tirés des maisons situées des deux côtés de la voie. Dans ce combat, cinq hommes de ma compagnie furent blessés. J'ai moi-même constaté que, en partie, les blessures provenaient de plombs. Après dix minutes environ, le feu cessa, puis recommença bientôt. Ce ne fut que lorsque nous eûmes fait éteindre les lumières qui éclairaient les voies que le feu cessa tout à coup. Les compagnies se rassemblèrent dans la direction de la gare, déposèrent leurs bagages et reçurent l'ordre d'incendier les maisons d'où l'on avait tiré, après avoir, au préalable, fait une perquisition. On nous recommanda expressément de ne pas faire le moindre mal aux femmes et aux enfants. Ma compagnie, par petits groupes, pénétra dans le pâté de maisons qui lui avait été assigné. Le capitaine Brinckmann et moi, nous pénétrâmes dans un café situé obliquement à la façade de la gare. Nous y trouvâmes derrière le comptoir un garçon de café qui avait à côté de lui un fusil et des munitions. Il fut aussitôt conduit par quelques soldats devant le commandant de la gare. Nous continuâmes alors nos perquisitions. Plusieurs civils furent emmenés par mes hommes; après avoir été jugés par le commandant, ils furent fusillés sur la place devant la gare. Suivant l'ordre qui m'avait été donné, j'ai moi-même coopéré à l'incendie de plusieurs maisons, après m'être assuré chaque fois qu'il n'y avait plus personne à l'intérieur. Vers 11 heures, ce travail était achevé et la compagnie retourna à la gare, devant laquelle étaient étendus environ quinze habitants fusillés. Il y avait là aussi deux prêtres qui devaient servir d'otages. J'entendis qu'une patrouille annonçait que, dans une église, on avait trouvé des habitants porteurs de fusils et de munitions. Pendant la nuit, il ne fallut pas penser à dormir, car on entendait continuellement en ville les explosions des bombes et des munitions qui étaient gardées en dépôt dans les maisons qui brûlaient. On croyait assister à un feu violent d'artillerie. Le 26 août, au matin, on sonna de nouveau l'alarme pour notre compagnie, car, en ville, on avait tiré sur des bagages. Nous nous engageâmes dans une rue voisine, distante d'environ cinq minutes de la station. On y tira sur nous, apparemment avec des fusils de chasse. Nous pénétrâmes dans les maisons et fîmes prisonniers plusieurs civils dont les allures nous avaient paru suspectes. Les maisons d'où l'on avait tiré furent mises en feu. Vers 11 heures, la compagnie revint à la gare. L'après-midi, vers 2 heures, je me trouvais avec un Vizefeldwebel près de la statue qui se dresse devant la gare, lorsque, tout à coup, on ouvrit sur nous un feu violent. Immédiatement après, cinq chevaux sans cavaliers, venant de la rue d'où les coups étaient partis, arrivèrent vers nous au galop. Comme il a été établi plus tard, c'étaient des chevaux de gendarmes dont les cavaliers avaient été abattus en ville. On prit alors la mesure suivante et on la fit connaître dans toute la ville au son de la cloche et du tambour : chaque compagnie qui entrait en ville devait se faire précéder d'un certain nombre d'otages. Ceux-ci devaient être fusillés aussitôt que des coups de feu partiraient des maisons. Parmi les otages qui avaient été saisis à la gare se trouvaient des prêtres et des employés du gouvernement. Malgré ces mesures, les habitants recommencèrent à tirer pendant la soirée et la nuit suivante. La matinée du 27 se passa pour ma compagnie sans incident particulier, car nous avions grand besoin de repos. Ce n'est que l'après-midi que nous reprîmes notre service. Comme on ne parvenait pas à rétablir le calme en ville à l'aide des otages, on donna l'ordre d'arrêter tous les hommes de 17 à 50 ans. Lecture de cet ordre fut faite partout par un lieutenant. J'ai exécuté cette mesure avec l'aide d'un détachement de 80 soldats. Nous devions extraire les habitants de toutes les maisons. Après un travail de trois heures, je ramenai à la gare de 200 à 300 personnes. Tout habitant qui était trouvé porteur d'armes ou de munitions était fusillé; il y en eut de nouveau 15 à 20. On fit savoir aux autres que, si l'on tirait encore pendant la nuit, ils seraient placés tous ensemble devant une mitrailleuse. Ce procédé réussit, car la nuit suivante se passa tout à fait tranquillement. Mais à peine avions-nous, le lendemain matin, relâché les prisonniers, que la fusillade recommença. Notre compagnie prit des otages et entra en ville; on tira encore plusieurs fois sur nous. De nouveau, nous dûmes incendier quelques maisons. A ce moment, j'ai vu de mes propres yeux que, d'une fenêtre très élevée, un civil tirait sur le capitaine Brinckmann; j'ai entendu la balle rebondir sur le pavé. Le capitaine ordonna aussitôt de mettre le feu à la maison. De là, nous nous dirigeâmes vers un couvent bâti sur une colline. Le bruit courait qu'on avait aussi tiré de ce couvent; cependant, nous n'y trouvâmes ni habitants, ni armes, ni munitions. Mais, aussitôt après, nous entendîmes de nouveau des appels au secours de la chaussée qui passe au pied du couvent; nous revînmes en hâte sur nos pas, et dûmes protéger une colonne du train qu'on avait attaquée à coups de feu. Nous incendiâmes de nouveau quelques maisons. L'ordre fut alors donné à tous les habitants de Louvain de quitter la ville, car celle-ci devait être bombardée. Le bombardement eut lieu entre 1 et 3 heures de l'après-midi, pendant que notre bataillon se trouvait à la gare. J'ai moi-même observé que les obus ne tombaient que dans les quartiers de la ville dans lesquels les attaques s'étaient produites.

Ce témoin, le seul qui essaye de détailler, jour par jour, les événements auxquels il prit part, commet, au sujet de la succession des faits, des erreurs manifestes. L'arrestation en masse des prétendus francs-tireurs eut lieu, non le 27, mais le 26, c'est-à-dire le second jour des troubles, et c'est le 27, et non le 28, que la population fut chassée et la ville bombardée (!).

Hilmer faisait partie du 3e bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75 (1) qui, à son arrivée en gare de Louvain, fut reçu, à coups de feu, par les soldats postés des deux côtés du chemin de fer. La méprise dissipée, les compagnies se rassemblèrent, se rendirent à la gare où elles déposèrent leurs bagages et se mirent en devoir d'arrêter les habitants et d'incendier les maisons d'où l'on avait tiré. Le témoin a participé à ces représailles, mais, comme s'il avait honte des horreurs qu'il a commises, il fait remarquer, à plusieurs endroits, qu'il a agi par ordre; il semble vouloir dégager sa responsabilité. Au cours des perquisitions, il a trouvé, dit-il, un garçon de café, en possession d'un fusil et de munitions. Il ne peut s'agir que de Van de Venne, Alphonse, le seul garçon de café tué à la place de la Station; nous pouvons certifier que cette malheureuse victime n'avait ni fusil, ni cartouches.

Les autres accusations portées contre les Louvanistes sont tellement imprécises qu'il est impossible d'y répondre directement; toutefois, l'impression d'invraisemblance qui s'en dégage suffit à en démontrer la fausseté. Ainsi, le témoin raconte que le mercredi 26 août après-midi, il se trouvait sur la place de la Station, devant la statue de Van de Weyer, lorsque, d'une rue, on ouvrit sur lui un feu violent. Or, au même moment, la place était remplie de groupes d'habitants qui avaient été extraits de leurs maisons, fouillés et faits prisonniers. De quelle rue a-t-on tiré? Qui a tiré? Qu'a-t-on fait pour saisir les coupables? Nous ne le savons pas. — Voici encore une autre accusation : « J'ai vu, dit Hilmer, de mes propres yeux que, d'une fenêtre très élevée (de quelle maison?) un civil tirait sur le capitaine Brinckmann; j'ai entendu la balle rebondir sur le pavé. » Pour répondre à cette attaque, que fait le capitaine? Il ordonne immédiatement de mettre le feu à la maison. Et le civil, qu'est-il devenu?

Retenons la déclaration du témoin d'après laquelle on menaça de placer tous les prisonniers devant une mitrailleuse, si l'on continuait à tirer en ville. A Louvain, cette menaçe ne fut pas exécutée; il n'en fut pas de même à Tamines et à Dinant, où des centaines de civils, hommes, femmes et enfants, furent fauchés par le feu des mitrailleuses.

Nous savons aussi, par cette déposition, que, pour exciter les soldats, on faisait courir les bruits les plus fantaisistes. On disait qu'on avait trouvé, dans une église, des habitants armés et qu'on avait tiré d'un couvent bâti sur une colline. Ces deux accusations sont également fausses (Chap. II, § 5, I et Ann. 1). Il est vrai que le témoin reconnaît que, au cours de la perquisition pratiquée dans le couvent, il ne trouva ni habitants, ni armes, ni munitions.

Hilmer termine par une affirmation qui prouve son évidente mauvaise foi. Il a observé, dit-il, que les obus tombaient dans les quartiers de la ville dans lesquels les attaques s'étaient produites. C'est la déclaration d'un halluciné ou d'un parjure; comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, le bombardement ne fut qu'une comédie; c'est de la main des soldats que le feu fut mis aux maisons et aux monuments publics.

---

3. — Déposition de Westerkamp.

soldat de la compagnie des blessés du bataillon d'« Ersatz » du régiment d'infanterie de réserve n° 75.

Brême, le 10 janvier 1915.

J'étais arrivé à Louvain le 25 août, à 11 heures du matin, avec le 2e bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 75. Pendant que nous prenions notre repas, préparé par les cuisines de campagne dans le quartier de la ville situé du côté du faubourg de Hérent, nous remarquâmes déjà que beaucoup de jeunes gens vigoureux remplissaient les rues et se parlaient à l'oreille. A Hérent, je fus adjoint aux bagages, parce que je souffrais des pieds; mon bataillon continua sa marche en avant. J'étais en train de puiser de l'eau à une fontaine, lorsque, tout à coup, on se mit à tirer de tous côtés sur les bagages. Ceux-ci avaient déjà fait demi-tour; il était impossible de tenir les chevaux qui partirent à fond de train dans la direction de Louvain. Comme il ne faisait pas plus rassurant en ville, d'après ce que nous dirent quelques traînards, nous voulûmes nous rendre — en passant par la gare — jusqu'au village voisin pour y passer la nuit. Nous arrivâmes jusqu'à environ cinquante mètres au delà de la gare; nous ne pûmes continuer notre route, parce que la roue d'un chariot s'était brisée. A peine le chariot s'était-il arrêté dans la rue, tout à fait obscure, qu'on commença à tirer sur nous aussi bien des maisons situées des deux côtés de la voie que des taillis qui garnissaient les talus du chemin de fer. Le soldat qui était assis à côté de moi sur le chariot fut atteint de suite d'un coup de feu au pied. Nous descendîmes et cherchâmes à nous mettre à l'abri. A ce moment, un civil sortit d'une maison et courut vers moi, le revolver au poing. Je l'abattis immédiatement d'un coup de fusil. Aussitôt une grenade à main éclata à 7 ou 8 mètres de moi et fracassa un cheval. Deux camarades et moi, nous cherchâmes un refuge dans l'entrée d'une maison, d'où nous réussîmes à atteindre un hangar à marchandises. A ce moment — c'était vers 8 heures du soir — arriva le troisième bataillon; nous nous

(1) Dans la suite, Hilmer quitta ce régiment et passa au régiment d'infanterie de réserve n° 215.

joignîmes à lui. Pendant la nuit, on ne cessa de tirer. Les maisons tout autour de la gare étaient en flammes. De l'hôtel du Nord on a même tiré avec une mitrailleuse, comme on a pu s'en convaincre en entendant la régularité des coups de feu. Le lendemain matin, je constatai que cinq chevaux des bagages étaient tués. Je restai jusqu'au 26, à 11 heures, devant la gare; de là, je vis que quarante personnes environ furent interrogées par un officier et qu'à peu près la moitié d'entre elles furent fusillées. On amena aussi deux prêtres, dont l'un déclara qu'il était Allemand et qu'il n'avait pas tiré. Mais j'appris plus tard que l'on avait cependant trouvé sur lui un browning. Je vis aussi passer un soldat du régiment n° 162 ou 163 porté sur un brancard. Il gémissait terriblement. J'appris qu'au cours d'une patrouille en ville il avait été surpris par plusieurs habitants et que ceux-ci lui avaient fait subir une odieuse mutilation; j'ai su plus tard que ce soldat était mort des suites de ses blessures. Un Belge, qui me parla en allemand, m'expliqua que tous ces malheurs auraient été évités si le clergé, du haut de la chaire, n'avait déclaré qu'en tirant sur les Allemands, on assurait son salut éternel. L'après-midi du même jour, nous suivîmes les troupes avec les bagages, après que nous eûmes reçu de nouveaux chevaux. Du village de Hérent, nous ne trouvâmes plus qu'un monceau de ruines. Trois jours après, je rencontrai le lieutenant Foerster (actuellement de la quatrième compagnie du régiment d'infanterie de réserve n° 75). Il me raconta qu'on avait fait subir des mutilations révoltantes à des soldats allemands et qu'on s'était livré sur eux à des actes de sadisme vraiment incroyables (1).

Le soldat Westerkamp accuse les Louvanistes des crimes les plus épouvantables, commis avec des raffinements de sauvagerie sadique tels qu'on ne s'attendrait pas à les rencontrer chez les peuplades les plus sauvages. Et sur quoi reposent ces accusations ? Sur des racontars, sur des on-dit qui ne peuvent être contrôlés. **Nous livrons à l'appréciation des consciences droites la conduite de la commission d'enquête allemande qui, non seulement accueille avec bienveillance ces propos de corps de garde, mais qui les reprend à son propre compte et les présente, dans son rapport, comme des faits parfaitement établis. C'est, semble-t-il, en raison des monstruosités qu'elles contiennent, que les dépositions lui paraissent intéressantes, si vagues, si imprécises, si invraisemblables soient-elles.** Ce qu'elle dit, sans le moindre preuve, de la commission d'enquête belge, nous pouvons, en nous basant sur des faits précis et incontestables, le retourner contre elle : « C'est pour faire sensation que la commission reproduit des dépositions recueillies à la hâte, sans aucun souci de vérité ni de justice. »

Le reste de la déposition de Westerkamp ne présente qu'un médiocre intérêt. Il a vu des jeunes gens qui se parlaient à l'oreille. Pour lui, et pour la commission d'enquête, c'est une preuve irréfutable du complot. Dès les premiers coups de feu — tirés par qui ? on ne le sait pas — une panique se produisit; les chevaux s'emballèrent et le chariot qui portait Westerkamp rentra en ville à fond de train. A peine eut-il dépassé la gare d'une cinquantaine de mètres qu'il dut s'arrêter, par suite du bris d'une roue. Survint alors la fusillade entre les soldats postés sur le boulevard de Tirlemont et ceux qui arrivaient par le train. Le témoin se sauva et chercha à se mettre à l'abri. Un civil, dit-il, sortit d'une maison et courut vers lui, le revolver au poing. Singulier franc-tireur qui quitte son refuge et se précipite, tout seul, dans la rue qui, à ce moment, était remplie de soldats !

Est-il besoin de relever la stupidité du reproche fait aux prêtres d'avoir déclaré, du haut de la chaire, que, en tirant sur les Allemands, on assurait son salut éternel ? La déposition suivante nous donnera l'occasion de parler des accusations lancées contre le clergé.

ANNEXE 38.

Déposition de Gruner, commerçant à Hambourg.

Altona, le 1er mars 1915.

Lors de la mobilisation, j'ai contracté un engagement volontaire; je suis entré en campagne avec l'état-major du IXe corps d'armée de réserve en qualité de conducteur d'automobile. Le 25 août, au soir, nous arrivâmes à Louvain. Comme on annonçait une sortie d'Anvers, les troupes allemandes qui se trouvaient à Louvain quittèrent la ville et, comme je le crois, furent opposées à l'attaque. Les bagages, y compris mon automobile, restèrent sur la place dans le voisinage immédiat de laquelle se trouve l'hôtel Métropole. Sur l'ordre du capitaine de cavalerie von Esmarch, je rejoignis en automobile les troupes qui s'en allaient et ramenai une compagnie pour protéger l'état-major qui s'était installé sur la place dont je viens de parler. Il était 8 heures du soir, lorsque je vis une fusée verte s'élever au-dessus de la ville. Au même moment, on commença à tirer des maisons entourant la place. J'entendis aussi le tac-tac régulier des mitrailleuses. Un certain nombre d'entre nous furent grièvement blessés. Les soldats allemands tirèrent à leur tour et réussirent à faire taire le feu des habitants. Les maisons d'où l'on avait tiré furent incendiées. J'eus l'impression qu'il s'agissait d'une attaque préparée méthodiquement. Jusque-là, la population nous avait traités avec la plus grande amabilité et les plus grandes prévenances.

(1) Le texte allemand contient ici des précisions répugnantes qu'une plume honnête doit se refuser à traduire.

Lorsque l'attaque fut maîtrisée à l'intérieur de la ville, les troupes qui s'y trouvaient furent conduites à la gare. Jusque-là, je n'avais rien constaté concernant la participation de prêtres belges à la révolte. Pendant que je me rendais à la gare, j'aperçus un homme en costume de prêtre, ayant une physionomie ecclésiastique à ne pas s'y tromper et coiffé d'un chapeau à larges bords, entouré de deux cordons; il indiquait à quelques détachements un chemin déterminé. Moi-même, suivant le chariot qui me précédait, je pris une autre route. Ainsi qu'on me l'a dit plus tard, les troupes qui avaient suivi les indications du prêtre avaient été conduites dans un cul-de-sac et, là, avaient été assaillies par les habitants qui tiraient des maisons.

Arrivé à la gare, j'appris que, là aussi, la population civile avait, des maisons environnantes, tiré sur les troupes allemandes; mais l'attaque avait été maîtrisée. Là, comme dans toute la ville, des maisons flambaient. On conduisit à la gare tous les bourgeois qui avaient été arrêtés. On leur fit subir un interrogatoire; ceux dont la faute fut établie, furent fusillés d'après les lois de la guerre. J'ai servi moi-même d'interprète dans une partie des interrogatoires. Ceux-ci durèrent toute la nuit jusque dans la matinée du lendemain. Le nombre des personnes fusillées d'après la loi martiale peut avoir été de 80 à 100; parmi celles-ci, il pouvait y avoir de 10 à 15 prêtres, sans compter un homme qui, d'une façon indéniable, était déguisé en ecclésiastique, car sous la soutane il portait un habit civil. Parmi les prêtres se trouvait — je puis l'affirmer de la façon la plus formelle — celui dont j'ai parlé tout à l'heure. Les soldats le reconnurent comme étant celui qui les avait conduits, eux et leurs camarades, dans le cul-de-sac; lui aussi fut fusillé. J'ai encore servi d'interprète à deux autres prêtres; sur l'un d'eux on trouva un revolver dont une cartouche avait été tirée, quatre autres cartouches se trouvant encore dans le barillet; lui aussi fut passé par les armes. D'ailleurs, il avait été publié que tout habitant qui serait trouvé porteur d'armes serait fusillé. Je ne puis plus dire aujourd'hui si on a pu relever autre chose à charge de cet ecclésiastique, mais, en tout cas, aucune personne ne fut fusillée, dont la participation aux attaques n'ait été établie sans le moindre doute par au moins deux témoins, ou sur laquelle on n'ait trouvé une arme. Ceux qui furent amenés à la gare devaient s'être rendus suspects de quelque façon; sans cela, on ne les y aurait pas conduits.

Pendant la nuit, il se produisit encore à la gare quelques attaques isolées contre les troupes allemandes, de même que le jour suivant.

Au cours des interrogatoires, une grande partie des Belges déclarèrent que l'attaque contre les Allemands leur avait été présentée, par des personnes haut placées et aussi par les prédicateurs, comme une affaire religieuse. Lorsque, pendant la nuit, nous emportions en automobile les blessés de l'hôpital, on tira sur nous, notamment d'un couvent.

2e déposition.

Berlin, le 19 mars 1915.

Je renouvelle tout d'abord les déclarations que j'ai faites à la commission d'enquête judiciaire devant laquelle j'ai comparu à Altona, le 1er mars 1915. La déposition que j'ai faite alors et qu'on vient de me lire correspond, en tous points, à l'exacte vérité. Je la complète de la façon suivante :

L'interrogatoire des francs-tireurs amenés par les soldats allemands sur la place de la Station dans la nuit du 25 au 26 août a été conduit par le capitaine Albrecht, qui était alors officier préposé aux renseignements près de l'état-major du IXe corps d'armée de réserve, et qui est tombé à la fin d'octobre près de Noyon. En temps de paix, le capitaine Albrecht faisait partie du grand état-major général. Il me demanda de servir d'interprète pendant une partie des interrogatoires. Ceux-ci se faisaient de la manière suivante : les soldats amenaient les civils qu'ils avaient saisis pendant que la fusillade continuait en ville. J'eus, pour ma part, 100 à 200 personnes à fouiller et à interroger. D'autres interrogatoires avaient lieu à côté; le capitaine Albrecht allait d'un groupe à l'autre, s'informait du résultat de l'interrogatoire et décidait ce qu'on devait faire des inculpés. En tout, 600 personnes environ peuvent avoir été amenées; de celles-ci, au moins 500 ne furent pas fusillées, parce que, dans l'interrogatoire, on ne put trouver la preuve certaine de leur culpabilité. Ces personnes furent groupées d'un côté de la place; les hommes furent envoyés plus tard en Allemagne, tandis que les femmes et les enfants eurent la liberté de se rendre à Anvers.

Il est faux de prétendre que, parmi les personnes amenées à la gare, on choisit arbitrairement celles qui devaient être fusillées; bien au contraire, les interrogatoires furent menés d'une manière très objective. Moi-même, j'ai fouillé les personnes conduites devant moi, et j'ai souvent trouvé des armes sur elles. J'avais en plus, la mission d'examiner si ces personnes n'étaient pas des soldats belges déguisés; on pouvait s'en rendre compte par la présence de la médaille de soldat. J'ai constaté qu'un grand nombre des personnes amenées devant moi portaient cette médaille dans la poche ou le porte-monnaie. Le capitaine Albrecht, exécutant, je crois, un ordre supérieur, procéda de la façon suivante : il ordonna de fusiller tous ceux qui seraient trouvés porteurs d'une arme ou d'une médaille, ainsi que ceux au sujet desquels deux témoins au moins pouvaient affirmer qu'ils avaient tiré sur les troupes allemandes. D'après ma conviction intime, il est absolument impossible qu'un seul innocent ait été tué; en particulier, le capitaine Albrecht fit tout ce qui était possible, dans la situation où l'on se trouvait, pour engager les soldats à dire la vérité. Si on ne trouvait sur l'accusé ni arme, ni médaille, il adressait encore lui-même des questions aux témoins en leur demandant s'ils étaient bien sûrs de ce qu'ils déclaraient; il leur faisait voir que, de leur déposition, dépendait la

vie ou la mort d'un homme. Ce n'était qu'après que les soldats, ainsi avertis, avaient maintenu leur déposition, qu'était donné l'ordre de fusiller.

Parmi les personnes conduites devant moi, se trouvaient un certain nombre d'ecclésiastiques; de ceux-ci, 10 à 15 en tout furent fusillés. J'ai moi-même constaté qu'un prêtre portait sur lui un revolver chargé, une cartouche avait été tirée; la douille vide se trouvait encore dans le barillet. J'ai, de plus, reconnu avec certitude le prêtre qui, d'après les témoignages des soldats, les avait, à dessein, attirés dans le feu des francs-tireurs. Ces deux prêtres étaient, sans aucun doute, de vrais ecclésiastiques. Sur une troisième personne qui portait une soutane et, en-dessous, un habit civil, j'ai trouvé une médaille de soldat.

Je suis resté sur la place de la Station pendant toute la durée des interrogatoires, et je puis déclarer, en toute connaissance de cause, qu'il n'y a pas eu d'exécution simulée de prêtres et qu'aucun des spectateurs involontaires de ces scènes n'a été forcé d'applaudir, de quelque manière que ce fût.

Un grand nombre des civils amenés, ayant remarqué que je parlais français, me crièrent qu'ils étaient innocents et que les prêtres étaient les seuls auteurs responsables de ce qui était arrivé. En même temps, ils désignaient expressément les prêtres qui avaient été amenés avec eux. Il y avait là un civil belge qui, comme signe de sympathie pour l'Allemagne, montra un diplôme par lequel le Roi de Prusse lui conférait l'ordre de l'Aigle Rouge. Je saisis l'occasion pour reprocher à ce Belge, qui était un homme cultivé, de n'avoir pas, lui et les autres personnes de sa condition, empêché la population de se livrer à cette attaque. Il me répondit : « Il nous est impossible de rien faire contre les prêtres, qui ont le peuple en mains. » Cet homme fut placé près des prisonniers, car sa culpabilité ne fut pas établie.

Je restai à Louvain jusqu'au 26 août 1914, à 3 heures de l'après-midi. Pendant la journée du 26, j'ai encore vu et entendu continuellement tirer de-ci de-là; certains de mes camarades, tel le volontaire Wuppermann, furent blessés, directement à mes côtés. Pendant la matinée du 26, un grand nombre de femmes prisonnières se trouvaient réunies sur la place de la Station; je m'entretins avec deux d'entre elles, qui, manifestement, étaient des personnes cultivées. L'une — une Américaine de Saint-Louis — me parla en anglais et me pria de la délivrer, ainsi qu'une dame de sa connaissance; car, disait-elle, elles étaient innocentes. Elle m'expliqua que les prêtres portaient la responsabilité des évènements. Ensuite, elle m'amena l'autre dame, une Belge, avec laquelle je m'entretins aussi, en français cette fois ; celle-ci m'assura que la fusillade partie des maisons était due à l'attitude des prêtres. Elle me raconta ceci : le soir, des soldats belges en civil étaient entrés dans différentes maisons et, la menace à la bouche, avaient forcé les habitants à les accueillir et à les laisser se poster aux fenêtres pour tirer; auparavant, les prêtres avaient fait le tour des maisons et avaient expliqué aux habitants que c'était pour eux un devoir de recevoir et de prêter assistance aux soldats, parce que les troupes allemandes faisaient la guerre à la foi des Belges.

D'un couvent situé hors ville, le long de la route de Louvain à Bueken, on tira sur les troupes, pendant les jours critiques, d'une manière particulièrement violente. Je l'ai entendu dire, à plusieurs reprises, par des soldats, et moi-même, le 26 août après-midi, comme je roulais en automobile dans la direction de Bueken, je dus prendre des mesures spéciales pour passer à côté du couvent. Nous dûmes, pour nous garantir contre les coups de feu, prendre avec nous plusieurs civils que nous plaçâmes en partie sur les marchepieds, en partie sur le capot de l'automobile.

Je tiens encore à faire remarquer que, même pendant que nous procédions aux interrogatoires sur la place de la Station, on tirait sur nous des maisons. Je me souviens particulièrement de l'incident suivant : dix à douze jeunes gens, portant une casquette de sport — c'était souvent le signe distinctif des soldats belges déguisés — avaient été amenés tout à côté de la gare; comme je me dirigeais vers eux pour aller les fouiller, on se mit à tirer sur moi d'une maison située en face; les jeunes gens s'enfuirent et nous tirâmes dans leur direction.

Gruner ment : 1° lorsqu'il affirme que 80 à 100 personnes, dont 10 à 15 prêtres, ont été fusillées sur la place de la Station pendant la nuit du 25 au 26. — En effet, le nombre de ces victimes ne peut être supérieur à 40, et, parmi elles, il n'y a que deux ecclésiastiques, les frères Allard et Sébastien, joséphites (Ann. 19).

2° Lorsqu'il affirme qu'il a trouvé, sur des civils amenés devant lui et fusillés dans la suite, des médailles de soldats. — En effet, les exhumations ont prouvé qu'aucun soldat belge n'a trouvé la mort au cours des journées tragiques (Chap. II, § 6).

Le témoin est donc pris, de façon indéniable, en flagrant délit de faux témoignage. Cette constatation, jointe à la déclaration de von Manteuffel innocentant les prêtres de Louvain (Chap. II, § 6 *in fine*), suffit à enlever tout crédit à la déposition de ce luthérien fanatique dont le seul but, semble-t-il, est de calomnier le clergé catholique belge. Nous serions en droit de ne pas nous y attarder davantage; mais, pour rester fidèle au programme que nous nous sommes tracé, nous relèverons chacune des allégations qu'elle contient.

D'après Gruner, ce sont les prêtres qui sont les auteurs responsables de tout ce qui s'est passé à Louvain; voyons quelles sont les preuves qu'il apporte de leur culpabilité :

1° Il a vu un ecclésiastique indiquer la route à un groupe de soldats; il a appris plus tard que ceux-ci avaient été ainsi attirés dans un guet-apens; l'ecclésiastique fut fusillé sur la place de la Station. — L'impré-

cision et l'invraisemblance de ce récit le rendent déjà très suspect; mais nous pouvons prouver qu'il est inventé de toutes pièces; ainsi que nous venons de le dire, les frères Allard et Sébastien furent les seuls ecclésiastiques mis à mort sur la place de la Station pendant la nuit du 25 au 26; or, ils n'ont pu se trouver dans la situation d'indiquer le chemin à des soldats allemands, car ils furent faits prisonniers dans leur couvent et conduits directement à la gare.

2° Il a trouvé un revolver chargé sur un des prêtres qui furent fusillés pendant cette nuit. — Nous pouvons affirmer, avec une entière certitude, que le frère Allard et le frère Sébastien ne portaient ni revolver, ni cartouches.

3° Pendant qu'il emportait les blessés de l'hôpital, on tira sur lui d'un couvent. — De quel hôpital et de quel couvent s'agit-il ?

4° On a également tiré d'un couvent hors ville, le long de la route de Louvain à Bueken. Comme le témoin devait passer en automobile devant ce couvent, il a dû, pour se protéger, avoir recours aux civils : il en a mis sur les marchepieds et jusque sur le capot de sa voiture; grâce à cette mesure énergique, il put passer sans encombre ! — Il veut parler, sans aucun doute, de l'abbaye bénédictine du Mont-César; nous avons déjà vu que, de l'aveu d'un officier allemand, qui sauva le monastère de l'incendie dont il était menacé, les accusations portées contre les moines étaient fausses (Ann. 1).

5° Des Belges lui ont déclaré que le clergé était coupable. Un Louvaniste, décoré de l'Aigle Rouge de Prusse, lui a même dit qu'à Louvain, les prêtres étaient les maîtres absolus de la population. Une dame américaine, avec laquelle il s'est entretenu en anglais (il est très fier de ses connaissances linguistiques), lui a assuré que les prêtres portaient la responsabilité de tout ce qui était arrivé et une dame belge lui a raconté que les prêtres, la menace à la bouche, avaient forcé les habitants à accueillir les francs-tireurs. — Nous nous contenterons de faire remarquer, pour réfuter ces racontars absurdes, qu'il y a plus de quarante ans que l'administration de la ville est entre les mains des anticatholiques. Le clergé n'aurait pas eu assez d'influence pour faire élire des édiles de son choix, mais il aurait pu, et cela sans le moindre reproche ni le moindre murmure, pousser les Louvanistes au sacrifice de leurs biens et même de leur vie ! !

Gruner expose assez longuement la manière dont les civils auraient été jugés; nous avons déjà, à propos de l'exposé général des faits, relevé les contradictions et les invraisemblances de cette partie de sa déposition (§ 3, H); nous n'y reviendrons pas. Il affirme que toutes les personnes fusillées ont été régulièrement jugées; nous affirmons, nous, en nous basant sur le Livre Blanc lui-même, qu'aucune victime n'a été soumise à un jugement régulier et que, jusqu'ici, pas la moindre preuve de culpabilité n'a pu être apportée contre aucune d'elles.

Relevons encore l'affirmation mensongère du témoin disant que les femmes et les enfants eurent la liberté de se rendre à Anvers. N'a-t-il donc pas connaissance du convoi de « prisonnières » emmenées au camp de Munster et retenues en captivité pendant cinq semaines ? (§ 4, A).

En terminant, Gruner donne un spécimen d'attaque de francs-tireurs. Pendant qu'il était en train de se diriger, pour aller les fouiller, vers un groupe de jeunes gens amenés devant la gare et alors que la place de la Station était encombrée de soldats et de prisonniers sans défense, des coups de feu partirent d'une maison. Que se passa-t-il alors ? « *Les jeunes gens s'enfuirent,* dit le témoin, *et nous tirâmes dans leur direction.* » Qu'advint-il de ces jeunes gens, des francs-tireurs et de lui-même ? Gruner ne le dit pas et la commission d'enquête n'a sans doute pas pensé à le lui demander.

Annexe 39.

Déposition de Muesfeldt,

sous-officier attaché au commandement général du IXe corps de réserve.

Guiscard, le 1er mars 1915.

Le 25 août 1914, j'arrivai à Louvain avec la première division du commandement général. Nous débarquâmes et nous rendîmes avec les bagages sur la place du Peuple (1). *Là nous fîmes halte, car on disait que les Anglais se trouvaient dans les environs et que peut-être nous livrerions encore combat ce jour. Le soir, à 8 heures, arriva le capitaine de cavalerie von Esmarch, chef du convoi de bagages; il nous dit que la situation était changée et que nous pouvions nous retirer dans nos quartiers. Le capitaine monta à cheval et nous ordonna de faire de même. A peine avait-il fini de parler, que la fusillade se déchaîna de tous côtés. Je pris mon fusil de la voiture, me mis à l'abri et tirai. Je remarquai alors que le capitaine gisait à terre, blessé; je le mis en sûreté sous un chariot et continuai à tirer. Combien de temps la fusillade a duré, je ne puis le dire exactement. Lorsqu'elle cessa, on nous donna l'ordre de rechercher les francs-tireurs dans les maisons d'où l'on avait tiré. Je me dirigeai vers une maison d'où étaient partis des coups de feu, enfonçai la porte et descendis à la cave, d'où l'on avait aussi tiré. Je trouvai là un homme d'une quarantaine d'années, portant une barbe noire en pointe et tenant encore un revolver à la main. Je me précipitai sur lui*

(1) Le texte porte « Marktplatz » ; c'est ainsi que le témoin désigne la place du Peuple où étaient installés les bagages du commandement général.

et, malgré sa résistance, je le forçai à remonter les escaliers de la cave; je le livrai alors aux gendarmes. Je n'ai pas vu que cet homme avait tiré, mais je le crois fermement, parce que je le trouvai le revolver en mains, qu'il se rébella violemment contre moi et que, à l'exception de sa femme, il n'y avait personne dans la maison. Je racontai tout ceci au capitaine von Esmarch, à Noël, lorsqu'il vint ici en visite auprès du commandement général. Dans la maison dont j'ai parlé se trouvait une pharmacie.

« On disait que les Anglais se trouvaient dans les environs ». Cette déclaration est à retenir; elle est conforme au récit que Moenckeberg a fait de l'échauffourée de la place du Peuple (§ 3, F) et explique très bien l'état d'excitation des soldats qui s'attendaient à l'arrivée des troupes anglaises.

Le témoin, en affirmant qu'il a saisi un franc-tireur le revolver à la main, fait un faux témoignage. En effet, d'après les indications qu'il donne, il s'agit, sans le moindre doute, de M. Schoofs, pharmacien, place du Peuple. Nous pouvons certifier que M. Schoofs n'avait pas de revolver en main au moment où les soldats le firent sortir brutalement de la cave où il s'était réfugié avec sa famille. Si l'assertion de Muesfeldt était exacte, ce soi-disant franc-tireur aurait été impitoyablement fusillé, puisque, au dire de tous les témoins, on n'accorda aucun pardon à ceux qui furent trouvés porteurs d'une arme quelconque. Or, M. Schoofs fut libéré pendant la nuit du 25 au 26, après avoir été en butte, pendant plusieurs heures, avec sa femme et d'autres habitants de la place du Peuple, aux injures et aux mauvais traitements des soldats.

ANNEXE 40.

Déposition de Weiss,
constructeur de machines, à Altona.

Altona, le 1er mars 1915.

Lors de la mobilisation, je contractai un engagement volontaire. J'entrai en campagne en qualité de conducteur d'automobile avec l'état-major du IXe corps d'armée de réserve.

Nous arrivâmes à Louvain le 25 août 1914, dans l'après-midi. La population eut d'abord à notre égard une attitude plus qu'amicale.

Vers le soir, j'avais transporté un blessé à l'ambulance qui se trouvait dans les environs de la place du Peuple (1). Cette ambulance était établie dans un couvent. Vers 8 heures, je reconduisais, du couvent à la place du Peuple, la voiture dans laquelle se trouvait le capitaine de cavalerie von Harnier, lorsque, subitement, de tous côtés, on se mit à tirer des maisons. J'arrêtai ma voiture et m'en tirai sain et sauf. Le capitaine von Harnier reçut une balle dans le bras; il se dirigea à la hâte vers la place du Peuple, et moi je me mis à l'abri sous ma voiture.

J'estime que je suis resté dans cette position environ une demi-heure; alors passa le long de la rue un détachement d'infanterie. J'appelai le commandant et celui-ci fit ouvrir le feu sur les maisons avoisinantes, d'où l'on continuait à tirer. Je mis ensuite ma voiture en sûreté dans la cour du couvent.

Comme, après quelque temps, je voulais repartir, on apporta le capitaine von Esmarch couvert de sang. Pendant qu'on l'amenait à l'ambulance, on tirait sur lui du couvent. J'y entrai en compagnie d'un soldat d'infanterie; nous y trouvâmes un revolver, mais nous ne pûmes, afin de ne pas être séparés des nôtres, pénétrer dans les couloirs du couvent, dans lesquels les gens s'étaient manifestement retirés.

Le personnel ambulancier belge ne voulait pas panser le capitaine von Esmarch; je saisis finalement par le bras un médecin belge et le forçai à faire le pansement.

En me rendant en automobile à la place du Peuple et, de là, avec le commandement général, à la gare, je vis partout des maisons en flammes; on tirait encore des maisons des coups isolés.

A la gare, aucune maison n'était en feu; l'ordre formel avait été donné de n'incendier là aucune maison. Après une demi-heure, la fusillade commença des hôtels situés en face de la station. De là, on tirait aussi avec des mitrailleuses dans la direction de la gare. Je pouvais très bien en reconnaître le tac-tac régulier.

C'est alors seulement que l'ordre fut donné de raser les maisons qui se trouvaient devant la gare; elles furent incendiées, mais même des maisons en flammes et, à la fin, des murs mitoyens (2), on continua à tirer violemment. Nous subîmes des pertes.

Plus tard, on n'entendit plus que des coups isolés.

Les bourgeois qui avaient pris part à l'attaque d'une façon quelconque furent conduits à la place de la Station, et, là, soumis à un interrogatoire. On fusilla d'après la martiale ceux d'entre eux qui furent reconnus coupables.

Les soldats qui amenaient les bourgeois furent engagés, comme je l'ai entendu moi-même, à faire des

---

(1) Comme le témoin précédent, Weiss désigne la place du Peuple par « Marktplatz ».
(2) Le texte porte : « Brandmauern », mot qui signifie : mur mitoyen, mur réfractaire.

dépositions prudentes et consciencieuses. Les interrogatoires des accusés et des témoins étaient faits par des officiers du commandement général. Celui qui était trouvé porteur d'une arme CHARGÉE, *malgré la défense qui avait été faite et publiée, était immédiatement fusillé.*

En ville gisaient les cadavres de plusieurs hommes passés par les armes, portant l'habit ecclésiastique; de même, à la gare, on en fusilla plusieurs qui étaient revêtus de la soutane; ils avaient tous été soumis à un interrogatoire, mais je n'y ai pas assisté.

Le lendemain, des maisons, on tira encore sur nous des coups isolés.

Weiss a pris pour un couvent... l'hôpital militaire; c'est, en effet, à l'ambulance établie à l'hôpital militaire, rue de Tirlemont, que fut soigné le capitaine von Esmarch. Le témoin aura sans doute vu quelques prêtres et quelques religieux qui y faisaient le service d'ambulanciers volontaires et il en aura conclu qu'il se trouvait dans un monastère. Il devait avoir l'esprit singulièrement troublé après l'aventure qui venait de lui advenir pendant qu'il se rendait de l'hôpital à la place du Peuple; il avait été surpris par la fusillade et était resté blotti, pendant une demi-heure, sous son automobile.

Il prétend qu'il y avait des francs-tireurs à l'intérieur de l'hôpital. Nous avons déjà réfuté cette assertion (Ann. 29).

Le reproche qu'il fait aux médecins belges de n'avoir pas voulu donner leurs soins aux blessés allemands n'est pas fondé : ceux-ci ont été accueillis et soignés dans toutes les ambulances de Louvain. Le capitaine von Esmarch en particulier ne doit pas avoir eu à se plaindre du personnel médical et infirmier de l'hôpital militaire, car, au moment de son départ, il leur adressa ses plus vifs remercîments pour les soins dont il avait été entouré.

Il n'est pas vrai que les troubles aient commencé à la place de la Station, alors que les maisons de la place du Peuple étaient déjà en flammes; c'est au même moment, aux environs de 8 heures, que la fusillade éclata de part et d'autre.

Admirons la bravoure des Louvanistes qui, pareils à des fantômes insensibles à l'action du feu, tiraient des maisons en feu et même des murs mitoyens!

Nous avons répondu précédemment aux affirmations du témoin concernant les jugements et les exécutions (Chap. II, § 3, H et Ann. 38 *in fine*).

ANNEXE 41.

Déposition de Damman,
commerçant à Hambourg.

Altona, le 3 mars 1915.

Lors de la mobilisation, je me suis engagé comme conducteur d'automobile volontaire; je fus attaché en cette qualité à l'état-major du IXe corps d'armée de réserve.

Le 25 août, au soir, nous arrivâmes à Louvain. La population se montra d'abord très obligeante à notre égard.

Mon automobile fut installée sur la place du Peuple (1), *une grande place dans les environs de laquelle se trouve l'hôtel Métropole. Le soir, vers 8 heures, je m'entretenais avec les autres conducteurs d'automobiles, sous les arbres de la place. Des camarades me racontaient qu'ils avaient vu une fusée s'élever dans le ciel.*

Tout à coup, une fusillade sauvage éclata des maisons qui entouraient la place. Le feu était dirigé surtout contre les bagages que l'on était en train d'installer sur celle-ci. Chacun de nous chercha à se mettre à couvert. Pour ma part, je me mis à l'abri d'un chariot dont les chevaux venaient d'être tués. On constata plus tard dans le garde-boue et dans le panneau de ma voiture, un trou assez grand pour y passer le poing; d'après la cassure, le coup doit avoir été tiré d'en bas, donc d'une cave. Pendant que nous étions à l'abri, la fusillade continuait; nous eûmes des blessés. Selon moi, cette attaque des civils avait été soigneusement préparée et méthodiquement organisée.

Lorsque la fusillade se fut apaisée, nous conduisîmes nos automobiles à la gare. A la place du Peuple et dans les petites rues latérales, les maisons étaient en flammes. Pendant le trajet jusqu'à la gare, nous rencontrâmes déjà partout des patrouilles allemandes. Sur la place de la Station, on avait tiré sur les troupes, en particulier des quatre grands hôtels situés à cet endroit. Là, la fusillade continua jusqu'au matin.

Au cours de la soirée et de la nuit, on conduisit à la gare ceux qui avaient pris part à l'attaque contre les Allemands. Un officier procéda à leur interrogatoire. Les soldats qui les avaient amenés furent entendus. Il y eut un grand nombre d'hommes fusillés, peut-être bien une cinquantaine; l'exécution eut lieu, après enquête préalable, sur la place de la Station.

D'après mes souvenirs, parmi les fusillés, deux portaient l'habit ecclésiastique; mais il se peut qu'il y en ait eu davantage.

---

(1) Le texte porte « Marktplatz »; de même que les deux témoins précédents, Damman désigne de cette façon la place du Peuple.

Damman se trouvait à la place du Peuple lorsque la panique se produisit : il n'a guère pu observer ce qui se passait car, dès que les premiers coups de feu éclatèrent, il abandonna son automobile et se mit à l'abri d'un chariot, se blotissant sous le véhicule, il est permis de le supposer. Néanmoins, il est très affirmatif : ce sont les civils qui ont tiré et l'attaque avait été méthodiquement préparée. La preuve? On a constaté dans le garde-boue et le panneau de sa voiture un trou assez grand pour y passer le poing; d'après la cassure, le coup devait avoir été tiré d'en bas, donc d'une cave! Ce raisonnement a peut-être paru très démonstratif aux membres de la commission d'enquête, mais nous doutons fort qu'il soit de nature à entraîner toutes les convictions!

Le témoin ne nous apprend rien de nouveau au sujet de ce qui s'est passé à la place de la Station.

ANNEXE 42.

Déposition de Hermansen,

procureur d'Etat à Dusseldorf, capitaine de landwehr II.

Altona, le 28 décembre 1914.

Je suis arrivé le 25 août à Louvain, vers 8 heures du soir, après un voyage de cinquante-cinq heures en chemin de fer.

Au moment où nous descendions du train, une vive fusillade fut dirigée, des maisons environnantes, sur la gare et ses alentours. J'entendis aussi un bruit régulier que je pris pour celui de mitrailleuses.

Nous participâmes à la perquisition et à l'incendie des maisons d'où l'on avait tiré.

Dans certaines de ces maisons, même dans celles qui, comme je m'en suis aperçu le lendemain matin, avaient arboré le drapeau blanc, on avait pratiqué de vraies meurtrières.

Le 1er septembre, je fis la connaissance d'un prêtre à Lombeek-Ste-Catherine, près de Ternath, à l'ouest de Bruxelles; je lui exprimai mon contentement au sujet de l'attitude calme des habitants de Lombeek à l'égard de notre compagnie.

Il me dit : « Oui, depuis des semaines je prêche dans ce sens du haut de la chaire, et mes paroissiens m'obéissent; je leur ai dit que, s'ils voulaient combattre, ils devaient se rendre à Anvers, revêtir un uniforme et se faire donner un fusil. L'ennemi, lui aussi, ne fait que son devoir, ses soldats sont les fils du même Père céleste. »

Je lui répondis que, si tous ses collègues avaient agi de la sorte, ils auraient épargné beaucoup de malheurs aux Belges et à nous-mêmes. Il ne répliqua pas. Nous nous entretînmes encore tout un temps, et, lorsque je pris congé de lui, il me donna sa bénédiction.

Le capitaine Hermansen se trouvait le 25 août au soir, dans le train qui, au moment de l'entrée en gare, fut accueilli à coups de feu par les soldats postés des deux côtés du chemin de fer. Lorsque le calme fut revenu, c'est-à-dire lorsque les soldats allemands, sur l'ordre de leurs chefs, eurent cessé de tirer, il participa à la perquisition des maisons situées sur la place de la Station : il ne nous dit pas ce qu'il y a trouvé. Il affirme que les habitants avaient pratiqué de vraies meurtrières dans les murs de leurs habitations. C'est faux! Il a peut-être pris pour des meurtrières les trous réservés dans les façades pour fixer les pièces de bois soutenant les échafaudages au moment de la réparation (Chap. II, § 6).

Du fait que le prêtre de Lombeek-Sainte-Catherine n'a pas répondu aux accusations portées contre ses collègues, Hermansen semble conclure qu'il reconnaissait leur culpabilité. Ce prêtre s'est tu, et il a bien fait; il a adopté l'attitude de bon nombre de personnes qui, entendant raconter par les officiers et par les soldats les légendes les plus ridicules, ont préféré ne rien dire plutôt que d'exciter, par les protestations qu'elles savaient parfaitement inutiles, la colère de leurs interlocuteurs.

ANNEXE 43.

Déposition de von Vethacke,

capitaine du bataillon d'« Ersatz » du régiment d'infanterie de réserve n° 86.

Flensburg, le 8 janvier 1915.

Je confirme par les remarques suivantes la déposition que le capitaine Hermansen a faite le 28 décembre 1914 et que je viens de lire. Je sais d'une façon certaine que, parmi les cadavres qui gisaient sur la place de la Station, il y en avait plusieurs qui étaient revêtus de la soutane. Dans les enquêtes qui eurent lieu sur la place, on procéda d'une façon très minutieuse. A chaque compagnie était assigné un quartier dans lequel elle devait rechercher les francs-tireurs. Ceux qui étaient trouvés le fusil en mains étaient immédiatement fusillés; les autres, au contraire, dont la participation à l'attaque ne pouvait être prouvée sur-le-champ étaient conduits à l'intérieur de la gare, où l'on devait décider de leur sort. Les témoins étaient envoyés en même temps qu'eux à la gare pour y donner leurs dépositions. Les civils jugés coupables par le tribu-

nal furent fusillés sur place. Si donc il y a eu des prêtres fusillés, c'est que leur culpabilité a pu être prouvée devant le juge. J'ai aussi fait la connaissance de l'ecclésiastique dont parle le capitaine Hermansen à la fin de sa déposition; il m'a fait, à moi aussi, une excellente impression. Il ne m'a pas contredit non plus lorsque je lui ai manifesté mon opinion que des membres du clergé avaient exité la population et pris part aux attaques. J'eus l'impression, par cet entretien, que ce prêtre n'approuvait pas l'attitude de ses collègues.

Toutes les allégations contenues dans cette déposition ont déjà été analysées et critiquées (Chap. II, § 3, H et Ann. 42).

ANNEXE 44.

Déposition de Doerffer,

Oberleutnant de réserve du régiment des chemins de fer prussiens n° 3, attaché à la compagnie de construction de chemins de fer n° 17.

Vielsalen, le 4 février 1915.

Le 24 août, j'avais reçu l'ordre de m'occuper des débarquements à la gare de Louvain. J'étais en même temps chef d'exploitation et commandant de la gare. Le 25 août, les débarquements se succédèrent d'une façon presque ininterrompue; je signale avant tout le débarquement du IXe corps d'armée de réserve et du commandement général de ce corps. Le soir du 25 août, on tira subitement des coups de feu d'en face et des deux côtés de la place de la Station. Sur celle-ci se trouvaient des détachements de troupes et des colonnes. Tout d'abord, je n'attribuai pas une importance particulière à cette fusillade; mais, comme elle devenait de plus en plus violente, je me rendis devant les bâtiments de la gare.

Je vis alors que, principalement d'un hôtel situé à la droite de la gare, on tirait violemment. A voir les longues flammes qui s'échappaient des canons des fusils, je jugeai que ces coups n'étaient pas tirés par des fusils militaires. Je sais d'une façon certaine qu'on tirait des étages supérieurs de cet hôtel; les fenêtres d'où les coups partaient n'étaient toutefois pas éclairées.

Le dessin suivant indiquera plus clairement la situation de l'hôtel (suit un croquis, très inexact, de la place de la Station).

D'après la violence de la fusillade, je dois admettre qu'on tirait aussi d'autres maisons.

Des officiers des dragons de Mecklembourg, qui, si j'ai bon souvenir, appartenaient au commandement général du IXe corps d'armée de réserve, le capitaine de cavalerie von Alten et un autre officier annoncèrent à la gare que, en ville aussi, on avait tiré sur les colonnes du corps d'armée. Un officier supérieur donna l'ordre de perquisitionner dans l'hôtel précité ainsi que dans d'autres maisons, et ensuite de les incendier. On en fit sortir quantité de personnes, en partie d'âge moyen, en partie d'âge plus avancé; un grand nombre d'entre elles, mais seulement des hommes, furent aussitôt fusillées d'après la loi martiale. Pendant assez longtemps le calme régna alors à la place de la Station. Je fais remarquer que je ne pouvais pas rester continuellement sur la place, ayant à faire à l'intérieur de la gare; il n'était, pour cette raison, pas possible que je suive tous les évènements qui se passaient sur la place. Vers 10 h. ou 10 h. 1/2, alors que la plupart des maisons brûlaient, on tira sur nous un feu de salve du toit d'un hôtel situé à gauche de la gare. La partie inférieure de l'hôtel brûlait déjà. Je me trouvais par hasard avec plusieurs officiers au milieu de la place; nous fûmes obligés de nous coucher sur le sol, de façon à nous mettre mieux à couvert. Ensuite, on donna l'ordre de faire encore une fois des perquisitions à l'intérieur de cette maison; malgré cela, pendant la nuit, on tira encore des coups isolés des maisons de la place, et particulièrement de celles qui sont situées le long de la rue qui se dirige vers Tirlemont et qui se trouve en face du quai de débarquement, où, pendant la nuit, on avait encore déchargé de l'artillerie et du charroi.

Je sais qu'un offcier supérieur, après qu'on eut tiré la salve de la maison dont je viens de parler, a donné l'ordre de faire évacuer toutes les maisons situées autour de la gare. Un grand nombre de femmes, d'enfants et aussi d'hommes âgés ou d'âge moyen furent arrêtés; quelques hommes furent fusillés d'après la loi martiale; pour un grand nombre, il ne put être établi qu'ils avaient participé à la fusillade. Ces personnes furent d'abord placées dans la gare; une partie d'entre elles furent emmenées.

Le 26 août, dans les environs de la gare, on tira encore quelques coups isolés. A ma demande, un commandant de bataillon — d'après mes notes, ce doit être le lieutenant-colonel von Treskow du 2e bataillon du régiment de réserve n° 76 — fit évacuer différentes maisons de la rue qui se dirige vers Tirlemont; cet officier m'a dit qu'au cours de cette opération il perdit un de ses officiers de réserve. Je ne puis pas dire si, parmi les Belges qui ont tiré sur nous, se trouvaient des membres de la garde civique.

Quant aux personnes qui ont été fusillées — je ne parle naturellement que de mes propres observations, — leur culpabilité avait été établie par des témoins.

Doerffer a assisté à une partie des événements qui se sont déroulés à la place de la Station. Qu'a-t-il vu ? En sortant de la gare, alors qu'on tirait déjà depuis quelque temps, il a constaté que des coups de feu partaient des étages supérieurs d'un hôtel. Le croquis de la place qui accompagne la déposition est tellement inexact qu'il est impossible de déterminer l'hôtel en question. D'après la violence de la fusillade, il dut admettre qu'on tirait aussi d'autres maisons. C'est donc uniquement d'après le bruit des coups de feu que le témoin conclut que les autres maisons constituaient aussi des refuges de francs-tireurs! Les civils étaient-ils donc seuls à tirer ? Et comment expliquer que, en sortant de la gare, alors qu'il avait toutes les maisons en face de lui, il n'ait vu des coups de feu partir que d'une seule d'entre elles ?

Vers 10 heures ou 10 1/2 heures, on tira, dit-il, un feu de salve de l'hôtel Marie-Thérèse, alors que la partie inférieure de l'hôtel brûlait déjà. Ce détail est en contradiction avec les témoignages 8 et 10 qui déclarent que ce n'est qu'après que des coups de fusil furent tirés des fenêtres et du toit de l'hôtel que les soldats y mirent le feu. On donna l'ordre, dit Doerffer, de perquisitionner à l'intérieur de l'hôtel. Ce ne devait pas être chose facile, puisque le bas de la maison flambait déjà; le témoin est muet sur les résultats de la perquisition.

Doerffer soutient aussi que les personnes fusillées avaient été reconnues coupables par un jugement régulier (Chap. II, § 3, H).

ANNEXE 45.

Déposition de Rudolph,
officier-payeur de la compagnie des chemins de fer (réserve) n° 11.

Péronne, le 29 décembre 1914.

La compagnie affectée à la construction des chemins de fer (réserve) n° 11, à laquelle j'appartiens en qualité d'officier-payeur, arriva à Louvain le 24 août. Je reçus de mon commandant l'ordre de préparer le logement pour les officiers et les chevaux de la compagnie dans les environs de la gare. D'abord, je m'adressai aux propriétaires des hôtels situés sur la place de la Station, et particulièrement au tenancier de l'hôtel Marie-Thérèse. On m'accueillit partout de la manière la plus aimable. Mais, comme les chambres étaient occupées par des officiers d'autres détachements, on ne put me fournir le logement nécessaire. Je continuai mes recherches dans la rue principale qui conduit directement de l'hôtel de ville à la gare et dont, pour l'instant, je ne me rappelle plus le nom. Là, on mit à ma disposition, d'une manière extrêmement obligeante, les chambres que je demandais. Ainsi, par exemple, au n° 105 de cette rue, je trouvai du logement pour trois officiers. De même, dans la maison située obliquement à la précédente, où demeurait un employé de banque, je trouvai un accueil bienveillant.

Ce jour-là, les chambres ne furent pas utilisées, parce que la compagnie fut occupée toute la nuit à la construction de quais de débarquement.

Le jour suivant, j'avais réquisitionné des légumes, de la paille, etc., à Linden et à Kessel-Loo; cette dernière localité est un des faubourgs de Louvain. Chaque fois, les paysans avaient satisfait à mes demandes de la façon la plus aimable. Le soir, les réquisitions faites, je rentrai à Louvain. En chemin, dans le faubourg de Kessel-Loo, j'appris de civils qui s'étaient attroupés d'une manière qui attira mon attention, que les Anglais avaient réussi à percer nos lignes dans les environs de Louvain. Je leur demandai de qui ils tenaient cette nouvelle; ils me répondirent que des prêtres la leur avaient apportée. Je me rappelle avoir vu, en fait, vers 6 heures du soir, trois prêtres à la sortie orientale du village. Ils circulaient isolément dans les rues et, ci et là, faisaient des communications aux gens qu'ils rencontraient. Comme j'entendais des coups de canons relativement assez rapprochés, je me pressai pour atteindre la gare de Louvain. J'y arrivai à 7 heures du soir. Vers 8 heures, je vis tout à coup, dans les environs de la place de la Station, une fusée s'élever dans le ciel. Au même instant, j'entendis une violente fusillade. Pour pouvoir constater d'où venait le feu et pour mieux voir ce qui se passait, je me rendis dans un wagon « G » du train de la compagnie qui se trouvait à environ trente mètres de la place. De la lucarne du wagon « G », je découvrais toute la place, ainsi que la rue qui relie Louvain à Kessel-Loo. Je vis très nettement que, du toit de la troisième maison de la rue qui se trouvait en face du train, du côté de la ville, on tirait sur le train. De plus, je remarquai que, d'une fenêtre située au troisième étage d'un hôtel, des coups de feu partaient dans la direction de la place. On tirait aussi d'une fenêtre de l'hôtel Marie-Thérèse. A ce moment, la place de la Station, ainsi que les rues avoisinnantes, étaient remplies de nos troupes. Les coups ne pouvaient viser que nos soldats. De notre côté, on répondit au feu. Moi-même j'ai tiré contre une fenêtre du second étage de la cinquième maison située dans la rue parallèle au train; de cette fenêtre, un civil, que j'ai parfaitement vu, avait tiré des coups de feu.

Après que, de notre côté, le signal fut donné de cesser le feu, je me rendis sur la place de la Station; il pouvait être environ 9 h. 1/2. Un général qui se trouvait là avait chargé la gendarmerie de campagne de faire des perquisitions dans les maisons d'où l'on avait tiré, pour y chercher des armes et des munitions. Sur la déclaration de ce que j'avais vu, on perquisitionna dans la troisième et la cinquième maison de la rue parallèle à la voie du chemin de fer. Dans les deux maisons, on trouva des personnes suspectes avec des fusils et des munitions appropriées. Une de ces personnes, qui fut fouillée à la gare, avait encore en

poche des cartouches s'adaptant aux fusils qui avaient été trouvés dans la maison.

Environ vers 11 heures, on fusilla sur la place plusieurs civils, parmi lesquels se trouvaient environ 6 ou 7 prêtres. Tout à coup, s'ouvrit une fenêtre du second étage de l'hôtel Marie-Thérèse, où, la veille, lorsque je cherchais du logement, des renseignements m'avaient été donnés d'une façon tout à fait bienveillante. Je vis un homme qui, à plusieurs reprises, tira des coups de feu dans la direction des personnes rassemblées sur la place. On tira aussi de maisons dont les habitants avaient voulu manifester leurs bonnes dispositions à notre égard en arborant un drapeau blanc.

Le jour suivant, vers 11 heures du matin, je me rendis de nouveau sur la place de la Station. Un grand nombre d'habitants des deux sexes y étaient réunis. Parmi les hommes qui avaient été saisis comme otages, je reconnus l'employé de banque qui habitait rue de la Station; j'engageai une conversation avec lui; il me raconta que la garde civique avait tiré aussi bien de sa maison que du n° 105, où j'avais eu l'intention de loger. Je lui demandai pourquoi il l'avait toléré. Il me répondit que, le 25 août après-midi, vers 2 heures, des membres de la garde civique s'étaient présentés et avaient forcé les habitants, avec des menaces de mort, à leur permettre d'occuper les maisons; il ajouta que les bourgeois de Louvain ne voulaient pas que l'on attaque traîtreusement les troupes allemandes, mais qu'ils avaient été forcés par les chefs de la garde civique à tolérer qu'on tire des maisons.

Environ vers 1 heure de l'après-midi, alors que quelques maisons de la rue principale de Kessel-Loo, qui se trouve en face de la gare, étaient en flammes, on tira encore des autres maisons de cette rue; le jour précédent, les habitants de ce quartier s'étaient conduits à mon égard d'une façon apparemment bienveillante.

Suivant mon avis, basé sur les observations personnelles exposées ci-dessus, cette attaque perfide est le résultat d'une organisation dont le plan avait été préparé d'avance.

Rudolph arriva à Louvain le 24 août; il ne parvint à se loger dans aucun des hôtels situés près de la gare, toutes les chambres ayant été retenues par des officiers et leurs ordonnances. Comment expliquer que c'est précisément dans ces maisons, occupées jusqu'au dernier moment par des militaires, que les francs-tireurs aient fait tous leurs préparatifs d'attaque?

Le 25, il se rendit à Linden pour faire des réquisitions; des paysans lui annoncèrent, dit-il, que les Anglais n'étaient pas loin. C'est chose possible; en entendant le canon gronder à une distance assez rapprochée, beaucoup croyaient à l'arrivée des Alliés. C'était aussi l'opinion des soldats allemands, comme le déclare expressément Muesfeldt (Ann. 39), Moenckeberg (Chap. II, § 3, F) et le civil allemand pris dans la bagarre de l'hôtel Métropole (Critique de l'annexe 2).

Rudolph se trouvait sur la place de la Station lorsque la fusillade éclata. Pour mieux voir ce qui se passait, dit-il, — ou, plus vraisemblablement, pour mieux se mettre à l'abri des coups —, il se sauva dans un wagon, d'où il découvrait toute la place ainsi que la rue qui relie Louvain à Kessel-Loo. Alors que, d'après la plupart des témoins, on tirait de toutes les fenêtres et de tous les toits, Rudolph, de son poste d'observation, n'a vu des coups de feu partir que de quatre maisons; il n'explique pas comment, dans la nuit noire, il a pu parfaitement distinguer un civil posté à une fenêtre.

Vers 11 heures, il aperçut un homme qui, de l'hôtel Marie-Thérèse, déchargea son fusil, à plusieurs reprises, dans la direction des soldats rassemblés sur la place. Il n'a pas vu les feux de salve (Ann. 8, 10, 11 et 44), ni la fusillade enragée (Ann. 2), ni le feu des mitrailleuses (Ann. 2), dont il est question dans d'autres dépositions.

Le témoin ment lorsqu'il affirme que 6 ou 7 prêtres ont été fusillés à la place de la Station pendant la nuit du 25 au 26 août (Ann. 19).

Le mercredi 26, un employé de banque, habitant la rue de la Station, lui aurait dit que des membres de la garde civique avaient tiré de sa maison ainsi que du n° 105. Or, il n'y a pas un seul employé de banque habitant à cet endroit et le n° 105 est une des rares maisons de cette rue qui aient été épargnées par les soldats incendiaires.

Gruner (Ann. 38) accuse les prêtres d'avoir obligé les habitants à donner asile, malgré eux, aux francs-tireurs. Pour Rudolph, ce n'est pas le clergé, c'est la garde civique qui est coupable. L'employé de banque lui aurait raconté que, le 25 août après-midi, des membres de la garde civique s'étaient introduits dans les maisons et avaient forcé des bourgeois, avec des menaces de mort, à leur laisser la libre disposition des habitations. C'est là une invention tout aussi ridicule que celle de Gruner; comme nous l'avons prouvé, la garde civique n'a pu jouer aucun rôle dans les événements de Louvain (Chap. II, § 6).

De toutes ces observations si complètes (!), si précises (!) et si personnelles (!) le témoin conclut solennellement que le plan de la révolte avait été préparé d'avance!

Annexe 46.

Déposition de von Esmarch, capitaine de cavalerie.

Berlin, le 12 février 1915.

J'arrivai à Louvain le 25 août 1914 en qualité de commandant du quartier général du IXe corps d'armée de réserve. Nous entrâmes en gare environ vers 5 heures du soir. On procéda au débarquement des chevaux de la première division. Nous devions nous rendre à une caserne de hussards et, là, donner à manger aux chevaux et prendre notre logement. Nous étions partis de la gare pour nous rendre à la caserne, lorsque l'adjudant me communiqua l'ordre de revenir en arrière parce que l'on sonnait l'alarme; nos troupes étaient, en effet, engagées dans un combat à environ 10 kilomètres de la ville. Les chevaux et la première division devaient se rendre en ville, sur la place du Peuple; là, on devait donner à manger aux bêtes; les chevaux de selle devaient suivre, lorsqu'un nouvel ordre serait communiqué. Nous nous dirigeâmes, à cheval, vers la place indiquée et nous nous y installâmes. Sur cette place se trouvait une colonne du train; de ce fait, la place était assez encombrée, des quatre côtés, de chariots et de chevaux. L'obscurité tomba peu à peu. Des régiments d'infanterie passèrent à côté de nous; ils prirent, du côté sud-ouest de la place, la direction de l'hôtel de ville. Comme je n'avais qu'une garde restreinte de l'état-major pour protéger les convois, je demandai à l'un des régiments qui passaient de me donner une compagnie pour renforcer l'escorte. J'avais des doutes au sujet de notre sécurité pour les raisons suivantes : au début, les rues étaient animées, très animées même, par la circulation des habitants; le soir, tout à coup, toute circulation cessa; les rues donnaient l'impression d'un désert. Je remarquai aussi qu'on baissait les volets mécaniques des maisons. Je reçus la compagnie demandée; je la plaçai du côté nord-ouest de la place; ensuite, je me rendis, à cheval, du côté opposé (sud-est) pour engager celui qui était chargé des fourrages, et qui se trouvait là, à faire diligence.

A peine étais-je arrivé près de lui, que j'entendis une horloge sonner; je n'ai pas compté les coups; il pouvait y en avoir huit ou neuf. L'obscurité était déjà complète. Au même moment, je vis, dans la direction sud-ouest de la place, une fusée verte s'élever au-dessus des maisons. Aussitôt après, une coup de fusil retentit du même côté. Après ce premier coup de feu, commença une fusillade générale de toutes les maisons; les coups étaient dirigés sur les troupes allemandes qui se trouvaient là. Ils partaient de derrière les volets baissés; on en voyait nettement les flammes; c'est donc qu'on avait, au préalable, pratiqué des trous dans les volets. Je voulus alors galoper vers la compagnie pour prendre des dispositions; comme il ne m'était pas possible de traverser, avec mon cheval, le campement de chariots, je dus faire le tour de la place par le côté nord-est. En route, du côté nord-est, un coup de fusil m'abattit de mon cheval. J'entendais nettement le crépitement des mitrailleuses; les balles pleuvaient autour de moi. Je fus atteint grièvement par cinq balles; je reçus, en plus, un grand nombre d'éraflures; toute ma tunique était en lambeaux. Lorsque je fus tombé de cheval, des chariots du train, dont les chevaux, effrayés par la fusillade, s'étaient emballés, me passèrent sur le corps; je fus traîné vers le coin de la place qui sépare le côté nord-est du côté nord-ouest. Je restai couché là, sous le chariot, environ une demi-heure. Pendant ce temps, je ne perdis pas un instant connaissance et observais très attentivement ce qui se passait autour de moi. Sans dicontinuer, les balles frappaient le pavé autour de moi. Je remarquai nettement que de nombreuses balles rebondissaient obliquement. De plus, j'entendis, à plusieurs reprises, l'explosion de projectiles qui me firent l'effet d'être de gros calibre; je croyais que l'artillerie tirait; comme ce ne fut pas le cas, il n'y a à cela qu'une explication : c'est que les habitants se servaient aussi, pour nous attaquer, de grenades à main qu'ils lançaient des maisons. Ce n'est qu'après un certain temps que nos troupes répondirent au feu. La fusillade réciproque dura environ une demi-heure. Pendant ce temps, je restai couché sous le chariot, dont la chaîne du sabot avait accroché mon ceinturom; je ne pouvais me dégager seul. Lorsque la fusillade diminua d'intensité, mon ordonnance vint me délivrer de ma situation critique. Il me conduisit du côté nord-ouest, où se trouvait ma compagnie et, là, me coucha au bord de la place, en m'appuyant le dos contre la roue d'un chariot. De cet endroit, je pouvais observer toutes les maisons du côté nord-ouest de la place, ainsi que les premières maisons des deux côtés de la place aboutissant au côté nord-ouest.

J'observai ce qui suit : la compagnie continuait à tirer dans les maisons. Le feu des habitants cessa peu à peu. Ensuite, les soldats allemands enfoncèrent les portes et mirent le feu aux maisons, soit en y jetant des lampes à pétrole allumées, soit en brisant les tuyaux de gaz, en mettant le feu au gaz qui s'en échappait et en jetant dans les flammes des couvertures et des rideaux; çà et là, ils se servirent aussi de benzine. L'ordre d'incendier les maisons fut donné par le colonel von Stubenrauch, dont je reconnus la voix. Aussitôt que la fumée commença à envahir les appartements, les francs-tireurs descendirent les escaliers et se précipitèrent hors de leurs demeures; souvent, ils avaient encore les armes en mains; je vis distinctement des fusils de chasse, des revolvers, des fusils militaires et d'autres armes. Je remarquai tout particulièrement le grand nombre de revolvers. Les franc-tireurs étaient pour la plupart des gens de mauvaise mine, comme je n'en avais jamais vu de ma vie; ils furent abattus par les soldats qui se trouvaient sur la place. Nos hommes prirent toutes leurs précautions pour que les femmes et les enfants fussent épargnés; sans les importuner, ils les firent sortir des maisons en flammes. Je n'ai vu ni une seule femme, ni un seul enfant blessé. Les femmes et les enfants se rassemblèrent même en partie autour de nous sur la place et, là, ils furent très bien traités par les soldats allemands. A proximité de moi se tenait une femme qui avait près d'elle une voiture d'enfant

dans laquelle se trouvait un petit enfant; elle pleurait; les soldats qui étaient autour d'elle la consolèrent.

J'observai pendant une demi-heure environ les scènes de l'incendie des maisons et de l'arrestation des francs-tireurs. Alors, mon ordonnance alla chercher une auto. Je fus, avec d'autres blessés, transporté dans un hôpital, où nous n'arrivâmes qu'après avoir fait de nombreux détours. C'était un hôpital militaire belge; j'ai cru alors que c'était un couvent, parce que, à l'intérieur, il y avait beaucoup de moines. J'y entrai le 25 août 1914, environ vers 11 heures du soir. Déjà le lendemain, le 26 août 1914, dans l'avant-midi, je fus transporté en automobile à la gare de Louvain, pour être ensuite dirigé sur Liége.

De toutes les dépositions, celle du capitaine von Esmarch est incontestablement la plus extravagante. Point n'est besoin d'enquête sur place, ni de considérations topographiques, ni de confrontations de témoignages pour en démontrer la fausseté; il suffit de la lire pour se convaincre qu'elle ne peut être que l'œuvre d'un fou ou d'un criminel.

Au cours de l'échauffourée qui se produisit place du Peuple, un coup de fusil l'abattit de son cheval; il fut en outre atteint grièvement de 5 balles et reçut un si grand nombre d'éraflures que toute sa tunique était en lambeaux. Le voilà déjà dans un état bien peu favorable à l'observation des faits qui se passaient autour de lui! Mais ce n'est pas tout. Comme il gisait à terre, des chariots du train lui passent sur le corps; la chaîne d'un sabot accroche son ceinturon et le voilà, le pauvre capitaine, traîné vers l'autre coin de la place. Alors, comme un spectateur qui, au théâtre, vient de s'installer dans sa loge, il assiste au spectacle qui se déroule sous ses yeux. Il a vu des choses extraordinaires! Aussitôt l'incendie allumé, les habitants descendent quatre à quatre les escaliers, et, se précipitant hors de leurs demeures, les armes à la main, vont se jeter dans les bras des soldats qui les abattent sur-le-champ.

Les francs-tireurs de la place du Peuple ne sont sans doute pas capables, comme ceux de la place de la Station, de tirer des maisons en feu (Ann. 40); dès que la fumée gagne les appartements, ils doivent se sauver, mais sont-ils assez imprudents! Au lieu de fuir par les portes de derrière et de gagner les jardins, ils se précipitent dans la rue et vont s'offrir aux balles de leurs ennemis! Von Esmarch les a vus : c'étaient des gens de mauvaise mine, comme il n'en avait jamais rencontré en sa vie. Est-il besoin de réfuter un récit d'une invraisemblance aussi criante? On peut, d'un mot, clore la bouche à cet imposteur : **Pas un seul civil n'a été tué à la place du Peuple.** On comprendrait que, après être tombé de cheval, avoir été atteint grièvement de cinq coups de feu, avoir été écrasé par un chariot et traîné sur une longueur d'une centaine de mètres, le témoin ait, dans son délire, tenu des propos extravagants; mais nous ne parvenons pas à expliquer comment, de sang-froid et sous la foi du serment, il ose raconter des histoires aussi évidemment mensongères. Il est encore plus inexplicable qu'il ait trouvé un juge pour les accueillir avec bienveillance et une commission d'enquête pour en faire état, en les reprenant à son propre compte.

Ce capitaine Fracasse est, au fond, un peureux. Il ne se sent pas en sûreté parce que, à 8 heures, la circulation cesse; à son entrée en ville, les rues étaient très animées et voici que, tout à coup, les habitants disparaissent et la ville donne l'impression d'un désert. Il est persuadé que les francs-tireurs préparent une attaque et il demande du renfort. S'il s'était adressé à la Kommandantur, on lui aurait appris que le commandant von Manteuffel avait interdit, à tout habitant, sous peine d'être fusillé, de se trouver en rue à partir de 8 heures du soir. L'obéissance aux ordres de l'autorité allemande devient, pour von Esmarch, la preuve de la préparation d'un complot!

Le témoin a vu tirer des coups de feu à travers les volets des maisons. C'est donc, conclut-il, que préalablement, on y avait pratiqué des meurtrières. Comme les maisons de la place du Peuple, sauf deux, ont été détruites, par l'incendie, il ne nous est pas possible de prouver la fausseté de cette affirmation. Seulement, nous défions von Esmarch et la commission d'enquête de retrouver, dans toute la ville, la moindre trace de préparatifs d'attaque ou de défense exécutés par les prétendus francs-tireurs (Chap. II, § 6).

Von Esmarch ose dire que, à la place du Peuple, les femmes et les enfants ont été bien traités par les soldats allemands. C'est un odieux mensonge! Lorsque les habitants furent extraits des caves où ils s'étaient réfugiés, on ne fit aucune distinction entre hommes, femmes, enfants ou vieillards; tous eurent à subir les mêmes brutalités. Nous pourrions citer les noms de femmes qui portèrent pendant longtemps les traces de coups qui leur avaient été assénés par les soldats.

Malgré ces très nombreuses et très graves blessures, le témoin, qui était entré à l'hôpital militaire le mercredi soir à 11 heures, put déjà être transporté en automobile à la gare, dès le mercredi matin!!!

Avant de comparaitre devant la commission d'enquête, von Esmarch avait déjà raconté ses aventures dans les journaux allemands : Là, le récit dépasse encore, en invraisemblance, celui qui est reproduit dans le Livre Blanc: « Mes blessures, dit-il, dans les *Kieler Neueste Nachrichten* du 16 septembre 1914, proviennent de balles tirées par une mitrailleuse qui avait été placée sur le balcon de l'hôtel Métropole (1). Quelques-uns de mes soldats se glissèrent le long des maisons, tuèrent, par une fente du balcon, les ser-

(1) Cet hôtel était encore, on l'a vu, rempli, le mardi soir, d'officiers et de soldats allemands (voir la critique de l'annexe 1).

vants de la mitrailleuse, pénétrèrent dans l'hôtel, abattirent le patron et ses domestiques et firent flamber la propriété ! ! » Le patron de l'hôtel et tout son personnel, sauf Jean Oms, tué dans la bagarre (Ann. 2, critique), sont aujourd'hui en parfaite santé.

ANNEXE 47.

Déposition de Schmidt,

soldat de la 9e compagnie du régiment d'infanterie de landwehr n° 53.

Wesel, le 8 janvier 1915.

Au sujet de la participation des civils au combat, je puis déclarer ce qui suit : j'étais attaché comme boucher à l'état-major du 2e bataillon du régiment de landwehr n° 53. Nous arrivâmes à Louvain le 25 août, vers 4 heures de l'après-midi. Nous ne pûmes trouver immédiatement du logement. Le soir, à 8 heures, j'étais près des bagages. Un lieutenant, qui était chef de convoi, nous rassembla et nous déclara que nous devions être sur nos gardes, parce que nous paraissions ne pas être en sûreté. A peine étions-nous revenus auprès de nos bagages, qui se trouvaient dans une rue assez étroite, immédiatement à côté du Marché, que j'entendis un coup violent. Ce n'était certainement pas un coup de fusil, mais plutôt une détonation provenant d'un petit mortier; ce devait être un signal, car, à peine le bruit de la détonation avait-il cessé que, de tous côtés, on tira sur nous des maisons. Les coups partaient des caves et de tous les étages; c'était le plus pur tir rapide. Les chevaux ayant pris peur, les voitures des bagages s'entremêlèrent; je me trouvai placé entre deux chariots et ne pus d'abord me dégager. Lorsque, après cinq minutes, j'y parvins, je regardai autour de moi; tous mes camarades avaient disparu. Je courus sur la place, mais, là aussi, on tira sur moi, de même que dans deux rues latérales dans lesquelles je voulus m'engager. En prenant une troisième rue, je réussis enfin à trouver un abri dans une nouvelle construction. Quelques camarades vinrent successivement me rejoindre. Nous voulûmes alors nous rendre ensemble dans la direction d'une fusillade que nous entendions dans le lointain. En passant dans une rue, dans laquelle on tirait continuellement, je mis le pied sur une des grilles en fer, qui servent, à Louvain, à recouvrir les entrées des caves. Je fus précipité dans la cave, tombai sur le bras et me brisai le poignet. Immédiatement après, deux camarades tombèrent aussi dans la cave. A peine étions-nous étendus sur le sol, que, de l'intérieur de la cave, on tira sur nous. Après quelque temps, arriva un maréchal des logis-chef de l'artillerie, qui, probablement, nous avait vus tomber; il demanda de la rue si nous étions Allemands. Je m'approchai de l'entrée de la cave et, prenant mon bras valide, le maréchal me tira dehors. Les deux autres ne pouvaient plus se relever. Je racontai au maréchal des logis ce qui venait de nous arriver; il me dit qu'il enverrait immédiatement du secours. Je fus transporté dans une caserne et pansé. Je ne puis dire de science personnelle ce qu'il est advenu de mes deux camarades tombés en même temps que moi dans la cave; mais on m'a raconté, le lendemain, au poste, qu'ils avaient été grièvement blessés.

Le 26 août, vers midi, nous devions être emmenés par chemin de fer. Le signal du départ avait déjà été donné, lorsque, tout à coup, des maisons qui se trouvaient dans les environs de la gare, on tira violemment sur le train. On entendait tomber les balles. Tous ceux qui en étaient capables, durent charger leur fusil. Ce n'est qu'après une demi-heure que nous pûmes partir; la fusillade avait duré pendant tout ce temps. Le train était exclusivement un train-hôpital et était désigné comme tel par la croix rouge.

Schmidt appartient à cette catégorie de soldats qui, dès que les premiers coups de feu se firent entendre, n'eurent qu'une seule préoccupation : se mettre à l'abri. Après avoir couru à droite et à gauche, il finit par trouver un refuge dans une maison en construction; quelques camarades vinrent l'y rejoindre. Là, ces vaillants qui venaient de se sauver de tous les endroits où l'on tirait, décidèrent.... de se rendre dans la direction d'une fusillade qu'ils entendaient dans le lointain; leur courage n'eut pas l'occasion de se dépenser; car Schmidt et deux de ses camarades... tombèrent successivement dans une cave. Même là, ils ne furent pas à l'abri des francs-tireurs :des coups de feu furent dirigés sur eux de l'intérieur de la cave (!), mais, comme toujours, les mauvais tireurs qu'étaient les Louvanistes manquèrent leur but. Schmidt est retiré de sa position critique par un sous-officier et, sans attendre l'arrivée de secours, il abandonne ses camarades.

Le 26 août, vers midi, dit le témoin, des maisons qui se trouvent dans les environs de la gare, on tira, pendant une demi-heure (!), sur un train de blessés dans lequel il avait pris place. Or, il y avait longtemps que, d'après les dépositions des autres témoins, ces maisons avaient été évacuées; la plupart d'entre elles étaient déjà détruites par l'incendie.

A côté de toutes ces sornettes, la déposition de Schmidt contient une indication intéressante : avant qu'aucun coup de feu ne fut tiré, un lieutenant vint avertir les hommes qu'ils devaient être sur leurs gardes parce qu'ils paraissaient ne pas être en sûreté. Pourquoi ces inquiétudes? La fusillade, au dire du LIVRE BLANC lui-même, ne fut-elle pas tout à fait imprévue et les habitants ne manifestèrent-ils pas jusqu'au dernier moment les meilleures dispositions envers les troupes allemandes?

Annexe 48.

Déposition de Brandt,

lieutenant de réserve du régiment d'infanterie n° 52 (6e de Brandebourg).

Allemant, en France, le 18 décembre 1914.

Je ne puis que répéter les déclarations que j'ai consignées dans un rapport remis à mon régiment le 27 septembre.

(Après avoir entendu la lecture de ce rapport, le témoin donne les explications suivantes :)

Ce rapport est bien celui dont je viens de parler. Je répète aujourd'hui son contenu. J'ai remis à mon régiment, le lendemain, la circulaire du gouvernement belge qui y est mentionnée, ainsi que les listes des membres de la garde civique. Le lieutenant de réserve Dunkel peut confirmer l'exactitude de mes assertions; il était également à Louvain et commandait un détachement de la division I des télégraphistes.

Pendant la fusillade, des gendarmes m'amenèrent cinq civils, qui ne portaient aucun signe distinctif. Les gendarmes me déclarèrent que ces personnes avaient été saisies les armes à la main, et ils m'apportèrent ces armes. Je n'ai pas interrogé ces personnes, mais je les ai fait conduire à la Kommandantur. Le matin, le propriétaire de l'hôtel dont je parle dans mon rapport sortit de la maison, lorsque celle-ci était déjà complètement incendiée. Je le livrai à un officier de l'état-major général du IXe corps d'armée de réserve, un capitaine dont je ne me rappelle plus le nom. C'était le même officier qui m'avait donné l'ordre de détruire les deux hôtels. Ce civil fut interrogé par l'officier et, environ une demi-heure après, fusillé. Au même moment, on fusilla aussi deux prêtres; lorsque je les vis, ils étaient déjà arrêtés. En m'adressant à un officier d'ordonnance du commandement général, j'appris qu'ils avaient distribué des munitions aux civils.

Le major Hildebrand, dont je parle dans mon rapport, m'avait signalé expressément que c'était principalement des maisons situées en face de la gare que l'on avait tiré sur lui et ses hommes.

Rapport au régiment d'infanterie n° 52.

Bois près du fort de Condé, le 27 septembre 1914.

Le 24 août, j'arrivai à Louvain avec un détachement de la 11e compagnie du régiment d'infanterie n° 52; nous étions chargés de protéger notre division de télégraphistes; je trouvai à me loger au Palais de Justice. Les habitants nous accueillirent d'une façon exceptionnellement aimable. Le jour suivant arrivèrent sans discontinuer des convois de troupes du IXe corps d'armée de réserve; ces troupes furent mises en marche dans la direction d'Anvers, car on avait annoncé une attaque venant de ce côté. Une seule compagnie et mon détachement restèrent en arrière avec les bagages. Le départ des troupes et le bruit du canon, qu'on entendait en ville, firent croire aux habitants que le moment était favorable pour mettre à exécution le plan d'attaque qu'ils avaient conçu et préparé d'avance. Vers 8 heures du soir, on se mit à tirer violemment des maisons sur nos soldats; le feu était spécialement dirigé sur les trains qui arrivaient. Notre vieux camarade de régiment, le capitaine Hildebrand, commandant un bataillon du régiment d'infanterie de réserve n° 31 qui était déjà débarqué, eut aussi à souffrir de ce feu.

La soudaineté et la simultanéité de la fusillade dans les différentes parties de la ville prouvent que l'attaque avait été préparée. A mon avis, c'est le fait de la garde civique belge. Je fus confirmé dans cette opinion par une circulaire du gouvernement belge que j'ai saisie, le 23 août, chez le bourgmestre de Winghe-St-Georges, ordonnant de mobiliser la garde. Il ne fut pas possible de trouver les signes distinctifs (écharpe et cocarde), car ceux-ci devaient prétendûment être envoyés de Louvain, le village appartenant à cet arrondissement. Je trouvai aussi les listes des membres des trois dernières années; mais je ne pus procéder à des arrestations, car, d'après la déclaration du bourgmestre, presque toute la population avait fui; mais je présume que les hommes étaient allés à Louvain, où devait avoir lieu la concentration de ces « troupes ». Pendant la soirée, des troupes furent ramenées en ville et vers 11 heures le feu cessa enfin. Sur l'ordre de l'état-major du IXe corps d'armée de réserve, je me joignis, sur la place de la Station, aux autres troupes, et je reçus l'ordre de détruire et d'incendier, afin de faire sortir ceux qui les occupaient, deux hôtels d'où, pendant tout le temps, on avait violemment tiré. Les principaux coupales purent sans doute se sauver encore à temps par les toits, car, seul, le propriétaire d'un de ces hôtels apparut vers 4 heures du matin. On lui infligea, très peu de temps après, le châtiment qu'il méritait, ainsi qu'à deux prêtres qui avaient distribué des munitions aux civils. Le lendemain, dans la matinée, nous continuâmes notre marche dans la direction de Bruxelles; en chemin, on tira de nouveau violemment sur nous de plusieurs maisons de la ville.

Dès le jour où je les avais faites, le 23 août, j'informai par télégramme le commandant de Louvain de mes constatations au sujet de la garde civique, afin qu'il pût prendre ses dispositions en conséquence. Je ne sais pas ce qui s'en est suivi. Toutefois, j'ai, comme tous ceux qui ont assisté aux événements de Louvain, l'intime conviction que cette attaque est le résultat d'une organisation officielle.

Le lieutenant Brandt est un de ceux qui prétendent que la garde civique est responsable des troubles de Louvain. Il fonde son accusation sur une circulaire, qu'il trouva chez le bourgmestre de Winghe-St-Georges, par laquelle le gouvernement belge ordonnait, dit-il, de mobiliser la garde civique. Le témoin montre qu'il ne connait absolument rien de l'institution qu'il accuse. En effet, la circulaire en question, qui a été envoyée aux bourgmestres de toutes les communes de moins de 10,000 habitants, n'ordonnait pas la mobilisation de la garde civique, mais elle appelait à l'activité la garde non active. Voici ce que dit l'art. 4 de la loi du 9 septembre 1897 : « La garde civique est divisée en garde active et en garde non active. Elle est active, à moins d'une disposition contraire du gouvernement, dans les localités ayant une population agglomérée de plus de 10,000 habitants et dans celles qui sont fortifiées ou dominées par une forteresse. Elle est non active dans les autres localités; néanmoins, elle peut être appelée à l'activité par arrêté royal, si le conseil communal le demande ou si l'intérêt de l'ordre ou de la sécurité publique dans la région justifie cette mesure. »

Se basant uniquement sur une pièce officielle qu'il n'a pas comprise, Brandt échafaude tout un roman. Selon lui, les gardes de Winghe-St-Georges se rendirent à Louvain où devait avoir lieu la concentration de ces troupes et prirent une part active au complot organisé contre les soldats allemands. De preuves, il n'en apporte aucune. Nous avons déjà vengé la garde civique des accusations dont elle est ici l'objet (Chap. II, § 6).

Brandt a participé à l'arrestation des habitants et à l'incendie des maisons de la place de la Station. Il ne nous apprend rien de nouveau, sauf que, seul de tous les témoins du Livre Blanc, il relate un conte qui a fait le tour de la presse allemande au lendemain du sac de Louvain. « Des prêtres, dit-il, ont été fusillés parce qu'ils avaient distribué des munitions aux francs-tireurs ! »

Annexe 49.

1. — **Déposition de Schaefer,**
capitaine du régiment d'artillerie de campagne de réserve n° 18.

Avricourt, le 8 janvier 1915.

Je commandais la colonne légère de munitions du régiment d'artillerie de campagne de réserve n° 18. J'arrivai avec ma colonne à la gare de Louvain le 25 août 1914, vers 7 heures du soir. Le train était si long qu'une moitié seulement put aborder à quai. La première partie du train était déchargée, et je me trouvais à la gare des marchandises avec une centaine de chevaux, lorsque, tout à coup, on ouvrit sur nous un feu meurtrier. Les coups étaient tirés, me semble-t-il, des fenêtres et des toits des rangées de maisons qui se trouvaient à l'est et à l'ouest de la gare. La fusillade dura de vingt minutes à une demi-heure. Entretemps, un train d'infanterie était entré en gare. J'ai appris dans la suite que les soldats, de leurs wagons, avaient déjà répondu au feu.

Lorsque la fusillade eut cessé, je conduisis mes chevaux à l'abri dans un hangar à marchandises. A peine y étions-nous arrivés qu'on tira violemment sur nous de la direction de la tour de l'église. J'avais l'impression que les coups partaient d'en haut. On racontait aussi partout qu'une mitrailleuse avait été installée sur la tour de l'église. La fusillade ne dura d'abord que peu de temps, mais elle se renouvela à brefs intervalles et continua, les interruptions comprises, pendant quelques heures; je ne puis en préciser la durée plus exactement.

Je me suis aussi trouvé dans le hall de la gare; un officier d'état-major du IXe corps d'armée de réserve, qui y était de service, me facilita le débarquement de la seconde moitié de mon train; il pouvait être alors environ minuit. A 1 heure, je partis dans la direction Hérent-Bueken.

Le général-commandant du IXe corps de réserve et le capitaine Vieregge se trouvaient pendant la nuit sur la place de la Station.

Le témoin affirme que pendant qu'il se trouvait à la station, près d'un hangar à marchandises, on a tiré sur lui de la tour d'une église sur laquelle on avait placé une mitrailleuse. Or, aucune tour d'église n'est visible, ni des hangars à marchandises, ni de quelque autre endroit des environs immédiats de la gare. On peut juger par là de la valeur de cette déposition.

---

2. — **Déposition de Duckwitz,**
lieutenant de réserve du régiment d'artillerie de campagne de réserve n° 18.

Avricourt, le 8 janvier 1915.

Je faisais partie de la colonne légère de munitions qui arriva à la gare des marchandises de Louvain le 25 août 1914, vers 7 heures du soir. Aussitôt après notre arrivée, le commandant de la colonne me donna l'ordre de me rendre à cheval à Bueken et d'annoncer au commandant de la 18e division de réserve l'arrivée

de la colonne. Je suivis un large boulevard qui limite la ville de ce côté. Cette rue était absolument calme. M'étant engagé ensuite dans de petites rues, je rencontrai des soldats d'infanterie qui s'avançaient, le fusil à la main. On me cria de descendre de cheval, parce qu'on tirait des maisons. Lorsque j'arrivai à Hérent, les maisons situées le long de la chaussée brûlaient. Je rencontrai des soldats d'infanterie qui me dirent que je ne pouvais pas aller plus loin parce que, de l'autre côté, nos troupes tiraient avec des mitrailleuses sur le village. On entendait le bruit de la fusillade. Après quelques minutes, le calme se rétablit; je remontai à cheval et continuai ma route. J'arrivai au village de Bueken, qui, en partie, brûlait aussi. Lorsque j'eus fait ma communication, je reçus l'ordre de retourner à Louvain et de dire à la colonne d'arriver aussitôt. A mon retour, je manquai, par méprise, le boulevard et je pénétrai en ville. Dans une rue large, je rattrapai une troupe de 20 à 30 gendarmes à pied, qui avaient le revolver à la main. Avec eux se trouvaient plusieurs officiers, un prêtre en soutane blanche et quelques civils entourés de soldats. Le prêtre, de temps en temps, criait quelques mots en français; j'ai appris plus tard qu'il proclamait que les habitants devaient éclairer leurs maisons. Je remarquai aussi que, dans certaines habitations, on faisait de la lumière; la rue était plongée dans l'obscurité. Comme je ne pouvais aller plus loin, je retournai à Hérent, où je passai la nuit.

Le lendemain matin, je me rendis de nouveau à Louvain vers 3 heures. Je retrouvai le boulevard et arrivai à la Station vers 5 heures. Des maisons qui entouraient la place, les unes étaient déjà complètement brûlées, les autres brûlaient encore. Devant la gare, se tenait le général-commandant avec plusieurs officiers. Après avoir transmis mon ordre au commandant de la colonne, nous partîmes de suite et nous traversâmes Louvain sans être inquiétés.

La déposition de Duckwitz est une preuve absolument convaincante qu'il n'y eut à Louvain, en fait de francs-tireurs, que des soldats allemands.

Le 25 août, peu après 7 heures, le témoin, qui vient d'arriver par chemin de fer, se dirige, à cheval, vers Hérent, par le boulevard de Diest. Il ne remarque rien d'anormal; or, d'après la commission d'enquête, c'est à 7 heures que la fusillade éclata à la place de la Station. — Dans une petite rue de la ville, il rencontre des soldats qui s'avancent, le fusil à la main; ils lui crient de descendre de cheval, parce qu'on tire des maisons. Duckwitz ne voit ni n'entend rien. — Arrivé à Hérent — notons que le témoin voyage seul — il est de nouveau arrêté par des soldats qui lui disent que les Allemands tiennent le village sous le feu de leurs mitrailleuses. Lorsque le calme est rétabli, c'est-à-dire lorsque les soldats ont cessé de tirailler, le témoin remonte à cheval et continue sa route. Il va jusque Bueken et, après avoir fait une communication au commandant, revient à Louvain. Au lieu de suivre le boulevard pour regagner la station, il pénètre en ville. Il rejoint un groupe de gendarmes allemands, qui, le revolver à la main, accompagnent les otages. Duckwitz juge bon de retourner à Hérent, où il passe la nuit. Le lendemain matin, il revient en ville; il transmet son ordre au commandant de la colonne de munitions et quitte Louvain, sans être inquiété.

Pendant toutes ses pérégrinations, Duckwitz n'a pas vu un seul franc-tireur; il n'a essuyé aucun de leurs coups de feu : il n'a été arrêté que par... des soldats allemands.

ANNEXE 50.

L'annexe 50 contient un plan de Louvain sur lequel la partie de la ville qui a été incendiée est teintée en noir. Ici encore, s'affirme la mauvaise foi de la commission d'enquête. En effet :

1° Le plan qu'elle a utilisé n'est pas à l'échelle : il a été dressé à l'intention des touristes et ne vise pas à l'exactitude;

2° Ce plan est coupé aux environs de la gare, de telle sorte que les quartiers situés à l'Est de celle-ci n'y figurent pas; or, toutes les maisons avoisinant la gare, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, ont été incendiées;

3° La commission d'enquête laisse croire aux lecteurs que tous les quartiers situés à l'intérieur des boulevards sont entièrement bâtis, alors qu'il s'y trouve de grands jardins et même des champs de culture; à voir ce plan, on a l'impression que le désastre est relativement peu important. Or, comme nous l'avons vu (Chap. II, § 7, II), il n'est pas exagéré de dire que, au point de vue de la valeur immobilière, plus du quart de la ville a disparu dans l'incendie.

Conclusion

Parmi les témoins dont nous venons d'analyser les dépositions, il y en a plusieurs qui peuvent difficilement éviter l'épithète infamante de « parjure ». Nous n'avons pas à scruter les consciences, mais nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de constater que des témoins, comme Gruner (Ann. 38) ou von Esmarch (Ann. 46), ont fait, sous la foi du serment, des déclarations que, à moins qu'ils n'aient été hallucinés ou frappés subitement de folie, ils devaient savoir être mensongères. — A côté d'eux, il y en a d'autres qui peuvent avoir été sincères; lorsqu'un soldat se contente de déclarer qu'on a tiré des maisons et que les troupes allemandes ont répondu au feu, nous ne saurions prouver qu'il n'a pas été la victime de la comédie jouée par ses chefs et qu'il n'a pas cru à une réelle attaque de francs-tireurs. — Il est une troisième catégorie de témoins : ce sont ceux qui, par le silence qu'ils observent au sujet des principaux chefs d'accusation, deviennent, contrairement sans doute aux intentions de la commission d'enquête, de vrais témoins à décharge. Chose étonnante! Alors que les officiers qui n'ont fait que passer un jour ou deux à Louvain, comme von Boehn (Ann. 1), von Klewitz (Ann. 2), Schweder (Ann. 7), von Esmarch (Ann. 46), accumulent les accusations de toutes sortes contre les Louvanistes, ceux qui sont restés en ville depuis les journées tragiques jusqu'au moment où ils ont comparu devant la commission d'enquête, font des dépositions presque anodines. Ibach (Ann. 4) et Telemann (Ann. 6), officiers attachés à la Kommandantur, Grebin (Ann. 7), juge militaire, le commandant de place lui-même, von Manteuffel (Ann. 3), ne disent pas un mot concernant la participation au complot du clergé, de l'armée ou de la garde civique, pas plus que des prétendues atrocités commises par les Louvanistes. Et cependant, c'étaient bien là les témoins les mieux à même, par leur situation et leur long séjour en ville, de documenter, d'une manière complète et précise, les membres de la commission d'enquête. Cette seule constatation suffirait à rendre suspectes les conclusions de la commission; nous ne comprenons pas comment les auteurs du Livre Blanc n'ont pas été frappés de cette preuve implicite qu'ils fournissaient eux-mêmes de l'innocence des Louvanistes!

Toutes ces accusations, graves ou légères, personnelles ou impersonnelles, faites de bonne ou de mauvaise foi, nous les avons reproduites et nous y avons répondu. **En est-il une seule qui reste debout?** Pour nous défendre, nous n'avons pas dû recourir à des témoignages uniques, dont la valeur pourrait être mise en doute, surtout à raison des circonstances qui ne nous permettent pas des précisions suffisantes; bien au contraire, les arguments que nous avons apportés pour combattre les mensonges du Livre Blanc reposent sur des faits qui ont été constatés par des centaines de témoins et dont la plupart peuvent être, aujourd'hui encore, facilement contrôlés. Dans bien des cas, c'est sur le Livre Blanc lui-même que nous avons basé notre réfutation : ce tissu de récits invraisemblables, de contes absurdes, d'ouï-dire contradictoires, renferme en lui-même sa propre condamnation.

Quant aux procédés de la commission d'enquête, nous avons eu plus d'une fois l'occasion de les stigmatiser : le seul procès-verbal de descente judiciaire qu'elle publie (Ann. 32) est un véritable défi à la droiture et à l'honnêteté.

Après un examen impartial de la cause, il n'est pas un seul homme de bonne foi, nous en sommes certain, qui croira encore à la légende du complot tramé par les Louvanistes contre les troupes allemandes. Mais le mensonge, constamment renouvelé, développe une force d'attraction si puissante que les esprits, même les plus avertis, ne parviennent que difficilement à échapper à son influence. « Il n'y a pas de fumée sans feu », dit le dicton populaire. A force de répéter à chaque page de son rapport que les Louvanistes ont tiré sur les soldats allemands, la commission d'enquête, sans avoir réussi à prouver sa thèse, sera peut-être parvenue à laisser subsister cette impression que des coups de feu isolés ont été tirés de certaines maisons. Dans ce cas, la ville de Louvain ne serait pas coupable, mais les actes inconsidérés de certains de ses habitants auraient fait croire à une révolte de la population et auraient ainsi servi de prétexte aux represailles exercées par l'armée allemande. Admettons un instant qu'il en ait été ainsi. Qui faut-il accuser? Les coupables auraient-ils été des bourgeois honorables qui auraient voulu se donner le plaisir d'abattre un ennemi, ou des repris de justice dont les mauvais instincts auraient été excités par les affiches allemandes qui leur promettaient la satisfaction, si un seul coup de feu était tiré, de voir livrer la ville au pillage et mettre à mort les otages parmi lesquels se trouvaient peut-être les juges qui les avaient jadis condamnés?

Quels qu'ils fussent, citoyens honnêtes ou bandits de profession, eux seuls devaient être rendus responsables de leurs actes; il est profondément immoral d'infliger un châtiment à toute une ville pour des actes isolés commis par un ou plusieurs de ses habitants. Mais, en réalité, des coups de feu ont-ils été tirés par les civils? Que l'on parcoure le LIVRE BLANC et l'on verra qu'il ne formule aucune accusation sérieuse contre aucun citoyen déterminé. Or, c'est à l'accusateur qu'il appartient de faire la preuve; c'est à la commission d'enquête à citer des noms, des faits, avec précision et exactitude. Au lendemain des événements, nous avouons avoir été nous-mêmes victime de la duplicité allemande; nous avons cru, ainsi que beaucoup d'autres, que quelques exaltés, poussés par un zèle aussi maladroit qu'inutile, avaient été la cause du sac de la ville; nous ne pouvions nous figurer que l'armée allemande se fût livrée à toutes ces cruautés sans qu'au moins on lui eût fourni quelque prétexte. C'est dans ces sentiments que nous avons commencé notre enquête; nous l'avons poursuivie pendant seize mois et, **malgré nos recherches — nous le déclarons en toute honnêteté et en toute conscience, — nous ne sommes pas parvenu à établir qu'un seul coup de feu ait été tiré par un civil.**

Mais, nous demandera-t-on peut-être, comment faut-il donc expliquer l'origine des troubles? Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne nous sommes pas imposé la tâche de raconter l'histoire du sac de Louvain; en écrivant ces lignes, nous n'avons eu qu'un seul but : démontrer la fausseté des accusations du LIVRE BLANC au moyen de preuves basées sur des faits contrôlés avec la méthode historique la plus scrupuleuse et qu'aucune enquête postérieure, faite avec impartialité, ne pourra jamais démentir. Ce but, nous espérons l'avoir atteint; notre mission est terminée. Néanmoins, sans prétendre donner une explication complète de la tragédie de Louvain — et ce sera chose impossible, tant que l'on n'aura pas recueilli les aveux de l'un ou l'autre complice — nous pouvons signaler deux faits qui, dès maintenant, sont acquis à l'histoire : 1° **la prétendue attaque des francs-tireurs a été une comédie organisée par l'autorité militaire;** 2° **la panique la plus folle s'est emparée d'une partie des troupes.** Le mardi soir, peu avant huit heures, des chevaux de selle sans cavalier et des chevaux attelés à des chariots sans conducteur ont été lancés, au plein galop, à l'intérieur de la ville : c'est ce qui a fait croire à bon nombre d'habitants, qui entendaient le canon gronder dans les environs, que des troupes revenant en désordre du combat avaient été attaquées par les soldats présents en ville et que cette méprise avait été le prologue du sac de Louvain. C'est aussi la thèse reproduite dans le rapport de la commission d'enquête belge. Les faits, ainsi présentés, ne sont pas tout à fait exacts; les chevaux qui galopaient à la débandade ne revenaient pas de la bataille qui se livrait en ce moment au-delà de Bueken, c'est-à-dire à 10 kilomètres de Louvain, mais ils avaient été chassés en ville, en particulier des environs du canal, pour provoquer un état de trouble favorable à toutes les entreprises criminelles. En même temps, quelques soldats complices pénétraient dans les maisons, montaient aux étages, ouvraient les fenêtres et, de là, déchargeaient leur fusil dans la direction de la rue (Chap. II, § 3, G). Des chevaux emballés galopant dans les rues, quelques coups de feu tirés des étages des maisons, il n'en fallait pas plus pour persuader aux troupes qu'elles étaient assaillies par les francs-tireurs, d'autant plus que, d'après le LIVRE BLANC lui-même, elles étaient, par suite sans doute des légendes qu'on leur avait contées, dans un état d'inquiétude continuelle. A leur arrivée en ville, tout leur semble étrange; que les réverbères soient allumés (Ann. 36), ou éteints (Ann. 38), que les rues soient désertes (Ann. 36-2 et 46) ou qu'il y circule des groupes animés (Ann. 7 et 10), que les fenêtres soient ouvertes (Ann. 10) ou fermées (Ann. 36-2), que les volets soient levés (Ann. 36-2) ou baissés (Ann. 46), que les habitants leur présentent à boire (Ann. 36-2), qu'un prêtre parle à ses paroissiens (Ann. 45), tout leur semble suspect; comme des enfants peureux qui, au milieu d'une forêt, tremblent au moindre bruit de feuilles, croyant toujours voir surgir autour d'eux des fantômes, les officiers et les soldats sont inquiets; ils voient partout des traces de conspiration et s'attendent, à chaque instant, à rencontrer les ennemis terribles dont on leur a signalé toutes les cruautés : les francs-tireurs. Quelques coups de feu éclatent, et la panique se déchaîne, si violente que les officiers ne parviennent qu'à grande peine à faire cesser le feu; il y a assez de victimes allemandes — plus peut-être qu'on ne l'avait escompté — pour justifier les pires représailles. Mais la comédie n'est pas finie; favorisée par l'ivresse des soldats, elle reprend le mercredi, le jeudi et les jours suivants, alors même que la population avait été chassée de la ville. Il fallait montrer aux troupes qui défilaient à travers Louvain — et aussi à certains diplomates qui venaient s'enquérir des faits — que l'ennemi était irréductible et que la ville n'avait que trop bien mérité le châtiment qui lui avait été infligé.

Quel fut le but de la destruction de Louvain? Les Allemands ont-ils réalisé une opération stratégique en incendiant tout spécialment les environs de la station de façon à isoler les bâtiments de la gare et les voies du chemin de fer? Ont-ils cherché à anéantir une ville qu'ils croyaient, à cause de l'Université catholique dont elle était le siège, constituer une des forteresses du catholicisme? Ont-ils voulu terroriser Bruxelles? On peut apporter en faveur de chacune de ces opinions des arguments très sérieux et il est bien probable que toutes sont vraies à la fois. Mais nous ne nous égarerons pas dans le domaine des hypothèses, si vraisemblables et si séduisantes soient-elles. Nous voulons que notre travail ne contienne que **des faits dont la vérité s'impose sans discussion.**

L'armée allemande, sur l'ordre de ses chefs, a commis le crime de Louvain; le gouvernement allemand, par son LIVRE BLANC, en a entrepris l'apologie. L'histoire connaissait déjà des armées d'incendiaires et d'assassins, elle ne connaissait pas encore de gouvernement capable de falsifier des enquêtes et de faire appel au parjure pour souiller son ennemi et excuser toutes les horreurs commises par ses troupes.

On peut, dans certains cas, accorder le bénéfice des circonstances atténuantes à un accusé qui a cédé à l'emportement de la passion; mais on les refuse au criminel qui, après avoir exécuté son forfait, prémédité avec soin, entreprend, froidement et cyniquement, de se justifier en accablant sa victime : pour lui, il n'y a ni pitié, ni pardon.

La fourberie du gouvernement allemand n'a d'égale que sa maladresse. Il a cru qu'il suffisait d'aligner, dans une publication officielle, quelques dépositions d'officiers et de soldats venant déclarer, sous serment, qu'ils sont innocents du crime dont on les accuse pour que la cause fût définitivement entendue. « *Quos vult perdere Jupiter dementat* »; on a souvent rappelé cet axiome à propos des événements contemporains; nulle part peut-être mieux qu'ici, il ne trouve son application. Oui, le gouvernement allemand a dû être frappé de folie pour étaler ainsi, devant le monde entier, et sans pouvoir alléguer l'excuse de la précipitation ou du manque de renseignements, une plaidoirie si malhabile qu'elle se transforme d'elle-même en le plus accablant des réquisitoires.

Citons l'appréciation du Livre Blanc par un neutre de marque, M. le professeur Struycken, membre du Conseil d'Etat de Hollande (1).

« On a déjà plusieurs fois attiré l'attention sur ce fait que, du côté allemand, on n'a pas, pendant cette guerre, une haute idée du discernement ni du jugement critique des neutres que l'on veut convaincre du bon droit de la cause allemande. Le Livre Blanc en est un nouvel exemple. Veut-on en réalité prouver aux neutres que c'est à bon droit que la population civile belge a été traitée avec une si grande sévérité, qu'on apporte alors des arguments plus convaincants que ceux que l'on trouve dans la publication officielle allemande. Les neutres désirent volontiers être renseignés des deux côtés sur les événements, et ne pas baser uniquement leur jugement sur des rapports belges, français ou anglais qui peuvent contenir des exagérations; mais alors, que, du côté allemand, **on leur fournisse des raisons qui peuvent supporter l'examen de la critique et qui prouvent en réalité ce qu'on veut prouver et non pas bien plutôt le contraire.**

Ce jugement de M. le professeur Struycken sera, nous en sommes convaincu, celui de tous les neutres; et plus tard, quand la muraille de fer que la censure a dressée autour du peuple allemand se sera écroulée, nous osons espérer que, en Allemagne même, des consciences dans lesquelles le « *Deutschland über alles* » n'aura pas étouffé tout sentiment de vérité et de justice, feront entendre une voix de protestation contre les excès de l'armée impériale et contre la scélératesse du gouvernement qui s'en est fait le protecteur et l'avocat; une nation qui, toute entière, se rendrait solidaire des horreurs injustifiables commises en Belgique pendant le mois d'août 1914, mériterait d'être mise au ban de l'humanité.

---

(1) *De Oorlog in België*, cité d'après le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, du 21 octobre 1915.

DEUXIÈME MÉMOIRE

A la date du 8 septembre, Busch raconte qu'au dîner que présidait Bismarck et auquel assistaient, à côté de lui, de grands personnages et trois Américains, l'un de ceux-ci, le général Shéridan, approuvant les opinions de Bismarck, dit : « La véritable stratégie consiste à frapper vigoureusement l'ennemi, mais surtout à faire aux habitants des villes le plus de mal possible pour les engager à se dégoûter de la lutte et à exercer une pression sur le gouvernement. Il ne faut laisser aux gens que les yeux pour pleurer la guerre et regretter la résistance ». — Le 2 octobre suivant, la conversation s'était de nouveau engagée sur la façon de faire la guerre : « Quelqu'un saisit l'occasion pour dire que les gens peu aisés souffraient plus que les autres. Le chef dit, rappelant le mot de Shéridan à Reims : Cela ne peut faire aucun mal. Il y a plus de pauvres que de riches. Nous ne devons pas perdre de vue le but de la guerre, à savoir, une paix avantageuse. Plus sera grand le nombre de Français maltraités, plus ils désireront vivement la paix, quelles que soient les conditions que nous proposerons ». — Le 27 décembre, à propos des mesures violentes prises contre les villes de Nogent-le-Rotrou et de Châtillon, Busch écrit : « Dans l'un et l'autre cas, le principe qui a déterminé le chef est qu'il faut rendre la guerre pénible aux populations pour les disposer à la paix ». — Enfin, le 17 janvier 1871, Bismarck, exaspéré par la résistance qui se prolonge, expose à ses hôtes, toujours en mangeant et buvant, ses idées sur la façon d'en finir : « Et si, dans l'étendue du territoire que nous occuperons, nous ne pouvons pas tout garnir de nos troupes, nous enverrons de temps en temps une colonne volante vers les localités qui se montreront récalcitrantes; nous fusillerons, pendrons et brûlerons. Si cela arrive quelquefois, ils finiront par devenir raisonnables ».

Le comte de Bismarck et sa suite pendant la guerre de France, 1870-71, par Moritz Busch. Les textes entre guillemets sont des extraits du livre de Busch; les autres textes sont des résumés destinés à les raccorder.

INTRODUCTION

Le moment n'est pas encore venu de publier une histoire complète et définitive des événements qui se sont passés à Louvain le 25 août 1914 et les jours suivants. La population de Louvain, témoin de ces faits, est dispersée en Belgique, en France, en Angleterre, en Hollande. Sous le régime de fer qui opprime la Belgique, il est impossible de citer les noms de ceux qui ont vu et sont restés, parfois d'obtenir leurs dépositions, de dire soi-même librement tout ce que l'on pourrait et voudrait dire.

Cependant, la presse allemande ne cesse d'inculper la population de Louvain : elle l'accuse de s'être révoltée contre l'armée occupante, de lui avoir dressé un guet-apens, et, en outre, de s'être livrée sur les soldats aux pires atrocités; ce serait en punition de ces fautes que la ville aurait été mise à sac, ses maisons pillées et incendiées, ses habitants molestés, déportés ou fusillés.

Les brochures et articles de journaux qui exposent les faits de cette manière sont nombreux et, le 10 mai 1915, a paru un livre, le Livre Blanc, où le gouvernement allemand, pour excuser la conduite de ses troupes en Belgique, présente les événements de Louvain sous le même jour.

Ce livre a été longtemps introuvable dans notre pays; actuellement encore, six mois après sa publication, il est très difficile de s'en procurer un exemplaire. Pourquoi cela? Ce document a été remis aux Etats neutres. Il importe aux auteurs qu'il ne soit pas réfuté, ou qu'il le soit le plus tard possible. Pour cela le meilleur moyen est d'en entraver le débit, pendant un temps plus ou moins long, dans notre pays. Ainsi on est sûr que les Belges n'y répondront pas ou que leur réponse viendra longtemps après l'attaque. En attendant, on aura pu dire outre-Rhin et répéter à satiété aux Etats neutres : « A ce Livre Blanc il n'a pas été répondu jusqu'à présent. Les intéressés l'ont lu et n'ont rien trouvé à objecter. Il est donc l'expression exacte de la vérité. » La réfutation des Belges viendra — si elle arrive — quand l'opinion aura été solidement établie contre eux. Encore amortie par un silence prolongé, qui ne pourra s'expliquer aux yeux de ceux qui ignorent la ruse allemande que par l'embarras de trouver une réplique, elle sera inopérante : car, s'il est relativement aisé d'ébranler une opinion en formation, il est par contre bien difficile d'entamer une opinion toute faite, qui jouit du bénéfice de l'occupation. — Voilà le calcul allemand. Le signaler, c'est le déjouer en partie.

Le calcul allemand est d'ailleurs bien connu : c'est celui que fait d'instinct l'homme appelé à défendre une mauvaise cause. Craignant la vérité, il voudrait l'empêcher de se frayer une voie vers la lumière. Cependant la vérité est une force divine qui, tôt ou tard, triomphe de tous les obstacles et de toutes les ruses des hommes. Elle triomphera du Livre Blanc. C'est ce motif qui nous engage à élever la voix et à écrire dès à présent le récit succinct de ce qui s'est passé à Louvain. Ainsi, il y aura du sac de notre ville, une histoire authentique à l'aide de laquelle les versions allemandes, qu'elles émanent du Livre Blanc ou d'ailleurs, pourront être contrôlées et rectifiées.

Pour assurer à notre récit la plus scrupuleuse exactitude, nous nous sommes astreints à ne tenir compte que de faits dûment établis :

1° Faits généraux et notoires que tout le monde peut attester, parce que tout le monde en a été témoin, par exemple, l'heure à laquelle les premières fusillades ont éclaté le 25 août.

2° Faits particuliers attestés par des témoins directs, vraiment dignes de foi, témoins que les circonstances de l'heure présente ne nous permettent pas toujours de faire connaître, mais dont les noms, prénoms et professions seront publiés après la guerre dans une étude plus détaillée.

Notre règle invariable a été d'écarter tout ce que nous n'avions pu vérifier par une enquête personnelle et tout ce qui, bien que rapporté avec persistance par la rumeur publique, restait, après enquête, simplement probable ou vraisemblable, sans être absolument confirmé. Nous avons procédé comme le ferait un juge d'instruction, interrogeant des centaines de personnes, allant sur les lieux, ne négligeant aucun moyen utile pour arriver à la certitude pleine et entière. Grâce à cette méthode sévère, tout les faits que nous alléguons sont d'une indiscutable authenticité.

Une dernière remarque, avant d'entrer en matière. Notre étude est, avant tout, une histoire descriptive de ce qui s'est passé à Louvain. Elle raconte simplement ce que nous avons vu et ce que l'on a vu pendant les journées terribles. On ne doit pas y chercher davantage. Le domaine des causes est en dehors de notre objet. Nous n'interprêtons pas des situations, nous exposons des faits et réfutons des erreurs ou des mensonges par une narration objective des évènements. Si, d'aventure, nous risquons de certains faits une explication immédiate, c'est qu'elle jaillit si naturellement de leur examen, c'est qu'elle s'impose avec une telle évidence, que la passer sous silence serait en quelque sorte mutiler le dessin de la réalité.

———

CHAPITRE I.

Avant la nuit du 25 août 1914

Les troupes allemandes sont entrées à Louvain le mercredi, 19 août, vers 2 heures de l'après-midi. Avant de pénétrer en ville, tandis qu'elles avancent sur deux colonnes, l'une venant de la direction du Limbourg, l'autre de la direction de Tirlemont, elles se sont déjà souillées de bien des actes cruels, à l'occasion des combats qu'elles eurent à livrer aux arrières-gardes qui couvrent la retraite de l'armée belge sur Anvers.

A Lubbeek, le 19 août, la colonne qui vient de la direction du Limbourg, envahit à coups de feu, entre 8 et 9 heures du matin, une ambulance de la 2me division d'armée belge, établie au pensionnat des sœurs Dominicaines. Devant cette agression, que rien ne justifie et qui fait pressentir un drame lugubre, un pauvre blessé, le caporal De Jaeger, Charles, se précipite dehors bras en l'air et cherche à s'enfuir : un soldat allemand tire dessus et le frappe mortellement à la tête. Les autres blessés sont arrachés de leur couchette et, en chemise, traînés à l'extérieur; avec le personnel sanitaire et les gens influents de la localité, ils sont conduits dans une prairie située à un quart d'heure du village. Là, tous doivent tenir les mains levées comme de vulgaires criminels; on les fouille sans retenue; à quelques-uns on déchire les vêtements; naturellement, on les menace de mort. De 9 heures du matin à 5 heures du soir, ils attendent qu'il soit statué sur leur sort. Ils furent sauvés du carnage par l'énergie avec laquelle des religieuses et de petites pensionnaires de nationalité allemande attestèrent que personne n'avait tiré de l'ambulance. De tout ceci pourra témoigner, parce que, avec le doyen et le bourgmestre de Lubbeek, il fut du nombre des personnes soumises à ces vexations, Mgr le comte de T'Serclaes de Wommersom, président du collège belge à Rome. Comme, malgré tout, il fallait des victimes, on incendia, sous Lubbeek, au hameau Saint-Bernard, 47 maisons et on tua une douzaine de civils qui s'enfuyaient à travers champs.

La colonne qui vient de Tirlemont se fait précéder d'otages pris dans cette dernière ville. Parmi eux, il y a le bourgmestre, des conseillers communaux, des notables de l'endroit. On les licencie à Cumptich, le 19 août, vers 5 heures du matin : ils ont servi de boucliers aux Allemands contre les balles belges, deux d'entre eux ont été blessés.

Partout on se venge cruellement, sur les populations des villages, de la résistance régulière de notre armée. A Wesemael, le 19 août, vers 14 h. 1/2, les soldats du 149e régiment font irruption : comme don de joyeuse entrée, ils tuent, sans motif connu, la servante du curé, Barbara Sterckx, âgée de 80 ans, et un idiot, Bruno Odeurs, qui errait au hasard sur la chaussée. A Linden, 103 maisons sont détruites et il y a 6 assassinats. Au Boven-Loo, à 3 kilomètres de Louvain, où s'est joué le dernier épisode de la résistance de l'armée belge, on allume 27 maisons et, quand, chassé par les flammes, le paysan s'enfuit à travers la campagne, une balle le couche par terre : on ramasse 9 cadavres. A la limite de Kessel-Loo, le fils d'un meunier est saisi et fusillé sous les yeux de son père : celui-ci est obligé de concasser de l'avoine pour les chevaux jusque bien avant dans la nuit. A Blauwput, rue du Chemin de fer, une famille s'enfuit devant l'ennemi qui approche : on tire dessus, une petite fille de 12 ans tombe percée de sept balles.

Voilà des faits qui se sont déroulés dans les communes situées à l'est de l'agglomération de Louvain, les 18 et 19 août, la veille et le matin même du jour où les Allemands sont entrés en ville. Ils ont servi de prélude éloigné à l'affaire tragique du 25 août.

Jusqu'au 25 août inclusivement, les troupes ont traversé la ville sans discontinuer. Certains régiments passent sans arrêt. D'autres se reposent quelques heures. Les contingents arrivés le soir cantonnent et repartent le lendemain de bonne heure. Ils sont logés dans les casernes, dans les écoles, dans les couvents, dans les instituts de l'Université, dans les habitations privées : les bourgeois doivent fournir de la paille ou céder leurs matelas.

Il n'est pas exact de dire, comme le répètent à satiété les journaux allemands, que pendant ces sept jours de grand passage l'armée a entretenu avec le bourgeois les rapports les plus corrects et même les plus cordiaux. Au contraire, l'administration et la population eurent beaucoup à souffrir de la présence des troupes. Mille vexations inutiles leur furent imposées. Ce fut en permanence le régime de la terreur.

Le bourgmestre fut tracassé et menacé de toutes manières, au point qu'il en devint malade.

Le 21 août, on lui demande une contribution de guerre de 100,000 francs. On fait l'impossible pour la lui extorquer. Il résiste courageusement et on finit par se contenter des... 3,080 francs qu'il offrait de prime abord : c'était tout le contenu de la caisse communale.

Dans les réquisitions, c'est l'anarchie. Chaque officier réquisitionne pour son compte sans s'inquiéter de ce que font ses collègues, ni des réquisitions d'ensemble imposées par le commandant de place. Aujourd'hui, il faut 30,000 kilog. de pain; demain, 60,000. L'un réclame 5,000 paires de godillots, l'autre 10,000 litres de vin. Tout cela se demande avec brutalité, la menace et l'injure sur les lèvres, le revolver à la main. Cependant, on discute, on transige, on laisse tomber certaines exigences, on en rabaisse d'autres, on en produit de nouvelles.

Le 24 août, un lieutenant-colonel débarque à la gare avec ses hommes : sur le champ, il faut fournir des repas chauds et des matelas pour 200 soldats. La livraison sera faite à l'instant ou le bourgmestre sera fusillé. Comme garantie d'exécution, celui-ci est retenu prisonnier au café de l'Industrie : il est là, assis sur une chaise, gardé par deux sentinelles, l'arme au creux du bras. On lui adjoindra bientôt un de ses échevins. En grande hâte, pour sauver la tête du premier magistrat, la police enjoint aux habitants de la rue de la Station d'apporter des matelas à la gare. Comme les matelas arrivent de partout..., l'autorité allemande fait annoncer qu'elle renonce à cette réquisition.

Dès le début de l'occupation, sans souci des besoins de la population, qui fut plusieurs jours durant condamnée au maigre forcé, l'armée se fit livrer une quantité excessive de viande. Des milliers de kilogrammes ne purent être consommés en temps utile et, bien qu'en voie d'avarie, on tenta de les laisser pour compte aux abatteurs. Ceux-ci résistèrent, n'en voulurent reprendre que la partie absolument saine; le reste, après rejet des morceaux devenus impropres à l'alimentation, fut distribué aux pauvres de la ville.

Les banques aussi eurent à souffrir. Le 24 août, après-midi, des militaires gradés, soutenus par un peloton de soldats, se présentèrent, pour s'y faire délivrer l'encaisse, à la Banque Nationale, à la Banque de la Dyle, à la Banque populaire. De la Banque Nationale, ils revinrent bredouille : on leur déclara tout net que les fonds avaient été transportés à Anvers; au lieu d'argent, ils se contentèrent de prendre... le verre de bière qu'on leur offrit. A la Banque de la Dyle, ils furent plus heureux : ils trouvèrent fr. 581.08, qu'ils emportèrent, après avoir donné reçu et promis de restituer plus tard. La restitution eut lieu, en effet, mais après le mois de mars 1915, à l'intervention de la Société Générale de Bruxelles, dont la Banque de la Dyle est une filiale à Louvain. A la Banque populaire, ils se firent ouvrir le coffre-fort et y prélevèrent le portefeuille, soit 13,363 francs. Ici aussi, ils donnèrent reçu et promirent de rendre dans deux jours. Le remboursement se fit attendre plusieurs semaines et ne fut d'ailleurs obtenu qu'à grand'peine : aucun intérêt ne fut payé. Notez que la Banque de la Dyle et la Banque populaire sont des établissements privés, qui, en droit international, devaient être à l'abri de pareils exploits.

Le meurtre et le pillage, qui devaient s'accomplir en grand à partir du 25 août, commencèrent en réalité avec l'entrée des Allemands. Le vendredi 21 août, à Corbeek-Loo, trois soldats pénétrèrent, à 9 heures du soir, dans une maison habitée par la famille L... Ils emmenèrent d'un côté le père et la mère, d'un autre la jeune fille âgée de 15 ans. Une heure plus tard, la malheureuse enfant est retrouvée sur le terrain : elle a été abominablement outragée, elle est lardée de coups de baïonnette à la poitrine, à la jambe, au bras, dans le dos, en tout cinq blessures. Elle n'est pas morte : des soins dévoués l'ont conservée en vie. Elle accusera, et d'une manière terrible, au moment opportun. C'est là, dira-t-on, l'acte de trois brutes dégénérées ou alcoolisées, comme il s'en rencontre dans toutes les armées; il n'en faut pas rendre responsable l'organisme entier. Nous voudrions être de cet avis et nous le serions si une circonstance particulière ne donnait au fait sa signification précise. L'odieuse agression fut portée à la connaissance d'un officier, qui la repoussa avec une hauteur dédaigneuse et passa outre en disant : c'est impossible. Il fallut une deuxième dénonciation, faite par les médecins belges auprès d'autres officiers, pour provoquer une enquête et déterminer la punition des coupables. Le fait qu'il se rencontre des chefs indulgents pour de pareils monstres n'est-il pas symptomatique? Fermer les yeux sur ces infamies sans nom, n'est-ce pas les encourager?

Beaucoup d'habitants, à l'approche de l'ennemi, s'étaient enfuis à Bruxelles, vers la mer, à l'étranger, laissant leur maison à l'abandon. Les soldats enfoncent les portes de ces habitations inoccupées, s'y installent, explorent la cave, prennent le vin qu'il leur faut, distribuent le reste aux camarades. Ils fracturent les meubles et en enlèvent tout ce qui peut leur être de quelque utilité. Le cambriolage est public et s'accomplit sous l'œil bienveillant des officiers. Il s'étale : les flacons de vin sont consommés au milieu de la rue. Ces faits se sont passés, entre autres, rue Léopold, rue Vander Kelen, place du Peuple, aux abords immédiats du quartier général. La maison du professeur Sencie et celle de l'illustre Van Gehuchten ont été mises au pillage dès le premier jour de l'occupation. On ne se borne pas à piller. Presque toujours, les soldats s'amusent à souiller les pièces d'un manière immonde. Ils barbouillent la tapisserie et le mobilier avec le contenu des pots de confiture. Ils répandent les huiles et les graisses sur le parquet. Au lieu de se servir des installations hygiéniques, ils avisent une potiche qui est sur la cheminée, une soupière qui est

à la cuisine, ou simplement un coin du salon et y déposent leurs ordures. On salit pour le plaisir de salir.

Le besoin de salir n'est pas un trait isolé de quelques individus mal tournés, c'est une caractéristique de la race. On le signale de tous les points du pays. Il y aurait un curieux chapitre de psychologie animale à écrire sur ces mœurs malpropres qui placent l'espèce au dernier rang de l'échelle zoologique. Le chien et le chat enfouissent leurs excréments. Le soldat allemand les expose dans le logis de l'adversaire. L'habitude a une origine psychologique. Ces gens surnourris, qui mangent et boivent sans cesse, évacuent avec intempérance. Toujours pressés, à vingt dans une chambrée, ils n'ont pas le temps de prendre les précautions élémentaires. A ces causes physiologiques, ajoutez un désir aveugle de ravaler l'ennemi par tous les moyens, un instinct frénétique de l'humilier aussi bas que possible, qui fait perdre de vue les limites du bon sens et de la pudeur humaine, et vous aurez l'explication suffisante de la scatologie prussienne.

On vient de voir le genre de rapports que le militaire entretient avec la population de Louvain depuis le 19 août, jour de l'entrée en ville, jusqu'au 25 août, jour du sac. Il faut vraiment beaucoup de toupet à la presse allemande pour les qualifier de « cordiaux », au LIVRE BLANC (p. 233), pour oser imprimer qu'ils étaient « extrêmement bons » *(ausserordentlich gut)*, que les troupes eurent une conduite exemplaire *(musterhaft)*. Du 19 au 25 août 1914, la terreur a régné en permanence à Louvain. Nous avons vécu dans des transes mortelles. D'heure en heure, les murailles se couvrent d'affiches de plus en plus menaçantes. On prévient la population que c'est la loi de la guerre, que les innocents payent pour les coupables! On lui dit que la faute d'un seul peut entraîner le massacre des otages et, au besoin, le châtiment de la ville entière! Fusillé quiconque attente aux communications télégraphiques ou téléphoniques! Fusillé quiconque est porteur d'armes ou en recèle à domicile! Fusillé quiconque tire un coup de feu! On promet de fusiller pour tout et pour rien : c'est la peine unique dont les Allemands sanctionnent leurs décrets. Fusiller — c'est là le mot qui revient le plus souvent sous leur plume et sur leurs lèvres.

Voici le texte d'une de leurs affiches. Il n'y a ni date, ni signature. Nous respectons le style et l'orthographe (1) :

PROCLAMATION !

Habitants!

Nous ne faisons pas la guerre contre les citoyens mais seulement contre l'armée ennemie. Malgré cela les troupes allemandes ont été attaqué en grand nombre par des personnes qui n'appartiennent pas à l'armée. On a commis des **actes de la plus lugubre cruauté** *non seulement contre les combattants mais aussi contre nos blessés et nos médecins qui se trouvent sous l'abri de la croix rouge.*

Pour empêcher ces brutalités à l'avenir j'ordonne ce qui suit :

1. Toute personne qui n'appartienne pas à l'armée et qui soit trouvée les armes entre les mains sera fusillée à l'instant; elle sera considérée hors du droit des gens.

2. Tous les armes, fusils, pistolets, brownings, sabres, poignards, etc., et toute matière explosible doivent être délivrés par le maire de tout village ou ville au commandant des troupes allemandes.

En cas q'une seule arme soit trouvée dans n'importe quelle maison ou que quelqu'acte d'hostilité soit commis contre nos troupes, nos transports, nos lignes télégraphiques, nos chemins de fer ou qu'on donne l'asile aux franctireurs, les coupables et les otages qui sont arrêtés dans chaque village seront fusillés sans pitié.

Or cela tous les habitants des villages etc. en question seront chassés, les villages et les villes mêmes seront démolis et brûlés. Si cela arrive sur la route de communication entre deux villages ou entre deux villages on agira de la même manière contre les habitants des deux villages.

J'attends que les maires ainsi que la population voudront assurer par leur prudente surveillance et conduite la sûreté de nos troupes ainsi que la leur.

Dans le cas contraire les mesures indiquées ci-dessus entreront en vigueur. — On ne donnera aucun pardon!

Le Général Commandant en Chef.

Ainsi donc, le sort d'une ville de 42,000 habitants est à la merci d'une tête chaude, d'un détraqué ou d'un agent provocateur qui tenterait un mauvais coup sur le dernier des soldats allemands! Quand on a reçu un pareil avertissement, on se tient coi et on tremble. Car ces menaces ne sont pas vaines. D'Aerschot, à trois lieues de Louvain, nous arrivent chaque jour des fugitifs, véritables épaves humaines, qui nous racontent, heure par heure, l'œuvre de mort et de destruction qu'y accomplissent depuis le soir du 19 août les soldats allemands : la ville incendiée! les habitants fusillés! les survivants obligés de creuser les fosses

(1) Un fac-similé de cette affiche se trouve ci-dessus, p. 16.

des victimes! Tout cela se chuchote à l'oreille, glace jusqu'aux os et fait frissonner d'épouvante. Les bourgeois de Louvain sont atterrés. Ils osent à peine sortir. Ils circulent, la tête basse, en rasant les murailles. L'éclatement d'un pneu, un bruit insolite, une détonation accidentelle les met aux abois : ils sont sur le qui-vive et se demandent ce qui va arriver. On se couche le soir sans être sûr de se réveiller le lendemain matin. Les pressentiments sont sinistres. La température morale tombe effroyablement bas. Cela seul dément l'hypothèse d'une révolte de la population, d'un guet-apens tendu à l'armée occupante. Les trembleurs ne se révoltent pas. Pas un seul moment, du 19 au 25 août, n'a existé à Louvain l'atmosphère de chaleur et de fièvre où s'élaborent les idées et les projets de complot et de révolution.

Et puis, pour se révolter, il ne suffit pas de le vouloir, il faut en avoir les moyens matériels, il faut être armés! Or, la population est désarmée. Le matin du 19 août, les fusils de la garde civique sont partis pour Anvers. Sept jours durant, on a rendu les autres armes : fusils de chasse, revolvers, pistolets, panoplies, vieux sabres, épées rouillées, tout, absolument tout, a été porté à l'hôtel de ville. Un maître d'escrime a même rendu des fleurets neufs qu'il venait de recevoir d'une fabrique allemande. A l'hôtel de ville — il faut le remarquer en passant, — tandis qu'on promettait de restituer après la guerre, qu'on étiquetait chaque arme au nom du propriétaire et qu'on délivrait des reçus de dépôt, nous voyions les officiers allemands se partager entre eux tout ce qui avait quelque valeur pour la guerre ou pour la chasse! Le 25 août, au soir, il n'y avait plus à Louvain ni arme à feu, ni munitions à la disposition des bourgeois. Et c'est cette population désarmée qui se serait ruée sur l'armée allemande! On ne le fera croire à personne.

En résumé, du 19 au 25 août, l'armée de von Kluck défile sans interruption. Il passe des centaines et des centaines de milliers de soldats. Toutes les rues en sont couvertes. La ville est littéralement submergée. Rien que la vue de ce flot envahissant décourage profondément, la conduite sauvage et malpropre de beaucoup de soldats, les réquisitions vexatoires, les vols impunis et les inutiles dégradations de propriétés, les menaces toujours renouvelées, les récits effroyables qui nous arrivent d'Aerschot et des localités environnantes produisent leur effet naturel : la terreur, l'abattement physique et moral, le désarmement complet. Ces sept journées auraient compté parmi les plus tristes de l'histoire de Louvain, si la sombre horreur des suivantes n'en avait presque effacé le souvenir.

CHAPITRE II.

La nuit du 25 août 1914

Le mardi 25 août, à partir de 6 heures du soir, le clairon d'alarme se fait entendre. Beaucoup de troupes, fraîchement arrivées, quittent précipitamment la ville et se portent vers le nord, entre Louvain et Malines, où les Allemands sont aux prises avec l'armée belge. Un peu plus tard, d'autres soldats, en désordre ceux-ci, des cavaliers surtout, traversent certaines rues de la ville, le boulevard de Diest notamment. En même temps, parmi la population se répand le bruit que les Français sont aux environs et s'approchent de la ville. Le calme subsiste néanmoins jusque 8 heures. A 8 heures précises (heure belge), quand tous les habitants sont rentrés chez eux, conformément à l'ordre qui interdit la circulation civile après 8 heures du soir, la fusillade éclate soudain à différents endroits. Que se passe-t-il? Impossible de s'en rendre compte au premier moment. La rue appartient à la troupe et tout bourgeois qui s'y hasarde s'expose à la mort. Le nommé Crab, Joseph, de la rue de Diest, sort de chez lui : il est abattu d'un coup de fusil. Une femme de la rue des Joyeuses-Entrées risque un œil derrière le carreau d'une fenêtre : elle est mortellement frappée. Les soldats tirent dans les façades, de nombreuses maisons sont mitraillées. Les balles pénètrent dans les pièces du rez-de-chaussée, dans les sous-sols, dans les chambres de l'étage; elles tuent et blessent au petit bonheur. Ce qu'a été cette fusillade, on s'en fera une image assez exacte en parcourant la rue des Joyeuses-Entrées, où les maisons, debout, avec leurs murailles déchiquetées, sont les témoins irrécusables de sa violence.

D'ailleurs, les scènes ne sont pas partout identiques. Elles varient avec les régions de la ville. Rue du Manège, aux abords et à l'intérieur des deux grandes casernes, il règne à partir de 8 heures du soir et jusque bien tard dans la nuit, un épouvantable tumulte; c'est un déchaînement fou de pétarades, de détonations, de hurlements, d'adjurations et de commandements d'officiers, de sourds coups de bélier frappés contre les portes, de cris de blessés et de mourants. A entendre le vacarme, les voisins pressentent un affreux carnage. Cependant, il faut se rendre à l'évidence, il n'y a rien eu... que du bruit. Car, à cet endroit, on ne relève ni morts d'hommes, ni traces de balles. Les soldats logés dans les deux casernes ont-ils simplement voulu terroriser les gens des alentours, ou bien ont-ils simulé un siège en règle de leurs cantonnements par de prétendus francs-tireurs? On se perd en conjectures sur les mobiles de leur conduite.

Simulacre ou réalité, le tumulte et la fusillade ont partout le même résultat : les habitants cherchent à se mettre à l'abri du danger. Des personnes entrent dans la Dyle par la rue Notre-Dame et se réfugient dans la partie voûtée de la rivière qui passe sous l'hôpital Saint-Pierre et sous la rue de la Lei : elles y restent jusqu'au matin, les jambes dans l'eau. Trente personnes de la rue Vital-Decoster se cachent dans un collecteur d'égouts qui passe sous la rue : avec elles, il y a un enfant malade d'appendicite. Le cimetière se remplit de fugitifs : le caveau de la famille Keulemans, ouvert pour recevoir le corps du défunt, les sarcophages de plusieurs tombes, la crypte mortuaire, la morgue servent de retraite à des bourgeois effrayés.

Cependant, le gros des habitants ne songe pas à quitter ses maisons. La plupart descendent à la hâte dans leurs caves. Mais tous n'en ont pas le temps. Déjà, les soldats pénètrent dans les maisons, y tiraillent dans tous les sens et abattent les malheureux qui ne sont pas encore à l'abri. C'est dans ces conditions que M. André, ingénieur, est gravement atteint à la cuisse : sa vie a été en danger pendant plusieurs semaines. M. Verleysen a sa femme accouchée depuis deux jours. Elle se trouve à l'étage et il veut la transporter dans la cave. Sur le palier, une balle la frappe et elle expire dans ses bras. Comme les projectiles continuent à siffler, il abandonne le cadavre et se réfugie dans la cave. Le lendemain matin, les soldats le font prisonnier et l'emmènent, sans même lui permettre de rendre les derniers devoirs à sa mal-

heureuse épouse. Son départ laisse à l'abandon, outre le nouveau-né, une petite fille de deux ans. Des voisins qui ont recueilli le bébé la trouvèrent agenouillée près du corps de sa mère. Les gens qui ont procédé à l'enlèvement du cadavre ont constaté que la tête avait été fracassée et que la maison avait été entièrement pillée.

Voici un autre fait qui s'est passé dans une maison aux portes de Louvain. Dans cette villa, quatre officiers ont pris quartier le mardi après-midi. Ils soupent, vers 8 heures, en compagnie de Monsieur et de Madame, quand tout à coup éclate au dehors la fusillade. Tandis que Monsieur grimpe à l'étage pour y prendre ses enfants âgés de 10 à 4 ans et les conduire à la cave, les officiers se précipitent à l'extérieur. L'un d'entre eux, se prétendant blessé, rentre aussitôt et accuse les gens de la maison d'avoir tiré. Un autre survient tout de suite après et, mettant son pistolet sous le nez de Madame, lui dit qu'on va la fusiller. Madame demande qu'on fasse une perquisition : on accède à sa prière et on ne trouve rien. Sur ces entrefaites, les enfants descendent seuls de l'étage, disant que des soldats allemands les envoient auprès de leur mère. Madame veut s'enquérir de son mari. On ne lui laisse pas le temps de monter et on la fait sortir avec ses enfants demi-vêtus. Au campement allemand, près de sa propriété, elle est retenue prisonnière pendant toute la nuit : avec sa petite famille, elle assiste au pillage et à l'incendie de sa maison. Traduite vers 5 heures du matin devant une sorte de cour militaire, elle est mise en liberté avec ordre de partir vers une localité qu'on lui assigne. Madame n'a été fixée sur le sort de son mari que lors des fouilles accomplies dans sa maison : on y a, en effet, retrouvé le corps carbonisé de son mari. Le malheureux, selon toute apparence, a été assassiné au moment où il montait à l'étage pour sauver ses enfants.

Les gens qui ont pu gagner leurs caves n'y sont pas longtemps en sécurité. Ils y sont bientôt traqués par l'incendie. Car le grand jeu des incendies va commencer. Parfois ils y sont canardés de l'extérieur : ceci eut lieu, entre autres, chez M. Lenertz, architecte, chef des travaux de dessin à l'Université, qui occupait un vaste immeuble situé au boulevard de Tirlemont. Père, mère, enfants, grand'mère âgée de 84 ans, en tout huit personnes, avaient cru trouver dans les sous-sols un abri sûr. Se rendant compte du danger, le père remonte l'escalier, court à la porte d'entrée de son habitation et supplie l'officier d'avoir pitié des siens. Pour toute réponse, une balle le couche par terre. Son cadavre restera six jours, sans sépulture, étendu au pied d'un arbuste du boulevard.

Comme horreur commise de sang-froid et avec méthode, rien ne dépasse le fait suivant, qui s'est déroulé à la chaussée de Tirlemont. Il est environ 8 h. 1/2 du soir; un officier, accompagné de deux soldats, descend dans une cave : il y trouve au complet la famille Mahy, le père, la mère et les dix enfants blottis dans un coin. Il donne l'ordre d'abattre le père et l'achève lui-même d'un coup de revolver. Le fils aîné est ensuite désigné : au moment où le soldat fait feu, il se laisse choir et reste étendu sans mouvement. Puis, c'est le tour du second fils : il est placé contre le mur et blessé d'une balle au flanc. Ordre est alors donné de tuer la fille aînée; le soldat, plus humain, s'y refuse. Après que la mère et les petits enfants épouvantés ont assisté à ce carnage, on les oblige à sortir, et, comme la mère veut toucher une dernière fois le corps de son mari, l'officier la rudoie. La maison est ensuite incendiée et, deux jours après, le 27 août, toute la famille est déportée en Allemagne, où elle restera six semaines.

Les mots font défaut pour qualifier de pareilles abominations. L'histoire les jugera avec une impitoyable dureté. A la décharge des soldats, elle allèguera peut-être l'excuse de l'obéissance au chef et parfois l'héroïque beauté d'un courageux refus; elle ne trouvera rien pour atténuer la faute de cet officier sans cœur et sans entrailles. Très souvent, au cours de ces pages, nous serons ramenés à cette conclusion qu'il faut être sévère pour les officiers dont la cruauté fut réfléchie et calculée. Les incendies vont fournir de nouvelles preuves.

Il y a eu bien des manières d'allumer les incendies. J'en cite quelques-unes. Dans une maison du boulevard de Tirlemont, un soldat fait flamber avec des allumettes les rideaux d'une chambre à coucher, puis il descend au salon, où il met le feu au moyen d'une botte de paille enflammée. Même boulevard, dans une autre maison, des soldats, passant en automobile, lancent des fusées dans les sous-sols : elles éclatent et le foyer s'allume, « tandis qu'il vous retombe sur les mains », nous dit une personne qui en fut atteinte, « comme de petits morceaux de plomb ». Boulevard de Diest, dans divers immeubles, les soldats se promènent du haut en bas de la maison, se paient le luxe de casser tout et, avant de produire l'étincelle fatale, aspergent meubles, tentures et parquet, d'un liquide inflammable. A proximité du même boulevard, à côté des installations du chemin de fer vicinal, arrivent deux ou trois caissons avec des hommes. Sur commandement, ils font sauter la porte d'une des habitations; d'un caisson, ils tirent une boule et la jettent à l'intérieur de la maison : cela produit une forte explosion, puis de la fumée noire, puis des flammes. Le feu se communique à tout le bloc de bâtiments. Place du Peuple, un officier, petit de taille, grisonnant, portant un bandeau à la tête, dirige les opérations : il crie un ordre et une salve est déchargée sur la maison à incendier. De quelle substance les projectiles sont composés, je l'ignore. Mais le feu ne prend pas tout de suite, il couve, paraît s'éteindre, puis se déclare. Au magasin du Para, rue de la Station, une première tentative échoue; il faut recommencer : par la vitrine brisée, on lance une petite boule et, cette fois-ci, l'incendie s'allume et se propage rapidement. La technique, on le voit, est savante et variée. Le pétrole, le naphte, les comprimés de nitro-cellulose gélatinée, les bombes incendiaires paraissent avoir joué un grand rôle. On épuise toutes les ressources de la pyrotechnie moderne. L'œuvre semble dirigée et accomplie par des spécialistes de cet art. La brigade des incendiaires se compose de

plusieurs équipes et attaque sa sinistre besogne de plusieurs côtés à la fois. Une équipe s'arrête devant une maison choisie au hasard. Rapidement, elle enfonce les portes et les fenêtres et exerce d'abord ses droits au pillage. Le plus souvent, avant d'allumer, elle prépare un foyer en rassemblant les meubles de bois au milieu de la pièce à front de rue. La même opération se répète systématiquement par intervalle de trois à quatre maisons, tantôt à droite, tantôt à gauche. Les flammes s'élèvent, se rejoignent et se confondent par-dessus les édifices intermédiaires, par-dessus l'assiette de la rue. Le feu chemine le long des corniches ou se communique par des flammèches volantes. Ce n'est bientôt plus qu'une fournaise incandescente.

Que deviennent pendant ce temps les malheureux qui sont réfugiés dans leurs caves? Cela dépend des dispositions de ceux qui commandent et du degré d'humanité des soldats. Parfois, on visite la maison, avant de la brûler, et on extrait les habitants de leur retraite. Ceux-ci sont alors dirigés sur divers points de la ville, qui servent de lieux de rassemblement. Souvent les hommes sont séparés des femmes. Mais le triage n'est pas rigoureux. On rencontre des groupes de femmes avec quelques hommes et d'autres groupes où il y a beaucoup d'hommes et peu de femmes. Parfois, les deux sexes semblent également, représentés. De pareils groupes stationnent sur la Grand'Place, sur la place du Peuple, dans la rue de la Station, devant le chevet de l'église Saint-Pierre, ailleurs encore. Toujours on exerce sur eux une étroite surveillance. Pour presque tous, la nuit a été affreuse. A titre d'exemple, faisons l'histoire anonyme — sans nom de personne, sans nom de lieu, pour ne compromettre aucun concitoyen — de l'un de ces groupes.

Ce groupe se compose surtout de femmes. Il y a cependant quelques hommes. Il y a aussi une jeune mère avec son enfant au berceau. Le lait manquant pour le mioche, les soldats sont compatissants : ils offrent, en guise de moquerie, du genièvre. Devant chaque personne se tient une sentinelle qui veille à l'observation de la double consigne : bras en l'air et défense de parler! Pendant ce temps, les maisons brûlent et il faut regarder ce beau spectacle. Quelqu'un détourne-t-il les yeux, des coups de crosse le rappellent à l'ordre. Une brave femme tombe en syncope, son voisin se baisse pour la soigner, la sentinelle lui assène un coup de crosse dans la nuque. Ses deux jeunes filles essaient de la relever : l'une d'elles lui fait respirer un flacon de sels qu'elle tire de sa poche, une brute le lui arrache et l'écrase sous le talon de sa botte, en scandant l'action d'un éclat de rire cruel. A chaque instant, on répète aux hommes : faites vos adieux à vos femmes, faites votre testament, on va vous fusiller. Cette comédie se renouvelle sept ou huit fois au cours de la nuit. A certain moment un officier, ivre ou fou, pire qu'un démon, mû par une colère réelle ou simulée, se précipite sur un prisonnier, le sabre à la main, pour lui régler son compte. Un autre officier l'aperçoit et, prompt comme la foudre, il abat, d'un vigoureux coup de crosse de revolver, le sabre de son collègue; il intime à celui-ci l'ordre de se retirer. Peu de temps après, on entend le bruit typique du chargement d'une mitrailleuse. Un des prisonniers crie : tout le monde à plat ventre. Tout le monde obéit et aussitôt les balles passent en sifflant au-dessus des têtes. Les sentinelles n'eurent que le temps de se cacher derrière des obstacles. Un cheval vint s'abattre aux pieds des bourgeois. Puis arrive une automobile chargée de brancards. Quand ces brancards repassent, les soldats disent aux gens : voilà vos victimes!

Entre 10 et 11 heures, un coup de sifflet à roulette se fait entendre, et une fusillade éclate; puis nouveau coup de sifflet et nouvelle fusillade; ces alternances se produisent un certain nombre de fois. A chaque fusillade, les soldats crient à leurs prisonniers : « Vous voyez, on tire encore sur nous ».

A 1 h. 1/2 du matin, le groupe est conduit vers la caserne Saint-Martin « pour y être fusillé », dit-on. Les flammes barrent le passage. On rebrousse chemin et on va à la Grand'Place. Ici on redit aux hommes : « Faites vos adieux à vos femmes et enfants ». Ceux-ci sont poussés au bureau de police. Les hommes sont alignés devant le perron. On se moque d'eux et on les injurie. Puis un commandement retentit et de la rue de Bruxelles arrive un convoi de 6 à 7 brancards. Sur chaque brancard, il y a un soldat allongé sous une couverture qui lui monte jusqu'au menton. Le premier blessé fait des gestes de menace et tend le poing vers les prisonniers. Le convoi se dirige vers la rue de la Station et, dès qu'il a disparu, tous les civils sont enfermés au corps de garde. Ils y restent jusque 5 h. 1/2 du matin. Alors on les licencie par troupe et on range dans une même troupe les gens qui demandent à retourner dans les mêmes quartiers de la ville. « Notre troupe, me dit un témoin, se rendait rue du Canal. Pour la convoyer, on lui avait donné deux soldats ivres. Le trajet est court, mais il fut très dur. Les maisons brûlent, nous voyons fracturer la vitrine d'un bijoutier. A tout instant, nous entendons tirer des coups de feu. Des soldats qui rôdent nous couchent en joue. Je demande à l'un de nos deux soldats si nous arriverons jamais à destination. Il me répond : *Das Kommando ist heilig* (le commandement est sacré). De fait, nous nous trouvons intacts devant la porte de la maison où nous comptions nous réfugier. Nous entrons. La porte à peine refermée, nous entendons un homme et une femme crier : « Wij hebben niets gedaan » (nous n'avons rien fait). Deux détonations se succèdent aussitôt... »

Cette histoire est, avec de légères variantes, celle de presque tous les Louvanistes qu'on a chassés de leur maison, avant d'y mettre le feu. On se répéterait en suivant à la trace les événements survenus aux divers groupes. L'armée allemande a des principes, de la méthode, de la discipline, et opère de même dans les mêmes circonstances.

Mais il est des habitants qui n'ont pas eu la chance d'être expulsés de leur cave. On a mis le feu à leur maison, sans s'inquiéter de savoir si elle avait été évacuée. Les cas ne sont pas rares où les occupants,

soit qu'ils aient eu toute retraite coupée, soit que la peur les ait rivés à leur cachette, ont été carbonisés chez eux.

Dans une cave de la rue de Diest, on a découvert cinq cadavres calcinés jusqu'aux os : le père Respen, la mère Respen, les deux filles Respen âgées respectivement de 11 et 17 ans et le petit Lafili, âgé de 14 ans. L'attitude dans laquelle se trouvaient les corps, fait supposer que les malheureux, sentant la mort accomplir son œuvre et voulant adoucir leur dernier moment par un geste d'affection, se sont embrassés tous ensemble d'une suprême étreinte et se sont tenus enlacés jusqu'à la fin...

Au Vieux-Marché, près de la bibliothèque de l'Université, le père, la mère et le fils Symons ont été asphyxiés dans leur cave. Notez qu'ils ont voulu s'enfuir en temps utile et que les soldats les ont repoussés dans le brasier.

A la chaussée de Tirlemont, les vieux Terclavers, âgés de 74 et 73 ans, et leur belle-famille, les trois Van de Broeck, en tout cinq personnes, ont été asphyxiés. A deux reprises, les malheureux ont crié aux soldats : « Nous vous en supplions, laissez-nous sortir. » On leur a répondu : *Nein!* (non). Et quand, n'y tenant plus, ils ont voulu, malgré tout, s'échapper, on les a rejetés dans leur cave à coups de baïonnette.

Ailleurs, dans une cave encore, se déroule une scène qui fait frémir. Cinq réfugiés, un vieillard, sa fille et son gendre, deux enfants de 9 et 7 ans, sont aux prises avec la mort. La maison brûle au-dessus d'eux. La voûte et les poutrelles s'échauffent. L'atmosphère a la température d'une fournaise. Le plafond menace de s'embraser. Toute la nuit on l'arrose avec un tonneau de bière. Le dégagement de fumée asphyxie tout le monde. Les deux enfants gisent étendus sur le pavement. Les parents les croient morts. Avec le vieillard, ils se traînent au soupirail et se disputent le mince filet d'air qui leur arrive encore par là. Ils restent dans cet enfer jusqu'au jeudi matin. Le vieillard, qui avait 71 ans, n'a pas survécu à l'empoisonnement. Les autres membres de la famille sont heureusement sauvés (1).

On voudrait mettre de pareils faits sur le compte de soldats irresponsables, en proie à une peur frénétique ou abrutis par l'ivresse. C'est malheureusement impossible. Dans chacun des deux derniers cas que nous avons cités, un officier dirigeait l'incendie : c'est donc les chefs qu'il faut mettre en cause. On ne pourrait être trop sévère à leur égard. A aucun moment, ils n'ont montré ni un peu d'humanité, ni un peu de courage. Tous deux ont refusé de s'enquérir si les maisons qu'ils allumaient, avaient été préalablement abandonnées. A l'un d'entre eux, une personne, qu'on avait laissée libre et qui se prodiguait pour le salut des autres, demanda même s'il était au moins assuré qu'il n'y avait plus aucun habitant dans le bloc de bâtiments qui commençait à brûler. Il répondit : « Oui... Au reste, s'il y en a, qu'ils y restent; on a tiré sur nos troupes ». — « Impossible », réplique l'interlocuteur. « Si fait, repartit l'officier, des femmes l'ont déclaré. Si vous en doutez, venez avec moi, elles vous le diront ». Ces femmes étaient enfermées dans un local peu éloigné. On se rend auprès d'elles. On les interroge. Toutes nient avoir tenu le propos; elles jurent que jamais il n'y a eu un fusil dans leur pauvre maison... Que fait l'officier ? Il tourne le dos et va reprendre son poste à la tête de ses hommes. Avec une sereine indifférence, il grille des cigarettes en regardant le brasier dans lequel des êtres humains se débattent contre les affres de la mort.

On ne connaîtra jamais tous les drames qui se sont déroulés dans les caves de Louvain pendant cette nuit du 25 août. J'en cite un dernier. Il se passe rue de la Station, à proximité de la gare, chez un jeune professeur de l'Université, M. J. Thoreau, actuellement en Angleterre avec sa famille. Sa femme est accouchée la veille d'un premier-né. Outre les parents et le bébé, il y a les beaux-parents, la garde-couche et la servante, en tout sept personnes, qui se sont réfugiées dans un réduit situé au-dessous du niveau du sol à l'arrière de la maison. L'incendie fait rage autour et au-dessus d'elles. Impossible de bouger. La maison s'effondre : les issues sont obstruées. La voûte résiste heureusement. Mais la fumée s'infiltre dans cette espèce de caverne, l'eau s'y engouffre, car la chaleur a fondu les tuyaux de la distribution. Le matelas de la jeune mère est trempé. On se nourrit d'un kilo de riz cru, d'une croûte de pain, de quelques morceaux de sucre et d'un peu de vin qu'on a eu la précaution d'emporter avec soi ou qu'on a retrouvé en

---

(1) Ces procédés sont conformes aux menaces contenues dans cette affiche apposée sur les murs dans une commune près de Liége:

Commune de Chokier

AUX HABITANTS

De nouvelles instructions viennent de m'être données par l'autorité militaire allemande.

Il est formellement interdit :

1. De circuler après 8 heures du soir (heure belge) ;
2. De former des rassemblements ou groupes de plus de *trois* personnes ;
3. De circuler sur le chemin de fer ;
4. De causer des dégradations au chemin de fer, d'attaquer ou d'insulter les troupes.

Les soldats ont ordre de tirer sur toute personne qui ne se conformerait pas à ces instructions.

La vente des liqueurs fortes est absolument défendue aux négociants.

Les cafés et restaurants doivent être fermés à 8 heures du soir.

On ne peut débiter dans ces établissements que de la bière, du lait, du café, du thé, de l'eau et des limonades.

Il y aura des perquisitions dans les maisons. *Si l'on trouve des armes,* LA MAISON SERA INCENDIÉE AVEC LES PERSONNES OCCUPANTES. Celui qui tenterait de s'échapper serait fusillé.

Il ne faut rien délivrer aux soldats sans un billet du commandant.

Chokier, le 21 août 1914.

Le Bourgmestre.

grattant dans les décombres. Le bébé est abreuvé à l'eau de pluie; c'est à l'eau de pluie également qu'on donne à la jeune mère les soins que comporte son état. Le régime a duré cinq jours. Cette famille de braves gens, le bébé surtout, devait mourir dans le cours naturel des choses : elle a été providentiellement sauvée.

A côté des personnes qui ont attendu dans les souterrains le dénouement heureux ou malheureux de leur tragique situation, il y a celles qui ont pu s'échapper à temps. Leur sort a été très divers. Les unes, et ce furent les mieux avisées, gagnent le fond de leur jardin et s'y cachent comme elles peuvent : là elles guettent les clartés du jour et les moments d'accalmie qui leur permettront, pensent-elles, de s'enfuir avec plus de sûreté. D'autres se jettent à tout hasard dans la rue : les soldats tirent dessus. Les gens épargnés par les balles sont faits prisonniers. Ces prisonniers ont été traités de façon variée. Ce que nous connaissons de plus lugubre à ce sujet est arrivé dans une honorable famille de la chaussée de Tirlemont, la famille Michotte. Le père est à l'agonie. C'est un vénérable vieillard de 83 ans, dont la vie entière a été consacrée au culte et au progrès des arts. Il a enrichi le Musée du Cinquantenaire de Bruxelles d'une des plus remarquables collections d'art japonais qu'il y ait en Europe. Il a soutenu Wagner de ses deniers à une époque où son génie était encore méconnu en Allemagne. Il a publié d'attachantes études de musicologie sur Rossini et sur Gevaert dont il avait été l'ami. Ses deux fils, MM. Paul et Albert Michotte, sont professeurs, l'un de géographie, l'autre de psychologie expérimentale à l'Université de Louvain. Ils ont longtemps étudié en Allemagne et le second était l'ami de Kulpe, le titulaire de la chaire de psychologie expérimentale à Wurzburg. Tous les membres de la famille parlaient l'allemand, presque à l'égal de la langue maternelle. Si une famille devait être épargnée, c'était celle-ci. Elle a été traitée avec la plus basse indignité. Quoique le récit anticipe quelque peu, à la fin, sur la journée du 26 août, je le donne ici parce qu'il se rapporte à une situation créée dans la nuit du 25 au 26 août.

Le 25 août, vers 2 heures de l'après-midi, un commandant d'une section de mitrailleuses vient prendre quartier dans cette famille. Ce n'est pas un foudre de guerre. Il considère son poste comme dangereux. Il tient à sa vie et à sa famille et ne s'en cache pas. Vers 6 heures, on sonne l'alarme. Des estafettes viennent lui parler : l'affaire semble urgente, car il prend à la hâte quelques provisions de bouche et dit adieu à la famille par ces mots : *Gott schütze Sie, jetzt geht's los!* (Que Dieu vous protège, maintenant cela va commencer!). Que signifient ces paroles? Est-ce le cri spontané d'un homme qui court au-devant d'un danger qu'il voudrait éviter, mais qu'il sait inévitable? Est-ce une allusion à ce qui allait se passer à Louvain? C'est difficile à dire.

Vers 8 heures du soir, après souper, la fusillade éclate, la maison est criblée de balles. Par bonheur, la fenêtre de la chambre où Mme Michotte se tenait avec le moribond, la seule qui fut éclairée, est épargnée. La nuit se passe avec des péripéties diverses et, de grand matin, Albert Michotte sort pour demander à un soldat ce qui se passe. Le soldat l'emmène et le joint à un groupe de prisonniers civils gardés à quelque distance. La mère, accompagnée d'une sœur garde-malade, va trouver l'officier, lui demande de relâcher son fils. L'officier vient à la maison, fait une perquisition, voit le père alité et ne trouve rien de suspect. En conséquence, il fait relâcher le fils et écrit sur la porte (sans signer) que la maison doit être épargnée.

A 8 heures du matin arrive une nouvelle bande de soldats. Ils tirent dans les fenêtres. Devant cette nouvelle attaque, le malade est transporté à la cave. Pendant ce temps, ils enfoncent la porte et mettent le feu à la maison. A leur tour, ils descendent à la cave, sans doute pour la piller, et... tombent sur le moribond entouré de sa famille. Cela les calme quelque peu, ils aident à le remonter et à le transporter dans une école située de l'autre côté de la rue. Comme la maison brûle, la mère veut y rentrer pour sauver ses valeurs. L'officier s'y oppose. Elle le supplie à genoux. Il a l'impertinence de lui dire qu'il la trouve très belle dans cette attitude. Un peu plus tard, elle avise un soldat et lui demande s'il veut gagner 1,000 francs. Il accepte et, accompagnée de lui, elle rentre dans la maison, sauve son trésor et paie le salaire convenu.

Quant aux deux fils, on les place comme otages de route devant un bataillon qui s'avançait sur Louvain. D'autres civils leur sont adjoints, parmi lesquels le médecin traitant, professeur à l'Université, qui le lendemain, lors de l'exode général des habitants, sera dépouillé de son portefeuille. En cours de route, on divise la colonne en deux groupes. L'un, dont fait partie le médecin, est conduit à la gare. L'autre reçoit l'ordre de piloter le bataillon jusque Herent. En chemin, les otages voient les soldats mettre le feu à deux maisons. De temps à autre, des coups de fusil éclatent à l'arrière de la troupe et le major furieux vient leur crier : *Das sind die Zivilisten!* (Ce sont les civils). A Herent, le bataillon poursuit sa route et, sous escorte, les otages sont ramenés à Louvain, où ils furent libérés. Le lendemain, 27 août, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, le vieillard à qui on avait si brutalement arraché ses enfants, expirait dans les caves de l'hôpital Saint-Thomas, ayant eu ainsi la suprême consolation de revoir ses deux fils avant de mourir.

De pareils actes sont révoltants. Quand un homme de 83 ans souffre d'une maladie qui ne pardonne pas, on le laisse mourir en paix chez lui. Incendier sa maison, insulter sa femme, chasser ses enfants, ce n'est pas la guerre, mais l'abus du droit du plus fort. Surtout qu'on ne vienne pas dire que cette famille était un nid de franc-tireurs : l'officier a visité la maison et trouvé tout en ordre. Quand des fils ont comme préoccupation centrale, la mort imminente de leur vieux père et qu'ils sont sur le point de réciter à son chevet les prières des agonisants, pense-t-on que la guerre les intéresse beaucoup et que l'idée puisse leur venir d'essayer un coup de main sur l'armée allemande? Visiblement, dans ce cas-ci, le prétexte classique : *Man hat geschossen* (on a tiré) ne peut être invoqué. Alors, quel est le but et la cause de pareil

acte? Il n'y en a pas et on ne peut le comprendre qu'en le rattachant, ainsi que beaucoup d'autres, à la psychologie du guerrier allemand.

Pour nous, latins, la guerre est le choc régulier, d'après des formes prévues et inscrites dans des codes, de deux armées organisées : elle n'est que cela. D'elle, nous avons séparé, comme choses absolument distinctes, le vol, le pillage, l'assassinat, l'incendie, le viol, le mensonge. Autant de mots, autant d'idées nettement différentes. Le travail de dissociation a été lent, il a fallu des siècles pour l'accomplir, mais actuellement il est achevé et ses résultats sont fermement établis dans nos esprits. L'Allemand, lui, n'en est pas encore arrivé là. Les mots sont différents, mais les idées restent confuses et chevauchent les unes sur les autres. S'il est possible de voler et de tuer hors du temps de guerre, il lui paraît impossible de faire la guerre sans piller, ni assassiner. La guerre est, dans son esprit, un concept complexe où se ramassent, pêle-mêle, toutes les idées de destruction et de négation. Au mot fatidique *Krieg! Krieg!* (Guerre! Guerre!) son cœur tressaille et ses instincts, si durement contenus jusque là par la férule prussienne, entendent un cri de délivrance : on va pouvoir tout faire, tout oser! Que de fois, nous plaignant à des soldats allemands d'une destruction inutile ou d'un acte de mauvais gré commis par leurs troupes, que de fois ne les avons-nous pas entendus répondre : « Ah! que voulez-vous? C'est la guerre! » La guerre est un état de l'humanité qui excuse tout, qui sanctifie tout, même des infamies comme celle commise à l'égard d'un digne et vénéré prélat, Mgr Coenraets, vice-recteur de l'Université, à qui on a fait jouer pendant deux jours, le rôle odieux et imbécile d'accusateur public de ses concitoyens.

Il faut que les gens de Louvain apprennent pourquoi on exécute leur ville. En entendant la première fusillade, tous se sont imaginé que les Belges ou leurs Alliés tombaient brusquement à dos aux ennemis. La lueur des incendies les a vite détrompés : les noms de Visé et d'Aerschot, les menaces des affiches, se dressent devant leur mémoire, ils sont édifiés sur l'œuvre de sauvagerie qu'accomplissent les Allemands. Pour combattre cette impression et faire régner *leur* vérité sur l'esprit même de leurs victimes, les Allemands ont alors monté toute une comédie, dans laquelle Mgr Coenraets a été le principal acteur.

Mgr Coenraets est otage à l'hôtel de ville, au moment où éclate la première fusillade. Il n'a donc rien vu : de l'origine et de la nature des événements qui se passent, il ne connaît que ce que les officiers allemands lui ont dit. Ceux-ci viennent lui annoncer qu'il y a un complot contre l'armée allemande, qu'on va prendre les mesures les plus sévères pour le réprimer : les otages seront pendus, la ville incendiée et bombardée, puis on prélèvera sur elle une forte contribution de guerre, 20 millions de francs *(sic)*. En attendant, Mgr Coenraets est traîné à travers les rues, en compagnie du père Parys, dominicain. A tous les carrefours, ils font, sur ordre, en français et en flamand, une proclamation dans laquelle ils exhortent la population au calme et la préviennent que eux, otages, seront massacrés, si un seul coup de fusil est encore tiré. Le vice-recteur est un homme de 62 ans, d'une constitution robuste, mais prématurément minée par un travail excessif. Les fatigues de la corvée et la violence des émotions l'ont brisé. Il est à bout. On le ramène à l'hôtel de ville prendre un peu de repos. Le lendemain matin, il faut recommencer. On le promène de nouveau à travers les rues en feu et on l'astreint, cinq heures durant, à refaire la même proclamation que la nuit. La fumée, la poussière lui emplissent la gorge. La voix lui manque. On lui refuse un verre d'eau. Vingt soldats l'entourent menaçants et deux officiers ont le revolver braqué sur sa poitrine. A tout instant, il entend des coups de feu. On lui dit que ce sont des civils qui tirent, on l'en persuade presque. Il tremble pour sa vie. Cependant, aux alentours, outre les officiers et les soldats de l'escorte, il n'aperçoit que des hommes, des femmes, des enfants qui tiennent les bras en l'air, pleurent et jurent de tout faire pour lui sauver la vie. Jamais il n'a vu un civil tirer. Ces scènes ont duré jusque trois heures de l'après-midi. A ce moment, on le relâche et le lendemain, quand toute la population reçoit l'ordre de quitter la ville, il se rend à la gare où on l'embarque pour Aix-la-Chapelle, dans un train militaire. De là, il gagne la Hollande où il est encore actuellement l'hôte du Docteur Poels.

Rien de plus sinistre, rien de plus infâme que cette comédie des proclamations qui transforme les victimes en coupables, les assassins en gens paisibles qui se défendent! Au reste, pour qui la joue-t-on? Est-ce pour les habitants de Louvain? Sans doute. Il s'agit de leur persuader, avant qu'ils soient arrivés par eux-mêmes à une conviction ferme, que des bourgeois ont tiré sur des soldats allemands et de provoquer d'imprudentes déclarations qu'on exploitera ensuite aux yeux du monde civilisé. A ce point de vue, la comédie a été sans grand succès. Rares sont les Louvanistes qui en ont été dupes, s'il y en a eu. Cependant on n'a négligé aucun moyen de suggestion pour les induire en erreur. Les personnages chargés des proclamations sont habilement choisis; ils proclament avec sincérité et bonne foi : on leur a dit avec tant de force que les civils ont tiré, tant de fois ils l'ont répété que l'expression verbale a réagi sur leur pensée et déterminé dans leur conscience une ébauche d'adhésion; ils proclament, enfin, avec une émotion d'autant plus prenante, qu'ils sentent leur vie en danger immédiat. D'instinct, le peuple incline à les croire. Il y a plus. Sous les yeux de la foule, on fusille des gens qu'on prétend avoir saisis en flagrant délit, les armes à la main. On incendie et on pille, toujours pour le même motif : les civils ont tiré. Comment des hommes pourraient-ils affirmer cela avec une telle persistance, sous tant de formes diverses, par des représailles aussi sanguinaires, s'il n'y avait à la base un embryon de vérité? Ne soupçonnant pas la profondeur de la scélératesse prussienne, frappée de voir tous les signes extérieurs unis pour accuser la population, quelque personne candide a peut-être cru que des concitoyens ont fait ou ont vu les choses répréhensibles qu'elle-même en tout cas n'a ni commises, ni constatées. Qu'à une telle personne, habilement interrogée avant

de s'être ressaisie et d'avoir contrôlé son opinion par celle des autres, on ait réussi à arracher, l'intimidation ou la dépression morale aidant, des paroles d'aveu sans portée nette, ni signification précise, cela ne nous étonnerait pas. Encore cependant, les Allemands, si prompts à faire flèche de tout bois (bois vert comme bois pourri), n'ont-ils pu jusqu'à présent faire état de pareilles déclarations. Ceux que des polémistes sans scrupule, plus soucieux des intérêts de leur pays que de la vérité objective, ont donnés comme émanant de Mgr Coenraets et du père Parys ont été immédiatement démentis par les intéressés, bien que les journaux qui les avaient publiés n'aient pas toujours eu la loyauté de le faire savoir à leurs lecteurs (1).

Mais si elle n'a pas produit sur la population de Louvain l'effet attendu, la comédie qui se joue aussi pour les soldats allemands a atteint un autre résultat qui était peut-être, dans la pensée des organisateurs, son but le plus important. Les soldats allemands savent généralement lire et écrire. Il vaudrait peut-être mieux qu'ils l'ignorassent. Car savoir lire et écrire est une pitoyable chose, quand ce n'est pas allié à un peu d'esprit critique. Or, ils sont crédules à l'extrême. L'instruction ne leur a pas ouvert le jugement. Surtout, ils ont la superstition de l'officiel. Pour eux, ce qui est affirmé « administrativement », est vrai sans condition. Les « bureaux » ne se trompent pas et ne mentent jamais. En l'occurrence, à Louvain, les « bureaux » font affirmer par quatre bouches vénérables que les civils ont tiré. Donc, les civils ont tiré. Sans doute, parmi les soldats qui ont pris part à la fusillade du mardi 25 août, à 8 heures du soir, beaucoup, les chefs surtout, savent pertinemment quelle iniquité on leur a fait commettre. Mais les autres qui n'ont pas été commandés pour ce service, les autres qui sont venus après, pendant la nuit et les jours suivants, n'ont connu que la « vérité administrative ». Ils se sont tout à coup trouvés dans une ville en feu, devant des massacres de la population civile, devant le pillage organisé des habitations. Pour eux, la scène des proclamations fournit un sens aux événements et une raison de coopérer, en toute sûreté de conscience, au sac de la ville. C'est ainsi que beaucoup de soldats allemands, inhabiles à distinguer dans une situation le vrai du faux, trompés par une savante mise en scène dont les traces se retrouvent à tout instant dans les affaires de Louvain, ont cru de bonne foi à la culpabilité des bourgeois et ont réussi à en accréditer l'idée dans leur pays.

---

(1) Le service des eaux de Louvain est la propriété d'une compagnie hollandaise de Rotterdam. Son directeur, M. Rutgers, sujet hollandais, a été cité en Allemagne comme ayant attesté qu'il y avait eu des francs-tireurs à Louvain. Voici sa réplique :

« Il m'est confié de source bienveillante une brochure intitulée *Sturmnacht in Loewen,* dans laquelle mon nom est cité et où on m'impute un témoignage tout à fait contraire à la vérité. Je tiens à déclarer publiquement que l'auteur, Robert Heymann, m'est tout à fait inconnu et que ce qu'il écrit s'écarte totalement de mes aventures, parues dans le journal *De Telegraaf,* et dans lesquelles il n'est pas dit un seul mot de francs-tireurs que j'aurais vus dans les maisons.

M. Rutgers,
Directeur du service des eaux de Louvain.

(Extrait du *Journal des petites Affiches* de Louvain, dimanche 8 août 1915).

— Le littérateur allemand Walter Nissen qui a fait vers le mois de décembre 1914, une visite à Louvain, attribue également des aveux à l'inspecteur de police di Martinelli, de la ville de Louvain. Son récit *Ein Tag in Loewen* (Une journée à Louvain) est une œuvre d'imagination. *Les aveux sont inventés.* Presque tous les détails sont inexacts. Exemples :

1. D'après Nissen, le bourgmestre provisoire est le professeur Rehling. Il veut dire Nerincx.
2. L'inspecteur de police lui aurait dit : « Je me nomme Edmond di Martinelli ». — Impossible, puisque M. di Martinelli ne porte pas ce prénom.
3. Le policier portait un brassard rouge et blanc, les couleurs de Louvain, et non pas noir et blanc, comme l'écrit Nissen.
4. M. di Martinelli aurait dit à Nissen : « Ma famille est originaire d'Italie. Mon grand-père a apporté d'Italie avec lui une gravure représentant le *forum romanum* ; elle est suspendue au-dessus de mon lit et ainsi, de bonne heure, j'ai appris à connaître la beauté des ruines. Cela me vient à point aujourd'hui ».

— L'inspecteur de police n'a pas dit cela, il ne connaît ni le latin, ni l'histoire romaine et ne sait pas ce que c'est que le *forum romanum.*

Etc., etc.

Ce récit, manifestement mensonger, a été lu aux prisonniers civils de Louvain en Allemagne, en vue de les solliciter à confirmer de leur témoignage les prétendus aveux de di Martinelli. Cette séance de suggestion n'a donné aucun résultat.

CHAPITRE III.

La journée du mercredi 26 août 1914

Le 26 août, les incendies continuent d'une manière plus méthodique. Cependant, les soldats tiraillent dans les rues avec moins d'intensité, quoique entre midi et trois heures il y ait eu une recrudescence de la fusillade. A ce moment des patrouilles de sauvages, en vertu d'une consigne manifeste, parcourent les quartiers de la ville les plus retirés, tirent à droite, à gauche, devant elles, sur les gens, dans les fenêtres, dans les soupiraux. Il est établi qu'il en fut ainsi à huit endroits différents : l'huissier Heerenaer, Mlle Goemans, le père Laboubée et sa fille, les nommés Crab, Jean-Baptiste et Armée, d'autres encore, furent tués dans ces affaires.

Bien que pendant la nuit les Allemands aient déjà organisé des rafles de citoyens et fait beaucoup de prisonniers, dont quelques-uns furent fusillés place de la Station, ils développent considérablement dans la journée du 26 cette partie de leur programme. C'est une traque en règle. On arrache les gens de leur domicile, on les pousse dehors à coups de pied, à coups de crosse, à coups de baïonnette. Souvent en pénétrant dans la maison, un soldat prend la peine de lâcher un coup de feu et de crier : *Man hat geschossen!* Sur la comédie du *man hat geschossen,* nous avons bien des attestations dans notre dossier. Nous les publierons en temps opportun. Cependant nous signalons dès à présent le nom d'un témoin, qui, se trouvant en Amérique, ne court pas le risque d'être inquiété : M. Léon Dupriez, professeur à l'Université catholique. La comédie du *man hat geschossen* apprend aux victimes de quoi elles sont coupables et pourquoi elles sont arrêtées. Fouillant le sable à la recherche d'une aiguille perdue, on en ramasse une poignée; pour être sûr de tenir le pseudo-franc-tireur, les Allemands arrêtent toute sa famille. Lorsque cette méthode a produit cent à cent-cinquante prisonniers, les traqueurs encadrent le groupe, fusils braqués sur lui. Des voix guturales commandent : *Haende hoch!* (haut les mains), et, bras en l'air, comme des criminels, le cortège des victimes s'ébranle à travers les ruines et les rues en feu. Souvent, en cours de route, les femmes sont séparées des hommes : on les renvoie chez elles ou on en fait des paquets spéciaux. Un de ces paquets a été promené par le boulevard de Tirlemont, par la chaussée de Tirlemont où les prisonnières voient les soldats tirer dans les façades, par la rue du Chemin de fer où a lieu un simulacre d'un genre nouveau. Cette rue n'est pas bâtie dans toute son étendue, par endroit elle touche à la campagne, à proximité il y a des champs de betteraves. Les femmes y sont conduites et forcées de se coucher à plat ventre; les soldats, cinq minutes durant, s'amusent à tirer au-dessus d'elles, puis ils leur donnent l'ordre de se relever, en disant : C'étaient les Français qui étaient là ! » Le groupe se remet en marche et, le long des maisons en feu, arrive à la gare. Ici, à quatre ou cinq reprises, les soldats les collent au mur et tirent par-dessus les têtes. — Voilà les jeux cruels auxquels ces braves guerriers se livrent vis-à-vis de femmes. Pour les hommes, c'est bien pis. On ne leur épargne aucune avanie. L'injure ne cesse pas un moment : les *Schwein! Hund! Schweinhund!* (cochons ! chiens ! saligauds !) retentissent de tous les côtés. Des coups de poing, des coups de pied, des coups de crosse s'abattent sur les malheureux qui laissent retomber les bras fatigués, qui sortent de l'alignement, qui ne marchent pas au gré de la meute enragée. Le plaisir serait de courte durée, si on allait directement à la gare. Il faut que les prisonniers voient ce que leur ville est devenue et ce qu'on a fait de leurs concitoyens. On parcourt les rues dans tous les sens, on repasse plusieurs fois aux mêmes endroits. Ici il faut enjamber un cadavre de civil, ailleurs c'est un cheval mort qui barre la route, là il y a des attelages renversés, puis ce sont les magasins éventrés et pillés. Fréquemment, on rencontre des soldats ivres, portant sous le bras des bouteilles de vin. La nuit du 25 au 26 août a dû être une nuit de monstrueuse orgie : vingt témoignages attestent d'ailleurs que, pendant toute la journée du sac de Louvain, la ville n'a cessé d'être sillonnée par des bandes de militaires en état d'ivresse. Enfin, après bien des détours, les prisonniers arrivent place de la Station : c'est le lieu de concentration de beaucoup de convois. Ici les officiers prennent la direction des opérations et il se passe des scènes diverses. Je cite les rapports des témoins : « L'officier commence

par nous adresser ce petit discours : « Si vous restez bien calmes et bien tranquilles, aucun mal ne vous sera fait; si, au contraire, l'un d'entre vous tente de s'enfuir, vous serez tous fusillés ». — On nous fouille ensuite une fois, deux fois, trois fois, des pieds à la tête. Quelques-uns sont extraits des rangs et conduits, sous escorte, dans un chantier situé à quelque distance, au coin de la rue Marie-Thérèse et du boulevard de Tirlemont. Pourquoi ? A-t-on trouvé sur eux quelque objet suspect ? Mystère. Nulle enquête ne le dira. Un feu de salve retentit et les sous-officiers crient : « Voilà ce que nous faisons des Louvanistes qui ont tiré sur les braves soldats allemands ! » Est-ce simulacre d'exécution ou exécution réelle ? Les prisonniers, restés place de la Station ne s'en rendent pas exactement compte : car ils font face à la gare et tournent le dos au chantier qui est du reste dissimulé par les murailles du bâtiment en construction. Tous nous tremblons pour notre vie et nous nous attendons au pire malheur. Notre crainte n'était pas si mal fondée, puisque lors des exhumations, on a retrouvé 21 cadavres, entassés pêle-mêle dans la fosse à chaux du chantier et dans la cave de la maison en construction ».

Le témoin dont nous venons de citer la déposition n'est resté que deux heures place de la Station, il a eu l'incroyable bonne fortune d'être délivré vers 3 heures de l'après-midi. La plupart des prisonniers ont été retenus jusqu'au lendemain matin et l'un d'eux nous a transmis la relation suivante :

« Arrivés place de la Station, on nous fit enjamber la clôture du square Van de Weyer et je fus gratifié d'un terrible coup de crosse sur le bras droit, que j'avais abaissé un instant pour soutenir un vieillard de 83 ans qui ne parvenait pas à passer l'obstacle. Un à un, nous subîmes l'inspection minutieuse de nos poches, portefeuilles, papiers, porte-monnaie... Plusieurs de nos compagnons d'infortune, parmi lesquels Jean S... et Louis F..., furent fusillés. Devant nous, plusieurs cadavres de civils furent traînés dans le square, et six d'entre nous, que l'on munit de pelles et de pioches, reçurent l'ordre de les y enterrer. Pendant ce temps, les Allemands enfouirent eux-mêmes avec un semblant de cérémonie militaro-religieuse un des leurs, victime de l'algarade de la nuit. A chaque instant, de nombreux civils, capturés par les Allemands dans les différents quartiers de la ville, venaient grossir nos rangs. A la fin, nous étions 1,500 prisonniers et on nous aligna devant le square. Notre file s'étendit depuis le boulevard de Diest jusqu'au boulevard de Tirlemont, à raison d'une dizaine d'hommes par rangée. On nous lia individuellement les mains et les pieds, et une corde solide servit à emprisonner tout le groupe, de telle façon que, étroitement serrés les uns contre les autres, il nous était impossible de nous mouvoir... A plusieurs reprises, on fit des simulacres d'exécution en masse : pendant que les sous-officiers nous accablaient d'injures et nous accusaient des pires forfaits, un peloton se plaçait à dix mètres et nous couchait en joue. Lorsque, de temps à autre, un coup de fusil, tiré incontestablement par un soldat, éclatait dans le lointain, nos gardiens hurlaient : « Encore un civil qui vient de tirer, mais notre vengeance sera terrible, vous y passerez tous. »

« Une pluie fine et persistante nous mouillait jusqu'aux os. Tout à coup, un homme grand et fort, ressemblant à un garçon brasseur, est amené, ficelé comme un saucisson, devant un officier, qui, après un interrogatoire sommaire, le gifle et le bourre de coups; l'homme s'abat, on le relève et, par le milieu du corps, on l'attache à un réverbère, tandis qu'à tour de rôle les soldats viennent l'injurier et le frapper lâchement. A la nuit tombante, nous aperçûmes une dernière fois le malheureux; des liens solides l'attachaient par le cou au réverbère et semblaient l'avoir étranglé. Au matin, le corps avait disparu (1).

« On incendiait tout autour de nous : la place et la rue de la Station, le boulevard et la chaussée de Diest, le boulevard de Tirlemont, la rue Marie-Thérèse.

« Harassés de fatigue, nous avions fini par nous écrouler les uns sur les autres, et, couchés dans la boue gluante, nous tâchions de reposer quelque peu nos membres endoloris.

« Vers le soir, les caves des maisons particulières de la partie de la rue Marie-Thérèse non encore incendiée furent mises au pillage. De longues théories de soldats transportèrent toute la nuit vers l'intérieur de la gare un nombre incalculable de bouteilles de vin de toutes les provenances, mais particulièrement du vin de Champagne. Lorsque les officiers en eurent leur compte, les soldats, à leur tour, étanchèrent leur soif en buvant à même les bouteilles, dont ils brisaient les goulots à coups de baïonnette...

« Le jeudi, vers 5 h. 1/2 du matin — il y avait quinze à seize heures que nous étions là, — on nous permit de nous relever. Avant d'être tous relâchés, il fallut qu'une centaine de nous s'engageassent à livrer immédiatement de quoi ravitailler les troupes. En quittant les rangs, nous étions mis en possession d'un bout de papier sur lequel étaient inscrits les articles réquisitionnés : viande de boucherie, œufs, beurre, café, farine, poulets, etc... Ce papier devait nous servir de sauf-conduit pour rentrer en ville. En 1 h. 1/2, tous les vivres requis étaient sur la place et nous étions tous libérés. »

Cette dernière déposition appelle un commentaire. La précédente signale des exécutions dérobées faites dans un chantier. Celle-ci en signale d'autres faites sur la place à la vue des prisonniers, qui sont même chargés du service de fossoyeur. Le fait est qu'on a retrouvé des cadavres de civils à plusieurs endroits, aux environs de la gare : au total, il y a eu à la gare 50 victimes (2), mais quelques-unes ont été tuées les jours suivants, les jeudi et vendredi 27 et 28 août. Il est intéressant de relever le genre de blessures dont elles sont mortes. En septembre 1914, lors des premières exhumations, les services admi-

(1) La victime se nomme Ducuroir Ghislain, cabaretier, place de la Station.

(2) 21 cadavres au coin de la rue Marie-Thérèse et du boulevard de Tirlemont, comme il vient d'être dit ci-dessus ; 27, dans le square devant la gare ; 1, à l'intérieur de la gare.

nistratifs étaient désorganisés, et aucune constatation officielle n'a été faite. Mais les 14 et 15 janvier 1915 les exhumations ont eu lieu dans les formes légales en présence du Kreischef, colonel Lübbert, de son premier adjudant, l'Oberleutnant Teleman, du commissaire civil, Dr Kreuter, du bourgmestre provisoire de Louvain, de l'échevin de l'état-civil, du parquet, du commissaire de police et des médecins délégués par le service d'hygiène. On a retrouvé, à la gare, dans cette séance d'exhumation, 28 cadavres. D'après les constatations médicales, les blessures proviennent soit d'armes à feu, soit d'armes piquantes, telles que baïonnettes. Parfois, on trouve les deux sortes de blessures réunies sur le même corps; huit cadavres au moins portent des traces de blessures multiples et, sur une victime, l'examen médical relève : 1° le défoncement du crâne; 2° une fracture du bras gauche; 3° au creux de l'estomac, une plaie produite par une arme piquante, telle qu'une baïonnette; 4° au niveau de l'omoplate gauche, une plaie large, constituant l'orifice d'entrée d'une balle, l'orifice de sortie se trouvant dans le creux axiliaire gauche. — Y aurait-il eu une boucherie place de la Station? Ces détails tendraient à le faire croire. Cependant, nous n'avons pas le témoignage direct. La déposition si précise, à propos de laquelle nous avons été amenés à faire ces remarques, n'en parle pas et se contente de dire qu'il y a eu des exécutions.

Cette déposition signale, en outre, quatre autres faits essentiels :

1° Il y a eu 1,500 prisonniers, environ, qui le 26 août et la nuit suivante ont été individuellement garrottés et rattachés ensemble par une longue corde. Ils ont été exposés à la pluie pendant quinze à seize heures et ont dû se coucher dans la boue pêle-mêle les uns sur les autres ;

2° Pour racheter leur liberté, les prisonniers ont dû payer une rançon consistant en vivres de toutes sortes;

3° Il y a eu une pendaison avec torture préalable et plusieurs simulacres d'exécution en masse;

4° Les soldats ont ostensiblement pillé les caves des environs, au vu et au su des officiers, qui ont pris leur part du butin.

Ces faits graves sont confirmés par un grand nombre d'autres témoignages et pas le moindre doute ne subsiste à leur égard. Ils donnent à la journée sa physionomie spéciale. Cependant, ils n'épuisent pas la liste des crimes commis ce jour-là : les promenades tragiques ont commencé le 26 août.

Voici, à titre d'exemple, une promenade de cinq jours (1). Les gens qui ont été pris dans les rafles de la rue de Bruxelles n'ont généralement pas été dirigés vers la gare. On les a poussés vers le nord, dans la direction de Malines. Avant de sortir de la ville, l'un d'entre eux, Coopmans, a été fusillé. A peine hors de la ville, tous ont dû descendre dans un champ de pommes de terre et y subir les angoisses d'un simulacre d'exécution en masse. Plus loin, une seconde victime est tombée : Pardon a été condamné à mort et exécuté sur le champ. A la soirée, la troupe infortunée traverse le village de Hérent, qui est en feu, et y passe la nuit sur une éteule. Le lendemain 27, la colonne se dirige par Bueken sur Campenhout, où a lieu un nouveau simulacre d'exécution. Campenhout, c'est le champ de bataille; cela fourmille de soldats, qui insultent les prisonniers. L'après-midi s'y passe à creuser des tranchées; la nuit, la colonne est enfermée à l'église. Le 28, au matin, tous les paysans du village sont arrêtés et viennent grossir les rangs : ensemble ils repartent sur Louvain, où ils passent la nuit au manège. Quelle nuit, grand Dieu! A chaque instant, on amène de nouveaux prisonniers. Le local est bientôt trop petit pour contenir tout ce monde et, au jour naissant, la pauvre foule déborde sur la place qui se trouve devant le manège : celle-ci est comme un vaste enclos, étroitement gardé par des sentinelles prêtes à faire feu; on peut y voir des femmes, des hommes, des enfants, des vieillards, des infirmes, un prêtre, du bétail, des chiens, des attelages et, au milieu, accroupie à côté d'un âne, une petite vieille presque nonagénaire. Il y a trois mille personnes de tout âge, de toute condition, de toute origine : il y a même des soldats anglais prisonniers. Les maisons flambent dans le voisinage : on entend le crépitement des flammes et le fracas des éboulements. Les gardiens sont ivres et, dans un théâtre situé à quelques pas, un orchestre militaire joue des airs de bal. Le spectacle est d'une insondable misère. Un enfant meurt d'inanition sur les bras de son père; deux femmes sont frappées de folie. C'est effrayant!

Nous sommes le 29 août. L'ordre de marche est donné et tout ce monde qui forme un cortège sans fin est conduit par la rue du Canal vers l'abbaye bénédictine du Mont-César. Des cadavres de civils jalonnent le chemin. Après quatre heures d'attente au lieu dit « Windgat », on met en liberté d'abord les femmes, beaucoup plus tard les paysans, enfin les Louvanistes âgés. Quant aux jeunes, ils doivent reprendre la marche dans la direction de Malines. Ils repassent à Bueken, à Campenhout, où ils ont déjà été le 27; on les pousse plus loin encore et on les lâche, enfin, en leur ordonnant sous peine de mort de toujours avancer sans jamais revenir en arrière. Brisés de lassitude, se mourant de privations, ils marchent... ils marchent sans arrêt... Le 30 août, à l'aube, ils se trouvent devant Waelhem, le fort avancé d'Anvers, et essuient les coups de feu de la première sentinelle belge. Tous se jettent à plat ventre. Un prêtre qui s'était joint à eux pendant la nuit se campe au milieu de la route, agite un drapeau blanc de fortune et de toute la force de ses poumons, lance à la sentinelle vingt appels sonores. Deux carabiniers cyclistes arrivent en éclaireurs, on parlemente, ils avertissent le fort, et la colonne est accueillie à bras ouverts en territoire ami.

(1) A l'aide de la carte ci-contre, on reconstituera facilement l'itinéraire des promenades tragiques que nous racontons dans ce chapitre et dans le suivant.

Nombreux sont les pelotons de Louvanistes qui ont été ainsi promenés dans les campagnes environnantes. Il serait fastidieux de reconstituer en détail tous les itinéraires parcourus; les épisodes se reproduisent toujours les mêmes : essentiellement, ce sont des marches et des contremarches épuisantes, des exécutions réelles et des simulacres d'exécution, des coups et des injures. On s'amuse à faire courir les prisonniers, puis marcher, puis courir encore; ici, il faut s'arrêter; là, il faut se coucher à plat sur le sol. Parfois, on les lâche et ils se croient libres. Illusion! les voilà retombés dans les mains d'une autre com-

Carte des deux cantons de Louvain et du canton de Haecht.

Légende :
- Limites de province.
- Limites de canton.
- Cours d'eau.
- Localités.

pagnie qui opère dans le voisinage et recommence les mêmes bouffonneries cruelles. Nous connaissons de braves gens qui, repassés d'effectif en effectif, ont voyagé plusieurs jours sans autre nourriture qu'un peu de soupe militaire, un croûton de pain, des carottes et des pommes de terre arrachées en traversant les champs. Naturellement, la nuit se passe le plus souvent à la belle étoile.

Les tortures physiques ne sont rien à côté des tortures morales : à distance, sans avoir été soi-même victime, se rend-on bien compte de ce que c'est que vivre quatre à cinq jours une épée sur le cœur,

la baïonnette dans le dos, un revolver sur la tempe, en butte aux mauvais traitements, pour un mot, pour un geste, pour rien même, menacé et couché en joue, toujours sur le point de mourir et ne mourant jamais? Il faut avoir passé par toutes ces affres pour en comprendre l'angoisse indicible. Par-dessus tout, il y a l'incertitude du sort : au dire de ceux qui l'ont éprouvé, rien n'égale ce tourment. Aura-t-on la vie sauve ou sera-t-on tué? Cette question ne vous quitte pas l'esprit et trouble comme un cauchemar. On aimerait mieux savoir, mais d'une certitude absolue, qu'on va mourir; au moins se préparerait-on à le faire courageusement.

Des femmes enceintes et presque à terme ont été soumises à des supplices de ce genre. Epuisée par la fatigue et par l'émotion, l'une d'entre elles s'accouche sur un fumier, pendant la nuit du 26 au 27 août, dans les écuries de la caserne Saint-Martin, à Louvain. Elle était là, enfermée, avec 1,000 prisonniers civils, la plupart originaires d'Aerschot, malheureuse ville dont le martyre, commencé le 19 août, n'était pas encore terminé. On eut grand'peine à la cacher quelque peu aux yeux du public. Un médecin belge qui se trouvait par hasard au nombre des prisonniers assista la mère dans son travail et baptisa l'enfant.

Et, cependant, ceux-là furent des privilégiés qu'on se contenta de promener aux environs de Louvain; d'autres iront plus loin et goûteront le pain amer de l'exil. Les déportations en grand ont commencé le 27, mais dès le 26 déjà bien des Louvanistes prirent le chemin de l'Allemagne. Ce fut notamment le cas des gardes civiques. Ceux-ci furent convoqués en civil « pour éteindre les incendies » : c'était le motif allégué dans l'ordre de convocation. De l'extinction des incendies, il ne fut évidemment pas question. A mesure que les gardes arrivaient au rendez-vous, on les faisait prisonniers et, quand, vers 2 heures de l'après-midi, le chiffre de 90 hommes fut atteint, on leur annonça qu'ils allaient être envoyés en Allemagne. De fait, sans leur donner le temps de prévenir leurs familles, sans leur permettre de prendre un peu de linge et de provision, on les fit marcher vers la gare. Sur le square, devant la gare, ils assistèrent à quelques simulacres d'exécution et en furent eux-mêmes l'objet. Ils furent aussi témoins de quatre exécutions réelles, entre autres de celle du nommé Smets, qui faisait partie d'un de ces nombreux groupes de prisonniers civils qu'on a parqués sur la place de la Station. Un soldat l'extrait de son groupe, lui passe au cou un mouchoir rouge dont il retient les deux extrémités solidement tordues autour de la main. Il renverse sa victime et la traîne derrière lui sur le pavé, comme un bûcheron traînerait derrière soi un fagot attaché par une corde. Smets est littéralement étranglé. On le voit faire effort pour parler et se dégager. D'autres soldats le suivent et le calment à coups de bottes ferrées, à coups de crosse de fusil. Ils entrent dans la gare, et, cinq à six minutes plus tard, ils en sortent avec leur victime qu'on va fusiller dans le chantier situé à quelque distance : trois autres prisonniers partagent son sort. Le train qui emporta les gardes civiques vers l'Allemagne ne partit qu'à 19 heures. Aussi longtemps que le train roule, les soldats sont humains : ils parlent avec les gardes, ils distribuent des sandwichs, ils accordent plus que la bienveillance due à l'ennemi. Mais aux arrêts, en terre allemande et même en territoire belge, quand on rencontre des groupes de militaires, leur attitude change subitement. Ils prennent leur mauvaise mine et se mettent à la porte du wagon, en criant : *Die Moerder von Loewen! Kein Pardon!* (Les meurtriers de Louvain! Pas de pardon!) L'un d'entre eux écrivit même ces mots sur l'extérieur du wagon. Tous sont fiers de leur besogne et heureux de l'intérêt qu'excite leur conquête. Quand le train repart, les bons rapports renaissent entre gardes civiques et soldats. Mais, dès qu'un public allemand est en perspective, le décor change à vue d'œil et la comédie reprend à nouveau ses droits. Cela se produisit vingt fois pendant le trajet de Louvain à Münsterlager.

Quel raffinement dans la duplicité! Nous, Belges, nous ne comprenons rien à ce dédoublement volontaire de la personnalité. Habitués à la droiture et à la loyauté, nous aimons ou nous haïssons quelqu'un. L'aimer et le haïr alternativement, à intervalles réguliers et stipulés d'avance, nous répugne et nous paraît d'ailleurs impossible. L'Allemand, lui, avec ses sentiments, se grime la personnalité, d'après le rôle qu'il doit remplir. Son essence est d'être acteur. Comme l'empereur, il est en perpétuelle représentation, et, en temps de guerre, il joue la tragédie aussi volontiers que la comédie. C'est par l'analyse d'une tragédie que nous achèverons de caractériser la journée du 26 août.

On se tromperait étrangement en limitant les exploits inouïs des Allemands à la ville et même à l'agglomération de Louvain. En réalité, ils opèrent simultanément et à partir du même jour sur l'étendue de plusieurs cantons, ceux de Louvain, celui de Haecht et une partie du canton de Vilvorde. A mesure que l'armée belge, qui les a surpris à Bueken, se retire, sous la pression de forces supérieures, sur Malines et sur Waelhem, ils la suivent dans sa retraite, jusqu'aux approches de la zone d'action des canons d'Anvers. Sur leur passage, ils pillent, brûlent et dévastent, massacrent les habitants ou les font prisonniers. Dans les villages, ils sont même plus cruels qu'à la ville. Nous ne connaissons rien de plus sauvage que ce fait qui s'est passé à Thildonck, à une lieue et demie de Louvain.

Le 26 août, vers 7 h. 1/2 du matin, un détachement d'infanterie belge, fort de 25 hommes, vient occuper une petite ferme et s'en fait un point d'appui contre les Allemands. Les gens de la maison, comme c'est leur devoir de patriote, l'accueillent fraternellement, lui donnent à boire et à manger, du café, de l'eau et des tartines. Mais ils ne font pas acte de belligérants. Leur mission accomplie, les Belges se replient. A 8 h. 1/2, une troupe de 60 Allemands se présente à son tour à la ferme. Le gradé qui les commande — un roux portant lunettes — prétend que ce sont les paysans qui ont tiré sur eux, et, sans délai ni formalité, condamne la famille à mourir. De toute l'énergie de son âme, le père proteste de son innocence et de

celle des siens; il soutient avec raison qu'on l'accuse d'une chose impossible, car il n'y a pas un fusil, pas une arme dans sa pauvre habitation. Rien n'y fait. Leur sort est décidé. La maisonnée comprend la famille d'Isidore Valkenaers, avec huit enfants, la famille de sa belle-sœur avec trois enfants, en tout quatorze personnes. On la répartit en deux groupes. Le fermier et deux de ses neveux, âgés l'un de 17 ans et l'autre de 22 ans, sont collés au mur et fusillés : le fermier n'est pas mortellement atteint, mais ses neveux expirent sur-le-champ. Dans le second groupe, il y a la fermière et ses huit enfants, dont une fillette de 2 ans 1/2 pendue au cou de sa mère, il y a la belle-sœur d'Isidore Valkenaers et son plus jeune fils, âgé de 13 ans 1/2. Tout cela est chassé dans le jardin et les soldats ouvrent dessus le feu à volonté. Sept victimes tombent. Cinq sont tuées ou blessées à mort : deux jeunes filles âgées respectivement de 18 et 16 ans, le bébé de 2 ans 1/2, une fillette de 6 ans 1/2, leur petit cousin de 13 ans 1/2. La fillette portait une blessure profonde de 5 centimètres, mesurant en surface 40 centimètres carrés : elle a eu une agonie affreuse. La fermière, plus ou moins protégée par le petiot qu'elle tenait sur les bras, a la lèvre fendue; son fils, âgé de 14 ans, a le dos labouré par une balle, mais survit. Récapitulons : 14 personnes, 3 blessés et sept morts, dont l'âge se gradue depuis 2 ans 1/2 jusqu'à 22 ans. Après cet exploit, la maison a été incendiée et le bétail emmené.

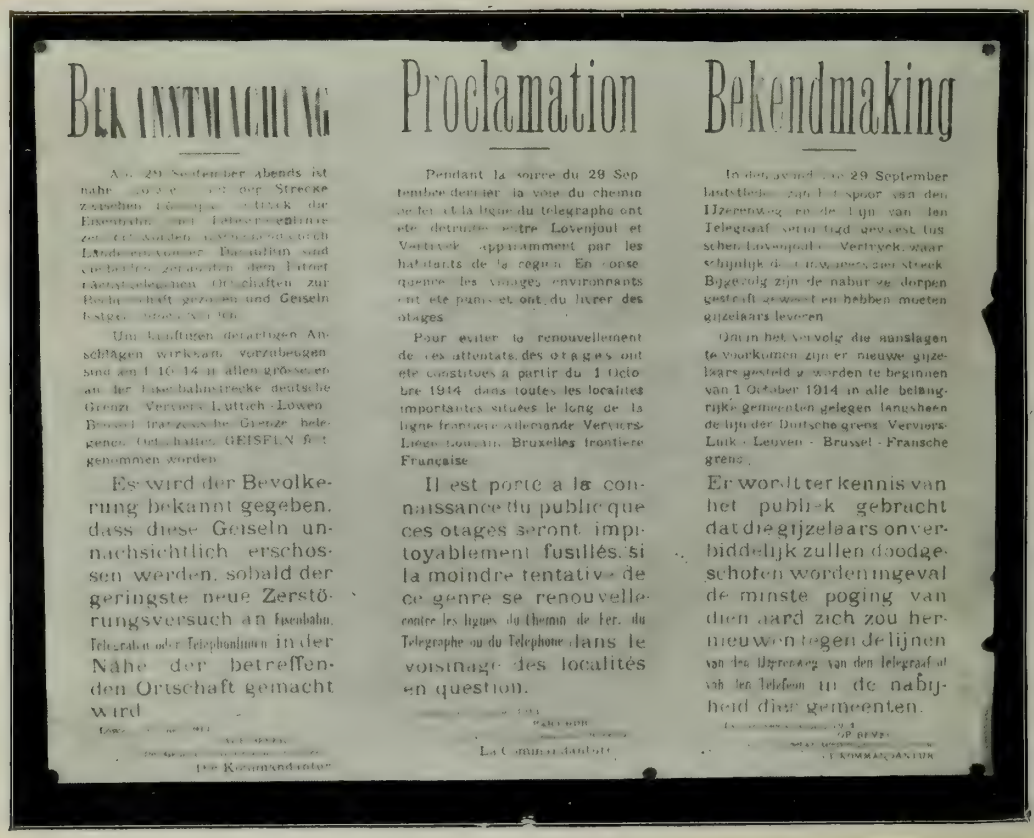

BEKANNTMACHUNG

Am 29 September Abends ist nahe [illegible] der Strecke zwischen [illegible] der Eisenbahn [illegible] Telegraphenlinie [illegible] durch Landeseinwohner Beschädigungen und die benachbarten Ortschaften zur Rechenschaft gezogen und Geiseln [illegible]

Um künftigen derartigen Anschlägen wirksam vorzubeugen sind am 1 10 14 in allen grösseren an der Eisenbahnstrecke deutsche Grenze Verviers Luttich-Löwen Brüssel französische Grenze belegenen Ortschaften GEISELN genommen worden.

Es wird der Bevölkerung bekannt gegeben, dass diese Geiseln unnachsichtlich erschossen werden, sobald der geringste neue Zerstörungsversuch an Eisenbahn, Telegraphen oder Telephonlinien in der Nähe der betreffenden Ortschaft gemacht wird.

[illegible]

Der Kommandantur

Proclamation

Pendant la soirée du 29 Septembre dernier la voie du chemin de fer et la ligne du télégraphe ont été détruites entre Lovenjoul et Vertryck apparamment par les habitants de la région. En conséquence les villages environnants ont été punis et ont du livrer des otages.

Pour éviter le renouvellement de ces attentats, des otages ont été constitués à partir du 1 Octobre 1914 dans toutes les localités importantes situées le long de la ligne frontière Allemande Verviers-Liége-Louvain-Bruxelles frontière Française.

Il est porté à la connaissance du public que ces otages seront impitoyablement fusillés, si la moindre tentative de ce genre se renouvelle contre les lignes du chemin de fer, du Télégraphe ou du Téléphone dans le voisinage des localités en question.

[illegible]

La Commandanture

Bekendmaking

In den avond van 29 September laatstleden zijn het spoor van den IJzerenweg en de lijn van den Telegraaf sedert tijd gevestigd tusschen Lovenjoul en Vertryck, waarschijnlijk door inwoners van streek. Bijgevolg zijn de naburige dorpen gestraft geweest en hebben moeten gijzelaars leveren.

Om in het vervolg die aanslagen te voorkomen zijn er nieuwe gijzelaars gesteld geworden te beginnen van 1 October 1914 in alle belangrijke gemeenten gelegen langsheen de lijn der Duitsche grens Verviers-Luik-Leuven-Brussel-Fransche grens.

Er wordt ter kennis van het publiek gebracht dat die gijzelaars onverbiddelijk zullen doodgeschoten worden ingeval de minste poging van dien aard zich zou hernieuwen tegen de lijnen van den IJzerenweg van den telegraaf of van den Telefoon in de nabijheid dier gemeenten.

[illegible]

DE KOMMANDANTUR

Fig. 10. — Proclamation affichée à Louvain le 1er octobre 1914.

Ce fait est si monstrueux qu'on se refuse à y croire. Cependant, c'est un fait.

Nous avons tenu à le rapporter parce qu'il montre sur le vif les méthodes de nos ennemis. Agrandissez-le et, par la pensée, étendez-le successivement de l'habitation isolée au village, du village à la région, de la région au pays, et vous aurez l'image totale de l'étrange guerre de dévastation qui est menée contre la Belgique. Un faible contingent de Prussiens arrive dans une maison qui a servi d'abri à un petit détachement belge, la maison est brûlée et la famille massacrée. Un régiment entre dans un village qui a été occupé par nos troupes et d'où elles ont attaqué, c'est le village qui sera détruit et sa population décimée. Une armée envahit une région qui lui a été longtemps disputée par nos soldats, c'est la région qui sera dévastée, ses habitants tués, pourchassés ou faits prisonniers. On dénie à notre force militaire le droit de combattre, et on se venge de sa résistance sur les propriétés, sur la liberté, sur la vie des civils.

Que d'enseignements dans le fait de Thildonck pour qui sait le scruter sous tous ses aspects! Il montre encore la disproportion énorme entre les châtiments infligés et les fautes imputées. Qu'impute-t-on à ces fermiers? D'avoir tiré sur les soldats allemands. Encore une fois, cela n'est pas vrai; mais, supposons le fait acquis, pour faire la partie belle à nos adversaires. Eh bien! même dans ce cas, le gradé ne devait pas, ne pouvait pas rendre une sentence de mort contre des enfants de six et de deux ans et demi! Car

ceux-ci n'avaient certainement pas tiré. Il a transgressé toutes les lois divines et humaines, il a méconnu tout sentiment d'honneur et de pitié. Nous savons bien qu'une maxime allemande dit : « C'est la loi de la guerre que les innocents paient pour les coupables ». Cette maxime, que de nombreuses proclamations (voir pages 112 et 126 et fig. 11 ci-dessous) formulent sans ambages, nous la répudions; non, ce n'est pas la loi de la guerre que les innocents paient pour les coupables. Mais, enfin, acceptons-la provisoirement et voyons ce qu'elle signifie. Elle signifie qu'en cas d'agression d'un civil, l'armée ennemie, pour être sûre d'atteindre le coupable, peut broyer toute une famille, tout un village, au besoin toute une province. Elle signifie encore

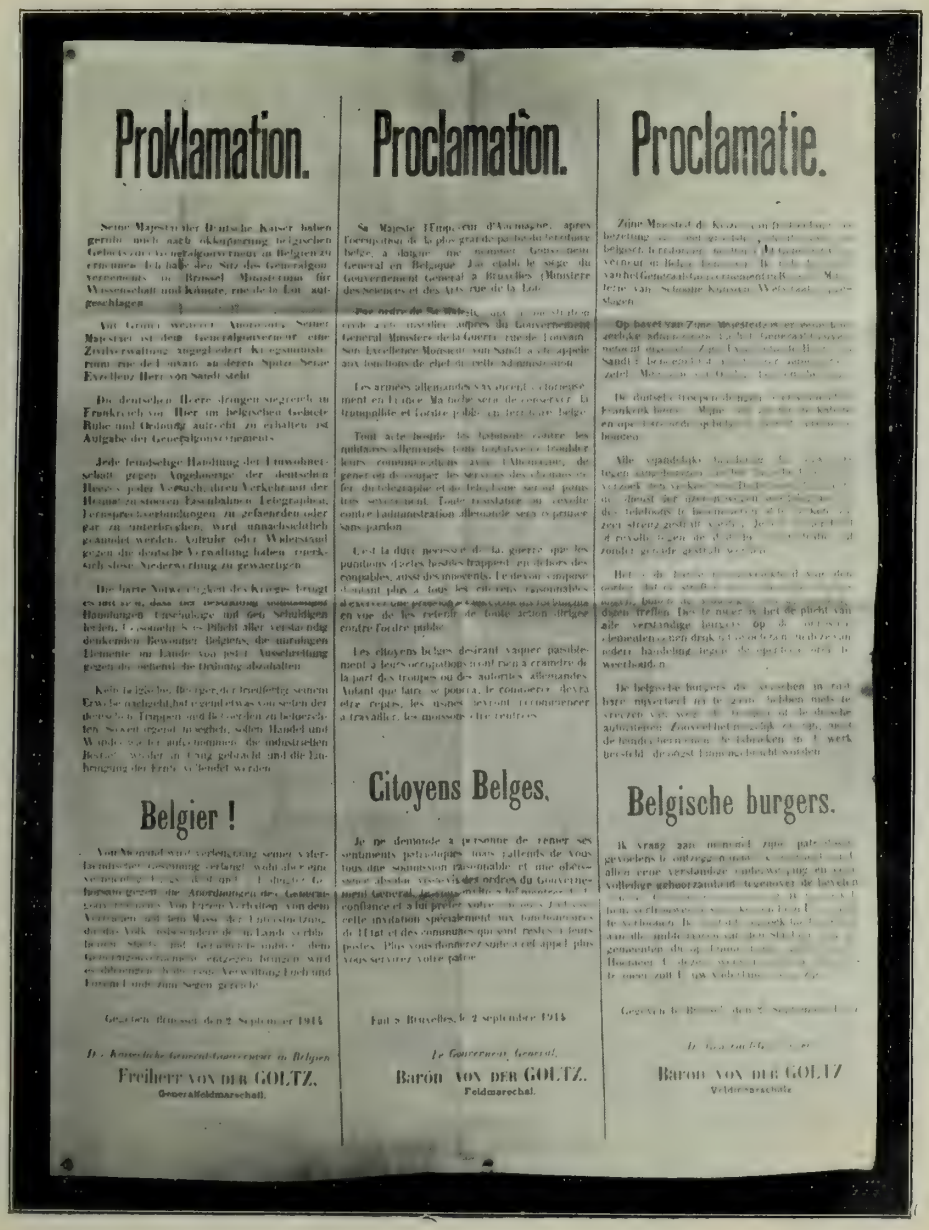

Proklamation.

Proclamation.

Proclamatie.

Belgier !

Citoyens Belges.

Belgische burgers.

Freiherr von der Goltz.

Baron von der Goltz.

Baron von der Goltz

Fig. 11. — Proclamation du gouverneur général von der Goltz, du 2 septembre 1914.

que, pour barrer le chemin à la contagion imitative et empêcher les coupables possibles de devenir des coupables réels, l'armée ennemie peut frapper tous les coupables possibles. Ces deux principes si horribles étant admis, le meurtre volontaire d'un enfant de 2 ans 1/2 reste néanmoins un acte criminel. Car il tombe sous le sens que ce petit être n'est pas un coupable possible, ne peut jamais devenir un coupable réel et qu'en l'exceptant du massacre, on ne diminue en rien la probabilité d'atteindre le coupable réel. L'infanticide, même en temps de guerre, est un défi à toute morale et à tout droit. Nous ne pensons pas que dans l'armée belge il existe ni un officier pour le commander, ni un soldat pour l'exécuter.

L'acte de Thildonck n'est susceptible d'aucune sorte de justification.

CHAPITRE IV.

A partir du jeudi 27 août 1914

Après la fusillade du 25, après la traque du 26, voici le prétendu bombardement. Le jeudi 27 août, entre 9 et 10 heures du matin, les Allemands annoncent pour midi le bombardement de la ville. Tous les habitants doivent partir. Notez qu'ils n'ont pas la faculté de rester chez eux et de courir, à leur corps défendant, les risques d'un bombardement. Il faut partir : tel est l'ordre, et les soldats veillent sans pitié à son exécution. Il faut tout abandonner, même les morts. Le cadavre de M. Keulemans, président du tribunal de commerce, décédé le dimanche 23 août, pourrit une semaine durant dans sa chambre mortuaire. Le corps de l'huissier Heerenaer, tué la veille, est mis en bière et déposé sur deux chaises : la famille s'enfuit à Wilsele. M. Calonne, employé des postes, vient de perdre sa femme : à la hâte, il la roule dans une couverture, l'enfouit dans son jardin, et gagne la campagne. La famille Devyver sollicite de la Kommandantur l'autorisation de rester auprès du cadavre d'un des siens : on lui envoie un sous-officier et des soldats qui l'expulsent, le cadavre est jeté à la Dyle et va échouer sur un atterrissement derrière l'usine Everaert.

Rien de lamentable comme l'exode de cette population de 42,000 âmes. C'est poignant, c'est à faire pleurer les plus insensibles. Il faut l'avoir vu pour s'en faire une idée. Ménages pauvres, ils ont ramassé, entassé à la hâte leurs modestes hardes, leurs maigres victuailles, leurs objets les plus chers : la femme portant d'une main le filet de provisions et de l'autre... la cage avec l'oiseau, puis l'homme avec un lourd ballot à l'extrémité d'un bâton sur l'épaule, puis les enfants, avec un paquet noué à une perche qu'ils tiennent entre eux par les deux bouts, puis le petit chien, luxe de l'humble foyer, qui trottine derrière et veille sur tout le convoi. Familles riches — les distingue-t-on des autres? — elles ont peut-être l'aspect plus misérable : la femme a pris soin de mettre son chapeau, mais il penche sur l'oreille, elle est vêtue de belles nippes, mais elles sont mal ajustées; l'homme a passé sa redingote, mais il a oublié son faux-col et conservé ses pantoufles; ni vêtements de réserve, ni linge de rechange, ils emportent pour tout bagage une petite valise contenant le plus précieux de leur avoir. Voici de jeunes mères fugitives avec leur bébé sur les bras, avec des bambins demi-habillés derrière elles, des infirmes et des vieillards soutenus par-dessous les bras ou se traînant sur des béquilles, des religieuses cloîtrées depuis un demi-siècle qui ont perdu l'habitude de la rue, les petits vieux et les petites vieilles des hospices, les enfants assistés, l'interminable cortège des enfants idiots conduits par les Frères de la Charité. Car, par force, les établissements hospitaliers ont dû être abandonnés. L'hôpital Saint-Pierre, sur l'ordre militaire, s'est vidé de tous ses malades : seuls les intransportables ont été mis à l'abri dans les caves, les autres qui pouvaient marcher sont partis en groupe, sous la direction du chirurgien en chef, et ceux qui pouvaient affronter les fatigues d'un transport, ont été emmenés sur des charettes à chiens, sur des charettes à bras, sur des brouettes, sur des brancards improvisés. Où vont ces malheureux? Ils n'en savent rien. Ils vont droit devant eux. Si encore, on les laissait fuir en paix. Mais les routes sont couvertes de soldats, il y a des postes à traverser, certains passages sont interdits, on fait partout des rafles de prisonniers.

La ville est déserte! C'est le but que l'on voulait atteindre. Car de bombardement, il n'y en a pas eu, ni d'intention, ni en réalité : on s'est borné à canonner quelques maisons à courte distance, et on affirme que les artilleurs chargés de cette besogne étaient ivres et « tenaient à peine sur leurs jambes ». La place abandonnée, les soldats ont les mains libres pour piller et incendier. Ils s'en donnent à cœur joie. Vin, tabac, cigares, comestibles, chaussures, draps de lit, couvertures, linges de corps, tout est de bonne prise. C'est une beuverie ignominieuse : ils visitent les maisons bourgeoises, enfoncent les portes des caves, boivent plus qu'ils ne peuvent, et puis ils se démènent en conquérants ivres : on brise le mobilier, on pile les cristaux, on casse la vaisselle, on met hors d'usage les objets qu'on n'emporte pas. Nous avons vu un piano dont toutes les cordes avaient été coupées. Tant de chariots sont employés au transport des objets

volés, qu'un officier se plaint de n'en plus trouver pour le service des opérations militaires. Le sac effréné de la ville dure jusqu'au 1er septembre. Après cette date, il n'y a plus que des actes isolés, trop nombreux encore, de pillage et d'incendie : parfois von Manteuffel, le commandant de place, les justifie en allégant le prétexte classique qu'on a tiré, souvent il en décline la responsabilité et les met sur le compte de l'exaltation et de l'ivrognerie.

Malgré l'ordre formel d'évacuation, il est resté en ville un certain nombre de personnes, cachées où elles pouvaient, réfugiées dans les ambulances. D'un œil dissimulé, elles observent le cours des événements, elles se familiarisent progressivement avec le danger, peu à peu elles s'enhardissent à sortir de leur retraite : le 1er septembre, quelques citoyens desservant l'hôpital Saint-Thomas, après s'être préalablement concertés, se rendent à la « Kommandantur » et obtiennent la promesse du rétablissement de la vie normale.

Comment le personnel de l'hôpital Saint-Thomas est-il resté à son poste? Cela vaut la peine d'être raconté. Un membre de ce personnel — le docteur Noyons, médecin hollandais, professeur de physiologie à l'Université catholique, qui, à l'égal de ses confrères les médecins belges, rendit à l'ambulance des services qu'on n'oubliera pas — avait eu la veille, 26 août, une entrevue avec le major von Manteuffel. Comme sa maison brûlait, il avait, en sa qualité d'étranger, formulé auprès du major une réclamation très vive et en même temps demandé un sauf-conduit pour sa femme. Le major avait fini par lui répondre : « Eh bien, que Madame reste à Louvain. *Je donne ma parole qu'il n'arrivera plus rien à Louvain* ». Le lendemain 27, vers 9 heures du matin, on venait lire à proximité de l'ambulance Saint-Thomas la proclamation enjoignant à tout le monde de quitter la ville qui allait être bombardée à midi. En blouse de chirurgien, le docteur Paul Debaisieux et le docteur Noyons se rendirent auprès du major von Manteuffel. Lui rappelant ses promesses de la veille, ils lui représentèrent l'iniquité qu'il y a à bombarder une ville ouverte et des hôpitaux. Ils le prévinrent qu'il était impossible de partir avec les 160 blessés de l'ambulance et lui demandèrent d'épargner les édifices qui se trouvent sous la protection de la Croix-Rouge. Le major, commençant à hésiter, les conduisit chez l'officier chargé du bombardement. Celui-ci, qui devait se nommer Schweder, expliqua qu'il placerait ses canons devant l'hôtel de ville, qu'il raserait la rue de Bruxelles, la rue de Malines et puis, en se retirant vers la gare, le reste de la ville. « Il faut, conclut-il, que nous ayons libre route vers Hérent ». Les docteurs firent remarquer qu'il n'était nullement nécessaire de bombarder la ville pour avoir passage libre vers Hérent. L'officier se fit alors indiquer sur la carte le chemin de Hérent. Par la même occasion, les docteurs lui signalèrent les rues où se trouvaient les principaux établissements de la Croix-Rouge; sur un plan de la ville on marqua à la craie rouge toutes les installations qui devaient bénéficier de la protection de la Convention de Genève; enfin, il fut stipulé que, si l'ambulance n'obtempérait pas à l'ordre d'évacuation, ce serait à ses risques et périls. Cependant, une estafette était venue à l'ambulance Saint-Thomas donner aux occupants l'ordre de partir vers la gare. Les directeurs, Mgr Deploige et M. Thièry, lui déclarèrent aussitôt qu'en aucun cas ils ne partiraient et n'abandonneraient les blessés hospitalisés à l'ambulance. Infirmières, administrateurs, médecins, brancardiers restèrent aussi, sans hésiter, à la garde des blessés. D'autres réfugiés, qui avaient reçu asile à l'hôpital Saint-Thomas, se laissèrent persuader par les directeurs et demeurèrent également près d'eux. C'est dans le personnel de l'hôpital Saint-Thomas que se recruta le groupe d'hommes qui fit la démarche efficace du 1er septembre et assuma jusqu'en mars 1915 l'administration de la ville de Louvain...

Certains journaux allemands admettent que Louvain a été détruit, que des centaines d'habitants ont été tués. Mais ils se refusent à imprimer que la ville a été l'objet d'un pillage systématique et organisé. Bien mieux, ils le nient et s'efforcent de prouver le contraire. C'est se battre contre l'évidence. Les prisonniers — et ils sont des milliers — qui ont passé au manège la nuit du 28 au 29 août y ont vu arriver les voitures des brasseries Artois et La Vignette, chargées de produits les plus divers : beurre, liqueurs, vin, champagne, tabac, cigares, conserves, confitures, denrées coloniales..., ils ont même vu arriver une charrette de souliers neufs, que les soldats se sont partagés entre eux. A Héverlé — commune qui, située aux portes de Louvain, est aux trois quarts possédée par un Prussien, le sérénissime duc d'Arenberg, et doit sans doute à cette particularité d'avoir été presque totalement épargnée — deux chariots allemands et la charrette à bras du boulanger Aerts, traînée par des soldats, amènent en gare du butin que l'on charge sur wagons : il y a des caisses de cigares, des instruments de musique, des articles d'aunage et de bonnetterie .Cela se passe entre le 27 et le 29 août, en plein jour, à plusieurs reprises. Le témoin ajoute : « Les convoyeurs sont ivres ou avinés. A l'un des voyages, un officier porte une mandoline sous le bras. Les transports continuent pendant la nuit. »

Toutes les bonnes maisons de Louvain, tous les magasins cossus ont été dévalisés. Le vendredi, sur la place de la Station, il y a cinq à six grandes voitures de déménagement remplies de meubles soigneusement emballés. Le même jour, sur les quais de la gare, il y a un invraisemblable entassement d'objets les plus divers : tables. chaises, fauteuils, canapés, armoires à glace, pendules, fourrures, garnitures de cheminée, bronzes, literies et couvertures. Quel chemin tout cela a-t-il pris? Je ne me charge pas de l'indiquer. Mais, certainement, les rédacteurs du Livre Blanc ne sont pas au fait de la question quand ils écrivent : « D'après le cinquième rapport de la commission d'enquête belge, une grande partie du butin provenant du soi-disant pillage de Louvain a été chargée sur des voitures militaires et envoyée plus tard en Allemagne. Cette affirmation est une pure invention. Ce qui doit être chargé sur voitures et expédié par chemin de fer

est déterminé par l'administration militaire et celle-ci n'a jamais donné de pareils ordres (p. 237). » Ces dénégations ont provoqué le sourire de tout le monde à Louvain. Le pillage à discrétion et le transport à l'étranger d'une partie du butin sont des faits absolument certains qu'on n'a même pas pris la peine de dissimuler au moment de les commettre : ils ont eu pour témoins les milliers de prisonniers civils auxquels on a fait parcourir les rues en tous sens, qu'on a réunis à la gare ou sur la place de la Station, qu'on a parqués au manège et à la caserne Saint-Martin, les jeudi, vendredi et samedi 27, 28 et 29 août 1914. D'ailleurs tous, quand nous sommes rentrés dans nos maisons, au commencement de septembre, nous avons constaté la disparition non seulement de vins et de couvertures de laine, mais de meubles ou d'objets de valeur, ainsi que des détériorations intentionnelles de ce qu'on n'avait pas emporté. Ces faits sont des faits, et il n'est au pouvoir d'aucune dénégation de les supprimer. Enfin, il y a un témoignage que les Allemands ne récuseront pas : celui de von Manteuffel, le commandant de place. Cet homme a fait le 1er septembre la promesse de rétablir l'ordre, mais il n'est plus maître de ses soldats : l'habitude du pillage est prise et il ne parvient pas à l'extirper; les troupes nouvelles qui entrent dans la ville dévastée, se croient tout permis et y vont de leurs rapines. Pour en finir avec ce brigandage, il fait afficher, le 9 septembre, une proclamation qui est l'aveu public du pillage d'abord commandé, puis toléré, enfin interdit. (Un fac-similé de cette proclamation se trouve à la page 36.)

Tandis qu'on pille ses foyers, que devient la malheureuse population que nous avons vu fuir de Louvain? Seuls les habitants qui ont gagné la campagne par la chaussée de Namur et par la porte de Parc n'ont pas été inquiétés. Tous les autres ont été molestés. La colonne qui s'est engagée dans la direction de Tirlemont se voit refuser l'entrée de cette ville. D'autre part, on lui interdit de se rendre dans les villages environnants et on ne lui permet pas davantage de stationner sur la chaussée, qui doit rester libre pour le passage des troupes. Que faire? Tout ce monde est là, en suspens, les uns silencieux au bord du chemin, les autres pleurant, gesticulant ou suppliant; les officiers vont, viennent et palabrent. Une solution moyenne intervient finalement : les fugitifs seront reçus à Tirlemont, mais pour une nuit seulement, après il faudra aviser. La distance de Louvain à Tirlemont est de 18 kilomètres; aux plus favorisés, il fallut huit heures pour la couvrir, tant furent nombreux les obstacles qu'on leur suscita. Il se passa des scènes écœurantes. Dans la *Belgique Martyre,* Pierre Nothomb en a raconté une : onze prêtres et religieux, parmi lesquels le père De Clerck, recteur de Scheut, les chanoines Noël et Lemaire, professeur à l'Université, MM. Neyens et Tielemans, respectivement curé en fonction et curé retraité de la paroisse St-Joseph, furent arrêtés et mis en dépôt dans une mauvaise grange de paysan. Chaque fois que les soldats introduisent un nouveau prisonnier dans la grange, ils l'annoncent en criant : « encore un cochon pour l'étable ». Par gestes, par paroles, ils prodiguent les injures et les menaces classiques. Ils fouillent leurs pensionnaires et, comme des bandits de grand style, ils volent au curé de St-Joseph 6,000 francs, au curé émérite 5.000 frs. Ce détroussement est certain et avoué. Car, dans les premiers mois de 1915, pour vérifier l'exactitude des faits dénoncés dans la *Belgique Martyre,* les Allemands ont fait procéder à une enquête. Les prêtres et religieux, encore présents en Belgique, ont dû se rendre à Lovenjoul, dans la grange où ils avaient été parqués. Les faits ont été mimés et la scène reconstituée. Ils ont abouti à établir le vol. En août 1915, von Bissing a restitué les fonds dérobés aux deux ecclésiastiques.

A Blauwput, à dix minutes de la gare de Louvain, trois religieux enseignants, Frères de la Miséricorde, ont été collés au mur de leur école, à peu près en face d'un groupe de femmes et d'enfants qui se tenaient, bras en l'air, de l'autre côté du chemin; les soldats leur ont arraché le scapulaire, les ont forcés à déposer la soutane, à descendre la culotte et ils ont été lubriques jusqu'à relever les chemises à hauteur de la poitrine. Ce geste obscène n'a duré qu'un éclair, mais il a été fait; un officier qui passait, à la vue de tant de joie brutale, l'a réprimé d'un mot : *das nicht* (cela pas).

La journée du 27 août, on peut le dire en toute vérité, a été la journée des prêtres et des religieux. Depuis longtemps, le protestantisme prussien n'avait plus été à pareille fête. Voyons-le à l'œuvre sur un autre théâtre, à la chaussée de Tervueren. Un groupe important de fuyards, civils et ecclésiastiques, parmi lesquels beaucoup de Jésuites, se dirigent vers Bruxelles. La plupart ont leur certificat d'identité, quelques-uns ont même le brassard de la Croix-Rouge à l'estampille allemande. La route se poursuit sans encombre jusqu'à Tervueren. Ici, à la hauteur du musée colonial, on a établi une souricière. Les civils ont passage libre, mais tous les ecclésiastiques sont arrêtés, fouillés et retenus prisonniers. Parmi eux, il y a Mgr Ladeuze, recteur de l'Université catholique de Louvain, Mgr Van Cauwenbergh, vice-recteur de l'Université, Mgr De Becker, recteur du Collège américain, Mgr Willemsen, hollandais, ancien recteur du Collège, le R. P. Coemans, S.-J., recteur du Collège St-Jean-Berchmans, le R. P. Vermeersch, S.-J. Les soldats les insultent et les menacent, et l'un d'eux, trop zélé, tente même de glisser furtivement une cartouche dans la poche d'un père Jésuite. Parqués ensuite dans une prairie à quelque distance de la route, les prisonniers y restent pour la troupe, avec la connivence tacite de la plupart des chefs et l'approbation formelle de quelques officiers qui renchérissent encore sur les invectives de leurs hommes, un objet d'injure et de sarcasme. Au total, quatre-vingt-six prêtres et religieux, à différents moments, ont été mis au régime de la prairie et finalement répartis en cinq groupes qui auront chacun leur histoire particulière.

1er groupe. — Il se compose de 26 hommes. Tous sont otages et doivent accompagner une colonne de ravitaillement. On les avertit que, si un seul coup de feu est tiré contre la colonne, ils seront fusillés. Mgr De Becker, recteur du Collège américain, proteste, veut faire exhiber ses papiers et faire appel au

protectorat des Etats-Unis. Le commandant lui tourne le dos. L'avertissement était d'ailleurs mensonger. Il fallait beaucoup moins que cela pour être fusillé : l'exécution du père Dupierreux ,S.-J., le prouve à suffisance.

Ce jeune religieux n'avait que 24 ans. Brancardier volontaire, il avait ramassé sur les champs de bataille les blessés belges et les blessés allemands. Cet acte d'éminente charité devait être le dernier de sa vie. Son martyre allait commencer. Le mauvais sort s'est abattu sur lui et l'a marqué pour le sacrifice dès son arrivée à Tervueren. A peine arrêté et avant même que les autres prisonniers soient mis en prairie, on le jette, avec un confrère, sans motif connu, dans un fossé, où, contraints de se tenir debout et adossés l'un à l'autre, ils ont à subir de la part d'un Oberleutnant un accès de colère, dont le père Dupierreux sera la victime. On lui arrache son brassard de la Croix-Rouge et l'Oberleutnant s'emporte jusqu'à le faire marquer sur le dos d'une croix à la craie. Détail digne de remarque, aucun papier n'avait été examiné, aucun interrogatoire n'avait encore eu lieu. Ce fut plus tard, quand le gros des prisonniers eut été conduit à l'écart, que l'Oberleutnant s'approcha du père Dupierreux, le fit sortir de son fossé et lui ordonna de lire devant les soldats et devant la foule des fuyards quelques notes trouvées dans un carnet où le jeune religieux avait consigné ses impressions de guerre. « Son affaire est réglée », dit l'officier, aussitôt la lecture terminée. « Il y aura un fusillé », vint dire un autre officier à son collègue qui se tenait à la tête du premier groupe d'otages.

De fait, le premier groupe d'otages voit bientôt apparaître devant lui le père Dupierreux, un crucifix à la main. Un officier, un sous-officier et deux soldats l'accompagnent; avec eux ils ont le carnet de notes et ils requièrent un jésuite qui sait l'allemand de leur en traduire quelques lignes. Ces lignes n'avaient aucun rapport avec les opérations militaires : les états-majors les plus féroces ne se seraient pas mis en peine d'en empêcher la publication. Flétrissant le sac de Louvain, particulièrement l'incendie de la bibliothèque de l'Université, elles avaient le caractère de réflexions personnelles, inoffensives, qu'à tout hasard on met par écrit en vue d'une utilisation incertaine et indéterminée. Un homme d'études a-t-il jamais trop de notes et, par ce temps de guerre, chacun ne se trouve-t-il pas quelque peu historien? Surtout, elles n'avaient pas l'allure d'un canevas de sermon antérieurement prêché, ou à prêcher dans la suite : le père n'était pas prêtre, mais simple étudiant en philosophie; il n'avait donc pas qualité pour exercer le ministère de la prédication. On ne peut certes lui reprocher d'avoir abusé ni même d'avoir eu l'intention d'abuser de la chaire pour exciter le peuple contre la domination allemande. S'il fallait qu'un jésuite fût passé par les armes, le choix de la victime fut, on le voit, des plus malheureux. La sentence rendue fut d'une immoralité flagrante. Du reste, fut-elle précédée d'un jugement quelconque? A coup sûr pas d'un jugement régulier. La victime, qui ignorait l'allemand, n'a pu se défendre elle-même et aucun interprète n'a été appelé; le temps très court qui s'est écoulé entre l'arrestation et l'exécution n'a pas permis un examen sérieux de la cause. Et puis, cette croix de craie tracée à tout hasard dès le début de l'affaire, que signifiait-elle?.

Le sort du père Dupierreux se joua devant les otages du premier groupe, et on ne leur permit pas de détourner les yeux de la scène d'exécution. La vision du sanglant spectacle les obsédait encore quand, vers 2 heures de l'après-midi, on les hissa sur les chariots de la colonne de ravitaillement et qu'on alla, par Auderghem et l'avenue de Tervueren, les exhiber à Bruxelles dans les principales artères, rue de la Loi et sur les boulevards, où ils produisirent une immense et profonde impression de pitié. Traînés jusque Hal, à 14 kilomètres de la capitale, ils y furent délivrés à 9 heures du soir, à l'intervention du ministre des Etats-Unis.

2me groupe. — Il se compose d'une vingtaine de prisonniers. M. le chanoine Noblesse, directeur du Collège St-Pierre, à Louvain, en fait partie. On y a joint deux religieuses du Bon-Pasteur et deux orphelines, qu'on libéra en cours de route. Le groupe escorte à pied un convoi de munitions jusque Bruxelles, où il est élargi à 6 heures du soir.

3me et 4me groupes. — Ils comprennent le recteur des Jésuites de Louvain, le recteur et six professeurs de l'Université catholique, en tout vingt-quatre personnes. Ils restent dans la prairie de Tervueren jusque 6 h. 1/2 du soir. La consigne est, sous peine d'être fusillé, de se tenir assis, de ne pas bouger, de ne pas parler. On fouille les prisonniers, on leur enlève canifs, allumettes, papiers, tout ce qu'ils ont sur eux. Le recteur de l'Université porte une valise dans laquelle sa servante, dans la précipitation du départ, a jeté les couverts d'argent qui se trouvaient sur la table du dîner; le soldat lui vole ses fourchettes en disant : *Waffen* (ce sont des armes). La nuit se passe à l'ancienne caserne d'artillerie de Tervueren, où on leur dit : « Vous êtes otages; si la population se livre à un seul acte d'hostilité, vous serez fusillés. Si l'un de vous tente de s'enfuir, vous serez fusillés. Si quelqu'un parle sans autorisation, il sera séparé des autres et fusillé. » Leur logement est au grenier, où, sur de la paille, à côté de soldats déjà couchés, ils prennent tant bien que mal un peu de repos. Le matin, on les fouille à nouveau. A midi, on délivre la moitié des prisonniers, tandis que l'autre moitié ira se promener avec un convoi de ravitaillement jusque Hal et ne rentrera à Bruxelles qu'à 9 heures du soir.

5me groupe. — Ce fut le plus maltraité. Mgr Van Cauwenbergh, vice-recteur de l'Université, et le père Vermeersch, S.-J., en témoigneront. Avec d'autres, ils ont fait, hissés sur des chariots de munitions, à travers Bruxelles et dans les environs, la plus invraisemblable et la plus affreuse promenade. Les menaces et les injures ne se comptent pas : elles sont l'assaisonnement obligé de ces sortes d'opérations. A

chaque instant, ils s'attendent à être pendus ou fusillés : ce sort leur est vingt fois promis. Je cite ici la relation d'un prisonnier : « On nous fait entrevoir la mort par pendaison. On nous compte. On apporte des cordes. On nous compte à nouveau. Tout est prêt, il y a autant de cordes que de victimes. On fait des essais de résistance sur des cordes; on tire dessus par les deux bouts, pour vérifier leur force; elles sont solides. La potence va être dressée, nous en sommes convaincus. Mais non, on se ravise. Voici qu'on nous couche enjoue. Puis le fusil s'abaisse et une bordée d'insultes nous est lâchée : *Schwein! Hund! Esel!* (Cochon! Chien! Ane!) Enfin, on en revient aux apprêts de la pendaison. Et la comédie sinistre continue ainsi avec une rare entente de la mise en scène. C'est à croire que les tortionnaires ont appris leur rôle et répété la pièce avant de venir en Belgique. »

Voilà de quels entr'actes la promenade est entrecoupée, et, comme elle sera longue, ils seront nombreux. Auderghem, Boitsfort, Linkebeek, Saint-Job, Uccle, Droogenbosch, Ruysbroeck : telles sont les étapes de la première journée. A Ruysbroeck, les prisonniers sont logés dans une fabrique où se trouvent déjà des soldats étendus sur de la paille. Il faut se coucher parmi eux. Ils reçoivent un peu de soupe dans une gamelle. A 9 h. 1/2, deux officiers se présentent et disent gravement : « La fabrique va être attaquée par la population. Au premier coup de feu, deux d'entre vous iront audevant de l'ennemi pour l'arrêter; si un second coup de feu est tiré, vous serez tous fusillés ». Pure comédie. Rien de tout cela n'arrive. Le lendemain matin, les prisonniers sont à nouveau hissés sur les chariots, et la colonne se remet en marche. On est aux portes de Hal. Là, nouvelle comédie : un général s'approche en auto et annonce qu'on va les diriger sur Anvers. Il ajoute en partant et en leur jetant un mauvais regard : « Anvers est la seule ville de Belgique qui ne soit pas en terre allemande. L'Allemagne ne peut tolérer plus longtemps ces prêtres sur son sol. » Par malheur, le propos n'était qu'une feinte. Le peloton entre dans Hal et, sur la Grand'Place, il y reste exposé aux outrages des soldats. Puis il est emmené dans un couvent où les religieuses servent un bon repas, le premier depuis vingt-quatre heures. Le sort des prisonniers paraît enfin décidé : ils iront en Allemagne. De fait, on les conduit à la gare : le train est bondé de prisonniers anglais et de blessés, il n'y a pas de place pour eux. On les ramène au couvent, de là on revient à la gare et on les y enferme dans des wagons depuis 6 h. 1/2 jusque 9 h. 1/2 du soir. Le train s'ébranle. A 11 h. 1/2, on est à Bruxelles-Schaerbeek. D'ici, voyage à pied, sous bonne escorte, jusqu'à la gare du Nord, puis jusqu'au ministère des affaires étrangères : trois quarts d'heure d'arrêt devant la porte. Enfin, à 2 heures du matin, on les enferme au Palais de la Nation; à 2 h. 1/2, on vient leur annoncer qu'ils ont été arrêtés par erreur et qu'ils sont libres : leur pélerinage avait duré 62 heures.

Pareille histoire est incroyable. Elle fait rêver. On ne lui voit ni but ni cause.

On n'en finirait pas si on voulait raconter toutes les avanies infligées aux prêtres et aux religieux pendant la semaine tragique. Et dans toutes ces aventures, on se demande ce qui l'a emporté, la bouffonnerie macabre ou la cruauté raffinée.

Encore un fait pour clore la série. Je le choisis entre mille autres semblables. Le jeudi 27 août, dans la matinée, un prêtre, M. l'abbé Pierre Destrycker, vice-recteur du collège américain de Louvain, muni d'un sauf-conduit signé par le commandant de place, s'éloigne sur la chaussée d'Aerschot. Vers 13 h. 1/2, aux environs de Rotselaer, il rencontre une troupe de soldats, qui avait déjà arrêté un grand nombre de civils. Il exhibe ses papiers, mais les soldats ne veulent rien examiner et il doit prendre place parmi les prisonniers. On sépare les hommes des femmes : celles-ci sont chassées plus loin et les hommes sont parqués dans une prairie. Après une heure d'attente, on décide de ramener les hommes à Louvain. Le long du chemin, les prisonniers sont copieusement insultés et leur troupe s'accroît de tous les civils rencontrés au hasard de la route. Arrivée sur la Grand'Place, elle est grosse de 250 personnes. Pendant une heure, elle stationne en face de l'hôtel de ville. De là, elle est dirigée vers la gare où elle fait sur les voies du chemin de fer une nouvelle station de deux heures. Il est huit heures du soir environ, quand on introduit tout le monde dans des wagons à bestiaux. Quelques instants après, il faut en sortir, bras en l'air et, au moyen de fils de cuivre, un officier fait lier les malheureux les uns aux autres avec une violence qui rend tout mouvement impossible. Il les avertit qu'ils doivent rester debout, toute la nuit : « Si l'un d'entre vous, ajoute-t-il, bouge, tâche de se délier ou de s'asseoir, vous serez tous fusillés ». Ils restèrent donc debout dans cette attitude torturante pendant la nuit entière. Vers le matin — c'est le vendredi 28 août — ils voient les soldats traîner devant le monument Van de Weyer un « pauvre prêtre » : on le fusille à bout portant. Puis, eux-mêmes, on les aligne comme pour les fusiller à leur tour. Les soldats amènent de petites charrettes à bras « pour emporter les cadavres », disent-ils. Les prisonniers sont persuadés que leur dernière heure est arrivée et le prêtre prononce sur ses compagnons d'infortune, les paroles d'absolution collective : *ego vos absolvo a peccatis vestris. In nomine...* Vers 5 heures, un coup de feu retentit : il est suivi d'une fusillade nourrie. L'adjudant s'écrie : « Nous voici encore entourés de francs-tireurs! » On apporte trois soldats allemands blessés et le prêtre entend distinctement un sous-officier dire : *Die dummen Kerle haben wieder auf einander geschossen* (les imbéciles ont de nouveau tiré les uns sur les autres). Vers 7 heures, l'abbé Destrycker est délié et conduit à la salle d'attente, où il passe la journée en butte aux injures et aux menaces des soldats qui traversent à chaque instant le local. Seul un adjudant a pitié de lui et se montre compatissant. Mais le soir, en lui apportant un peu de nourriture, il a soin de dire : « C'est la dernière fois que vous recevez à manger ». L'ecclésiastique passe encore la nuit du vendredi au samedi dans la salle d'attente. Le samedi 29 août, de bonne heure, il est définitivement mis en liberté.

D'après les faits qu'on vient de raconter, il y a donc eu, le vendredi 28 août, de grand matin, « un pauvre prêtre », qui a été fusillé devant la statue de Van de Weyer. Ce pauvre prêtre était l'abbé Hippolyte Van Bladel, curé de Herent. Son cadavre a été retrouvé lors des exhumations de janvier 1915. Ce vieillard de 71 ans fut arrêté le 26 août 1914, dans des conditions qui, s'il avait eu affaire à des êtres humains, eussent dû lui assurer le respect et lui servir de sauvegarde intangible. Voyant son village mis à feu et le sang de ses paroissiens répandu, le digne homme était venu implorer la grâce de ses ouailles. « Si elles ont fait quoi que ce soit de répréhensible, dit-il, en se traînant suppliant aux pieds des officiers, je demande pardon pour elles et je vous conjure de les épargner ». Cette humble et miséricordieuse démarche ne servit à rien... qu'à le désigner personnellement à la colère allemande. On le fit retourner au presbytère où, peu après, on vint l'arrêter. Alors commença pour lui un douloureux pèlerinage à travers les villages de la région. Le jeudi, nous le retrouvons enfermé avec des centaines de prisonniers dans l'église de Rotselaer. Il leur prêche le calme et la résignation. Il se met au confessionnal et accomplit le dernier acte de son ministère. C'est là, au confessionnal, que, renversant les rôles, un officier le soumit à un interrogatoire et vraisemblablement décida de son sort. On sait le reste.

Ces faits sont de notoriété publique. Je les trouve actés avec précision dans la relation d'un témoin qui fit partie de la colonne des civils emprisonnés à l'église de Rotselaer. Cette colonne fut ramenée à Louvain le jeudi soir et transportée à Cologne le vendredi matin. Comme le curé Van Bladel avait fait route avec elle jusqu'à Louvain, cela fit longtemps croire que lui aussi avait été transporté à Cologne et avait trouvé la mort en Allemagne. Cette croyance était cependant ébranlée par deux faits : les recherches en Allemagne ne donnaient aucun résultat et, d'autre part, à Louvain on ne parvenait pas à mettre un nom sur le « pauvre prêtre » qu'on avait vu exécuter le 28 août, place de la Station, devant le monument Van de Weyer. Le mystère n'a été éclairci que lors des exhumations de janvier 1915. Le révérend Van Bladel a bel et bien été massacré après trois jours de mauvais traitements. Avouons qu'on n'en agit pas ainsi à l'égard d'un franc-tireur pris les armes à la main, ni d'un prêtre saisi en flagrant délit d'excitation à la révolte : on les tue sur place et sans délai.

On vient de voir qu'il y eut des déportations à Cologne. Cela mérite d'être raconté. En annonçant le bombardement, les Allemands ont fait proclamer par le père Dillen, dominicain, et par d'autres personnes encore que tous les habitants devaient se rendre à la gare ou sur les voies du chemin de fer entre Louvain et Wilsele, seuls endroits où l'on serait à l'abri des obus. Conseil de fourbe! Le bombardement est un traquenard en vue du pillage, le rendez-vous en est un autre, en vue des déportations. Au fur et à mesure qu'ils se rendent aux endroits indiqués, les gens sont arrêtés. Leur foule se grossit de tous les fuyards ramassés sur les routes aux environs de la ville. Ils sont plusieurs milliers. On décide de leur sort sommairement et par groupe et, comme le soir, il reste beaucoup de prisonniers dont on n'a pas disposé, on les enfourne dans des wagons à bestiaux, d'une saleté repoussante, pour y passer la nuit. En y montant, un vieillard de 85 ans, amené de Rotselaer en brouette et entouré de sa famille, tombe mort de fraveur. Cela ne dérange pas le service : l'enfournage continue. Ils sont deux mille dans ce train : des vieillards, trois prêtres, des enfants, des hommes en pleine vigueur, des femmes avec leurs mioches sur les bras, et même des malades fraîchement opérés dans les hôpitaux. Le départ a lieu le vendredi matin et l'arrivée à Cologne dans la nuit du vendredi au samedi; le voyage a duré 20 heures environ, sans autre nourriture que de l'eau, sans que personne ait pu descendre pour satisfaire ses besoins. Sur le séjour à Cologne et le retour en Belgique, voici les notes fugitives d'un témoin : « Nous sommes casernés dans un Luna-Park, les uns à la belle étoile, les autres dans des baraquements. Le samedi matin, vers 10 heures, nous recevons pour la première fois depuis notre départ, une ration de pain calculée à raison d'un kilogramme par dix personnes. Comme on a fouillé tout le monde et enlevé tous les canifs, impossible de couper le pain; les soldats le partagent à la baïonnette. Le dimanche, les marchands viennent nous vendre des couques et du chocolat : la plupart d'entre nous n'ont pas d'argent et ne peuvent rien acheter. A 2 heures environ, sortie, femmes et enfants prenant la tête du cortège : on nous fait croire que nous ne rentrerons plus en Belgique, que nous allons travailler en Allemagne aux tranchées et aux munitions. La foule forme haie des deux côtés. Des spectateurs nous injurient, d'autres ont les veux mouillés et nous entendons ce propos : « Il vaut bien la peine de faire des prisonniers comme cela. Faut-il un tel déploiement de forces pour de pareilles opérations? » Cependant, nous arrivons à la gare, nous prenons le train et ne tardons pas à remarquer qu'on nous rapatrie. Le train avance par petites étapes; il fait halte à toutes les stations. En surnombre dans les wagons, nous étouffons. Trois hommes deviennent fous, et l'un d'entre eux, ayant tenté de se suicider, est garrotté par les mains et les pieds. Un quatrième se jette hors du compartiment et est broyé sur la voie. Nous passons deux nuits en chemin de fer et nous arrivons le mardi, à 10 heures du soir, en gare de Bruxelles-Nord : on nous y laisse dans les voitures jusqu'au lendemain. Par les soins d'une administration communale, nous sommes régalés d'un délicieux pain blanc : c'était notre premier repas substantiel depuis le départ de Cologne. Enfin, à midi, les femmes et les enfants sont mis en liberté, tandis que les hommes repartent pour Schaerbeek. A Schaerbeek, tout le monde descend du train et, sous escorte, par Vilvorde et Willebroeck, le groupe de prisonniers est poussé sur Waelhem, où il se trouve en terre amie. Cependant, le groupe s'était disloqué en cours de route. Au pont de Willebroeck, un homme s'était jeté dans le canal et on avait interdit de lui porter secours. A Vilvorde quelques-uns avaient été élargis. Beaucoup s'évadèrent dans la partie ultérieure du trajet. Ceci se comprend. L'escorte devenait de moins en

moins diligente, et la surveillance toujours plus relâchée. Les soldats nous abandonnaient en nous enjoignant de piquer droit sur Anvers : ils nous observaient à longue distance. Puis nous retombions sur un autre poste de soldats que nous traversions bras en l'air et qui répétaient le même ordre. Et c'est ainsi que, repassés de poste en poste, nous franchîmes toutes les lignes allemandes et arrivâmes au front belge. Mais par les chemins de traverse, entre deux postes de soldats, il se produisit un grand nombre d'évasions » (1).

Les membres de l'expédition de Cologne en furent quittes à bon compte : du 27 août au 2 septembre ,c'est sept jours de voyage. La sensation de l'exil eut à peine le temps de les frôler. D'autres furent moins heureux et restèrent plusieurs semaines, beaucoup plusieurs mois en Allemagne : ce sont les déportés de Münsterlager (Hanovre). Les déportations en grand pour Münsterlager ont commencé le 27, mais elles se sont continuées les jours suivants. Elles n'ont pas été limitées à l'agglomération de Louvain, elles se sont étendues à un grand nombre de villages ruraux.

Pour tous les déportés, le voyage fut très pénible par l'absence complète de confort, par le manque de nourriture, par la lenteur désespérante de la marche, par la rudesse naturelle des soldats. Pour quelques-uns, il fut franchement épouvantable. Dans un des convois partis de Louvain, entre Cologne et Münsterlager, un prisonnier, hanté par l'idée fixe de s'enfuir, profite d'un moment d'inattention des sentinelles et se précipite sur la voie au risque d'être écrasé par le train, qui roule encore à vive allure. Il retombe sur ses pieds à côté du ballast et se sauve à travers champ. Le train s'arrête, les soldats le poursuivent à coups de fusil; des paysans et des paysannes, armés de faulx, lui barrent le chemin : le fuyard est rattrappé, roué de coups de crosse, de coups de pied, de coups de poing et ramené dans le wagon. Ce n'est là qu'un premier châtiment. Voici la suite. Les gardiens le garottent par les mains, paumes en dehors, au moyen d'une grosse corde et le suspendent à un anneau; les pieds, qui ne touchent plus le parquet, sont également liés. En cadence, avec le mouvement du train, le corps étiré et ficelé se balance dans le vide comme une masse inerte. Cela dure trois heures. Le malheureux souffre horriblement et supplie les soldats de l'achever. Il tombe finalement dans une sorte d'inconscience. On le dépend et, pieds et poings toujours liés, on l'attache à un banc. L'action entre alors dans une nouvelle phase. Le prisonnier tombe dans une complète prostration et, à l'un des arrêts, un officier vient à deux reprises gifler cet homme hors de connaissance. Saisies d'une noble émulation, les sentinelles, sans doute pour l'édification des autres prisonniers, font les gestes de massacrer la pauvre victime : elles lui posent la baïonnette sur le ventre comme pour l'en traverser, elles lui introduisent dans la bouche le canon du fusil chargé, elles jouent odieusement avec la victime, qui ne sait plus où elle est, ni ce qu'elle fait, véritable paquet d'os et de muscles animés d'une vie latente.

Le dernier convoi de déportés, et le plus important d'ailleurs, semble être celui qui est parti de Nosseghem le 30 août, à minuit. Il se compose de gens ramassés surtout à Hérent, Wygmael, Wesemael, Gelrode, Haecht. Beaucoup sont en sabots; la plupart portent les vêtements terreux en usage dans la population agricole; çà et là, une couverture rouge sur le dos jette sa note criarde. Il en est qui sont prisonniers depuis le 27 août et qui ont déjà subi pas mal de mauvais traitements. En tout, ils sont approximativement 700, dont un élève-médecin, portant le costume d'officier belge, M. Goemans, arrêté à la Croix-Rouge de Haecht, et quatre prêtres : le curé et le vicaire de Wesemael, le vicaire de Hérent, le directeur des Ursulines de Haecht. On les embarque dans treize wagons à bestiaux, à raison de 50 hommes environ par wagon. Les planchers n'ont plus été nettoyés depuis plusieurs jours, une couche de 10 centimètres de crottin en fermentation les recouvre. Au milieu de chaque voiture, il y a des bancs, sur lesquels prennent place dix soldats d'escorte, fusils chargés et baïonnette au canon. Vis-à-vis des soldats et juste assez pour que la brise vienne les rafraîchir, les portes sont entr'ouvertes. Quant aux prisonniers, ils doivent se tenir debout : impossible de s'asseoir, ni de se coucher; ils respirent l'atmosphère fétide qui monte du fumier en putréfaction. Le train avance lentement et s'arrête à de nombreuses gares. Entre Liége et Verviers, un officier a la charité de prévenir les prêtres qu'ils seront fusillés à la frontière : tous en ont l'absolue conviction. Cependant, la frontière est franchie depuis longtemps, et le peloton d'exécution n'apparaît toujours pas. L'absolue conviction s'ébranle, et il faut trouver autre chose pour renouveler les tortures qui s'émoussent. Depuis qu'on est sur territoire allemand, les portes des wagons sont largement ouvertes : l'air entre à pleines brasses et apporte la vie dans des poitrines qui commençaient à mourir. Mais, à tous les passages à niveau, une foule, probablement prévenue, attend les prisonniers. Le train passe lentement devant elle : elle pousse des huées, profère des menaces de mort, de petits enfants montrent le poing, des femmes font le geste de couper le cou et d'ouvrir le ventre. Les soldats paraissent fiers de l'intérêt que suscitent leurs prisonniers. Naturellement, aux gares d'arrêt, l'exhibition des « francs-tireurs » est plus longue et non moins féroce.

Cependant, rien de plus bassement immoral que ces scènes d'exhibition. Elles n'ont d'autre but que d'exciter les passions, et elles avilissent tout le monde. Elles avilissent les soldats par la joie qu'ils trouvent à étaler et à augmenter des injures de la foule les souffrances de leurs victimes. Elles avilissent les spectateurs en leur permettant de se livrer sur une proie sans défense aux entreprises de leur colère. Elles avilissent les prisonniers, qui, ravalés au rang de fauves de ménagerie et jetés en pâture à une curiosité hostile, en sont blessés dans les fibres les plus intimes de leurs cœurs. Il ne faut pas une sensibilité très

(1) Parmi les déportés de Cologne, il y avait un jeune Bulgare, étudiant chez les Assomptionnistes français de Louvain.

fine pour en palper la lourde inconvenance. Malgré cela, elles ont continué à travers toute la Prusse rhénane et, se modifiant dans la suite, elles ont pris en gare de Brême un caractère d'exceptionnelle laideur.

Avant de raconter cela, marquons qu'à Osnabrück, le lundi 31 août, au matin, après 34 heures de voyage, les prisonniers reçurent la première distribution de nourriture; qu'à Bassum, le même jour, à midi, ils furent, pour la première fois depuis le départ de Nosseghem, autorisés à descendre du train pour satisfaire leurs besoins naturels : je passe sur la manière indécente dont il leur fallut vaquer à cette nécessité. A Bassum, au moment de remonter dans le train, les quatre prêtres furent réunis dans le même wagon, et un jeune officier de vingt ans les avisa qu'ils seraient fusillés à Brême. Les voilà donc à Brême vers 4 heures de l'après-midi. L'officier fait descendre les prêtres, les aligne et... les photographie. Il les fait remonter et alors, debout, face au public, à l'entrée du wagon, ils sont passés en revue par un interminable défilé de militaires de toutes armes et de tout grade. Quand le défilé s'interrompt, les prêtres se réfugient au fond du wagon; quand il recommence, les gardiens les forcent à paraître en criant : *heraus, Schweine* (dehors, cochons). Notez que, des quatre prêtres, deux ont dépassé les cinquante ans. L'un d'entre eux — ce n'est pas lui qui a révélé ces détails, mais un laïque, témoin immédiat, — ayant demandé aux géôliers si c'était par ordre qu'ils agissaient ainsi, fut courageusement giflé. Devant cette lâcheté, le sous-officier commandant resta impassible, mais il vint plus tard s'excuser en déclarant qu'il n'avait pas osé protester par crainte des officiers présents. Par cet aveu, dont il eut mieux fait de s'épargner la honte, ce sous-officier a tracé le portrait de l'Allemagne à l'heure présente. Les bons ont peur des mauvais, et les chevaliers craignent les brigands. Celui qui est enclin à la bienveillance subit l'hostilité des autres et, pour écarter le soupçon du modérantisme, il se raidit, si loyal que soit son cœur, contre ses bons sentiments, passe d'abord indifférent à côté de l'injustice et du mal, puis bientôt, suivant une pente fatale, s'abandonne aux plus détestables excès. L'Allemagne est conduite par ses pires éléments. Les vertus humaines y ont perdu droit d'asile.

L'incident de Brême fut cependant peu de chose au regard de ce qui devait se passer à Münsterlager, où le drame allait descendre aux plus basses profondeurs de l'horrible. L'épuisement physique, les souffrances morales ébranlent les têtes les plus solides. Un cas de folie s'était déjà produit entre Brême et Münsterlager, à la hauteur de Soltau. Le dément, un nommé Malevé, conseiller communal de Hérent, avait été sommairement fusillé et son cadavre enfoui le long de la voie du chemin de fer. La scène n'était pas de nature à ranimer ces cerveaux affaiblis. A Münsterlager, il fait nuit noire au moment de l'arrivée entre le 31 août et le 1er septembre. Les prisonniers, dans l'obscurité la plus complète, sont conduits au camp. Où sont-ils? Où vont-ils? Quelle est la disposition et la nature du local où ils pénètrent? Ils l'ignorent et ne s'en inquiètent pas. A peine entrés, ils s'effondrent comme une masse sur le sol. Ils souffrent de la soif : depuis Bassum, ils n'ont plus eu une goutte d'eau. Des gémissements se font entendre, mais rien que des gémissements. Ni pensée de fuite, ni pensée de révolte. D'ailleurs, pensent-ils encore? Tout à coup, les portes s'ouvrent et sur cette jonchée d'hommes les soldats déchargent une salve, qui, rien que parmi les gens de Wesemael, fait sept victimes (1). Les dernières lueurs d'intelligence ne résistent pas à cette secousse : une sorte de folie épidémique s'empare des prisonniers; l'un d'eux se pend et, du sein de l'obscurité profonde, s'élèvent des rires, des cris inarticulés, des blasphèmes, des prières. Sur les 700 hommes, il n'y en avait pas 20 qui eussent conservé leur lucidité.

Pareils attentats crient vengeance au Ciel. Ils sont d'autant plus coupables qu'ils ne sont le fruit ni d'une méprise, ni d'un accident. Ils paraissent avoir été délibérés d'avance et accomplis en exécution d'un programme. Car, quelques heures avant la fusillade, parmi les prisonniers belges amenés antérieurement et logés dans les autres baraques, on fit officiellement proclamer quelque chose comme ceci : « Cette nuit, il y aura peut-être des coups de fusil, peut-être même tirera-t-on sur vous. Néanmoins, il faut vous tenir calmes et rester couchés. Il est impossible de rien empêcher : des soldats qui doivent quitter le camp pour le front sont ivres et il n'y a pas moyen de les maîtriser. » Pour nous, cette proclamation est la preuve de la préméditation du crime.

Cependant, à quelque temps de là, l'aumônier du camp, dans une correspondance à la *Koelnische Volkszeitung* (Gazette populaire de Cologne), n'hésitait pas à déclarer qu'il était exact *(richtig)* qu'une révolte avait éclaté parmi les gens de Hérent, de Wesemael..., qu'elle avait été sévèrement réprimée, que les quatre prêtres étaient innocents. Ah! l'odieuse contrefaçon de la vérité! Et puis, quel état d'âme chez cet aumônier? Visiblement, il a la conscience embarrassée. Il veut, *ex æquo*, servir deux maîtres à la fois : le pape et l'empereur. S'il accuse les prêtres, il nuit à l'église; s'il innocente tous les prisonniers, il nuit à l'empire. Dès lors, sa conduite est tracée : il disculpera les prêtres et chargera les laïques. Ainsi, chaque maître aura sa part. Tant pis si la justice et la vérité n'ont pas leur compte à ce partage; il n'y en a pas d'autre possible quand il faut servir deux maîtres aussi exigeants. Cet aumônier est le portrait-type des catholiques allemands à l'heure actuelle. Entre l'église et l'empire, en toutes circonstances, ils veulent tenir la balance égale, et cela les amène à juger les situations et les faits sous un jour qui n'est pas celui des consciences droites. L'esprit de Windthorst les a quittés ; ils se laissent conduire par les maximes de la prudence politique. En le constatant, nous qui ne nous lassions pas de les admirer et de les citer en

(1) Voici leurs noms : François Feyaerts; Jacobus Mertens; Auguste Van Steenwinkel; Guilelmus Swings; Alfons Kiebooms; Hericus Wouters; Alfons Wouters.

exemple, nous avons senti comme une partie de notre idéal s'envoler pour toujours de notre cœur.

Ah! monsieur l'aumônier, les quatre prêtres sont innocents! Alors pourquoi, le lendemain, ce coup de baïonnette qui éborgne presque l'un d'entre eux? Pourquoi cette mise au cachot qui dure jusqu'au 7 septembre? Que de mauvais procédés les pauvres ecclésiastiques ont eu à supporter pendant leur internement à Münsterlager d'abord, à Magdebourg ensuite! On en racontera un jour le détail avec la précision de l'historien; en gros, ils se ramènent à un régime qui consiste à affaiblir physiquement et à démoraliser pour provoquer des aveux. On nommait cela, au moyen-âge, la *question*.

Ces prêtres sont rentrés en Belgique le 1er décembre. Leurs compagnons de Münsterlager, après avoir été transférés à Celle (Hanovre), vers le mois de décembre, ont été rapatriés le 1er février : la captivité avait duré cinq mois. Pendant ce temps, la fusillade du premier jour s'était renouvelée plusieurs fois et quelques décès s'étaient produits. Parmi les décès, il faut signaler celui de Adams, Joseph, cultivateur, échevin de la commune de Rotselaer. Une brute — il n'y a pas d'autre mot pour désigner ce soldat — lui avait donné, lors de l'embarquement à Nosseghem, un coup de botte qui lui avait écrasé l'urètre. Il ne fut pansé ni pendant le voyage, ni pendant le séjour au camp. La baraque où il se trouvait fut cependant

Fig. 12. — Femmes et enfants prisonniers à Münsterlager.

évacuée par les prisonniers valides et resta affectée aux Belges malades, civils et militaires. Les fonctions ne s'accomplissant plus, le malheureux endurait des douleurs cuisantes, auxquelles il ne tarda pas à succomber. Aux approches de la mort, il trompait la souffrance en égrenant son chapelet. Un pasteur protestant se présenta pour l'assister. Un officier belge intervint et dit : « N'entendez-vous pas aux prières de cet homme qu'il est catholique? » Sur cette remarque, le pasteur trop zélé se retira et on fit venir un prêtre catholique.

Voilà l'histoire d'une colonne de prisonniers belges en Allemagne. Ce serait se répéter que de faire l'histoire des autres colonnes. Un dernier détail la complétera, qui est une première réponse — une autre viendra plus loin — à cette allégation du Livre Blanc (p. 5) : « Femmes, vieillards et enfants furent, même quand ils étaient fortement soupçonnés, épargnés dans la plus forte mesure. » Veut-on savoir combien, parmi les prisonniers de Louvain à Münsterlager, il y avait de femmes et d'enfants? Plus de 100 (voir fig. 5, p. 32, et fig. 12 ci-dessus). Les Allemands, s'ils étaient sincères, devraient dire ces choses. Car la vérité est entière, et c'est souvent mentir que d'en taire la moitié. Parmi les enfants se trouvait un nourrisson d'un an. Ce nourrisson, comme tout le monde, a eu son aventure. D'abord, un franc-tireur d'un an n'est pas un phénomène ordinaire. Et puis, à l'aller, en gare de Hanovre, le petiot se mit à avoir faim et à réclamer du lait. Les parents n'en avaient plus; ils en demandèrent à une bonne samaritaine portant le brassard de la Croix-Rouge allemande et... elle leur en refusa. Le soldat qui convoyait les prisonniers fut, lui, plus humain; grommelant ce mot vigoureux : *Unmensch* (monstre) à l'adresse de la pécore, il alla se procurer du lait et en régala l'enfant.

Ce soldat fut généreux et courageux. Il obéit à la bonne poussée de son cœur malgré toutes les sollicitations contraires; il ne fit pas comme ce sous-officier qui, ayant peur de l'hostilité des autres, fit semblant, par son mutisme, d'approuver le soufflet donné au ministre de Jésus-Christ. De pareils actes reposent des horreurs que des hommes saoûlés de vin et de sang, brutes devenues folles conduites par des sots devenus fous — ont commises à Louvain. Ne gâtons pas l'impression de fraîcheur qui s'en dégage en nous replongeant trop vite dans le récit de nouvelles horreurs. Avant de faire le bilan des tristes journées de Louvain, respirons quelques minutes le parfum inaccoutumé qui soudain nous arrive d'Allemagne.

CHAPITRE V.

Le bilan

Dans l'*Exposé de la situation de la province de Brabant et des travaux du département des secours* de cette province, on lit ce qui suit : « La province de Brabant a connu toutes les horreurs de la guerre; nombre de villages ont été ravagés et dévastés, 5,042 maisons, appartenant pour la plupart à des personnes peu aisées, sont devenues la proie des flammes; le pillage s'est étendu sur 16,486 maisons; la population civile a été cruellement éprouvée; 837 habitants, dont un grand nombre de pères de famille, ont été tués, et 2,112 ont été emmenés comme prisonniers et retenus pendant cinq mois loin de leurs foyers. Ainsi, en quelques jours, 50,000 habitants de la province ont vu s'accumuler autour d'eux toutes les ruines ».

Dans ces chiffres, pour quelle part émarge ce que l'histoire appelle dès à présent le « sac de Louvain » ?

Louvain a une population de 42,492 âmes. Avec les communes suburbaines de Corbeek-Loo, Hérent, Héverlé, Kessel-Loo, il forme une agglomération de 70,000 habitants. Rares sont ceux qui ont échappé aux sévices. Le plus grand nombre ont été ou assassinés ou incendiés ou pillés ou déportés ou molestés. Les incendies ont détruit 2,117 maisons; le pillage a porté sur 3,500 maisons environ; 226 personnes ont été fusillées, carbonisées ou asphyxiées; à ne compter que celles qui ont reçu des soins dans les ambulances, 37 personnes ont été grièvement blessées; 653 civils ont été retenus prisonniers en Allemagne pendant une durée qui varie de six semaines à cinq mois.

Voici le détail par commune (1) :

	Population d'après des documents de 1915	Maisons incendiées	Maisons pillées	Prisonniers en Allemagne	Tués	Blessés soignés dans les ambulances
Louvain	42,492	1,120	?	334	79	
Corbeek-Loo	1,807	129	?	62	19	
Herent	6,958	312	200	104	29	
Héverlé	8,377	95	336	10	7	
Kessel-Loo	10,397	461	325	143	60	
				Etrangers à l'agglomération :	16	
				Inconnus :	9	
				Disparus :	7	
Totaux	70,031	2,117	?	653	226	37 (2)

Si on étend la statistique aux deux cantons de Louvain et à celui de Haecht, qui ont été associés au sort de l'agglomération, on arrive aux chiffres suivants (3) :

Population des trois cantons	135,720 (4)
Maisons incendiées	3,319
Maisons pillées	6,311 ?
Assassinats	367
Prisonniers	1.478

(1) Cette statistique comprend aussi les quelques faits signalés entre le 19 et le 25 août 1914.

(2) Parmi ces blessés, il en est quelques-uns qui ont été envoyés dans les ambulances de Louvain par des communes extérieures à l'agglomération.

(3) Pour être complet, il faudrait ajouter la partie de l'arrondissement de Bruxelles, Bueken et les environs, qui avoisine l'arrondissement de Louvain.

(4) D'après l'Annuaire statistique pour 1911.

A l'article du bilan « maisons incendiées », se trouvent inscrits des bâtiments de valeur très inégale et d'utilité très différente : une maison ouvrière et le théâtre de Louvain y figurent chacun pour une unité. Afin d'avoir une idée de la perte qu'il représente, il faut examiner en détail de quoi il se compose. Impossible cependant, dans les circonstances actuelles, d'avoir pour chaque commune du district ravagé, des renseignements sûrs et complets par rapport à la valeur et à la destination des immeubles détruits. De nécessité, nos indications seront restreintes à la seule ville de Louvain. Ici, on peut dire que les 1,120 maisons incendiées équivalent au 1/7 du nombre total des habitations. Au point de vue de la surface bâtie, elles représentent à peu près le 1/3 de la cité, car la plupart sont de grands et beaux hôtels occupés par les familles patriciennes : le quartier luxueux formé par la rue de la Station, la rue Léopold, la place du Peuple et le boulevard de Tirlemont, n'existent pour ainsi dire plus. La perte évaluée en argent — biens, meubles et immeubles réunis — doit dépasser de beaucoup les 100 millions.

Toutefois, les pertes les plus importantes ne sont pas celles qui s'évaluent en argent, il en est d'autres qui sont sans prix, parce qu'elles ne sont pas récupérables; et elles sont nombreuses à Louvain. La bibliothèque de l'Université a été la proie des flammes, avec elles ont disparu d'inestimables richesses (1). 950 manuscrits, dont quelques-uns très précieux, comme le meilleur manuscrit de Cornelius Nepos et un manuscrit autographe de Thomas a Kempis, dont beaucoup du XIIe et du XIIIe siècle; environ 1.000 incunables; une belle collection d'ouvrages du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; des gravures; des miniatures et une superbe collection de reliures du XVIe siècle; une partie des archives de l'ancienne Université et les archives de la nouvelle; 250,000 volumes, parmi lesquels les plus beaux exemplaires sortis des presses de Jean de Westphalie et les ouvrages publiés par les professeurs depuis la restauration en 1834; une galerie de portraits et de bustes de recteurs, de chanceliers, de professeurs de l'*Alma Mater*, depuis sa fondation, en 1426; la bulle de fondation donnée par Martin V, en 1425. De tout cela, il ne reste rien.

Le bâtiment lui-même est irrémédiablement compromis et ne retrouvera certainement plus son ancienne physionomie. Cependant, il avait une grande valeur archéologique; il était surtout chargé de souvenirs historiques très précieux. Une de ces parties, construite auXVIII^e^ siècle, se faisait remarquer par une grande salle dont les boiseries fastueuses et le superbe plafond formaient, dans le style Louis XV le plus pur, un chef-d'œuvre de goût et de majesté. L'autre partie, plus ancienne, — la halle aux draps du XIVe siècle — affectée au service de l'Université dès 1431, renfermait la très belle salle des promotions, où tant de docteurs depuis près de cinq siècles, avaient reçu la toge et l'anneau, les auditoires vénérables où les professeurs de la fondation avaient donné leur enseignement.

La bibliothèque de l'Université est la plus grosse perte que les sciences et les arts aient à déplorer à Louvain. Elle n'est pas l'unique cependant. L'Ecole commerciale et consulaire a été incendiée : outre le local, détruit de fond en comble, l'Université y perd le matériel coûteux qui servait à l'enseignement de la géographie. La « Bibliothèque choisie » qui, avec ses 300,000 volumes représentant presque toute la production récente de deux littératures, la française et la néerlandaise, complétait si heureusement le fonds universitaire, a pareillement disparu dans les flammes : il n'en subsiste rien. Perdues aussi quelques bibliothèques particulières très remarquables, entre autres celle du littérateur Eugène Gilbert et du musicologue Charles Martens, celle de l'anatomiste Van Gehuchten, des philologues Collard et Forget, qui étaient arrivés, à force de travail, de recherches et de dépenses, à réunir, pour certaines questions spéciales, des collections très complètes de livres et de documents. Parmi les collections privées que le feu a consumées, signalons encore une série unique de porcelaines chinoises et une collection de gazettes de plus de 120.000 exemplaires, représentant la vie du journal à toutes ses époques.

Louvain est l'ancienne capitale du Brabant, et, d'un glorieux passé, outre des édifices publics comme la collégiale Saint-Pierre, les anciens collèges de l'Université, l'hôtel de ville, il lui restait quelques très vieilles maisons privées, dont les façades à hauts pignons flamands donnaient à certains coins, tels que le Vieux-Marché et la Grand'Place, un aspect digne de Bruges : beaucoup viennent de disparaître.

La collégiale Saint-Pierre est très abîmée. Toute la toiture a brûlé; la tour, qui surmontait le centre du carillon, achevée en 1727, restaurée en 1811, s'est effondrée; au portail occidental, le campanile, datant de 1631, qui se terminait par une tourelle octogonale et qui lui-même surmontait la tour centrale inachevée, s'est pareillement abattu : voilà pour l'exterieur du monument. A l'intérieur, c'est pire. Le feu a été mis, dans la nef collatérale sud, à six autels, dont l'un, l'autel de Saint-Pierre, en style italien du XVIIIe siècle, par ses vastes proportions et la variété de ses lignes, avait une incontestable valeur architecturale. Dans la chapelle dite de la Croix Brune, un crucifix du XIVe siècle qu'on portait en procession dans les temps de calamité, a brûlé. A l'extrémité orientale du chœur, la voûte s'est écroulée et dans sa chute a gravement endommagé le maître-autel qui était une belle œuvre « renaissance » en marbre noir, blanc et jaspé. A l'extrémité opposée de l'église, à gauche de l'entrée principale, dite des longs escaliers, il y avait un Christ habillé du XVe siècle, en grande vénération parmi la population de Louvain : il est brûlé. Ainsi en est-il du magnifique tambour en chêne qui se trouvait, lui aussi, à l'entrée principale : c'était une œuvre attribuée à Corneille de Vriendt, dit Floris. Les cloches qui se trouvaient dans la tour de la façade principale, ont été fondues par l'incendie : deux d'entre elles, la cloche Notre-Dame et la Poortklok avaient été coulées en 1458. Le carillon qui, chaque quart d'heure, jetait aux échos ses trilles joyeux, ne se fera plus

(1) Voir *L'Université de Louvain*, par Paul Delannoy. — Paris, Picard, 1915.

entendre : ses cloches ne sont plus qu'un informe lingot de bronze. Ce carillon venait de l'abbaye de Parc, qui l'avait cédé en 1810 à la ville de Louvain. Quant aux tableaux, les plus précieux sont sauvés : le *Saint-Erasme* et la *Cène*, de Thierry Bouts, la *Descente de Croix*, de Roger Van der Weyden. Cependant sont restés dans les flammes une œuvre de Kreyer et quelques toiles de Verhaegen. Pour achever cet inventaire des ravages accomplis à la collégiale, ajoutons que deux sacristies ont été anéanties et, avec elles, de beaux candélabres et chandeliers.

Parmi les anciens collèges de l'Université que l'incendie a dévorés, trois méritent d'être signalés : le collège de Drieux, situé rue des Ecreniers, le collège Saint-Yvon et le vicus, situés rue Vanderkelen. — Le collège de Drieux, fondé en 1559, restauré en 1775, dans le style Louis XVI, était le reste le plus somptueux de la vieille Université. Il abritait actuellement l'école des beaux-arts : il est détruit avec sa collection de plâtres classiques, sa bibliothèque et son musée technique. — Le collège Saint-Yvon, dit des « bacheliers » ou des « juristes », parce qu'il dépendait de la faculté de droit, avait été fondé en 1483 et reconstruit dans le style Louis XV en 1775-1776. Le vicus était le bâtiment primitif de l'Université : c'est là qu'elle s'était installée en 1426, avant que la halle aux draps ne lui servît de local. Le collège Saint-Yvon et le vicus étaient contigus : ensemble, ils servaient aujourd'hui de local au tribunal de l'arrondissement de Louvain. Avec leur incendie ont disparu les archives du parquet et les *duplicata* des registres d'état-civil des communes. Comme les maisons communales d'Aerschot, de Wilsele, de Hérent, de Roosbeek, d'autres localités encore, ont été incendiées, elles aussi avec leurs registres d'état-civil, une partie importante de l'arrondissement de Louvain n'a plus d'état-civil authentique. Cette situation est grosse de périls et de difficultés pour l'avenir.

Quant à l'hôtel de ville, qui est incontestablement un des plus beaux monuments d'architecture civile de toute l'Europe, le feu ne l'a pas touché. Les balles ont cependant étêté une statue de la façade nord et, pénétrant dans la grande salle historique, abîmé quelques tableaux. Sa conservation est un miracle. Les Allemands s'en attribuent volontiers le mérite. « Le somptueux hôtel de ville, grâce à nos troupes, put être sauvé », écrit le Livre Blanc (p. 236). Il faut en rabattre. La préservation de l'hôtel de ville est avant tout l'œuvre de circonstances atmosphériques favorables. Si le vent avait soufflé de l'ouest, quand la rue de Namur brûlait, ce n'eût fait qu'une flambée, et tous les travaux de sauvetage n'auraient servi à rien, surtout que l'édifice, à ce moment, était flanqué d'immenses échafaudages en bois. Et puis, pourquoi se vanter d'avoir sauvé de la destruction une œuvre qu'on y a volontairement exposée ? Enfin, les troupes n'ont eu à intervenir que parce qu'elles ont empêché les civils de le faire. Des bourgeois avaient eu l'intuition des dangers que courait le vieil et célèbre édifice, orgueil de la cité. Portés par l'instinct civique et nonobstant le péril réel de s'exposer à la vue des soldats, ils s'appliquaient à éteindre, rue de la Monnaie, les incendies dont les flammes léchaient les maisons basses adossées au monument. C'est alors qu'on les fit prisonniers et qu'on les emmena sur la Grand'Place. Là, menacés et alignés comme pour être fusillés, ils attendirent longtemps, et il fallut bien des pourparlers avant qu'on leur permît de retourner à leur besogne de salut public. Ceci se passait le 26 août vers midi.

Le même jour, au matin, les gardes civiques avaient été convoqués — comme nous l'avons dit plus haut — au son du tambour, « pour aller éteindre les incendies ». Ceux qui se présentèrent à l'appel furent faits prisonniers, fusillés, déportés en Allemagne ou promenés aux environs de Louvain; aucun ne fut employé à éteindre les incendies. Le Livre Blanc nous fait hausser les épaules, à nous qui avons vu, quand ses rédacteurs écrivent de Berlin, riant peut-être sous cape, des phrases comme celle-ci : « Nos troupes circonscrivirent la propagation du feu et, au péril de leur vie, sous la conduite des officiers, entreprirent les travaux d'extinction » (p. 235). Si on avait sérieusement voulu limiter la propagation des incendies, il eut suffi de laisser agir les concours spontanés qui surgissaient de partout. La vérité est que dans beaucoup de cas on a empêché les propriétaires de couper le feu et que dans beaucoup d'autres où l'extinction avait réussi, on l'a rallumé dans la suite. Hypocrysie encore que de décliner la responsabilité d'un partie des incendies, en écrivant : « On incendia les maisons d'où l'on avait tiré. Il fut impossible d'éviter que le feu ne se communiquât à d'autres immeubles et n'anéantît quelques pâtés de maisons » (Livre Blanc, p. 235). Quand on allume une rue des deux côtés à la fois par intervalle de trois à quatre maisons, on sait bien que tout doit y être la proie des flammes et que, sauf travaux exceptionnels de sauvetage, si l'un ou l'autre immeuble échappe à la destruction, c'est contrairement à la volonté et à la technique des opérateurs : dans le cours normal et prévu des choses, rien ne doit subsister. Pur pharisaïsme que de s'en prendre à la fatalité !

Les travaux d'extinction des Allemands ont été sérieux dans certaines rues et ont réussi à soustraire aux flammes un certain nombre d'habitations. Mais ils n'ont été inspirés ni par le désir d'épargner les innocents, ni par le souci d'atténuer le désastre. Ils ont eu pour unique cause les besoins de l'armée et le zèle des intérêts allemands. Les troupes ont préservé des maisons habitées par des sujets allemands en résidence à Louvain. Elles ont préservé, rue de la Station, aux abords de la gare, quelques grands hôtels qui leur étaient nécessaires pour installer les services de l'administration civile et les services de l'administration militaire. Quand, après l'exode du 27 août, les propriétaires ont voulu rentrer dans ces hôtels épargnés, ils les ont trouvés occupés par des militaires ou par des employés, et ils ont été priés de chercher ailleurs un logement. Le reste de la ville, qui ne les intéressait pas, les soldats l'ont abandonné à son sort et trop souvent, nous le répétons, loin de coopérer à l'extinction, ils ont entravé les efforts des habitants.

Il est surtout deux édifices dont l'incendie restera pour l'Allemagne une éternelle flétrissure : celui de la bibliothèque de l'Université et celui de la collégiale St-Pierre. On le sent si bien en Allemagne qu'on cherche à s'en excuser en alléguant, l'un contre l'autre, deux pitoyables motifs : d'après les uns, ces incendies auraient été allumés par des flammèches volantes; d'après les autres, ces édifices auraient dû être sacrifiés par représailles contre les Belges qui y avaient installé des mitrailleuses.

Des mitrailleuses, il n'y en eut jamais ni à la bibliothèque de l'Université, ni à la collégiale; il n'y en eut ni pendant l'occupation belge, ni pendant l'occupation allemande. Personne n'en a trouvé, personne n'en a vu, personne n'a apporté à l'appui de cette hypothèse un témoignage précis et contrôlé. La tour de la collégiale brûlait déjà le 26 août, à 5 h. 1/2 du matin, quand des officiers, précédés du curé-doyen, firent l'inspection de l'église, de haut en bas, à la recherche de soi-disant prêtres qui tiraient sur les soldats allemands : on ne trouva ni armes, ni prêtres.

Quant aux flammèches volantes, c'est une autre invention. La bibliothèque a brûlé dès la nuit du 25 août 1914 : à 11 heures, on apercevait les premières flammes et la troupe y avait été casernée jusque 10 heures du soir. Ce fut en quelque sorte la flambée inaugurale. Si les reporters et les brochuriers s'étaient donné la peine de visiter les caves voûtées, longues de 35 mètres, de l'édifice qui abrite la bibliothèque, ils auraient constaté avec une évidence qui ne laisse place à aucune objection, qu'elles ont été le siège d'un foyer spécial qu'aucune flammèche venant de l'extérieur n'a pu allumer. Ce foyer fut si violent que le pavement en est soulevé et les colonnades en pierre bleue désagrégées. La collégiale a brûlé quelques heures plus tard : le 26 août, vers 4 heures du matin, des témoins nombreux ont vu des soldats se promener sur le toit et mettre avec une torche le feu à la coupole qui dominait la croisée de transept. L'architecte qui a fait, après le sinistre, les premières constatations a relevé dans son rapport que l'incendie avait dû être allumé à différents endroits sous les autels de la nef collatérale sud. Il y a eu, en haut et en bas, à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice, des foyers multiples et indépendants. L'intention de dévaster l'église est marquée au coin des faits, et l'historiette des flammèches volantes ne trouvera pas créance auprès des personnes qui ont étudié la question sur place en s'éclairant de la visite des lieux.

Nous venons de décomposer l'article du bilan libellé « maisons incendiées » et on a vu ce qu'il cache de ruines effectives. Nous voudrions faire une opération analogue sur l'article « assassinats ». Dans les cantons de Haecht et de Louvain, il y a 367 tués. Pour la seule agglomération de Louvain, il y en a 226. Nous ne connaissons pas l'état-civil exact de toutes ces victimes. Mais, sur les 226 victimes de Louvain, si on laisse de côté celles que nous avons indiquées sous les rubriques « disparus » et « inconnus » (voir ci-dessus), il en reste 210 dont le sexe et l'âge nous sont connus avec précision et certitude. Au nécrologe que nous annexons à cette étude, on trouvera des indications détaillées à ce sujet. Ici nous les groupons en tableaux.

TABLEAU I.

Répartition des victimes par sexe :

Hommes....	186
Femmes....	24
	210

TABLEAU II.

Répartition des victimes par âge :

Personnes	de moins de 18 ans		14
Id.	de 18 à 50 ans		127
Id.	de 50 à 60 ans	40	
Id.	de 60 à 70 ans	18	
Id.	de 70 à 80 ans	7	
Id.	de 80 ans et plus	4	
Id.	de plus de 50 ans		69
	Total		210

Parmi les personnes de moins de 18 ans, les petits Van Emelen, Jean, De Meyer, Arthur, et Meeus, Jules, avaient respectivement 6 mois, 18 mois et 4 ans.

Groupons maintenant les victimes en deux catégories, d'une part les femmes, les hommes de moins de 18 ans et de plus de 50 ans, c'est-à-dire ce qu'on appelle les femmes, les enfants et les vieillards, et d'autre part les hommes entre 18 et 50 ans :

TABLEAU III.

Répartition des victimes par catégorie.

	Nombres absolus	%
Femmes, enfants, vieillards	94	45
Hommes entre 18 et 50 ans	116	55
Totaux.....	210	100

De ce tableau résulte que la moitié des victimes à peu près, exactement 45 p. c., appartiennent à la catégorie des personnes qu'on se vante d'avoir épargnées. Que serait-ce si on ne les avait pas épargnées ? Mais alors que penser d'une révolte où la majorité des conjurés seraient des femmes, des enfants et des vieillards, tandis que la minorité se trouverait parmi les hommes résolus de 18 à 50 ans ? La vraisemblance n'est certes pas du côté de l'hypothèse de la révolte.

D'ailleurs a-t-on réellement épargné les femmes, les vieillards et les enfants, comme l'affirme le Livre Blanc avec témérité ? On va le voir. Pour les femmes et les enfants, nous le concédons : sur 210 victimes, il n'y a que 24 femmes et 14 enfants. Pour les vieillards nous le nions. Nous soutenons, au contraire, qu'on les a outrageusement massacrés.

Voici, d'après le recensement de 1900, p. 75 de l'Annuaire statistique de la Belgique pour 1911, la répartition de 1,000 personnes suivant l'âge :

Tableau IV.

Répartition de 1,000 personnes d'après l'âge :

Personnes de moins de 18 ans	355,78
Personnes de 18 à 50 ans	440,35
Personnes de plus de 50 ans	203,87
Total	1000,00

D'après ce tableau, si on avait tué, au hasard, sans ménager aucun âge, les 210 victimes se répartiraient comme suit :

Tableau V.

Répartition hypothétique des victimes, d'après l'âge suivant la loi du hasard

Victimes de moins de 18 ans	64,25
Victimes de 18 à 50 ans	103,15
Victimes de plus de 50 ans	42,60
Total	210,00

Or, les chiffres réels sont respectivement 14 + 127 + 69 = 210. Il faut en conclure que de toutes les classes de la population, celle des vieillards a eu en partage le sort le plus cruel. Elle a même été plus maltraitée que la classe des personnes de 18 à 50 ans.

Si on se livre à une étude statistique analogue sur le chiffre des blessés soignés dans les ambulances, on arrive à des indications plus sévères encore. Sur 37 blessés civils, il y en a 23 qui appartenaient à la catégorie des femmes, des vieillards et des enfants : 10 sont des femmes, 8 des personnes de moins de 18 ans, dont 5 enfants de 3 à 11 ans et 3 jeunes gens de 11 à 18 ans.

Enfin, pour grouper ici tous les éléments qui se rapportent à la question, rappelons que le groupe des femmes et enfants déportés à Münsterlager forme à peu près le 1/5 des 653 prisonniers civils de l'agglomération de Louvain. Le nombre des vieillards acheminés sur l'Allemagne nous est malheureusement inconnu.

Et maintenant, que conclure de tous ces chiffres ? A chacun de se faire une conviction. Quant à nous — chiffres de tués, chiffres de blessés, chiffres de prisonniers, pris tels quels, dans leur ensemble et avec leurs lacunes — ils nous ont laissé l'impression nette que le Livre Blanc affirme, en ce qui concerne Louvain tout au moins, une grossière contre-vérité, quand il écrit d'une manière générale : « Vieillards, femmes et enfants, même gravement soupçonnés, ont été dans la plus large mesure épargnés » (p. 5).

Enfin, du sac de Louvain et environs, il reste un dernier trait à mettre en lumière. Quand on examine attentivement les faits, on se défend malaisément de l'idée que la haine du catholicisme n'est pas étrangère aux cruautés allemandes. Celles-ci, en plusieurs circonstances, prennent la forme d'une véritable persécution religieuse. Ainsi, pendant la semaine sanglante, les soldats ne parviennent pas à appeler un prêtre par son nom, ils se servent des sobriquets spéciaux : *Pfaffen, Schwarzrock* (prêtraille, robe noire). Quand ils les tiennent prisonniers, ils éprouvent une joie visible et naturelle à ne leur parler qu'en disant : *Schwein* (cochon); et ils ont une façon d'articuler ce mot qui ressemble à s'y méprendre au grognement de l'immonde animal. Mais il y a plus que les dérisions et les outrages, il y a les voies de fait. Elles furent nombreuses.

Pour mettre les bénédictins et les dominicains en sûreté, on a exporté les uns à Cologne, les autres à Maria-Laach.

Huit prêtres et religieux ont été internés à Münsterlager :
1. A. Heylen, curé de Wesemael;
2. L. Celis, vicaire de Wesemael;
3. A. Huypens, vicaire de Hérent;
4. Dr Nagant, professeur à Rolduc, sujet hollandais;
5. P. Spruyt, aumônier des ursulines, à Haecht;
6. J. Tuyls, aumônier de la maison d'arrêt, Louvain;
7. Père Adrien Van den Bol, religieux-conventuel de Louvain, sujet hollandais;
8. Père Cyprien Noël, religieux-conventuel de Louvain.

Neuf prêtres et religieux ont été fusillés ou massacrés d'une autre façon :
1. Père Dupierreux, S.-J.;
2. Frère Sébastien, joséphite, dans le monde Stratman, André, sujet allemand;
3. Frère Allard, joséphite;
4. Frère Candide, des frères de la Miséricorde;
5. Père Vincent Sombroeck, conventuel, sujet hollandais;
6. Père Maximin Van Holm, capucin;
7. Van Bladel, curé de Hérent;
8. Lombaerts, curé de Boven-Loo;
9. De Clerck, curé de Bueken.

Plus de cent ecclésiastiques, parmi lesquels beaucoup de Jésuites et quatre prélats de Sa Sainteté, ont été molestés, collés au mur à diverses reprises pour être exécutés, parfois retenus prisonniers pendant plusieurs jours : nous avons raconté plus haut les aventures d'un certain nombre d'entre eux.

Voilà pour les hommes d'église; voici maintenant pour les choses. On a vu comment ils ont arrangé la *Pfaffenuniversitaet* (l'université de la prêtraille), comme ils disaient : là ils ont atteint l'Eglise catholique dans la plus riche collection d'anciens ouvrages de théologie scolastique qui existât peut-être dans le monde entier. Ils ont incendié trois églises : St-Pierre, à Louvain, et les églises de Bueken et de Tremeloo. Ils ont donné et confirmé l'ordre de brûler l'abbaye bénédictine du Mont-César, qui a échappé par miracle à la destruction : le récit très curieux de sa préservation sera publié après la guerre. Ils ont profané à Werchter et à Rotselaer les vases sacrés et les saintes espèces.

Bref, sur une étendue de 400 à 500 km², ils ont perpétré en moins de huit jours de temps plus de cent cinquante attentats de toute nature, grands et petits, contre la religion catholique, contre ses ministres, contre les édifices consacrés à son culte, contre Dieu lui-même, présent au tabernacle. Que si, à cette liste de forfaits, on ajoute, pour le reste du pays, l'assassinat de 40 ecclésiastiques, les manques d'égards graves vis-à-vis de 3 évêques, les molestations infligées à environ 300 prêtres et religieux qui ont été blessés, poursuivis de coups de feu, menacés longuement et sérieusement de mort, soumis à d'indignes traitements, les sacrilèges au nombre de près de 50 dans le seul diocèse de Namur, la destruction volontaire de plusieurs églises, dont quelques-unes très remarquables, on se soustraira difficilement, en présence de faits aussi nombreux et aussi infâmes, à l'impression que le vieil esprit de Luther haineux, perfide, mauvais à l'égard du catholicisme, n'ait pris sa part de joie dans les événements du mois d'août 1914.

En résumé, le viol, l'incendie, l'assassinat, la destruction de précieux chef-d'œuvres de l'esprit humain, les sacrilèges et les profanations, il n'y a pas de crimes que les soldats allemands n'aient commis à Louvain et dans les environs. S'ils avaient été ramassés à la pelle et au rabais dans le fumier social d'outre-Rhin, parmi les hôtes naturels et prédestinés des maisons de force et des dépôts de mendicité, parmi les voyoux des grandes villes prêts à tous les mauvais coups, ils n'auraient pas travaillé autrement. Cependant, ce n'est pas ainsi que se recrutent les armées modernes. Les compagnies de forçats, libérés à dessein pour accomplir les basses besognes, sont, nous assure-t-on, inconnues dans l'armée allemande. Comment, dès lors, des soldats, dont la plupart ont eu jusque-là une vie irréprochable, dont beaucoup n'ont jamais fait de tort à personne, se sont-ils soudain transformés en brutes sanguinaires C'est un problème déconcertant de psychologie sociale, dont il faut néanmoins essayer une explication.

Exaspérés par les périls qu'ils vont courir demain, ils s'étourdissent, puisqu'on le leur permet et le leur conseille, dans la fumée du vin; ils commencent, puisqu'on le leur ordonne, la guerre, par provision et par précaution, contre une population paisible. Des victoires faciles habituent au mépris du danger. Ils expédient, en passant, des femmes, des vieillards, des enfants inoffensifs. C'est autant de pris sur l'ennemi. Ils se reposent de fatigues excessives et d'inquiétudes accablantes en pillant et en saccageant sans arrière-pensée. Car l'impunité est certaine et la réputation ne sera pas ébréchée. Huit jours plus tard, ils seront perdus dans l'armée, et le juge n'ira pas les chercher dans les camps. Les victimes ignorent les noms des coupables et, devant le public, ne les poursuivront pas d'accusations infamantes. De retour au pays, si la mort les épargne, ils seront considérés comme les glorieux héros de la grande guerre : on ne connaîtra jamais les turpitudes qu'ils ont commises. Du reste, on leur a dit qu'il fallait infliger à l'adversaire le maximum de torts : soyez durs pour vos ennemis, défiez-vous de la sensiblerie et des sentiments humanitaires; à la guerre, il n'y a place ni pour la compassion, ni pour la sympathie. De pareilles recommandations à des hommes qui en ont si peu besoin, qui ne comprennent pas les nuances, qui inter-

prètent en toute simplicité d'esprit et en fonction de leurs instincts, produisent leur effet naturel : plus on tue, plus on pille, et plus on rend service au pays, c'est le brigandage au nom du patriotisme et pour la défense de l'empire; c'est la piraterie brutale et systématique, entreprise et exécutée au nom de principes formulés d'avance et répétés par les officiers (1).

Quand le crime est présenté presque comme un devoir, il faudrait une moralité supérieure pour résister à sa séduction. La vertu humaine est fragile par essence. Elle ne s'affermit décidément que si la bête qui est en nous se trouve enchaînée par un système puissant de répression. La répression est intérieure ou extérieure. Les freins sont de nature morale et religieuse, et, à leur défaut, l'ordre n'est possible que moyennant un gouvernement politique très dur et très pesant. Gouvernement fort et morale faible ou gouvernement faible et morale forte, il n'y a que ces deux procédés de discipline dans les nations. L'Allemagne est un pays de gouvernement fort et, par conséquent, de moralité faible. Dès que les chefs permettent ou commandent le mal, les hommes se ruent dans l'ordure jusqu'au fond. Ils se livrent aux pires atrocités. Ajoutez à cela qu'ils sont étrangers à la ville qu'ils saccagent. Incapables de faire acception des personnes, sur un nom, un costume, une qualification, une mine, si inoffensif et si vénérable que soit l'homme, ils brûlent sa maison, le maltraitent ou le tuent, non parce qu'ils le connaissent, mais parce qu'ils ne le connaissent pas. Bien mieux, ils ne veulent pas le connaître, de crainte que la victime ne leur échappe. Des simulacres de jugement, il y en eut plusieurs. Des jugements sérieux, avec enquête, interrogatoire, citation de témoins à décharge, plaidoirie d'avocat, même sommaire, il n'y en eut jamais. Le plus souvent, les victimes ne comprenaient rien aux questions qu'on leur posait. A Kessel-Loo, on fusillait un homme sur cinq, et le groupe aligné fut compté et recompté autant de fois que ce fut nécessaire pour que le sort désignât le malheureux père Maximin Van Holm, capucin, qui d'avance était destiné au sacrifice.

Malgré l'horreur de tous ces crimes, le temps eut pu les faire oublier si l'Allemagne les avait avoués. L'aveu purifie. Mais, non contente d'outrager sa victime, elle a voulu la flétrir et traîner son nom dans la boue. A l'entendre, c'est nous qui avons commencé, c'est nous qui avons voulu la guerre et qui, l'ayant obtenue, l'avons conduite d'une manière inhumaine et bestiale. L'Allemagne n'a fait qu'user de représailles. Le loup se fait agneau. Examinons les raisons qu'il allègue dans le cas de Louvain.

---

(1) *Eiserne zehn Gebote an die Deutschen Krieger*, p. 27, 1915. (Les dix commandements de fer du soldat allemand).

CHAPITRE VI

Les explications allemandes.

Pour excuser, dans la mesure du possible, les meurtres, les vols et les incendies de Louvain, la presse allemande a inventé tout un roman. Le voici résumé à larges traits, mais fidèlement.

La population se serait révoltée contre l'armée occupante, elle aurait tiré sur les troupes impériales, elle aurait cruellement maltraité les soldats. La révolte aurait été fomentée par des soldats belges et anglais déguisés en civils, par des étudiants russes spécialistes en désordre, par des jeunes gens venus des quatre coins du pays et soigneusement cachés dans la ville. Elle aurait été préparée par le gouvernement et exécutée de connivence avec l'armée d'Anvers qui, le 25 août, tombait à dos à l'armée allemande et s'avançait jusqu'aux portes de Louvain. Tandis que les soldats allemands couraient sus à l'ennemi, ne laissant en ville qu'une petite garnison de bons vieux et paisibles pères de famille appartenant au landsturm, les habitants, excités et secondés par le clergé, se seraient jetés sur elle pour l'anéantir. Le combat de rues aurait coûté aux Allemands un certain nombre de tués et de blessés. Les troupes impériales rentraient en ville à ce moment-là, après avoir repoussé l'armée d'Anvers et, dans l'ivresse de la victoire, mues par une sainte colère, elles se seraient livrées sur Louvain, ses monuments, sa population, à une œuvre de vengeance mille fois justifiée par le crime des habitants.

La préméditation de cette révolte, la complicité d'Anvers et de Louvain se déduiraient de la coïncidence entre la sortie de la garnison d'Anvers et le prétendu soulèvement de Louvain; elle se déduirait encore de ce qu'on aurait vu s'élever dans le ciel en divers endroits de la ville, des fusées lumineuses, servant de signaux; elle se déduirait enfin des grandes quantités d'armes et de munitions qu'on aurait découvertes dans différentes maisons et même dans une église. Et puis comment l'émeute aurait-elle eu des mitrailleuses à son service, si elle n'avait été préparée de longue date, d'accord avec les autorités militaires et gouvernementales? (1)

Voilà le plaidoyer allemand. Nous lui avons donné une physionomie aussi cohérente que possible. Car, jusqu'au 10 mai 1915, date à laquelle le gouvernement allemand a fourni une version officielle et fait l'accord entre les journaux en leur communiquant à tous un texte identique résumé du LIVRE BLANC, la presse allemande a nagé en plein dans l'incohérence et dans la contradiction. Si cette étude n'était déjà trop longue, nous y insérerions la traduction d'une bonne douzaine d'articles sur Louvain, antérieurs au mois de mai, et ce serait un vrai plaisir de constater comment ils s'opposent et se détruisent entre eux. Pouvait-il en être autrement? Quand on est plusieurs à improviser, chacun pour son compte, même après entente préalable, des explications justificatives de faits qui sont sans aucune sorte d'excuse avouable, il est impossible de ne pas tomber dans l'incohérence.

Cependant passons là-dessus et examinons en elles-mêmes les circonstances du récit. Chaque mot pour ainsi dire appelle un démenti.

---

(1) Ci-dessous une liste de documents où l'on trouvera tous les éléments de ce récit. Quand un journal est mentionné au cours de cette étude, il s'agit toujours du numéro indiqué dans cette liste.

1. *Koelnische Zeitung,* n° 993, samedi 5 septembre 1914, 2e Morgen Ausgabe (communication officielle sur Louvain).
2. *Frankfurter Zeitung,* n° 246, samedi 5 septembre 1914. 2es Morgenblatt. (Récit d'un témoin oculaire, daté du 27 août 1914).
3. *Düsseldorfer General-Anzeiger,* jeudi 10 septembre 1914. *Unsere Feuertaufe in Loewen von Karl Moenckeberg* (Notre baptême de feu à Louvain, par....)
4. *Deutsche Tageszeitung,* n° 468, mardi 15 septembre 1914. Abendausgabe. (Récit d'un témoin oculaire).
5. *Düsseldorfer General-Anzeiger,* n° 268, dimanche 27 septembre 1914. 2e Beilage. (Récit d'un correspondant particulier).
6. *Oberschlesische Grenz-Zeitung,* n° 228, jeudi 10 octobre 1914. Beilage. (Récit d'un correspondant de guerre).
7. *Taegliche Rundschau,* n° 503, 19 octobre 1914. Unterhaltungsbeilage n° 245. (Interview de von Manteuffel, par Adolf Zimmermann).
8. *Koelnische Volkszeitung,* n° 984, samedi 14 novembre 1914. Mittags-Ausgabe. (Gravure représentant l'hôtel de ville et la collégiale de Louvain avec des mitrailleuses installées sur leur toit.)
9. *Die voelkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs,* 328 p., 10 mai 1915. (C'est cette publication qu'on nomme « LIVRE BLANC »).
10. Résumé du « LIVRE BLANC » publié dans une teneur identique par le *Berliner Tageblatt,* n° 256, 21 mai 1915, par la *Deutsche Tageszeitung,* n° 256, 22 mai 1915 et par beaucoup d'autres journaux allemands.

Il y avait à Louvain des soldats belges et anglais déguisés en civils.

Le témoin oculaire de la *Frankfurter Zeitung* a inventé cette histoire de toutes pièces. Si les soldats belges et anglais étaient déguisés en civils, comment les a-t-on reconnus? Par quelle dénonciation a-t-on connu leur présence? La vérité est qu'il n'y a jamais eu à Louvain, à aucun moment de la guerre, un seul soldat anglais. On y a attendu les soldats anglais, comme les Français, du reste; on a compté sur eux pour la délivrance, on ne les a jamais vus. Je me trompe. On a vu quelques soldats anglais. Mais c'étaient des prisonniers de l'armée de French qui étaient de passage à la gare au moment du sac, et que les Allemands ont fait descendre du train pour les promener à travers les rues et les associer aux tribulations de la malheureuse ville. Quant aux soldats belges, nous attendons toujours qu'on cite le nom d'un seul d'entre eux. Son Excellence von Boehn prétend dans sa déposition (Livre Blanc, p. 241) que parmi les fusillés de Louvain il s'en est trouvé qui portaient sous leurs vêtements civils des effets d'équipement militaire : pour lui, il n'y a nul doute, c'étaient des soldats déguisés. Si le fait que relève le général von Boehn était exact, il devrait y avoir au moins un soldat parmi les 210 victimes identifiées dont le nom figure au nécrologe. Or, il n'y en a aucun : pour s'en assurer, il suffit de faire, auprès des familles et auprès des administrations communales, une enquête qui s'impose, si on tient sincèrement à établir la vérité. D'ailleurs, le propos du général von Boehn porte en lui-même la marque de la fausseté : quand des conjurés se déguisent à loisir, sans être pressés par les événements, comme ce fut le cas à Louvain, où, d'après la version allemande, la révolte aurait couvé sept jours, depuis le 19 jusqu'au 25 août, avant d'éclater, ils le font avec le plus grand soin et ne laissent rien subsister du costume qui pourrait les trahir.

Des étudiants russes ont fomenté la révolte.

Pour l'année académique 1913-1914, l'Université a inscrit 15 étudiants polonais et pas un seul Russe proprement dit. Sur ces 15 Polonais, il y avait 5 ecclésiastiques et 10 laïques. Parmi les laïques, quelques-uns n'ont fréquenté les cours que pendant le premier semestre. Enfin, le 4 août, quand la guerre éclate, l'année académique est terminée et les sessions d'examens sont closes. Les étudiants sont en vacances et il reste à Louvain, en tout et pour tout, à notre connaissance, en fait de Polonais, un étudiant ecclésiastique, l'abbé Skokowski. Est-ce lui qui a organisé la révolte? Le rédacteur du *Düsseldorfer General-Anzeiger* qui a écrit cette ânerie a confondu l'Université de Louvain avec celle de Liége, où il y a des centaines d'étudiants russes et où les examens se prolongent jusqu'au mois de septembre.

En vue de prendre part à l'émeute, des jeunes gens accourus de tous les points du pays s'étaient cachés à Louvain.

Nous nions le fait. Il y avait, à Louvain, lors de la déclaration de la guerre, beaucoup moins de jeunes gens qu'en temps ordinaire, attendu que les trois mille étudiants étaient en vacances.

S'il y avait parmi les soi-disants révoltés de Louvain tant de jeunes étrangers au territoire de l'agglomération, on en trouverait une forte proportion parmi les victimes. Or, parmi les 210 victimes, il n'y en a que 16 qui avaient leur résidence habituelle hors de l'agglomération. Si, de ces 16 étrangers, on défalque les hommes âgés de plus de trente ans et les femmes, il reste 6 jeunes gens. Dans ces 6 jeunes gens, il faut mettre hors cause un nommé Pierre Rau, âgé de 22 ans, exerçant la profession de forain, qui, domicilié à Oss, en Hollande, n'a vraisemblablement pas conspiré pour la Belgique et contre l'Allemagne. Des 5 restants, il y en a 3 qui proviennent de villages situés aux portes de Louvain (Lubbeek, Thildonck, Winghe-St-Georges) et qu'on ne peut raisonnablement considérer comme étrangers à l'agglomération; les deux autres, des employés de Bruxelles (Van Humbeek, Fernand, et Goessens, Joseph), sont les seuls qu'on puisse véritablement appeler des étrangers.

Eh bien! nous le demandons, si les jeunes gens sont accourus des neuf provinces du pays pour organiser la révolte et y coopérer avec l'ardeur de leur âge, n'est-ce pas la plus haute des invraisemblances, la plus indéchiffrable des énigmes, que tous, à l'exception de deux Bruxellois, ils aient échappé à la vindicte allemande?

On a découvert à Louvain des dépôts d'armes et de munitions. Les émeutiers se sont même servis de mitrailleuses.

Au tribunal, il ne suffit pas d'accuser un homme pour obtenir sa condamnation. Il faut préciser dans quelles circonstances de temps et de lieu il a commis son crime, par quels moyens il a exécuté son forfait. Toute accusation qui se cantonne dans des généralités invérifiables n'est pas prise en considération par les juges et motive une ordonnance de non-lieu. Le général von Boehn ne craint pas d'affirmer solennellement et sous serment « qu'on a trouvé 300 fusils dans une église de Louvain » (Livre Blanc, p. 242). Le serment de ce général et la solennité de son accusation ne nous en imposent pas. Son témoignage est sans valeur,

aussi longtemps qu'il ne nomme pas celle des 25 ou 30 églises de Louvain qu'il a en vue. Il faut sortir du vague, si l'on veut être pris au sérieux. Il faut indiquer dans quelle rue, dans quel local, chez quel citoyen, à quel moment on a découvert des dépôts d'armes et de munitions. Si on n'entre pas dans ces précisions, l'accusation est incontrôlable et s'écroule honteusement sous son propre poids. Pas un juge impartial n'y prêtera une minute d'attention. Si on a réellement découvert tout cela, on a dû dresser un procès-verbal de constat et d'inventaire et ce procès-verbal doit se trouver aux archives de l'état-major, puisque l'administration militaire allemande incarne l'ordre, la méthode et le formalisme bureaucratique. Qu'on publie donc ce procès-verbal avec les noms des témoins responsables. Si on ne le publie pas, nous avons le droit de dire que c'est parce qu'il n'existe pas. Nous allons plus loin. Au moment où ces découvertes ont eu lieu, il était facile de saisir le corps du délit et de le faire constater par le bourgmestre, l'échevin, le commissaire de police ou par d'autres personnes honorables. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait? Il est vrai que le Livre Blanc insinue que cette saisie et ces constatations étaient impossibles : on n'a pas mis la main sur les munitions cachées dans les maisons; on a simplement déduit leur existence des nombreuses explosions survenues au cours des incendies. « Dans les maisons en feu éclatèrent de nombreuses provisions de cartouches et des explosifs que la population y avait cachés. » (Livre Blanc, p. 236.) Ceci est une reculade et un aveu. Ceci revient à soutenir une accusation qu'on se déclare incapable de prouver. Les explosions! Faut-il s'en étonner? Conçoit-on l'incendie d'une ville sans explosions? Le pétrole, le naphte, les acides, le gaz, les produits chimiques dans les pharmacies, chez les droguistes, dans les usines, tout cela ne doit-il pas exploser?

Rien n'est plus comique que l'affaire des mitrailleuses. Les journaux allemands se disputent sur la question de leur emplacement. Le *Düsseldorfer General-Anzeiger* les situe dans la bibliothèque de l'Université. Le témoin oculaire de la *Frankfurter Zeitung* les place à la fenêtre d'une maison de la rue de la Station. La *Koelnische Volkszeitung* admet qu'il y en avait le 17 août sur la collégiale et l'hôtel de ville, mais qu'il n'y en avait plus le 19 août, lors de l'entrée des Allemands, ni *a fortiori* le 25 août, lors de la soi-disant révolte. Mêmes contradictions entre les soldats entendus à l'enquête : l'un d'entre eux les place dans un hôpital (Livre Blanc, p. 285), trois autres les situent dans les hôtels vis-à-vis de la gare (Livre Blanc, pp. 246, 301 et 307), un cinquième a eu l'impression qu'elles se trouvaient sur une tour d'église (Livre Blanc, p. 327). Au total, personne n'a vu les mitrailleuses et ne sait où elles étaient. Le rédacteur du Livre Blanc s'en est rendu compte et, pour couper court aux hésitations et aux contradictions, si préjudiciables à la bonne foi et à la sincérité allemandes, il a fui toute précision; dans son résumé des faits, il s'est exprimé avec cette prudence vraiment excessive : « A de certains endroits, les coups de feu détonnaient **comme si** on utilisait des mitrailleuses. » (Livre Blanc, p. 234.) Ceci, on en conviendra, équivaut à abandonner l'accusation. Reléguons cette histoire, avec beaucoup d'autres, au musée des inventions germaniques. Les seules mitrailleuses qu'on ait vues et entendues à Louvain, pendant les mauvais jours, ce sont celles dont les Allemands se servaient pour mitrailler les gens et les habitations.

Il n'y avait à Louvain, dans la soirée du 25 août, qu'une petite garnison composée de sections de landsturm.

Cette affirmation s'est trouvée dans beaucoup de journaux allemands au lendemain des affaires de Louvain. Le 4 septembre 1914, une note d'allure officielle, communiquée aux journaux, faisait savoir au monde civilisé que la population s'était surtout attaquée à un bataillon de landsturm. Elle insinuait que l'agression était d'autant plus coupable qu'il s'agissait de « soldats âgés, paisibles, voire pères de famille ». Cette dernière glose ne laisse-t-elle pas percer le bout de l'oreille? Ne produit-elle pas l'impression que la circonstance de la petite garnison de landsturm a été inventée pour donner du pathétique au récit et rétablir par le grossissement arbitraire du crime supposé la proportion avec la peine infligée?

Les rédacteurs du Livre Blanc écrivent, de leur côté : « Les troupes présentes à Louvain à ce moment-là n'étaient pas particulièrement fortes » (p. 234). Tout en reprenant à leur compte l'assertion de la presse, ils ont senti le besoin de l'atténuer notablement. Qu'en était-il en réalité? Des renseignements éparpillés à travers les dépositions des soldats qui sont annexées à l'exposé des faits, il résulte que la garnison comprenait notamment (1) :

1° Une compagnie de landsturm de Neuss, casernée à la gare;

2° Deux compagnies de landwehr, de la 27e brigade, à l'hôtel de ville;

3° Un régiment de hussards, dont les bagages, tout au moins, se trouvaient en ville, à la caserne St-Martin;

4° Une colonne de bagages de l'état-major du IXe corps d'armée, cantonnée sur la place du Peuple;

5° Une brigade de landwehr, à la porte de Malines.

A ces troupes il convient d'ajouter :

6° Une compagnie d'infanterie prélevée, quelque temps avant que n'éclatent les fusillades, sur des régiments qui passaient et laissée sur la place du Peuple;

(1) Voir aussi ci-dessus au premier Mémoire, Deuxième Partie, Chap. II, § 3, B.

7° Une batterie d'artillerie qui vint prendre position à la Grand'Place peu après que les premiers coups de feu eussent été tirés.

A 8 heures, entrent en gare par le train :

8° Le 3e bataillon du 75e régiment d'infanterie de réserve;

9° Une colonne de munitions du 2e régiment d'artillerie de campagne de réserve n° 18.

Enfin, entre 8 et 9 heures, entrait en ville par la chaussée de Tirlemont :

10° Le 162e d'infanterie.

Ce dénombrement, fait d'après le LIVRE BLANC lui-même, est incomplet : il y avait certainement encore dans la salle des pas-perdus de la bibliothèque de l'Université une colonne de munitions. Quoi qu'il en soit, Louvain, on le voit, était bien gardé. Soutenir que la ville était presque dégarnie de troupes et que la population en a profité pour tenter le massacre des faibles effectifs qui y restaient, c'est un double et odieux mensonge qui ne supporte pas un instant la confrontation avec les faits. Le 25 août, au soir, comme les jours précédents, il y avait à Louvain un nombre considérable de militaires et il eût fallu à une population désarmée une témérité vraiment stupide pour oser toucher à la peau du moindre des soldats allemands.

Des fusées ont été lancées.

Ces fusées, d'après la version allemande, auraient été le signal de la révolte. Cependant, le major Victor von Strantz, dans son livre *Die Eroberung Belgiens* (la conquête de la Belgique), que l'éminent évêque de Namur a avec justice qualifié d'ignoble, soutenait que le signal avait été donné à son de cloches (1). Puisque le LIVRE BLANC renonce à l'hypothèse des cloches, examinons celle des fusées lumineuses.

Qui a vu les fusées? Nous avons interrogé là-dessus des centaines de Louvanistes; leur témoignage a été presque unanimement négatif : rares sont ceux qui les ont aperçues. Il est vrai qu'à 8 heures du soir (heure allemande : 9 heures) tout le monde devait être rentré chez soi et qu'au même moment, quand éclatent les accès de sauvagerie prussienne, chacun se réfugie dans sa cave. Les fusées ont donc pu être lancées vers 8 heures sans avoir été aperçues par les habitants terrés dans leurs caves.

Au contraire, nombreux sont les Allemands qui les ont observées dans le ciel : le LIVRE BLANC n'allègue pas moins de douze témoignages de soldats qui prétendent les avoir aperçues. Ces soldats les ont aperçues parce qu'ils avaient intérêt à les apercevoir, soit qu'ils les lançassent eux-mêmes, soit qu'elles fussent pour eux un signal attendu. *Is fecit cui prodest.* Seuls ils avaient besoin d'un signal, facilement perceptible des divers points de la ville, pour établir le synchronisme de leurs opérations. Car on a vivement remarqué — et là-dessus les témoignages des gens de Louvain sont d'une concordance absolue — que la fusillade des soldats a éclaté simultanément dans les différents quartiers de la ville à 8 heures du soir. Il fallait un signal pour établir cet unisson. Le signal, n'étaient-ce pas les fusées? Simple hypothèse pourtant. Mais un fait reste hors de doute : rares sont les Louvanistes, s'il y en a, qui ont aperçu les fusées.

Les victimes allemandes.

Il y a eu à Louvain des victimes allemandes. Il y en a même eu plus que ne l'avouent en général les journaux allemands. Cela est incontestable. Cela, nous ne songeons pas à le nier, parce que nous le savons par ailleurs que par l'aveu de l'ennemi. Naturellement, les récits allemands supposent que ces victimes sont tombées sous les balles belges : il leur paraît monstrueux d'admettre que les soldats allemands se soient entretués. Monstrueux ou non, il faut cependant l'admettre, car le fait est absolument certain.

Le soir du 25 août, il règne à Louvain parmi les soldats allemands une activité fébrile et une confusion énorme. L'alarme a été sonnée vers 6 heures. Des troupes partent précipitamment au combat qui se livre au loin, à deux lieues au nord de la ville. Parmi elles, beaucoup d'hommes sont mécontents et ne s'en cachent pas : ils arrivent à pied, par longues étapes, d'Aix-la-Chapelle et on leur a promis une journée de repos à Louvain; au lieu de repos, harassés de fatigue et couverts de poussière, ils doivent incontinent se remettre en marche. A 8 heures éclatent partout des fusillades nourries, puis des coups de feu isolés, puis de nouvelles fusillades, et il n'y a pas un ennemi à apercevoir : beaucoup ne comprennent rien à cela et en deviennent comme fous. Au même moment, des bandes de chevaux démontés galopent à travers les rues et sèment devant elles la panique et l'épouvante. D'où viennent-elles? Mystère. Les soldats les poursuivent à coups de feu. Les bêtes touchées, sans être tuées, n'en sont que plus excitées : le sang coule à larges flots de leurs plaies et elles viennent s'abattre devant les portes, au milieu de la rue, sur les places publiques.

A la gare, dès 8 heures du soir également et jusque bien tard dans la nuit, débarquent à tout instant des renforts. En même temps que les troupes débarquent, les effectifs, chargés d'assassiner la ville, opèrent autour de la station, tirent des salves et brûlent les maisons. Chez ces effectifs, les vapeurs de l'ivresse, l'odeur âcre de la fumée, le rougoiement mobile des flammes qui s'élancent vers le ciel, le désordre de leurs rangs, les cris et les vociférations des officiers, la vue du sang innocent qu'ils répandent, la peur de l'ennemi qu'on leur a dit être proche, le tintamarre assourdissant qui domine tout, mettent les hommes complètement hors de sens. Pour eux, toute forme qui remue est une ennemi, tout bruit vaguement perçu est celui d'un adversaire embusqué. Ils tirent sans se rendre compte de la portée de leurs coups. Les trains

(1) Page 101.

qui entrent en gare sont criblés de balles. Les nouveaux arrivés se croient tombés dans un piège et répliquent au feu dont on les accable. L'obscurité favorise les erreurs.

Une méprise analogue paraît s'être commise sur la place du Peuple le même jour à 8 heures. Dans un récit très mouvementé que le *Düsseldorfer General-Anzeiger* a publié sous le titre « Mon baptême de feu à Louvain », Moenckeberg l'a très bien racontée. Je ne résiste pas au plaisir de la citer :

« Mon voisin quelque peu impatient vient me citer ce vers : « le soldat passe la plus grande partie de » sa vie à attendre inutilement ». Mais la parole lui reste dans la bouche. Sur une détonation assourdissante, nous nous retournons soudain. Je vois briller à hauteur d'homme une traînée de feu. Ma première pensée est : l'artillerie belge nous surprend et bombarde notre troupe au cantonnement... Au même moment, dans le coin de la place opposé à celui d'où est partie la détonation, tous les chevaux de selle s'emportent, se précipitent les uns sur les autres, s'agitent pêle-mêle et barrent le passage par où on aurait pu s'échapper. Les chevaux d'attelage, pris de la même angoisse, se cabrent, tirent les chariots les uns dans les autres et galopent à travers tout. Impossible de les maîtriser, puisqu'ils ne sont pas tenus. Des chevaux, la panique menace de se communiquer aux hommes. Personne n'arrive à se rendre compte de ce qui se passe. Tous, sans y rien comprendre, nous regardons fixement dans la direction d'où est venue l'énorme détonation et nous en attendons une seconde. A ce moment, des quatre côtés de la place, des principales maisons aux fenêtres tendues de rideaux, les balles crépitent et pleuvent d'une manière qui déconcerte tout plan et toute précaution. De quelque côté qu'on se tourne, les détonations retentissent et les balles sifflent aux oreilles : c'est à rendre fou. Quiconque a une arme, et ils en ont tous — fusil, carabine, revolver, — *tire machinalement, tire encore et toujours, vers le premier endroit qu'il juge bon*, là où il soupçonne l'ennemi. Tous, ils courent le danger imminent d'être abattus soit par les Belges, *soit par leurs propres camarades*. Mon revolver rate : une cartouche s'est calée dans le canon. Je me jette à plat ventre sous un arbre, avec plusieurs soldats tapis en tirailleurs. Il est clair pour moi — mais je n'en ai pas l'espérance — que seul un miracle extraordinaire pourrait me sauver, si cette infernale confusion devait durer quelques minutes encore. Je prie pour qu'un coup me frappe pour de bon et non à demi, afin de ne pas tomber vivant dans les mains des agresseurs. Puis, soudain, des clameurs, des vociférations, des ordres criés avec violence frappent l'air. Que signifient-ils ? D'abord nous ne comprenons rien. Car les coups de feu ne cessent pas un instant. Les Anglais arrivent, me dit un voisin à l'oreille. Les troupes allemandes viennent à notre secours, me dit un autre. Enfin, les coups de feu deviennent plus rares, les voix qui crient plus intelligibles : « Repos ! ne tirez plus ! Tonnerre de Dieu ! Repos ! » *Et, ma foi, la tempête s'apaise quelque peu. La discipline allemande triomphe.* »

Si tout rentre dans le calme à la voix des officiers qui commandent, c'est que seuls les Allemands tiraient et se fusillaient entre eux. Ils tiraient machinalement, au petit bonheur, dans n'importe quelle direction, sur d'autres soldats qu'ils ne voyaient pas, mais qu'à tort ils supposaient être des ennemis. De pareilles algarades ne se produisent pas sans faire des victimes : des soldats tombent sous les balles de leurs camarades.

Le mardi encore, à la chaussée de Tirlemont, il y a eu une inextricable mêlée. Là, trois groupes de soldats se sont pris mutuellement pour ennemis. Le premier groupe se compose de soldats qui, chargés du pillage, des incendies et des meurtres, se livrent dès 8 heures du soir aux fusillades simulant les attaques de francs-tireurs. Comme deuxième groupe, il y a le 162e d'infanterie, qui, entre 8 et 9 heures, arrive à pied de Tirlemont : il essuie les coups de feu tirés au hasard dans toutes les directions par les bandits du premier groupe et il y riposte comme à l'ennemi réel. Il faut un certain temps avant que de pareilles situations s'éclaircissent, et celle-ci ne l'était pas encore totalement à 9 h. 1/2 du soir, car, à ce moment, des soldats, entrés dans les villas Tops et Carnoy, se canardaient encore entre eux sans se reconnaître. Enfin, le troisième groupe est formé de soldats qui arrivent par le chemin de fer. La ligne Cologne-Louvain coupe à angle droit, dans une tranchée profonde, la chaussée de Tirlemont à 800 mètres de la gare. Les voies d'accès sont encombrées, la gare paraît en feu, les balles sifflent de partout, les trains avancent prudemment et lentement, ils s'arrêtent les uns derrière les autres et forment une longue enfilade. Ils restent bloqués plusieurs heures durant. Les soldats sont nerveux et impatients : car ils se savent appelés comme renforts et les coups de feu tirés à tout instant par les bandits qui opèrent sur la chaussée les avertissent que le champ de bataille est proche. Aussi, vers 1 heure du matin, n'y tenant plus, ils descendent des wagons, rampent le long des talus et répliquent à la fusillade.

Il y a eu des méprises à la gare, à la place du Peuple, à la chaussée de Tirlemont. Ces méprises ont fait des victimes.

Une autre cause encore a fait des victimes. Les Allemands ont simulé des attaques de francs-tireurs. Mais la comédie s'est parfois retournée contre eux. Des soldats pénètrent dans les maisons, grimpent aux étages et, par les fenêtres, tirent vaguement dans la direction des troupes qui sont dans la rue. Celles-ci, de bonne foi ou de complicité, répliquent. Ce jeu, qui serait périlleux même pour des acteurs de sang-froid et pleinement maîtres d'eux-mêmes, a dû causer plus d'une mort d'homme. M. le professeur Léon Verhelst a déposé, au mois de novembre, devant les enquêteurs allemands, que des soldats, le 25 août au soir, étaient montés aux étages de sa maison et, de là, avaient tiré dans la rue. Mgr Ladeuze, recteur de l'Université, a fait une déposition analogue en ce qui concerne la région de la ville où il habite. Enfin, le mardi soir encore, des fenêtres du local de la « Table-Ronde », des soldats ont tiré dans la direction de camarades qui sortaient d'un café situé sur la place Marguerite.

A ces deux causes, les méprises et les comédies, il faut en ajouter une troisième, et non la moindre : l'ivrognerie et les ripailles. Le 25 août, à Wesemael, les hussards de la mort pillent à fond un magasin de liqueurs. Des soldats s'approprient deux ou trois bouteilles. On en voit qui mélangent dans un seau du vin, des liqueurs, de la bière, et absorbent ce monstrueux et redoutable composé. Dans la journée, complètement ivres, ils partent pour Louvain. Le soir, beaucoup en reviennent malades, et un Polonais dont nous avons le nom et le numéro matricule dit alors : « Les cochons ! ils ont tiré les uns sur les autres ! Louvain brûle. » Dans une école primaire, qui sera d'ailleurs incendiée, sont cantonnés le mardi soir 53 hommes. Tous sont ivres. La plupart sont déjà installés dans les classes. Un groupe de cinq à six rôde aux environs des latrines; tout à coup, l'un d'entre eux se retourne et décharge son fusil dans la direction de deux sous-officiers qui causaient à quelque distance : un des deux sous-officiers tombe mort. Au bruit de la détonation, les soldats qui sont dans les classes en sortent précipitamment : à leur tour, ils abattent quatre hommes du groupe d'où le coup est parti.

Bref, il est établi que dès le 25 août au soir, à sept ou huit endroits différents, les Allemands, par erreur, par simulation, ou sous l'empire de la boisson, ont tiré les uns sur les autres, se sont entretués.

Enfin, le pillage une fois commencé, les soldats ne dessoûlent plus, et des incidents analogues se reproduisent les jours suivants. On a lu plus haut le témoignage de l'abbé Destrycker qui, prisonnier à la gare, assiste le vendredi, 28 août, à une fusillade qui fait trois victimes et arrache cet aveu à un sous-officier : *Die dummen Kerle haben wieder auf einander geschossen* (Les imbéciles ont de nouveau tiré les uns sur les autres).

La hâte avec laquelle les Allemands ont fait disparaître les cadavres des leurs, est un fait accablant pour eux. Tous les bourgeois — prisonniers ou fuyards — qui ont été en rue dans la nuit du 25 au 26 août, et surtout pendant la journée du 26 août, ont vu partout des cadavres de civils et des cadavres de chevaux, rarement, s'ils en ont vu, des cadavres de soldats. Pourquoi cette hâte à faire disparaître les corps ? Pourquoi n'en avoir pas conservé quelques-uns aux fins d'autopsie ? L'extraction du projectile, la nature de la blessure auraient établi, clair comme le jour, l'origine du coup qui avait donné la mort. Si le coup était d'origine belge, le crime de Louvain était prouvé et l'Allemagne obtenait pour le sac de cette ville, les circonstances atténuantes. Au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? On a caché précipitamment les cadavres. Bien mieux, après le 1er septembre, quelques incendies ayant encore été allumés, von Manteuffel, le commandant de place, les justifia parfois en déclarant que les civils avaient de nouveau fait le coup de feu et blessé ou tué des soldats : les autorités communales réclamèrent alors des constatations médicales, on les leur refusa obstinément. Innocents, les Allemands avaient cependant tout intérêt à faire procéder aux expertises; coupables de s'être entretués, crime dont nous les accusons formellement, ils devaient fuir, comme ils l'ont fait, les révélations et le contrôle de la science médicale. Par leur attitude, ils ont prononcé leur propre condamnation.

Les civils ont tiré.

Impossible, par conséquent, de faire passer les soldats tombés à Louvain pour les victimes de balles bourgeoises. Ainsi disparaît le principal argument à l'appui de la thèse allemande : les civils ont tiré. Du reste, il a fallu longtemps aux Allemands pour se mettre d'accord sur les causes pour lesquelles ils avaient sacrifié la ville. Pendant la nuit du 25 au 26 août, dans la chaleur des événements, quand les prisonniers civils, concentrés sur la Grand'Place, interrogeaient séparément les soldats chargés de la surveillance, ils obtenaient les réponses les plus contradictoires : l'un accusait tel habitant déterminé d'avoir tiré, un autre disait qu'un coiffeur avait coupé le cou à un officier, un troisième alléguait une histoire plus sotte encore. Nous-mêmes, après le 25 août, quand nous demandions à un soldat pourquoi on martyrisait la population, il nous disait invariablement : « Les civils ont tiré ». Nous répliquions alors : « Vous personnellement, en avez-vous vu un, un seul qui tirait ? » Toujours, il devait répondre : « non » ou ne rien répondre du tout. Dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant,* feuille qui n'est certainement pas germanophobe, sous la date du 9 septembre 1914, un témoin oculaire rapporte ceci : « Je vis des soldats qui tiraient sur une maison en feu. Avaient-ils vu quelqu'un qui cherchait à fuir les flammes ?... Je passai devant un magasin ouvert. Un soldat me prit la manche et me montra à terre le cadavre du commerçant. Je lui demandai : « Est-ce vous qui l'avez tué ? » « Non, me dit-il, mais j'étais là ! Nous apprendrons à ces cochons qu'on ne tire pas sur les Allemands ». « Mais, comment savez-vous que cet homme a tiré sur vous ? » Le soldat me répondit par une nouvelle question : « Comment pourrions-nous nous enquérir de tout cela dans l'obscurité ? » — Voilà donc des hommes qui vivent au milieu des événements et qui ignorent la grande, l'unique cause alléguée par les journaux d'outre-Rhin et par le Livre Blanc : la révolte de la population. La nouvelle leur arrivera d'Allemagne un peu plus tard. On leur a dit que les civils avaient tiré, et ils le croient, mais ils n'ont rien vu. Malgré cela, ils s'abandonnent à la fureur des représailles.

Pendant les batailles livrées autour de Louvain, les 11, 12, 13 et 14 septembre, quand la ville se remplissait de blessés allemands, on leur demandait, à l'arrivée dans les ambulances, où et comment ils avaient été blessés. Bien des fois ils répondaient : « Blessé par un civil. » On aurait dit qu'en principe, pour eux, le soldat allemand est invulnérable aux coups du soldat ennemi et ne tombe que sous les balles

d'un « civil » ou d'un « franc-tireur ». Or, ils arrivaient de la ligne de feu, ramassés et amenés par leurs propres brancardiers. Le mensonge était évident. Les malheureux, encore dans le coma ou déjà penchés au bord du cercueil, continuaient à répéter une leçon apprise par cœur dans le rang.

Tout cela rend terriblement suspects les témoignages de soldats récoltés par le Livre Blanc. Parmi ces témoignages il en est d'ailleurs qui émanent de personnages dont la moralité est trop douteuse pour qu'il vaille la peine de relever leurs attestations même jurées. Ainsi, nous répudions *a priori* et sans examen le témoignage du nommé Berghausen, Georges, domicilié à Cologne, Gereonshof.

Cet aventurier, qui fut médecin ordinaire du prince d'Albanie, est aujourd'hui, dans l'armée allemande, médecin en titre, major d'artillerie à ses heures, aumônier à l'occasion. Il s'est fait décorer de la croix de fer de 2e classe pour avoir, à la tête d'une troupe, enlevé une mitrailleuse à un parti de soldats belges : ce médecin est un belligérant, il endosse tour à tour l'uniforme du chirurgien et celui de l'officier combattant. — Une messe de campagne ayant été célébrée à Louvain, un dominicain, raconte la *Koelnische Volkszeitung,* et nous ne cautionnons pas son récit, y prononce une allocution française et Berghausen lui succède en chaire pour traduire ses paroles en allemand (1). Notez qu'il n'est pas catholique, bien qu'il se fasse présenter, comme tel, à des prélats, à des évêques : car dans sa déposition actée au Livre Blanc, il se déclare altkatholisch (vieux catholique). Ce n'est pas tout. Délégué aux établissements hospitaliers de Louvain, il élargit les sujets allemands, condamnés de droit commun, qu'abrite la prison centrale, et bras-dessus, bras-dessous, dans les termes de la meilleure amitié, il part avec eux le long des boulevards. Compagnonnage digne de lui. Le 25 août, en effet, il assassine, par intermédiaire, le vieux David-Fischbach, âgé de 82 ans, brave et digne homme qui était entouré du respect unanime et qui faisait d'une immense fortune le plus noble et le plus charitable emploi. Voici l'affaire en deux mots, telle que la rapporte le Livre Blanc. Place de Brabant, devant la statue de Juste Lipse, gît le cadavre d'un soldat allemand. Berghausen passe et des troupiers lui disent que le coup est parti de la maison du coin. Sans autre information, Berghausen se précipite sur la maison, force la porte d'entrée, traîne à la rue le vieux David, son fils et son domestique. Dans l'obscurité il perd de vue ses victimes et va plus loin s'occuper d'autre chose. Quand il repasse quelques minutes plus tard, il voit au pied de la statue le cadavre du vieux David. « Je supposai, ajoute le Ponce-Pilate, en terminant sa déposition, que les camarades du soldat tué avaient sans délai infligé sa peine au propriétaire de la maison d'où ils avaient vu partir les coups de feu » (p. 260) (2). — M. David avait donné à l'ambulance St-Thomas, une superbe limousine, Dion Bouton, 40 chevaux, toute neuve. Il avait dit à Mgr Deploige, directeur de l'ambulance : « Ma voiture n'a pas été réquisitionnée par l'armée. Je veux faire quelque chose pour la patrie. Je vous la donne ». Berghausen convoitait la magnifique automobile. Comme l'ambulance avait une garantie écrite et signée par le commandant de place von Manteuffel, stipulant que l'automobile devait rester au service de l'hôpital et ne pouvait être réquisitionnée par l'armée, il semblait difficile de lui ravir sa propriété. Berghausen y réussit. Cauteleusement, en invoquant la confraternité médicale, il vint, le 4 septembre, demander aux chirurgiens Tits et Noyons de lui prêter la machine pour aller visiter des blessés aux environs de la ville. A cause du motif invoqué, le prêt ne lui fut pas refusé. Jamais on ne revit l'automobile à l'hôpital. On la lui réclama cependant : « J'ai rencontré, répondit-il, un officier supérieur. La machine était de son goût. J'ai dû la lui céder. Force majeure ». Le directeur de l'hôpital, qui est un homme tenace et ne s'en laisse pas imposer, formula ailleurs une nouvelle réclamation. Sa plainte eut une suite, et, interrogé, Berghausen répondit aux enquêteurs : « L'automobile appartenait à David. Celui-ci est mort, et j'ai trouvé sur lui un testament par lequel il la léguait à l'ambulance St-Thomas. Mais il n'avait pas le droit de disposer de son bien : fusillé comme traître envers l'Allemagne, ses propriétés reviennent à l'empire allemand. Je suis légitime possesseur de l'automobile ». Inutile de faire remarquer que cette réponse est en pleine contradiction avec la précédente. Elle est aussi en contradiction avec les faits. Le corps de M. David a été relevé plusieurs jours après l'assassinat : dans les poches des vêtements, il n'y avait aucun papier qui ressemblât à un testament. Du reste, l'automobile avait été donnée et non pas prêtée à l'ambulance. D'évidence, Berghausen maltraite la vérité. Cet homme ment, vole et tue : voilà son portrait en trois mots (3). Ajoutez à cela que, conscient de la noirceur de son âme, il mendie partout des certificats de moralité et... réussit à en obtenir : les journaux allemands ont publié les termes d'un brevet d'honnêteté et de générosité qu'il s'était fait remettre par un notable de Louvain. C'est un condottiere... de la petite espèce. Les Barbiano, les Braccio, les Sforza étaient de francs bandits et s'en glorifiaient. Ils étaient connus et honorés comme tels. Lui prend les dehors d'un honnête homme et les manières d'un garçon bien élevé : il n'a pas le courage de sa profession. Nous ne nous occupons pas de la déposition de ce témoin-là.

Telemann, Paul, lieutenant de réserve, conseiller au ministère des travaux publics à Berlin, a fait, lui, un témoignage qu'il faut relever. Il n'accuse personne, mais ne désavoue rien. Ayant réfléchi sur les droits de la vérité et sur les exigences de la solidarité, il les a trouvés en conflit irréductible. Ne voulant ni se charger la conscience d'un parjure, ni se séparer des frères d'armes, il arrange son témoignage de manière

---

(1) Les deux faits sont racontés dans la *Koelnische Volkszeitung,* édition hebdomadaire des 17 et 23 septembre 1914.

(2) La servante de M. David a déclaré que ses maîtres étaient couchés et qu'on est venu les tirer de leur lit pour les fusiller. C'est, en effet, pendant la nuit que cet assassinat a été commis.

(3) Voir *Les Allemands à Louvain,* par *Hervé de Gruben,* Paris, Plon et Nourrit.

à ne rien affirmer, à ne rien nier. Il parle à côté des faits, il ne projette aucune lumière sur la question. Sa déposition, nulle quant au fond, est là pour faire nombre avec les autres. Nous la donnons au complet, sauf un passage où il expose son rôle personnel pour préserver de l'incendie l'hôpital militaire :

« Le 25 août, au soir, avec deux médecins d'état-major, je m'étais installé pour souper au Café Royal — café aujourd'hui incendié — sur le marché. Soudain — d'après mes souvenirs, c'était vers 8 heures du soir (1), — j'entendis au dehors, sur le marché, une vive fusillade qui augmentait sans cesse. La patronne, une Allemande, éteignit aussitôt la lumière électrique et, avec les autres clients du café qui essentiellement étaient des officiers et des sous-officiers de notre armée, nous nous rendîmes dans une chambre située derrière, pour ne pas être atteints de la rue. Comme nous étions, pour la plupart, sans armes, nous nous décidâmes à attendre là provisoirement.

» Après un petit temps, la fusillade faiblit et nous nous empressâmes de sortir. Dans la rue, nous tombâmes sur des soldats allemands qui, rasant les murailles, avançaient vers les maisons d'où les habitants tiraient. A ce moment-là, il n'y avait plus, d'après mon souvenir, que des coups de feu isolés. Nous allâmes ensuite à l'hôtel de ville, où je rencontrai un groupe d'hommes de ma caserne qui étaient venus à l'hôtel de ville pour me chercher. Avec eux, je me rendis aussitôt à la caserne d'infanterie. Pendant ce trajet, nous entendîmes encore des coups de feu isolés tirés derrière nous.

» Devant la caserne d'infanterie se tenaient les hommes de garde et beaucoup de soldats qui y logeaient, avec leurs fusils chargés. Ils me montrèrent plusieurs maisons de la rue de Tirlemont desquelles les habitants auraient tiré sur eux. Leur intention était d'y mettre le feu. Pour épargner l'hôpital militaire qui est vis-à-vis de la caserne et la caserne elle-même qui abritait des blessés, je leur défendis sévérement. Peu de temps après, nous entendîmes dans la direction de la place du Peuple une fusillade qui dura un certain temps et nous vîmes, dans la même direction, s'allumer plusieurs maisons. Alors arrivèrent des autos qui amenaient des blessés allemands à l'hôpital militaire : d'après mes souvenirs, il y en eut en tout environ 30 à 35.....

Pendant la nuit entière, on continua d'entendre, avec des interruptions, l'éclatement de coups de fusil isolés et l'explosion de munitions dans les maisons en feu. Aux premières heures du jour, une section de pionniers s'avançait par la rue de Tirlemont; elle m'affirma que des maisons de cette rue on venait de tirer sur elle : les hommes voulaient également mettre le feu à ces maisons. Je le leur défendis pour les motifs que j'ai donnés tantôt » (pp. 252-253).

A quoi se ramènent les constatations personnelles de ce témoin? *Prudemment caché*, il *a entendu* la première fusillade, celle qui a déclanché tout le mouvement; ensuite, remontant la rue de Tirlemont, il *a entendu* tirer *derrière lui;* plus tard, il *a entendu* une nouvelle fusillade dans la direction de la place du Peuple; pendant la nuit, il *a entendu* des coups de feu et des explosions; enfin, à trois reprises, il a vu des soldats et *leur a entendu affirmer* que des habitations on tirait sur eux. Bref, comme tout le monde, comme nous tous quand nous étions dans nos caves, le témoin a entendu des coups de feu. Mais lui-même, personnellement, bien qu'il ait circulé dans les rues, n'a jamais vu un seul civil qui tirât. Du moins, s'il a vu cela, il omet de le déclarer.

Même omission dans les témoignages de von Manteuffel, commandant de place (pp. 247-249); de Ibach, lieutenant de la landwehr (p. 290); de Grebin, conseiller juridique militaire (p. 251). *Ils ont entendu* des coups de feu : la nature de la détonation, la direction du son, les propos des soldats leur ont fait conjecturer qu'il s'agissait de coups tirés par les gens de la ville. Aucun d'eux ne prend la responsabilité de déclarer qu'il a vu lui-même, de ses propres yeux, des civils qui tiraient.

L'étrange chose! Voilà des officiers qui sont dans les cafés, qui circulent dans les rues, qui vivent au milieu d'une population en révolte, et qui ne voient rien! J'ai le droit de dire qu'ils n'ont rien vu, parce qu'il n'y avait rien à voir. La révolte est une fable inventée après coup.

A côté de ces témoignages qui, par le néant de leur contenu, sont une reconnaissance implicite de la fausseté des accusations portées contre la population civile; il en est d'autres qui sont des parjures éhontés.

Dans cette catégorie, il faut ranger la déposition de Grüner, Richard, marchand, à Hambourg. Dans un faux témoignage, qui n'occupe pas moins de cinq pages in-4° du Livre Blanc (pp. 301-305), Grüner déclare avoir vu fusiller sur la place de la Station, à Louvain, pendant la nuit du 25 au 26 août 1914, 80 à 100 personnes. C'est un mensonge. Sur la place de la Station, à Louvain, on a fusillé au moins pendant quatre jours d'affilée. Le vendredi 28 août, au matin, on y fusillait encore. Au total, pour ces quatre jours, il y a eu 50 victimes : tel est le nombre exact de cadavres retrouvés sur cette place et dans les environs. Le même homme déclare, à deux reprises, avoir vu fusiller sur la place de la Station, pendant la nuit du 25 au 26 août 1914, 10 à 15 ecclésiastiques. Nouveau mensonge! Des 13 prêtres et religieux massacrés dans le diocèce de Malines, 10 l'ont été en dehors du territoire de la ville de Louvain et 3 seulement l'ont été à Louvain, sur la place de la Station. Des 3 ecclésiastiques, massacrés à Louvain sur la place de la Station, 2 seulement — frère Allard et frère Sébastien, des Joséphites — furent fusillés dans la nuit du 25 au 26 août, et le troisième — le curé Van Bladel — le fut le vendredi 28 août, au matin. Quand

(1) Heure allemande, en avance de 60 minutes.

donc Grüner affirme sous serment avoir vu fusiller 10 à 15 ecclésiastiques, dans la nuit du 25 au 26 août, sur la place de la Station, il se parjure purement et simplement (1).

Parjures également le soldat Dreher, Robert, de la 11e compagnie du régiment n° 48, et l'officier-payeur Rudolph, Otto, qui déclarent sous serment avoir vu fusiller, dans les mêmes circonstances, de temps et de lieu que celles indiquées par Grüner, l'un, plus de 100 civils et 5 ecclésiastiques, l'autre, 6 à 7 ecclésiastiques (p. 273 et p. 317).

Une enquête qui accueille les parjures, pourvu qu'ils soient favorables à l'accusation, ne pouvait faire moins que de supprimer les témoignages gênants. Qu'a-t-on fait des dépositions des témoins belges? Car il y a eu des témoins belges entendus. En même temps qu'ils interrogeaient leur monde, les enquêteurs allemands, tunique militaire sur le dos, épée au côté, revolver au ceinturon, ont interrogé à Louvain, après les tragiques événements, quelques douzaines de personnes, des prêtres, des professeurs, des magistrats, tout ce qu'il y a d'honorable dans la cité : le recteur de l'Université, l'échevin Schmit, le Dr Tits, le chanoine Thiéry, le Dr Boine, les professeurs Lemaire et Verhelst, le curé de St-Joseph, Joseph Delmot, appariteur de l'Université, etc. Quel est celui de ces témoins, nous le demandons, qui ait reconnu avoir lui-même tiré ou avoir vu ses compatriotes tirer sur les Allemands? S'il y en a un, un seul, qu'on le nomme, et à l'instant même nous déposerons la plume et déchirerons cet écrit. Bien mieux, quelques-uns d'entre eux ont fait des dépositions accablantes pour les Allemands. Que sont-elles devenues? La loyauté la plus élémentaire exigeait qu'on les publiât à côté des témoignages allemands. Une enquête de laquelle on élague les témoignages défavorables à la conclusion qu'on prétend en déduire se nomme en langage judiciaire une escroquerie de la vérité. Dès qu'on veut mettre le public en état de se faire par lui-même, sur production des pièces, une conviction éclairée, il faut publier tous les documents intégralement. Agir autrement, c'est non pas éclairer, mais tromper le public. Le Livre Blanc est fait pour égarer l'opinion. Car, de toutes les dépositions belges, il n'en cite qu'une seule, inopérante, celle du Dr A. Lemaire : « Le 25 août, après-midi, étaient en quartier chez moi des soldats de la landwehr. Leur conduite fut calme et convenable. Plus tard, à la suite de l'alarme, ils sont partis. Le soir, tandis que je soupais avec ma famille, j'entendis sur la rue une vive fusillade. Nous nous réfugiâmes dans la cave. Entre 11 et 12 heures (heure belge), je me rendis au jardin. Là, on tira sur moi plusieurs fois. Qui tirait? Je ne pus m'en rendre compte par suite de l'obscurité. Auparavant, j'entendis un Allemand crier : « Louvain brûle! » De mon jardin, j'aperçus diverses lueurs d'incendie. Je n'ai pas constaté que des civils aient tiré dans des maisons ou sur la rue. Presque toutes les maisons des médecins et professeurs de la rue Léopold ont été incendiées.

« Le lendemain, pour mettre ma famille en sécurité, je la fis conduire à l'hôpital par deux soldats. Le jeudi, le bombardement et la destruction de la ville ayant été annoncés, je partis avec ma famille pour la campagne. A mon retour, ma maison avait été incendiée. »

Ce témoignage est cité à raison du brevet de bonne conduite qu'il donne aux soldats en général et du brevet d'humanité qu'il donne à deux soldats en particulier. Si cela peut faire plaisir aux rédacteurs du Livre Blanc, nous leur fournirons une honorable liste d'actes d'humanité accomplis par les soldats allemands pendant les mauvais jours à Louvain. Seulement... il y avait un tarif. Le barème variait de cent sous à cinquante louis.

Pour en finir avec cette colossale mystification que par antiphrase sans doute les Allemands nomment le Livre Blanc, il faut signaler une dernière perfidie. La moitié des dépositions qui y sont enregistrées fixe à 8 heures le commencement de la première fusillade; l'autre moitié, au contraire, indique 9 heures. Le rédacteur du Livre Blanc, dans l'exposé d'ensemble, transforme ces hésitations contradictoires en une certitude unanime qui fixe à 8 heures le début des opérations : « Vers 8 heures du soir (heure allemande), des fusées s'élevaient au-dessus de la ville... et au même moment les habitants de Louvain commençaient à ouvrir le feu sur les troupes allemandes » (p. 234). Huit heures allemandes, c'est sept heures belges. Il est faux que la première fusillade ait éclaté à 7 heures : elle a eu lieu à 8 heures précises. Les gens de Louvain l'affirment avec une concordance et une persistance qui ne laissent place à aucun démenti. Pourquoi ce maquillage de la vérité? Pourquoi avancer d'une heure les affaires de Louvain? C'est très simple. A 8 heures du soir, la circulation des civils est interdite et n'est tolérée sous aucun prétexte. Tout bourgeois qui se trouve en rue est appréhendé et colloqué. D'ailleurs, personne n'a garde de s'y risquer. Donc, à 8 heures du soir, il est impossible de se révolter : les civils n'ont pas le moyen de se concerter, ni de se rassembler. Aussi, pour rendre vraisemblable l'hypothèse de la révolte, faut-il avancer d'une heure le commencement des opérations et le reporter à un moment où la circulation reste permise et où les bourgeois ont encore la possibilité de se réunir et de s'attrouper. C'est ce qu'a compris le rédacteur du Livre Blanc,

---

(1) Voici les lieux où ont été massacrés les autres ecclésiastiques :

Père Dupierreux, S. J.	Tervueren	27 août	Père Vincent Sombroeck	Bueken	26 août
Frère Candide	Kessel-Loo	28 août	Goris, curé	Hougaerde	18 août
Père Maximin Van Holm	Kessel-Loo	28 août	Carette, professeur	Aerschot	19 août
Lombaerts, curé	Kessel-Loo	26 août	Dergent, curé	Aerschot	4 septembre
De Clerck, curé	Campenhout	27 août	Wouters, curé	Pont-Brûlé	26 août

et c'est le mobile qui l'a déterminé à considérer comme non existants tous les témoignages qui fixaient à 9 heures (heure allemande) la fusillade initiale (1).

En résumé, le LIVRE BLANC est marqué de trois tares indélébiles :

Il contient des témoignages de gens indignes, des témoignages sans force probante, des témoignages de parjures, tous cotés à la même valeur et servant au même degré à l'étai des conclusions finales;

Il tronque l'enquête en en supprimant tous les témoignages belges;

Il substitue à des témoignages contradictoires des affirmations gratuitement précises.

Le LIVRE BLANC est ce qu'on devait attendre d'un coupable qui se juge.

Judicieusement critiqué et impartialement examiné, il fait éclater l'imposture des accusations dirigées contre la population de Louvain, il démontre que les civils n'ont pas tiré.

Quand les passions seront calmées, l'histoire le stigmatisera.

Le clergé à tiré.

Rien de grotesque comme cette affirmation : « Une série d'ecclésiastiques ont abusé de leur influence sur la population civile et ont déterminé celle-ci à accueillir les francs-tireurs. Il est même établi qu'une partie d'entre eux a directement pris part au combat » (p. 236). *Clerici arma ferentes excommunicentur :* que les clercs portant les armes soient excommuniés. Ce n'est pas nous qui transgressons ce canon de l'Eglise, ce ne sont pas nos aumôniers qui parcourent le champ de bataille armés de l'épée de combat et du revolver d'ordonnance : les nôtres ont sur le dos la livrée du prêtre et dans les mains le crucifix; ils bénissent et absolvent, ils ne combattent pas. Le LIVRE BLANC renverse les rôles quand il porte contre nos prêtres et religieux sa solennelle accusation. Mais il joue de malheur quand il s'agit de la prouver. Parmi les neuf témoins numérotés 1, 19, 34, 37, 38, 41, 42, 45 et 48 qu'il cite à comparaître, nous rencontrons d'abord le trio que nous avons pris en flagrant délit de parjure : Dreher, Grüner, Rudolph (nos 19, 38 et 45). Quant aux six autres, ils n'ont rien vu par eux-mêmes, mais ils ont appris par ouï-dire que des ecclésiastiques étaient vaguement coupables d'avoir tiré sur les troupes ou d'avoir attenté d'une autre manière à la sécurité des armées allemandes; ce sont le général von Boehn (2), le capitaine Josephson (3), le soldat Westerkamp (4), le réserviste Damman (5), le capitaine Hermansen (6), le sous-lieutenant Brandt (7) (nos 1, 34, 37, 41, 42 et 48).

Nous donnons en note la partie de leur témoignage qui concerne les prêtres et religieux. Qu'on la lise attentivement. Pas un d'entre eux n'affirme ce que le LIVRE BLANC leur fait dire. Pas un d'entre eux n'affirme avoir vu, de ses yeux, un ecclésiastique faisant le coup de feu ou commettant quelque acte répréhensible. Pas un d'entre eux ne parle de science personnelle. Tous rapportent, au sujet des prêtres qu'ils ont vu fusiller ou dont ils ont entendu raconter l'exécution, des propos dont ils n'ont pas contrôlé l'exactitude et qu'ils se gardent bien de cautionner. De preuve directe contre les ecclésiastiques, il n'y en a pas. C'est sur ces racontars dont personne ne prend la responsabilité que le LIVRE BLANC formule à l'endroit du clergé un jugement qu'on qualifierait d'inique, si l'épithète de « grotesque » dont nous l'avons stigmatisée ne convenait infiniment mieux à une accusation à la fois si précise et si visiblement dénuée de fondement.

Les rédacteurs du LIVRE BLANC ont été très embarrassés. L'empereur, dans son télégramme au président Wilson n'avait pas craint de parler « des cruautés commises même par des femmes, des enfants et des prêtres belges » *(die selbst von Frauen, Kindern und Geistlichen begangenen Grausamkeiten)*. Ils

---

(1) On rencontre une perfidie analogue dans les cartes des opérations militaires publiées en Allemagne. Walter Paasche, dans sa carte indique le 24 août comme date d'occupation de Louvain. Il lui a paru invraisemblable qu'une ville occupée dès le 19 août par la plus puissante des armées allemandes, se soit révoltée le 25, c'est-à-dire sept jours plus tard. Il a donc reculé la date d'occupation de cinq jours de manière à la rapprocher de la date de la prétendue révolte. Ravenstein fait la même chose et signale que l'occupation de Louvain a eu lieu après un combat qui a duré du 22 au 25 août.

(2) « Le vice-maréchal des logis Predoehl a rapporté que 12 ecclésiastiques avaient fait feu sur une patrouille. Arrêtés, ils furent traduits devant un tribunal et acquittés, parce qu'il fut impossible d'établir qui avait tiré » (p. 242).

(3) « Parmi les prisonniers se trouvait un certain nombre d'ecclésiastiques belges, dont l'un me surprit, parce que à chaque halte il allait de l'un à l'autre prisonnier et leur parlait avec excitation : j'en fis l'objet d'une surveillance spéciale... Le lendemain matin j'appris de divers côtés, entre autres par le capitaine Ernst, que cet ecclésiastique avait tiré, sans l'atteindre, sur un homme de la garde, et avait été fusillé sur la place de la Station, probablement sur un ordre du commandant de place » (p. 291).

(4) « On amena aussi deux ecclésiastiques dont l'un déclara qu'il était Allemand et n'avait pas tiré. Mais, dans la suite, j'appris qu'on avait trouvé sur lui un pistolet Browning » (p. 300).

N. B. — L'ecclésiastique en question est le frère Sébastien des Joséphites. Dans le monde, il se nommait Stratmann André, de nationalité allemande, né à Langendreer (Prusse Rhénane), le 30 novembre 1871.

(5) « Pour autant que je me souviens, il y avait parmi les fusillés deux ecclésiastiques ; il se peut qu'il y en ait eu davantage » (p.310).

(6) « Le 1er septembre, à Lombeek-Ste-Catherine, à l'ouest de Bruxelles, j'ai fait la connaissance d'un ecclésiastique que je félicitai sur la conduite paisible de ses habitants vis-à-vis de ma compagnie. Il me dit : « Depuis des semaines, je leur prêche le calme, et ma paroisse m'écoute. Je leur ai dit que s'ils voulaient se battre, ils n'avaient qu'à aller à Anvers, prendre un uniforme et un fusil. L'ennemi ne fait que son devoir, et ses soldats sont les fils du même père céleste ». Je lui répliquai que si tous ses confrères avaient fait de même, bien des choses désagréables auraient été épargnées aux Belges et à nous » (p. 311).

(7) « Au même moment, deux ecclésiastiques furent aussi fusillés. Quand je les vis, ils étaient déjà arrêtés. Questionnant un officier d'ordonnance du général commandant, j'appris qu'ils avaient distribué des munitions aux civils » (p. 324).

N. B. — Le témoin Brandt contredit le témoin Westerkamp qui dit que sur l'un des deux ecclésiastiques on a trouvé un pistolet Browning.

étaient moralement tenus de reprendre à leur compte une calomnie venue de si haut; aussi l'ont-ils rééditée sous une forme à peine atténuée. Ils ont préféré encourir le ridicule d'une accusation sans preuve plutôt que d'opposer un démenti à la parole impériale.

Soupçonnant une manœuvre du protestantisme prussien en vue de provoquer en Allemagne même un mouvement violent contre le catholicisme, des polémistes catholiques, agissant sous leur responsabilité, tenus par conséquent à moins de réserve que les écrivains officiels, ont contesté avec la plus vive énergie les accusations gratuitement mises à la charge du clergé belge. Contre elles se sont inscrits en faux Mgr Bertram, évêque de Hildesheim, prince-évêque de Breslau, dans son mandement du 2 septembre 1914; le jésuite Bernhard Duhr, dans un livre *L'esprit de mensonge dans la guerre des peuples (Der Lügengeist im Voelkerkrieg);* le directeur de la *Gazette populaire de Cologne,* Julius Bachem, dans un article des *Süddeutsche Monatshefte,* avril 1915. Sous le titre *le Problème religieux en Belgique,* ce dernier écrit : « Sans doute, le clergé belge, dans son ensemble, était et est encore animé de sentiments peu bienveillants vis-à-vis de l'Allemagne et des Allemands. A ce point de vue, il ne diffère pas de la masse du peuple au milieu duquel il vit. Mais, de là à des actes d'hostilité à main armée ou même à des actes de cruauté, il y a loin. Pour y croire, nous manquons encore aujourd'hui de preuves décisives, telles que seule une enquête officielle entourée de toutes les garanties d'authenticité peut les fournir... Spécialement en ce qui concerne le clergé catholique belge, pour autant qu'on en peut juger dès à présent, elles sont gratuites et insoutenables, la plupart des histoires terrifiantes rapportées et répandues sur son compte et qui reposent sur des racontars volant de bouche en bouche, sur des lettres venues du front, sur des assertions occasionnelles de reporters de journaux » (pp. 33-34).

En lisant ces démentis, on n'a qu'un regret, c'est de constater que trop souvent ils s'inspirent non du noble et pur souci de la vérité, mais de mobiles obliques et de fins utilitaires comme l'avenir religieux de l'Allemagne et la paix confessionnelle de l'empire. Ces messieurs vont au devant des accusations portées contre le clergé catholique belge, sans doute parce qu'ils en ont examiné et reconnu la fausseté, mais surtout parce que le luthéranisme prussien en prendrait volontiers prétexte pour ouvrir l'ère d'un nouveau Kulturkampf. Ce sentiment perce à travers leurs écrits et affaiblit singulièrement la vigueur des dénégations qui devraient paraître d'autant plus sincères qu'elles ont à contredire une parole plus respectée.

Ces dénégations seraient suspectes à tout le monde, si l'Allemand qui connaît le mieux les affaires de Louvain n'avait pris soin de les confirmer par l'autorité de son témoignage. Nous voulons parler de von Manteuffel, le commandant de place de Louvain, qui, pour avoir exécuté contre nous les ordres sanguinaires du général von Boehn, connaît à fond les raisons pour lesquelles on a voulu arracher la ville de ses fondations. A Adolf Zimmermann, rédacteur de la *Taegliche Rundschau,* venu à Louvain pour l'interviewer sur le rôle du clergé, cet officier, de confession évangélique, a fait cette déclaration, qui ne laisse place à aucune équivoque : **Je n'ai aucune raison de croire que des ecclésiastiques aient, soit comme meneurs intellectuels, soit de quelque autre façon, participé au crime d'ici** *(Ich habe keinerlei Anhaltspunkte für die Annahme, dass Geistliche als intellektuelle Urheber* **oder sonstwie** *an dem hiesigen Verbrechen beteiligt sind)* (1).

Il est donc certain, en vertu d'un témoignage devant lequel tout témoignage contraire est caduc, fût-il de l'empereur ou du chancelier, que le clergé, pas plus que les civils, n'a tiré sur les soldats. Si l'Allemagne avait un reste de pudeur, elle aurait honte de continuer à reproduire des accusations que réprouve celui de ses nationaux qui est le mieux informé sur la cause et le but du sac de Louvain.

Nous en avons fini avec le roman que les Allemands ont inventé pour expliquer, à leur avantage, le sac de Louvain. Nous l'avons examiné consciencieusement et en toute sincérité : d'un bout à l'autre, nous l'avons trouvé du plus mauvais aloi, il ne contient pas un mot de vérité. Ce qui le réfute péremptoirement, c'est le fait que le sac de Louvain, loin d'avoir été brusquement décrété le 25 août au soir, en réponse à une prétendue révolte qui éclatait au même moment, a été prémédité plusieurs jours d'avance. La préméditation est établie, autant que chose humaine peut l'être, par les faits, par d'irrécusables témoignages, par des preuves écrites. C'est ce qu'il nous reste à faire voir.

(1) *Taegliche Rundschau,* n° 503, 19 octobre 1914. Unterhaltungsbeilage n° 245.

CHAPITRE VII.

La préméditation

Il est inutile de chercher aux faits de Louvain une explication particulière. Ici, comme ailleurs, les Allemands ont appliqué le principe bismarckien, qui est de terroriser les populations civiles. Ce principe de force est, du reste, cyniquement avoué et exposé tout le long dans les publications militaires allemandes antérieures à la guerre. Il fait partie de l'esprit national. C'est d'un principe de force encore que se prévalait von Bethmann-Hollweg quand il expliquait, le 4 août 1914, au Reichstag, pourquoi l'Allemagne avait raison d'envahir notre pays. L'Allemagne ne s'est défendue de professer ces principes de force qu'au lendemain de la violation de notre territoire, quand elle s'est aperçue qu'ils soulevaient la réprobation unanime de l'univers civilisé et qu'on n'admettait pas qu'ils remplaçassent, dans le gouvernement du monde, les principes de justice. Alors, elle s'est avisée de confisquer la justice à son profit : pour légitimer d'avance les destructions de villes et les masascres d'habitants qu'elle préméditait secrètement, elle a inventé les francs-tireurs belges et les cruautés belges; puis, elle a expliqué que nous avions vendu notre neutralité. Mais les faits parlent un langage plus énergique que les écrivains et les auteurs allemands. Ils attestent avec évidence que la Belgique a été dévastée en vertu de méthodes et de règlements militaires dont l'application est indépendante de toute provocation de la population civile.

Arrêtés devant Liége (1) par la division du général Leman, les Allemands brûlent deux villes, Visé et Herve, et une vingtaine de villages : dans chaque commune, ils fusillent un bon nombre d'habitants; entrés à Liége, ils incendient deux rues et procèdent à quelques exécutions : cinq ou six sujets espagnols ont été tués, pour lesquels ils ont dû payer aux familles une indemnité d'environ 150,000 mark. Arrêtés devant Namur, ils sacrifient Andenne et, maîtres de Namur, ils mettent le feu à 150 maisons. Dans les Ardennes belges, ils doivent livrer bataille aux armées françaises et ils ravagent la délicieuse vallée de la Semois : le pays Gaumet est transformé en un désert de mort et d'épouvante; dans bien des bourgades, il reste comme survivants des enfants, des veuves et à peine deux ou trois hommes; c'est ici qu'ils ont conquis les palmes de la cruauté. Par les armées françaises encore, ils sont repoussés à Dinant et contenus pendant plusieurs jours : ils se livrent à Dinant et dans le canton de Florennes au plus épouvantable carnage des temps modernes: à Dinant seul, sur 1,650 maisons, non loin de 1,300 sont détruites, et il y a plus de 600 civils assassinés. Arrêtés sur la Sambre par les avant-gardes françaises, ils incendient les villages, ils brûlent 100 maisons à Charleroi, tandis qu'à Tamines ils rassemblent la population mâle et adulte sur la place et la mitraillent sans pitié : 400 personnes y sont massacrées. A Mons, ils se heurtent aux Anglais et ils accomplissent dans le Borinage une œuvre de destruction voulue et systématique. L'armée belge campe, quinze jours durant, sur le front Diest-Eghezée, elle bat en retraite sur Anvers en ne cessant de les harceler : ils brûlent et fusillent à Hoegaerde, à Wavre, à Ottignies, à Grimde, à Neerlinter, à Linsmeau, à Weert-St-Georges, à Schaffen, à Aerschot. Aerschot seul a 143 fusillés. Nos contingents leur infligent des pertes sérieuses dans le sud du Limbourg : après l'action, Lummen, Bilsen et Lanaeken seront en partie détruits. Anvers résiste pendant deux mois, le périmètre de la forteresse est mis à feu et à sang : outre de nombreux villages, toute la ville de Termonde et la ville de Lierre, à concurrence de 700 à 800 maisons, sont anéanties. Pendant les batailles de septembre, le village de Boortmeerbeek, près de Malines, occupé par les Allemands, est repris par les Belges : quand les Allemands y rentrent, ils incendient 40 maisons et préviennent la population que tout retour offensif des Belges sera suivi de pareilles représailles. Trois fois repris, Boortmeerbeek est trois fois châtié de cette manière. Partout où l'armée est retardée dans sa marche par les Alliés, on massacre la population civile et on incendie les habitations. Pourquoi Louvain et la région avoisinante échapperaient-ils au sort commun? Les Belges, se repliant sur Anvers, ont fait le 19 août leur dernière résistance aux portes de la ville : la ville doit donc être châtiée, et plus rien ne retiendra le bras vengeur lorsque, le 25 août, le grand passage de troupes étant presque terminé, la garnison d'Anvers y viendra surprendre l'arrière-garde allemande.

(1) La carte qui se trouve à la fin du volume éclaire la démonstration.

Le sac de Louvain n'a pas été brusquement décidé le 25 août. Il a été prémédité par les Allemands, et ainsi tombe d'elle-même la sotte légende d'une révolte de la population. Le bruit du sort réservé à la ville courait dans l'armée allemande plusieurs jours avant les incendies avec une persistance symptomatique. C'est à croire que les chefs responsables avaient dévoilé leurs intentions en vue de préparer l'opinion des soldats. Ce n'étaient pas seulement de simples soldats qui annonçaient la destruction de la ville. Les officiers faisaient la même prédiction.

Voici quelques faits dont nous garantissons l'authenticité. Après la guerre, nous publierons les noms de nos témoins.

Déjà, le 20 août, le lendemain de l'entrée des Allemands à Louvain, un sous-officier disait à Tirlemont « que Louvain allait être détruit parce qu'on y avait coupé la gorge à sept soldats allemands ».

Le 21 août, c'est à Tongres que les soldats allemands prédisaient l'incendie de Louvain.

Le dimanche 23 août, quelques personnes se dirigeant vers Lubbeek par la chaussée de Louvain à Diest furent arrêtées au passage par trois officiers allemands conduisant des troupes vers Louvain : les officiers leur demandèrent si Louvain brûlait !

Le 24 août, un capitaine annonça positivement dans un presbytère de l'arrondissemnt de Louvain que la ville devait être incendiée (*Loewen soll abgebrannt werden),* parce qu'on y avait mutilé 40 soldats.

Le 25 août, des troupes allemandes allaient de St-Trond à Louvain par Tirlemont. Chemin faisant, des soldats manifestent leurs sentiments à un Belge qu'on avait forcé à les accompagner. Ils parlent avec fureur de Louvain et de sa *Pfaffenuniversitaet* (université de prêtraille), de ses étudiants qui ont tiré sur les troupes allemandes. Ces soldats étaient bien préparés à trouver une ville en flammes au bout de l'étape. La colonne s'arrêta à Bautersem pour y passer la nuit. Là, une autre compagnie se préparait à partir dans la direction de Louvain. Avant le départ, elle fut haranguée par son chef en ces termes : « Nous allons à Louvain. Cela fait trois heures de marche. Là-bas vous pillerez pendant trois heures, puis vous mettrez le feu à la ville. » Cela se passait à la tombée de la nuit, au moment même où les troupes de Louvain commençaient leur sinistre besogne. Le même jour, 25 août, deux personnes sollicitent du commandant de Tirlemont, von Veltheim, un passeport pour Louvain. Le commandant leur déconseille de se rendre dans cette ville, disant que « Louvain allait être incendié. On y avait tué des officiers allemands. »

Nous possédons une lettre autographe du même von Veltheim. Elle est datée du 24 août et parle déjà « d'une révolte des ouvriers de Louvain ». Ceci prouve qu'à cette date, donc au moins 24 heures d'avance, cet officier connaissait le sort qui attendait la ville de Louvain. Nous aurions voulu reproduire cette lettre en fac-simile dans cette étude. Mais nous avons craint d'exposer le destinataire aux représailles allemandes. Nous la publierons dès que le territoire sera libéré.

Louvain a été mis à sac en vertu d'un plan général qui est lui-même l'application d'un système, le système abominable des cruautés préventives : terroriser pour soumettre. On extermine, on pille, on brûle dans toutes les régions marquées par les combats, sans doute parce qu'il faut après l'action un exutoire aux instincts débridés du soldat allemand, mais surtout parce qu'il faut abattre la population civile pour assurer avec un minimum de troupes l'occupation du pays, parce qu'il faut réduire les habitants à un état de dénuement matériel et moral si extrême que le Roi et son gouvernement, émus de pitié, en arrivent à désirer une paix immédiate et à toutes conditions, comme le plus grand bienfait dont le peuple puisse leur être redevable. Frapper fort et de toutes manières pour aller vite, telle semble avoir été la méthode de l'Allemagne pendant le premier mois de guerre, quand, emportée par une vague d'orgueil, entretenue dans ses folles espérances par la course de ses armées sur Paris, elle voyait déjà l'Europe tremblante à ses pieds et, elle-même purifiée de ses crimes contre la Belgique, par l'éclat d'une victoire qui ne pouvait tarder. A ce moment, les traités, la Convention de Genève, les accords de La Haye, tout cela ne comptait plus pour elle. Dès le temps de paix, elle s'était d'ailleurs accoutumée à ne les considérer que comme des « chiffons de papier » qu'emporterait la tempête dès l'ouverture des hostilités. Elle était décidée à les violer quand cela paraîtrait utile à la réussite de ses plans. L'aveu en fut fait au plus illustre de nos hommes d'Etat, à Auguste Beernaert, par les délégués allemands aux conférences de La Haye. Beernaert s'étonnait de la part effacée que ceux-ci prenaient aux délibérations : « Vous admettez et signez sans observation, leur disait-il, tout ce que l'on propose. Vous prenez rarement la parole au cours des débats. Nul projet ne vous paraît excessif et, à l'occasion, vous renchérissez même sur des propositions déjà si restrictives des droits des belligérants, que les pacifistes les plus déterminés ne les regardent pas sans une certaine appréhension. » Un des délégués lui répondit : « A quoi bon ? En temps de guerre, tout ce que nous décidons ici ne servira à rien et s'écroulera de lui-même. » Nous ne garantissons pas les termes de la conversation, nous en garantissons le sens. La réponse allemande révèle un état d'âme. A La Haye, les Allemands signaient tout ce qu'on voulait, parce qu'ils avaient l'intention de ne rien tenir. Ils trompaient et mettaient en état d'infériorité les co-contractants en leur laissant croire qu'ils observeraient les conventions. Ils risquaient d'avoir le bénéfice d'accords qu'eux-mêmes se proposaient de violer. Leur littérature militaire enseigne, du reste, que le droit international réglementant les usages de guerre n'est pas un véritable droit, puisqu'il est sans sanction ou, mieux, n'a d'autre sanction que la crainte des représailles que l'adversaire pourrait exercer. Or, aux mois d'août et de septembre 1914, l'Allemagne ne craignait pas de représailles, puisqu'elle escomptait la victoire complète endéans les deux mois : du côté occidental, d'ailleurs, la parcelle occupée de son territoire était insignifiante, et le sang français qui coule dans les veines de l'Alsacien interdisait à l'occupant toute

pensée de vengeance. Selon sa théorie, elle avait donc le droit de tout faire, et elle s'en est abondamment servi.

A dater de la retraite de la Marne, depuis que la guerre traîne en longueur et que la décision finale paraît devoir lui être défavorable, elle commence à craindre des représailles, elle se comporte dans notre pays avec plus de modération et invoque même parfois les traités qu'elle a bafoués avec tant de cynisme au début. Mais ses crimes restent. Il lui faut se défendre. Elle commet alors son LIVRE BLANC, où elle montre dans la pratique du mensonge et de la calomnie la même virtuosité que dans la pratique du pillage, de l'incendie et de l'assassinat. « Des hommes de toutes les professions, des travailleurs, des fabricants, des médecins, des professeurs, même des ecclésiastiques, oui même des femmes et des enfants ont été saisis les armes à la main. Dans les régions d'où les troupes régulières s'étaient retirées depuis longtemps, on a tiré des maisons et des jardins, des toits et des caves, des champs et des forêts sur les troupes allemandes. Dans ces combats, on s'est servi de moyens que n'emploient certainement pas les troupes régulières, d'armes et de munitions de chasse, de vieux revolvers et de vieux pistolets. Aussi, nombreux furent les hommes blessés avec des plombs de chasse, échaudés avec du goudron en fusion ou avec de l'eau bouillante (p. 2).

« Enfin, il n'est pas douteux que des blessés allemands n'aient été dépouillés et tués par la population belge et aussi cruellement mutilés, ni que même des femmes et des jeunes filles n'aient participé à ces exploits honteux. Des blessés allemands ont eu les yeux crevés, le nez, les oreilles, les doigts et les parties sexuelles arrachées, le corps fendu. Dans d'autres cas, des soldats allemands ont été empoisonnés, pendus à des arbres, arrosés de liquides brûlants ou grillés, si bien qu'ils ont souffert une mort atroce » (p. 4).

C'est trop fort. La note est visiblement exagérée. Il manque cependant quelque détail encore. Il eut fallu ajouter que des vieillards de 80 ans, perclus de rhumatisme, et des nourrissons à la mamelle, oui même des nourrissons à la mamelle, avaient eu l'audace de tirer sur les soldats allemands : car, à Louvain et à Dinant, des vieillards de 80 ans, des enfants de 2 ans, de 6 mois et même un bébé de 3 semaines ont été fusillés, comme francs-tireurs, par les guerriers prussiens.

Quand on lit ces accusations formelles émises avec une si tranquille assurance et qu'on se reporte aux témoignages invoqués à leur appui, on est stupéfait de la disproportion entre les preuves alléguées et le caractère précis du réquisitoire. Un témoin déclare avoir entendu dire...; celui-ci a appris d'un camarade...; un autre a vu un cadavre de soldat allemand ayant le ventre ouvert et en a déduit que c'était l'œuvre d'un civil...; celui-là, comme Grüner, à Louvain, invente de toutes pièces un récit manifestement faux... Tous ces témoignages sont d'ailleurs unilatéraux, ils émanent tous sans exception de soldats allemands. Pas un citoyen belge, pas un ressortissant d'Etat neutre, pour les contrôler. Pourquoi se dérober à l'instruction contradictoire du procès ?

Enfin, quelles invraisemblances et quelles contradictions ! Les Allemands se vantent d'être restés maîtres de tous les champs de bataille dans notre pays. Dès lors, voit-on nos jeunes filles parcourir ces champs de bataille dont les Allemands ont la maîtrise, pour crever les yeux aux blessés et leur arracher les parties sexuelles ? Ce sont nos blessés qui tombent dans les lignes allemandes et non les blessés allemands dans les lignes belges : si un système général et organisé de cruautés est possible, c'est de la part des Allemands sur les Belges et non des Belges sur les Allemands.

Quant à la légende des francs-tireurs, elle porte en elle-même sa réfutation. Qu'on parcoure la carte de Belgique et on constatera que les régions d'incendie et de massacre de la population civile coïncident toujours avec les régions de combat entre les deux armées régulières : devant Liége, autour de Namur, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans l'Ardenne méridionale, autour d'Anvers, dans le Borinage. Au contraire, là où l'armée allemande a pu passer sans résistance, en Hesbaye, dans l'Ardenne du Nord, entre Bruxelles et Mons, dans la Flandre orientale, au nord du Limbourg, il y a eu, comme partout, des réquisitions exorbitantes, des molestations individuelles, des actes isolés de déprédation, il n'y a eu ni incendies méthodiques, ni massacre en grand de la population civile. Puisque les francs-tireurs sont le prétexte classique des dévastations, il faut en conclure qu'ils ont été collés à l'armée régulière comme l'âme au corps, comme l'ombre au solide qui la projette. Que cela est contraire à la nature des choses ! Les francs-tireurs ne sont-ils pas, par définition, des combattants qui agissent pour leur compte, isolés ou en troupe, sans chef responsable, qui harcèlent l'ennemi où le soldat fait défaut ? On devrait les trouver de préférence là où précisément l'armée allemande, par sa conduite plus régulière, avoue ne pas les avoir rencontrés. Le franc-tireur est une odieuse invention.

En veut-on une preuve irrécusable ? Avant la chute d'Anvers, la ville de Lierre, qui est dans l'enceinte de la forteresse, a été complètement évacuée par la population civile. Plus tard, l'armée anglo-belge s'en retire à son tour. C'est dans une ville déserte que les Allemands font leur entrée. Ils y incendient les maisons les plus cossues, le tiers de la cité; six églises et chapelles sont réduites en cendres ou irrémédiablement compromises et, parmi elles, la chapelle S.S. Pierre et Paul, qui était peut-être, en Belgique, le plus ancien monument d'architecture romane. Où étaient à Lierre les francs-tireurs ? Quel prétexte allègue-t-on pour excuser la destruction de cette ville de plus de 25,000 habitants ? Qui est pris, dans un cas, en flagrant délit de mensonge ne mérite pas d'être cru dans les autres cas analogues. Nul ne croira à la révolte ni aux francs-tireurs de Louvain.

S'il restait quelque doute dans l'esprit de qui que ce soit, voici qui achèvera de le ruiner. Le 27 septembre 1914, le sénateur Ch. Magnette, grand-maître de la franc-maçonnerie belge, a proposé aux neuf

grandes loges allemandes « de vouloir bien constituer une commission d'enquête qui parcourra les régions où s'est déroulée et où se poursuit la guerre et qui, en s'entourant de tous les renseignements utiles, dressera un rapport de ces constatations. Cette commission se composerait de délégués de grandes loges appartenant à des pays neutres, par exemple, un frère hollandais, un suisse et un italien, et naturellement il s'y trouverait un maçon allemand et un maçon belge ». Sept loges n'ont pas répondu. La grande loge «l'Union» de Darmstadt a fait écrire par son scribe : « La commission dont vous avez suggéré la création tombe de soi-même. J'ai la plus ferme confiance dans nos armées, et la conviction qu'elles mènent humainement la guerre scélérate dirigée contre nous » (7 octobre 1914). La grande loge « Au soleil » de Bayreuth décline pareillement, et son rédacteur termine sa lettre ainsi : « Malgré mon vœu le plus vif, le plus sincère que nos troupes puissent rester animées d'humanité et d'équité dans les pires situations et prouver au pays ennemi que la culture allemande a jeté des racines saintes dans toutes les couches de notre peuple, **je mets en garde contre la recommandation à nos troupes dans les temps actuels de sensibilité et de bonté de cœur.** L'attitude et la conduite perfides de nos ennemis ne le méritent vraiment pas » (8 octobre 1914).

Le 20 janvier 1915, le « Kreischef » de Malines, comte Wengersky, ayant sollicité, par lettre, du cardinal Mercier des renseignements sur les prêtres qui auraient été tués, quoique innocents, dans son diocèse, et ayant manifesté l'intention d'ouvrir une enquête, Son Eminence lui répondit le 24 janvier : « Il est essentiel que les résultats de cette enquête apparaissent à tous avec une indiscutable autorité. A cet effet, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le comte, et de proposer, par votre obligeante entremise, aux autorités allemandes, que la commission d'enquête soit composée en parties égales de délégués allemands et de magistrats belges, et qu'elle soit présidée par le représentant d'un Etat neutre. Je me plais à penser que S. E. M. le Ministre des Etats-Unis ne refuserait pas d'accepter cette présidence ou de la confier à un délégué de son choix. Agréez... » Cette proposition d'enquête bilatérale, menée avec toutes les garanties d'impartialité, n'a pas été accueillie. Elle a été reprise le 10 avril 1915 par l'évêque de Namur, et elle est pareillement restée sans suite. **Puis, c'est l'épiscopat belge tout entier qui est en instance auprès de l'épiscopat allemand pour qu'il s'emploie à la faire aboutir, et l'épiscopat allemand se tait.** Toujours le même système : l'Allemagne fuit la lumière. Cette attitude la condamne : *Omnis enim, qui male agit, odit lucem* (St Jean, III, 20). Quiconque fait mal, hait la lumière.

A notre tour, nous proposons pour Louvain une commission d'enquête composée de la façon indiquée par le cardinal Mercier. Devant cette commission, nous ouvrirons nos dossiers, nous produirons nos témoins, nous mettrons des noms de personnes sur tous les faits de barbarie que nous avons dénoncés.

NECROLOGE

La liste comprend les noms : 1° des civils assassinés sur le territoire de l'agglomération de Louvain; 2° des civils de l'agglomération de Louvain assassinés hors de ce territoire, pour autant que les corps ont pu être identifiés. Une note indique le lieu de l'assassinat des victimes de cette catégorie. Il n'est pas fait mention des inconnus, des disparus, des blessés.

L'agglomération est conventionnellement limitée aux communes de Louvain, Corbeek-Loo, Hérent, Héverlé, Kessel-Loo.

Les noms imprimés en caractères gras sont ceux des victimes de moins de 18 ans.

Des tableaux de répartition des victimes d'après leur sexe et leur âge se trouvent au chapitre V.

	Noms.	Prénoms.	Profession.	Domicile.	Age.
1	Ackermans,	Guillaume,	Contre-maître,	Kessel-Loo,	40 ans.
2	Armée (sujet holland[e]),	Charles,	Coiffeur,	Louvain,	45 »
3	Artois,	Pierre,	Cultivateur,	Hérent,	38 »
4	Barthels,	Louis,	Manœuvre,	Kessel-Loo,	35 »
5	Beusen,	Martin,	Colporteur,	Kessel-Loo,	49 »
6	Bicquet,	Edgard,	Brasseur,	Boortmeerbeek,	59 »
7	Boelaert,	Franz,	Chauffeur d'usine,	Kessel-Loo,	51 »
8	Boghe,	Jules,	Boucher,	Héverlé,	39 »
9	Boogaerts,	Aloïs,	Facteur des postes,	Louvain,	54 »
10	Boon,	François,	Cultivateur,	Lubbeek,	26 »
11	Boschmans,	Joseph,	Etudiant en médecine,	Thielt (1),	23 »
12	Bosmans,	Pierre,	Garde-Convoi,	Héverlé,	45 »
13	Breedenraedt,	Pierre,	Soutireur de vin,	Louvain,	48 »
14	Brouwers,	Pierre,	Chauffeur d'usine,	Kessel-Loo,	61 »
15	Bruyninckx-Marien,	Alida,	Ménagère,	Aerschot,	26 »
16	Bullekens,	Augustin,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	25 »
17	Bullekens,	François,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	29 »
18	Bullekens,	Louis,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	56 »
19	Caels (2),	Henri,		Hérent,	48 »
20	Caels,	Victor,	Cordonnier,	Hérent,	57 »
21	Candries,	Oscar,	Hôtelier,	Louvain,	36 »
22	Carette (3),	Robert,	Prêtre, professeur au collège Saint-Pierre,	Louvain,	38 »
23	Chrétien,	Gabriel,	Chef-mécanicien,	Louvain,	55 »
24	Claes,	Célestine,	Institutrice,	Aerschot,	19 »
25	Clevenbergh,	Adolphe,	Machiniste,	Kessel-Loo,	38 »
26	Goessens,	Joseph,	Employé,	Schaerbeek,	22 »
27	Coopmans,	Martin,	Boucher,	Louvain,	29 »
28	Crab,	Jean-Bapt.,	Peintre,	Louvain,	60 »
29	Crab,	Joseph,	Ouvrier,	Louvain,	32 »
30	Danckers (4),	Pierre,	Journalier,	Kessel-Loo,	43 »
31	David-Fischbach,	Léon,	Rentier,	Louvain,	42 »
32	David-Fischbach,	Pierre,	Rentier,	Louvain,	82 »
33	De Becker,	Edgard,	Avocat, secrétaire du Ministre du Travail,	Louvain,	47 »
34	Decorde,	Fernand,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	20 »
35	Decoster,		Négociant,	Louvain,	42 »
36	Deflandre,	Camille,	Etud[t] en médecine,	Louvain,	19 »
37	Deflandre,	Camille,	Sous-chef de station,	Louvain,	56 »

(1) Résidence habituelle : Louvain.
(2) Simple d'esprit.
(3) Fusillé à Aerschot.
(4) Tué à Lubbeek.

Noms.	Prénoms.	Profession.	Domicile.	Age.
38 Degoyen,	Louis,	Cultivateur,	Hérent,	60 »
39 Degoyen,	Théophile,	Cultivateur,	Hérent,	22 »
40 De Koninck,	Victor,	Cultivateur,	Hérent,	23 »
41 Delcon,	Joseph,	Marchand,	Louvain,	51 »
42 **De Meyer,**	**Arthur,**		Hérent,	**18 mois.**
43 De Rauw,	Alphonse,	Fondeur,	Hérent,	46 ans.
44 Desmedt,	Joseph,	Ouvrier,	Louvain,	58 »
45 Devos,	Augustin,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	60 »
46 Devroey,	Eugène,	Cultivateur,	Kessel-Loo,	43 »
47 Devroey	Louis,	Cultivateur,	Kessel-Loo,	54 »
48 Devroey,	Edouard,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	32 »
49 Devijver,	Jean,	Cordonnier,	Louvain,	25 »
50 Devijver-Coquette,	Marie,	Ménagère,	Louvain,	25 »
51 De Werdt,	Jean,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	19 »
52 De Wever,	Arthur,	Menuisier,	Héverlé,	44 »
53 Dierickx,	Pierre,	Forgeron,	Kessel-Loo,	58 »
54 Dubrulle,	David,	Droguiste,	Louvain,	32 »
55 Dubrulle-Roodhans,	Marie,	Ménagère,	Louvain,	34 »
56 Duchateau,	Pierre,	Hôtelier,	Louvain,	40 »
57 Ducuroir,	Ghislain,	Cabaretier,	Louvain,	36 »
58 Dufresne,	Charles,	Journalier,	Louvain,	35 »
59 Dupierreux (1),	Eugène,	Père Jésuite,	Louvain,	23 »
60 Eikhorn,	Pierre,	Major pensionné,	Louvain,	60 »
61 **Feyaerts,**	**Ida,**		Heverlé,	**12** »
62 Feyaerts,	Marie,	Journalière,	Héverlé,	40 »
63 Fisenne,	Victor,	Ouvrier,	Nodebais,	45 »
64 Forger (2),	Félix,	Religieux Joséphite,	Louvain,	63 »
65 Freché,	François,	Peintre,	Louvain,	49 »
66 Gilson,	Paul,	Rentier,	Louvain,	47 »
67 Goemans,	Louise,	Rentière,	Louvain,	81 »
68 Goossens,	Henri,	Charron,	Hérent,	57 »
69 Goris,	Jean-Baptiste,	Ancien ouvrier,	Corbeek-Loo,	71 »
70 Goris,	Joseph,		Winghe-St Georges,	20 »
71 Heerenaer,	Louis,	Huissier,	Louvain,	52 »
72 Hooghe,	Alphonse,	Fondeur,	Hérent,	? »
73 Hugaerts,	Jean-Baptiste,	Ouvrier,	Héverlé,	34 »
74 Jacobs,	Louis,	Cultivateur,	Aerschot,	39 »
75 Janssens,	Gérard,	Cabaretier,	Louvain,	28 »
76 Janssens,	Gustave,	Menuisier,	Louvain,	30 »
77 Janssens,	Philippe,	Cultivateur,	Hérent,	48 »
78 Janssens,	René,	Meunier,	Kessel-Loo,	20 »
79 Jespers,	Bartholomé,	Charretier,	Hérent,	42 »
80 **Kestens,**	**Emile,**	Journalier,	Corbeek-Loo,	**15** »
81 Kestens,	Fréderic,	Ouvrier pensionné,	Corbeek-Loo,	71 »
82 Keustermans,	Constant,	Briquetier,	Kessel-Loo,	19 »
83 Knaepen,	Marcellin,	Ouvrier brasseur,	Corbeek-Loo,	38 »
84 Laboubée,	Blanche,	Hôtellière,	Louvain,	27 »
85 Laboubée,	Jean,	Hôtelier,	Louvain,	51 »
86 **Lafili,**	**Auguste,**	Garçon de café,	Louvain,	**14** »
87 Lammens,	Joseph,	Professeur,	Kessel-Loo,	52 »
88 Lefèvre,	Achille,	Ajusteur,	Louvain,	36 »
89 Lenaerts,	Auguste,	Sans profession,	Louvain,	56 »
90 Lenertz,	Vincent,	Architecte, chef des travaux graphiques à l'Université,	Louvain,	50 »
91 Lens,	Louis,	Maçon,	Hérent,	54 »
92 **Leynen,**	**Louis,**		Corbeek-Loo,	**16** »
93 Lintermans,	Adolphe,	Boucher,	Kessel-Loo,	36 »
94 Lombaerts,	Engelbert,	Curé à Boven-Loo,	Kessel-Loo,	53 »
95 Mahy,	Adolphe,	Pensionné,	Louvain,	72 »

(1) Tué à Tervueren.
(2) Frère Allard.

	Noms.	Prénoms.	Profession.	Domicile.	Age.
96	Mahy,	Jean,	Marchand de fromage,	Kessel-Loo,	43 »
97	Malevé (1),	Joseph,	Boucher,	Hérent,	50 »
98	Marteau,	Pierre,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	48 »
99	Meeus,	Fernand,	Electricien,	Kessel-Loo,	33 »
100	**Meeus,**	**Jules,**		Kessel-Loo,	**4** »
101	Mertens,	Charles,	Cultivateur,	Haecht,	36 »
102	Michiels,	Léon,	Ouvrier,	Louvain,	38 »
103	Munkemers,	Karl (Sujet allemand),	Menuisier,	Kessel-Loo,	29 »
104	Munters,	Guillaume,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	41 »
105	Ons,	Jan,	Journalier,	Kessel-Loo,	49 »
106	Onzen,	Rosalie,	Ménagère,	Hérent,	55 »
107	Oversteyns,	Guillaume,	Ouvrier briquetier,	Corbeek-Loo,	18 »
108	Pardon,	Pierre,	Tourneur,	Louvain,	36 »
109	Peeters,	Jacques,	Ouvrier agricole,	Corbeek-Loo,	58 »
110	Peeters,	Marie Th.,	Ménagère,	Weert-S^{t}Georg^{es},	25 »
111	**Pelgrims,**	**Jean,**	Cultivateur,	Kessel-Loo,	**17** »
112	Pelgrims,	Louis,	Cultivateur,	Kessel-Loo,	59 »
113	Périlleux,	Julienne,		Louvain,	63 »
114	Pierco,	Jean,	Ouvrier,	Hérent,	54 »
115	Poels,	Félix,	Barbier,	Louvain,	88 »
116	**Puelinckx,**	**Marie,**		Kessel-Loo,	**12** »
117	Rans,	Edouard,	Marchand de bestiaux,	Hérent,	40 »
118	Rau (sujet holland.),	Pierre,	Forain,	Oss (Hollande),	22 »
119	Ravoet,	François,	Jardinier,	Corbeek-Loo,	38 »
120	Raymon,	Marie,		Louvain,	73 »
121	Respen,	Elisabeth,	Ménagère,	Louvain,	39 »
122	Respen,	Franz,	Manœuvre,	Louvain,	43 »
123	**Respen,**	**Marie,**		Louvain,	**17** »
124	**Respen,**	**Philomène,**		Louvain,	**11** »
125	Rodaer,	Armand,	Plafonneur,	Héverlé,	40 »
126	Romain,	Christian,	Hôtelier,	Louvain,	58 »
127	Ruelens,	Guillaume,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	21 »
128	Ruelens,	Pierre,	Cultivateur,	Kessel-Loo,	19 »
129	Ruttens,	Joseph,	Boutiquier,	Louvain,	82 »
130	Scheepmans,	Karl,	Journalier,	Kessel-Loo,	38 »
131	Schepmans,	Vital,	Cultivateur,	Corbeek-Loo,	40 »
132	Schoovaerts,	Louis,	Contrôleur de tramways,	Kessel-Loo,	53 »
133	Schrevens,	Pierre,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	41 »
134	Selfslagh,	Joseph,	Garde-champêtre,	Hérent,	57 »
135	Selleslaghs,	Pierre,	Batelier,	Louvain,	68 »
136	Smeermond,	Charles,	Boutiquier,	Louvain,	58 »
137	Smets,	Jean,	Ardoisier ,	Louvain,	45 »
138	Socquet,	Désiré,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	64 »
139	Soetewege (2),	Félix,	Employé,	Kessel-Loo,	34 »
140	Sombroek (3),	Vincent,	Religieux conventuel,	Louvain,	45 »
141	Sterckx,	André,	Boutiquier,	Louvain,	59 »
142	Sterckx,	Marie,		Louvain,	20 »
143	Sterckx,	Elisabeth,		Louvain,	62 »
144	Stratman (4), (Sujet allemand),	André,	Religieux Joséphite,	Louvain,	42 »
145	Swevers,	Pierre,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	54 »
146	Symons,	Albert,	M^{d} de pommes de terre,	Louvain,	52 »
147	Symons,	Guillaume,	Ebeniste,	Louvain,	25 »
148	Symons,	Philippine,		Louvain,	63 »
149	Terclavers-Scheepmans,	Virginie,	Ménagère,	Corbeek-Loo,	73 »
150	Terclavers,	Henri,	Ouvrier agricole,	Corbeek-Loo,	74 »
151	Thiery,	Paul,	Ingénieur,	Kessel-Loo,	25 »
152	Tilman,	Georges,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	34 »

(1) Tué à Soltau.
(2) Tué à Munsterlager.
(3) Père Vincent, tué à Bueken, sujet Hollandais.
(4) Frère Sébastien.

	Noms.	Prénoms.	Proffession.	Domicile.	Age.
153	Tossyn,	François,	Ouvrier de fabrique,	Corbeek-Loo,	49 »
154	Tré,	Jean,	Ouvrier,	Louvain,	64 »
155	Utsol,	Louis,	Cultivateur,	Hérent,	55 »
156	Valkenaers,	Vital,	Typographe,	Louvain,	57 »
157	Van Aerschot,	Louis,	Cultivateur,	Hérent,	42 »
158	Van Aerschot,	Prosper,	Cultivateur,	Hérent,	45 »
159	Van Bellinghen,	Emile,	Fondeur,	Hérent,	20 »
160	Van Billoen,	Victor,	Sous-chef de station,	Louvain,	52 »
161	Van Bladel,	Hippolyte,	Curé,	Hérent,	72 »
162	Van Buyten,	François,	Mouleur en fer,	Louvain,	31 »
163	Van Cackenberg,	Karl,	Ouvrier,	Gand,	33 »
164	**Van de Broeck,**	**Augusta,**		Corbeek-Loo,	**17** »
165	Van de Broeck-Terclavers,	Joséphine,	Ménagère,	Corbeek-Loo,	48 »
166	Van de Broeck-Terclavers,	Louis,	Ouvrier de fabrique,	Corbeek-Loo,	46 »
167	**Vanden Bak,**	**Pierre,**	Ouvrier briquetier,	Corbeek-Loo,	**16** »
168	Vanden Bosch,	Frans-Pieter,	Cultivateur,	Kessel-Loo,	19 »
169	Vanden Bosch,	Franz-Pieter,	Visiteur de machine,	Kessel-Loo,	55 »
170	Vanden Broeck,	Joseph,	Cultivateur,	Hérent,	44 »
171	Vanden Eynde,	Théophile,	Marchand de porcs,	Kessel-Loo,	30 »
172	Vander Hulst,	Gustave,	Charretier,	Kessel-Loo,	31 »
173	Vander Look,	Louis,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	53 »
174	Vander Meeren,	Joseph,	Dessinateur,	Kessel-Loo,	38 »
175	Vander Mosten,	Pierre,	Domestique,	Louvain,	61 »
176	Vanderstraeten,	Franz,	Cordonnier,	Hérent,	57 »
177	Vander Willighen,	Henri,	Charron,	Louvain,	69 »
178	Vande Venne,	Alphonse,	Garçon de café,	Louvain,	20 »
179	Van Dijck,	Joseph,	Laitier,	Hérent,	36 »
180.	**Van Emelen,**	**Jean,**		Hérent,	**6 mois.**
181	Van Ermen,	Jean,	Domestique,	Hérent,	24 ans.
182	Van Ertryck,	Edouard,	Commerçant,	Louvain,	25 »
183	Van Ertryck,	François,	Commerçant,	Louvain,	60 »
184	Van Eylen,	Félix,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	23 »
185	Van Groenderbeek,	Pierre,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	67 »
186	Van Hentenryck,	Jules,	Cigarier,	Kessel-Loo,	25 »
187	Van Hentenryck,	Victor,	Boulanger,	Louvain,	34 »
188	Van Holmen,	Maximin,	Capuçin,	Hérenthals,	35 »
189	Van Humbeek,	Fernand,	Employé,	Bruxelles,	19 »
190	Van Krieken,	Ambroise,	Ouvrier agricole,	Thildonck,	23 »
191	Van Meerbeek,	Edouard,	Ouvrier,	Kessel-Loo,	22 »
192	Van Rillaer,	Camille,	Cultivateur,	Hérent,	20 »
193	Van Steenberghe,	Pierre,	Ingénieur,	Kessel-Loo,	36 »
194	Verbruggen,	Joseph,	Domestique,	Corbeek-Loo,	42 »
195	Verhaegen,	Jules,	Antiquaire,	Louvain,	53 »
196	Verleysen,	Marie-Pauline,		Louvain,	28 »
197	Verlinden,	Joseph,	Ajusteur,	Louvain,	54 »
198	Verstraeten,	Charles,	Gardien de prison,	Kessel-Loo,	43 »
199	Veuchelen,	Alphonse,	Jardinier,	Hérent,	25 »
200	Vivet (1),	Jean,	Religieux enseignant,	Kessel-Loo,	22 »
201	Vleugels,	Jean,	Ouvrier,	Louvain,	19 »
202	Vols,	Victor,	Cuisinier,	Louvain,	52 »
203	Vranckx,	Henri,	Ouvrier agricole,	Kessel-Loo,	65 »
204	**Vranckx,**	**Armand,**	Ouvrier agricole,	Kessel-Loo,	**16** »
205	Weets,	Louis,	Manœuvre,	Kessel-Loo,	36 »
206	Winnepenninckx,	Gustave,	Ouvrier briquetier,	Corbeek-Loo,	32 »
207	Winterberg,	Anne,	Colporteuse,	Clèves,	64 »
208	Wouters,	Auguste,	Briquetier,	Corbeek-Loo,	41 »
209	Wouters,	Charles,	Fondeur,	Kessel-Loo,	19 »
210	Wouters,	Désiré,	Fondeur,	Kessel-Loo,	19 »

9 cadavres (8 à Louvain et 1 à Corbeek-Loo) n'ont pu être identifiés; 7 personnes ont disparu.

(1) Frère Candide, des Frères de la Miséricorde.

ADDENDUM

CONDAMNATION, POUR TENTATIVE D'EXTORSION DE FONDS, DU CONSEILLER DE JUSTICE Dr IVERS, QUI PRÉSIDA LES SÉANCES DU TRIBUNAL D'ENQUÊTE ALLEMAND AU COURS DESQUELLES FURENT ENTENDUES LES DÉPOSITIONS FAISANT L'OBJET DES ANNEXES 1 A 14 DU CHAPITRE RELATIF AU « SOULÈVEMENT POPULAIRE » DE LOUVAIN, DU LIVRE BLANC ALLEMAND DU 10 MAI 1915.

Ainsi qu'il a été exposé dans les Mémoires reproduits ci-dessus, l'enquête judiciaire ordonnée par le Gouverneur général de la Belgique occupée, le feldmaréchal von der Goltz, à l'effet d'établir « si et à quels militaires allemands une responsabilité punissable pouvait être imputée dans l'incendie de la ville de Louvain », a été complètement unilatérale. Aucun Belge, ni même aucun neutre, n'a été admis à en suivre les travaux. Des témoins belges interrogés, parmi lesquels se trouvaient les principales notabilités de la ville, un seul, le professeur Lemaire, a vu sa déposition reproduite dans le LIVRE BLANC (voir pages 7, 8, 9, 72, 153).

On était sans informations jusqu'ici au sujet des capacités et de la valeur morale du Dr Ivers, auquel fut confiée la direction, pendant le mois de septembre 1914, de cette enquête. Un jugement rendu le 29 novembre 1916 par la 7me chambre correctionnelle du tribunal régional I de Berlin a jeté une vive lumière sur ce point : le personnage en question, avocat de la femme d'un militaire en campagne, s'est vu condamner, en effet, à 9 mois de prison pour tentative d'extorsion de fonds au préjudice de la mère de ce militaire.

« On se serait attendu », écrit à propos des enquêtes allemandes en Belgique en général, dans un article signé « Batavus », la revue catholique hollandaise *Van Onzen Tijd* (n° 34, du 26 mai 1917), « qu'en considération de la grande importance de l'affaire ainsi que de la difficulté d'un examen réellement objectif, le Gouvernement allemand aurait veillé avec le plus grand soin à ne charger des investigations que les fonctionnaires les plus capables et les plus intègres (*onkreukbar*). Ne s'agissait-il pas de l'honneur de l'armée allemande et de celui du peuple allemand, qui avait pris unanimement parti pour son armée? » L'auteur de l'article émet, en outre, l'opinion que, bien au contraire, le Gouvernement allemand a manifestement traité cette affaire « en bagatelle », ne se rendant pas compte du sérieux de l'accusation ni des conséquences qu'elle peut avoir pour l'avenir du peuple allemand et pour ses rapports avec les autres peuples.

Il n'y a pas lieu de faire connaître ici les particularités du procès intenté au Dr Ivers; les journaux allemands les ont exposées longuement (1).

Il suffit de savoir que c'est le même Dr Ivers (2) — *Feldkriegsgerichtsrat* (conseiller de conseil de guerre de campagne), en tant que militaire, et *Justizrat* (conseiller de justice) dans la vie civile — qui reçut à Louvain, les 17, 18 et 23 septembre 1914, les dépositions, en majorité très importantes, consignées dans les annexes 3 à 14 du LIVRE BLANC; il se transporta ensuite à Noyon (France), pour y entendre, le 27 septembre 1914, le témoin du grade le plus élevé, le général von Boehn, commadant du IXe corps d'armée de

(1) Voir, notamment, le *Tag* de Berlin, nos 605, 606, 608, 610 et 612, le *Berliner Tageblatt*, nos 605, 606, 608, 610, 611, 612, et 613 et le *Vorwaerts* de Berlin, nos 325, 327, 328 et 329, tous datés du 25 au 30 novembre 1916. Voir aussi, pour plus de détails, la note n° 196 du Bureau Documentaire Belge, établi au Havre, rue des Gobelins, n° 52.

(2) Les comptes-rendus des journaux allemands font connaître le prénom — Franz — du Dr Ivers, tandis que les procès-verbaux de dépositions publiés dans le LIVRE BLANC ne mentionnent que son nom de famille. Les indications positives données par la presse allemande concernant les fonctions de justice militaire exercées en Belgique par le condamné de Berlin excluent, cependant, tout doute au sujet de l'identité entre celui-ci et le fonctionnaire qui dirigea une grande partie de l'enquête judiciaire allemande à Louvain. Au surplus, aucun démenti n'a été opposé à l'article de la Revue *Van Onzen Tijd* qui, publié le 26 mai 1917, a été relevé par la presse hollandaise, et, à la suite de celle-ci, par les journaux du monde entier.

réserve (annexe 1), ainsi que le major von Klewitz, officier d'état-major du même corps (annexe 2), qui n'avaient fait qu'un très court séjour à Louvain. Ivers reçut sans doute d'autres dépositions encore — notamment celles d'habitants de Louvain (voir page 153) — dont les procès-verbaux ne sont pas reproduits dans le LIVRE BLANC (1).

Le *Feldkriegsgerichtsrat* Ivers constituait en cette circonstance, en qualité de juge, et peut-être de juge unique, le « Tribunal du Gouvernement général de Bruxelles », procédant à l'enquête. Il n'était assisté, semble-t-il, à Louvain, que du secrétaire de conseil de guerre Rambeau et, à Noyon, du secrétaire de conseil de guerre Reisener. Il se peut, à la vérité, que d'autres militaires aient siégé aux côtés d'Ivers; cependant, les seuls noms figurant en tête et à la fin des quatorze dépositions reçues par lui et consignées dans le LIVRE BLANC sont le sien et celui de l'un ou de l'autre des deux greffiers susnommés.

Les fonctions dont était investi le Dr Ivers étaient donc importantes; elles réquéraient des qualités d'intelligence et surtout de caractère. Dans l'enquête purement unilatérale dont il s'agit, le juge se trouvait en effet, par surcroît, uni à l'une des parties par des préventions communes contre l'autre.

Le jugement rendu à Berlin montre qu'Ivers ne possédait pas les aptitudes désirables. Ce jugement, qui admet la responsabilité de l'accusé, déclare, entre autres, que celui-ci a procédé d'une manière dont le tribunal ne connaît, heureusement, que peu d'exemples; qu'il a foulé aux pieds, pour s'enrichir, les fonctions sacrées dont il est investi pour servir la justice; qu'il n'est pas homme entier (*Vollmensch*), mais qu'il est atteint de vices et de défauts qui rendent difficile pour lui la résistance morale. Ses bons antécédents et son activité pour la patrie ont été pris en considération pour la fixation de la peine.

D'après l'avis du représentant du ministère public, on se trouve en présence d'une tentative de chantage de la pire espèce. L'accusé aurait agi d'une manière qu'en termes modérés, on peut qualifier de méthodiquement artificieuse (*systematisch raffiniert*), dans le but de se procurer, au moyen d'une lettre qui est certainement le document le plus étonnant (*merkwürdig*) qu'ait jamais écrit un conseiller de justice prussien, un avantage pécuniaire personnel. Pour la mesure de la peine, il convient de prendre en considération que l'accusé est avocat et qu'il a abusé de la manière la plus grossière de l'amour maternel et de la foi catholique. C'est un homme auquel font défaut les freins intérieurs (*Hemmungen*) qui existent chez les gens convenables.

Au cours des débats, un témoin qui, à la demande d'Ivers, avait été adjoint à celui-ci pour l'aider dans son travail, déclara que le Dr Ivers avait présidé en Belgique plusieurs conseils de guerre et qu'il avait rendu dans ce pays et en France de si grands services à la patrie que le feldmaréchal von der Goltz lui avait adressé une lettre exprimant sa satisfaction. Le témoin assure qu'en considération de l'importance de sa tâche, Ivers s'efforçait de réprimer une certaine nervosité intérieure et qu'il apportait la plus grande conscience à rendre la justice; cependant, il était subitement en proie à de la dépression psychique, se montrait tantôt très abattu, puis d'une gaieté excessive. Le témoin rapporte aussi qu'au cours des voyages qu'il fit avec l'accusé en Belgique et en France, le Dr Ivers s'adonnait fortement à l'alcool; il était de ces gens qui ne peuvent travailler sans avoir bu. De même, après être sorti de l'armée, l'accusé manifestait, selon le même témoin, tous les symptômes de l'alcoolisme chronique. — Divers témoins ont l'impression qu'Ivers n'était pas, à l'époque où se passèrent les faits sur lesquels la plainte est basée, tout à fait « normal ». — Un autre témoin, la mère de son ex-cliente, rapporte qu'Ivers lui avait, à plusieurs reprise, rendu visite dans un état d'ébriété tel qu'il ne pouvait plus s'en retourner.

L'accusé allègue comme excuse une maladie des yeux — réelle d'ailleurs — qui le faisait cruellement souffrir depuis des années. C'est pour s'étourdir qu'il aurait eu recours à l'alcool, à la morphine et au véronal.

Le défenseur d'Ivers avait réclamé l'acquittement de son client, celui-ci n'ayant pas eu, par manque de sens moral (*aus Mangel an sittlichem Empfinden*), le sentiment de ce qui est contraire au droit et n'ayant pas été capable de se rendre compte que sa manière d'agir constituait du chantage et était absolument inadmissible (*Berliner Tageblatt* du 30 novembre 1916, n° 613, I. Beiblatt).

« C'est à un homme pareil », ainsi conclut l'article signalé plus haut de la revue *Van Onzen Tijd*, que fut confiée la direction de nombreux débats devant des conseils de guerre en Belgique et en France, ainsi que l'enquête à Louvain. En entendant le tribunal déclarer dans son jugement que, pour la mesure de la peine, compte a été tenu à Ivers de son activité pour la patrie, qui ne frémit en songeant au sort des pauvres Belges dont le jugement d'un homme semblable a eu à décider? »

Le Havre, le 26 juillet 1917.

---

(1) Les dépositions et documents formant l'objet des annexes 15 à 50 du chapitre relatif à Louvain du LIVRE BLANC ont été recueillis, à quelques exceptions près, de novembre 1914 à mars 1915, dans d'autres localités belges, françaises ou allemandes.

§ 6. — Les organisations du complot. 38
§ 7. — La commission d'enquête belge et le Livre Blanc. 40

· Invasion allemande en Belgique ·

(août-septembre 1914)

Lignes d'invasion principales des armées allemandes.

Armée Von Kluck.
Armée Von Bulow.
Armée Von Hausen.
Armée Duc de Wurtemberg.
Armée Kronprinz Impérial.

Positions allemandes devant Anvers et Namur.

Emplacements des troupes belges.

Front extrême des armées franco-britanniques en Belgique.

Régions de rencontres des armées ennemies, qui sont en même temps des régions d'incendie, de pillage et de massacre de la population civile.

(Les destructions dans la province de la Flandre Occidentale, notamment dans la région de l'Yser n'ont commencé qu'en octobre 1914, on peut admettre qu'elles sont dues essentiellement à des bombardements.)

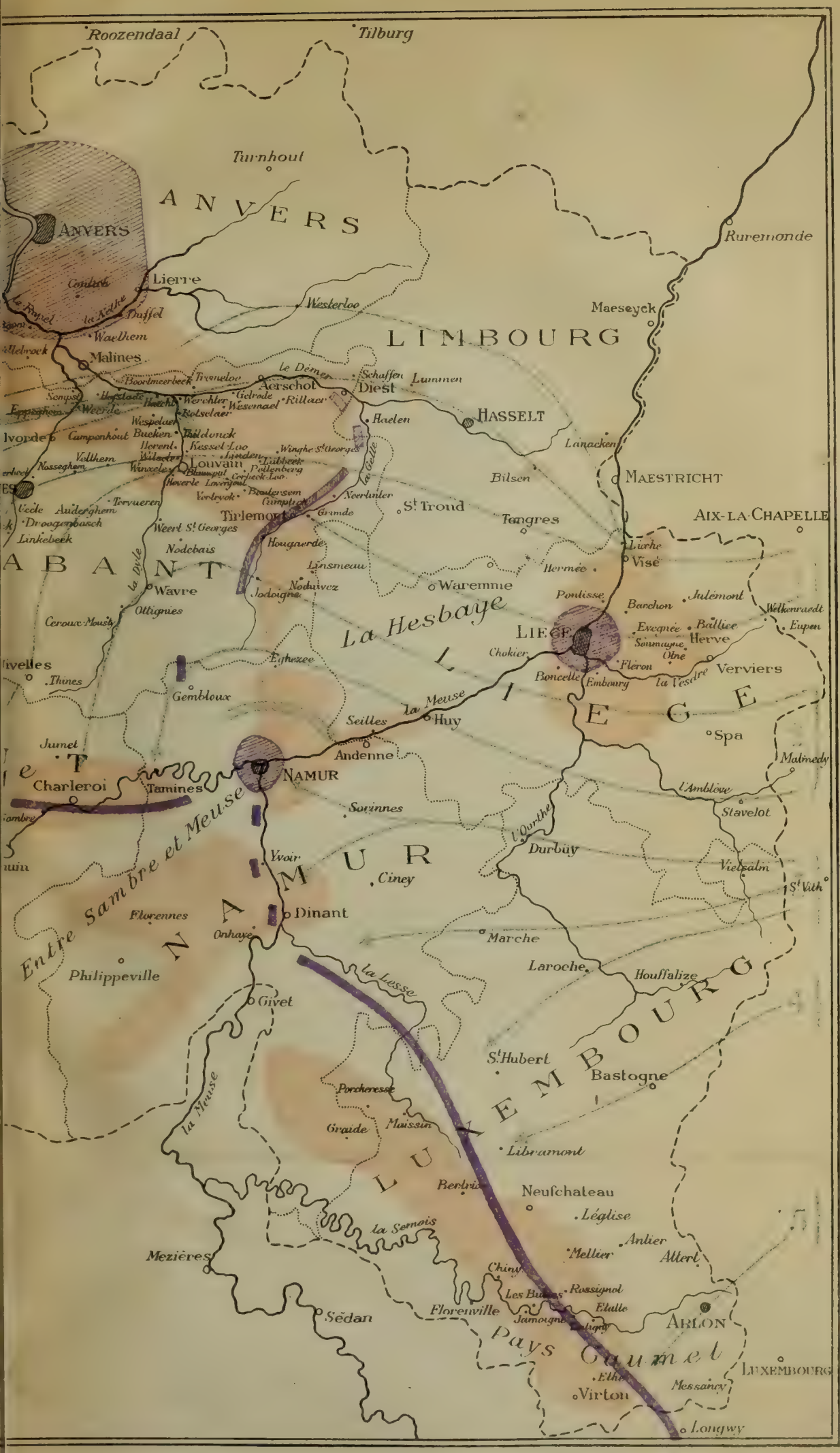

Roozendaal
Tilburg
Turnhout
ANVERS
ANVERS
Lierre
Duffel
Waelhem
Malines
Westerloo
LIMBOURG
Maeseyck
Ruremonde
Aerschot
Diest
Schaffen
Lummen
Hasselt
Haelen
Lanacken
Maestricht
Bilsen
Louvain
Tirlemont
St Trond
Tongres
Aix-la-Chapelle
Visé
Hermée
Waremme
Pontisse
Barchon
Julémont
Welkenraedt
Eupen
Liège
Evegnée
Battice
Herve
Soumagne
Olne
Fléron
Verviers
Chokier
Boncelle
Embourg
la Vesdre
La Hesbaye
Wavre
Ottignies
Ceroux-Mousty
Thines
Gembloux
Eghezee
Jodoigne
Nodbais
Hougaerde
Linsmeau
Noduwez
Seilles
la Meuse
Huy
Andenne
Spa
Malmedy
Jumet
Charleroi
Tamines
Namur
Sorinnes
l'Amblève
Stavelot
l'Ourthe
Durbüy
Vielsalm
St Vith
Yvoir
Ciney
Entre Sambre et Meuse
Florennes
Dinant
Onhaye
Philippeville
Marche
Laroche
Houffalize
Givet
la Lesse
St Hubert
Bastogne
Porcheresse
Graide
Maissin
Libramont
Neufchateau
Léglise
la Semois
Anlier
Mellier
Attert
Mezières
Chiny
Rossignol
Sedan
Florenville
Jamoigne
Etalle
Arlon
Pays Gaumet
Luxembourg
Messancy
Virton
Longwy

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT

PREMIER MEMOIRE

AVANT-PROPOS. 3

PREMIERE PARTIE

VALEUR DE L'ENQUÊTE OFFICIELLE ALLEMANDE

Les Allemands ont repoussé ou laissé sans suite toutes les demandes d'enquête impartiale qui leur ont été adressées 7

DEUXIEME PARTIE

L'EXPOSÉ DES FAITS

Chapitre I. — Traduction de l'exposé des faits d'après le LIVRE BLANC. . . 11
Chapitre II. — Critique de l'exposé des faits d'après le LIVRE BLANC. . . 14
§ 1. — Considérations générales. 14
§ 2. — Du 19 au 25 août 1914. 16
§ 3. — La journée du 25 et la nuit du 25 au 26 août 1914. 18
A. — Etat de la ville 18
B. — Troupes allemandes 18
C. — Fusées et signaux 18
D. — Qui a tiré? 20
E. — Prétendues atrocités des Louvanistes 21
F. — Echauffourées de la place du Peuple 21
G. — Echauffourées de la place de la Station 24
H. — Arrestation et jugement des francs-tireurs 27
I. — Incendies 28
J. — Otages 30
§ 4. — Les faits postérieurs à la nuit du 25 au 26 août 1914. 31
A. — La journée du 26 août 31
B. — La journée du 27 août 33
C. — Les journées suivantes 34
§ 5. — Les preuves du complot. 35
§ 6. — Les organisations du complot. 38
§ 7. — La commission d'enquête belge et le LIVRE BLANC. 40

TROISIEME PARTIE

Les dépositions des témoins

Remarques générales 43
Annexe 1. — Déposition du général von Boehn 44
Id. 2. — Déposition de von Klewitz, major. 48
Id. 3. — Déposition de von Manteuffel, major et commandant de place. 50
Id. 4. — Déposition d'Ibach, lieutenant. 52
Id. 5. — Déposition de Grebin, juge militaire. 53
Id. 6. — Déposition de Telemann, Oberleutnant. 53
Id. 7. — Déposition de Schweder, Lieutenant-Colonel. 54
Id. 8. — Dépositions de von Sandt, Oberleutnant. 56
Id. 9. — Déposition du Dr Berghausen. 57
Id. 10. — Dépositions de Hüllermeier, sous-officier. 60
Id. 11. — Déposition de Krebbers, soldat. 61
Id. 12. — Déposition de Schmiele, Feldwebelleutnant. 61
Id. 13. — Déposition de Küppers, soldat. 61
Id. 14. — Déposition de Engemann, sous-officier 62
Id. 15. — Déposition de Messelke, caporal. 62
Id. 16. — Déposition de Weinen, caporal. 62
Id. 17. — Déposition de Mainz, soldat 62
Id. 18. — Déposition de Bastian, caporal. 63
Id. 19. — Déposition de Dreher. soldat. 63
Id. 20. — Déposition de Kroeber, caporal 64
Id. 21. — Déposition du Dr Keuten 64
Id. 22. — Déposition de Fenes, sous-officier. 65
Id. 23. — Déposition de Meschede, sous-officier de santé. 66
Id. 24. — Déposition de Bongartz, soldat. 67
Id. 25. — Déposition de Zander, soldat. 67
Id. 26. — Rapport de von Zitzewitz, capitaine. 68
Id. 27. — Déposition de Herzog, uhlan. 69
Id. 28. — Déposition de Getzke, soldat. 69
Id. 29. — Déposition de Dadaczynski, soldat. 70
Id. 30. — Déposition de Sittart, membre du Reichstag. 71
Id. 31. — Déposition du professeur Lemaire. 72
Id. 32. — Procès-verbal de descente judiciaire. 72
Id. 33. — Déposition de Behnke, soldat. 73
Id. 34. — Déposition de Josephson, capitaine 74
Id. 35. — Déposition de Hoos, soldat. 76
Id. 36. — 1. Déposition d'Oldenburg, sous-officier. 76
2. Déposition de Höhne, caporal. 77
Id. 37. — 1. Déposition de Kruse. ff. d'officier. 78
2. Déposition de Hilmer, Feldwebel 79
3. Déposition de Westerkamp, soldat. 80
Id. 38. — Déposition de Gruner, conducteur d'automobile. 81
Id. 39. — Déposition de Muesfeldt, sous-officier 84
Id. 40. — Déposition de Weiss, conducteur d'automobile. 85
Id. 41. — Déposition de Damman, conducteur d'automobile. . . . 86
Id. 42. — Déposition de Hermansen, capitaine. 87
Id. 43. — Déposition de von Vethacke, capitaine. 87
Id. 44. — Déposition de Doerffer, Oberleutnant 88
Id. 45. — Déposition de Rudolph. officier-payeur. 89
Id. 46. — Déposition de von Esmarch, capitaine de cavalerie. . . . 91
Id. 47. — Déposition de Schmidt, soldat. 93
Id. 48. — Déposition et rapport de Brandt, lieutenant. 94
Id. 49. — 1. Déposition de Schaefer, capitaine 95
2. Déposition de Duckwitz, lieutenant. 95
Id. 50. — Plan de Louvain. 96

Conclusion 99

DEUXIEME MEMOIRE

INTRODUCTION. 107
Chapitre I. — Avant la nuit du 25 août 1914 110
Chapitre II. — La nuit du 25 août 1914 114
Chapitre III. — La journée du mercredi 26 août 1914 121
Chapitre IV. — A partir du jeudi 27 août 1914 128
Chapitre V. — Le Bilan 138
Chapitre VI. — Les explications allemandes 145
Il y avait à Louvain des soldats belges et anglais déguisés en civils . . 146
Des étudiants russes ont fomenté la révolte 146
En vue de prendre part à l'émeute, des jeunes gens accourus de tous les points du pays s'étaient cachés à Louvain 146
On a découvert à Louvain des dépôts d'armes et de munitions; les émeutiers se sont même servis de mitrailleuses 146
Il n'y avait à Louvain, dans la soirée du 25 Août, qu'une petite garnison composée de sections de landsturm 147
Des fusées ont été lancées 148
Les victimes allemandes 148
Les civils ont tiré 150
Le clergé a tiré 154
Chapitre VII. — La Préméditation 156
NÉCROLOGE 160

ADDENDUM. — Condamnation, pour tentative d'extorsion de fonds, du Dr Ivers, qui dirigea une partie de l'enquête allemande sur l'incendie de Louvain 164

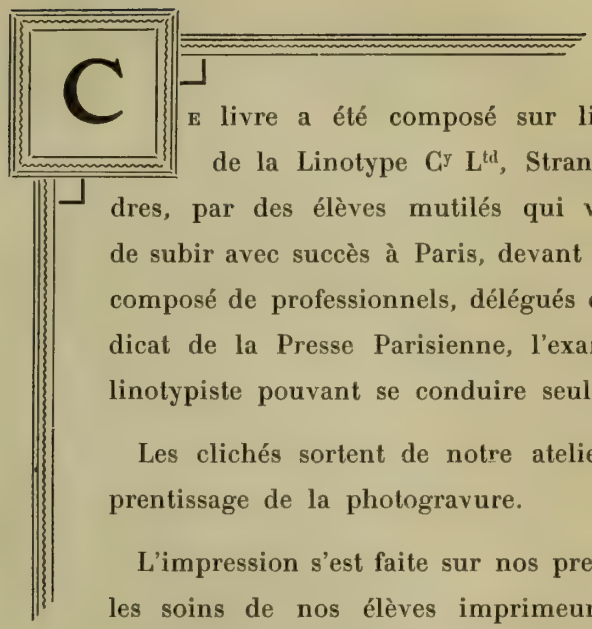

Ce livre a été composé sur linotypes de la Linotype Cy Ltd, Strand, Londres, par des élèves mutilés qui viennent de subir avec succès à Paris, devant un jury composé de professionnels, délégués du Syndicat de la Presse Parisienne, l'examen de linotypiste pouvant se conduire seul.

Les clichés sortent de notre atelier d'apprentissage de la photogravure.

L'impression s'est faite sur nos presses par les soins de nos élèves imprimeurs et le brochage du volume a été effectué par les élèves de l'atelier de reliure.

146010

HMod
A728z

Author

Title L'Armée Allemande à Louvain en aout 1914 et le Livre Blanc Allemand du 10 mai 1915.

DATE.

NAME OF BORROWER.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not remove the card from this Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 02 09 04 003 6